



RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022

FOYER FLE « MA RÉSIDENCE »

FOYER DE VIE JEAN PIAGET

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

AGDE / FLORENSAC – BÉZIERS – CLERMONT L'HÉRAULT – LODÈVE – PÉZENAS – SÈTE

SUIVI SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL A L'ACCUEIL

**EN FAMILLE DE PERSONNES HANDICAPÉES ADULTES
ET PERSONNES ÂGÉES**

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

POUR ADULTES HANDICAPES

RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR

GEM DE BEZIERS

ESAT



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

SIÈGE SOCIAL

03

FOYER FLE
« MA RÉSIDENCE »



27

FOYER DE VIE
JEAN PIAGET



59

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
À LA VIE SOCIALE
AGDE / FLORENSAC – BÉZIERS
CLERMONT L'HÉRAULT – LODÈVE
PÉZENAS – SÈTE



107

SUIVI SOCIAL
ET MÉDICO-SOCIAL
À L'ACCUEIL
EN FAMILLE DE PERSONNES
HANDICAPÉES ADULTES
ET PERSONNES ÂGÉES



131

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL POUR
ADULTES HANDICAPÉS



151

RÉSIDENCE ACCUEIL
ESPOIR



171

GEM DE BEZIERS



207

ESAT



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

FOYER - FLE
« MA RÉSIDENCE »



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

FOYER LOGEMENT MA RÉSIDENCE

Foyer Logement Éclaté · 10 rue de la Roseraie · 34510 Florensac · Tél. / Fax : 04 67 77 02 03 · fle.maresidence@avh34.org

Foyer Collectif · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48 · accueil.maresidence@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 28

06

PRÉSENTATION
DE L'ÉTABLISSEMENT



10

ÉLÉMENTS RELATIFS
À L'ACTIVITÉ



12

LES PERSONNES ACCUEILLIES
AU SEIN DU DISPOSITIF



16

FOYER
LOGEMENTS COLLECTIFS



20

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS



22

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES PSYCHOLOGUES



24

ACTIVITÉ





PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISME GESTIONNAIRE

- **Association Vallée de l'Hérault**

Adresse : 18, avenue de la Gardie, 34150 Florensac

Tél. : 04 67 77 00 65 Fax : 04 67 77 91 48

siege@avh34.org

Président du Conseil d'Administration : Jean-François CHATEL

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Directeur Général - Laurent MAITRE

Directeur du Pôle - Didier LUCAS

Identité de l'établissement :

- **Foyer ma Résidence**

18 avenue de la Gardie, 34510 Florensac

Tél. : 04 67 77 00 65 Fax : 04 67 77 91 48

accueil.maresidence@avh34.org

Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :

PÔLE ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT

- Foyer de vie et d'accueil de jour Jean Piaget (*Frontignan*)
- SAVS (Agde, Béziers, Clermont-l'Hérault, Lodève, Pézenas, Sète)
- SAMSAH de Béziers
- Résidence Accueil de Béziers
- Accueil Familial
- GEM de Béziers

PÔLE TRAVAIL-HÉBERGEMENT

- ESAT « Ateliers de la Vallée de l'Hérault » (*Florensac*)
- Entreprise adaptée (EA) Ateliers Vallée de l'Hérault (*Paulhan*)
- Foyer « Ma résidence » (*Florensac*)

ÉLÉMENTS DU PROJET ASSOCIATIF

Les origines, les valeurs et engagements associatifs qui ont présidé à la création de l'établissement sont détaillés dans les statuts de l'Association ainsi que dans le Projet Associatif.

Au-delà du handicap et quel qu'en soit le degré, l'association s'adresse à la personne prise en charge, dans le respect de son intégrité. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement global fondé sur des valeurs associatives basées sur le respect de la personne, de sa dignité, de l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté.

L'article 2 des statuts de l'Association précise que :

« L'association a pour but d'accompagner les personnes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel arrivant à l'âge adulte, sans limite d'âge, dans leur vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé, et dans leur intégration sociale, dans la limite des critères de recrutement de ses structures de travail, d'accueil et d'accompagnement. »

Les valeurs associatives sont renforcées par la Charte de bientraitance officialisée en 2014 (cf. annexe).





FOYER MA RÉSIDENCE

2 dispositifs d'accompagnement

Le Foyer d'hébergement collectif
Le Foyer d'hébergement en logements éclatés

- Indications chiffrées relatives aux personnes accueillies et à notre activité
- Réflexion de l'équipe éducative du Foyer d'hébergement sur l'année 2022
- Point sur l'activité menée par l'équipe du Foyer : logements éclatés
- Rapport des psychologues de l'association et de leur travail en réseau

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ

AU FOYER MA RÉSIDENCE

Au cours de l'année 2022, nous avons pu accompagner **41** personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, **16** stagiaires et une personne en Accueil Temporaire.

Nous avons admis **6** nouveaux résidents(es) sur le foyer collectif et une personne dans le cadre d'un accueil temporaire. Cette dernière a pu intégrer ensuite le Foyer Logement Eclaté, ce qui correspondait plus à ses besoins.

Parmi les nouveaux résidents, **3** ont été admis au sein du foyer suite à leur embauche à l'ESAT.

Une personne soutenue par l'ESAT a été accueillie en urgence, compte tenu des relations très tendues avec ses parents chez qui elle habitait depuis des années. À l'issue de cinq mois d'accompagnement, cette personne a pu retourner vivre auprès de sa famille, la situation s'étant apaisée.

Une personne a également été accueillie en urgence, le temps au bout de quatre mois de faire les démarches pour habiter en appartement, avec le soutien de son responsable légal.

Enfin, nous avons également accueilli une personne en situation d'urgence, suite au choix de la Famille d'Accueil de mettre fin à l'accompagnement. Nous avons soutenu cette personne dans la démarche selon son souhait, de se rapprocher de sa Famille d'Accueil Initiale et de sa région d'origine. Ces **2** dernières personnes ne travaillent pas en ESAT.

2 personnes ont fait le choix de quitter le foyer collectif, une pour s'installer auprès de sa mère et l'autre pour vivre en totale autonomie en appartement, avec le soutien de ses proches.

En ce qui concerne le FLE, nous avons accueilli 2 nouvelles personnes, dont une ne travaille pas en ESAT et habite chez sa mère qui ne peut subvenir à ses besoins.

2 personnes ont quitté le FLE, une bénéficiant d'un accompagnement par le SAVS d'AGDE et l'autre pour vivre en résidence accueil, suite à son départ en retraite, avec un accompagnement par le SAMSAH de BEZIERS.

Nous avons d'autre part en lien avec l'ESAT accueilli 16 stagiaires avec pour 2 d'entre eux un accueil durable.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Les stages (ou accueils temporaires) organisés au cours de l'année, répondent à **3** objectifs :

- Pour certains, il s'agit de s'essayer à une nouvelle activité professionnelle et à la vie au foyer, afin de préciser les contours d'un projet professionnel, découvrir plusieurs ESAT, plusieurs activités, avant de formuler un choix et obtenir une embauche. **Stage de découverte.**
- Pour d'autres, le projet professionnel est plus engagé et la demande de stage, vise une embauche, à l'ESAT d'AVH et un accueil au foyer Ma résidence afin de démarrer ou poursuivre un parcours professionnel et social. **Stage en vue d'une admission.**
- Concernant les Accueils Temporaires, ils permettent de développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale. Cela peut répondre également à une solution d'urgence, à une interruption momentanée de prise en charge. Mais cela peut aussi proposer pour l'entourage, des périodes de répit.



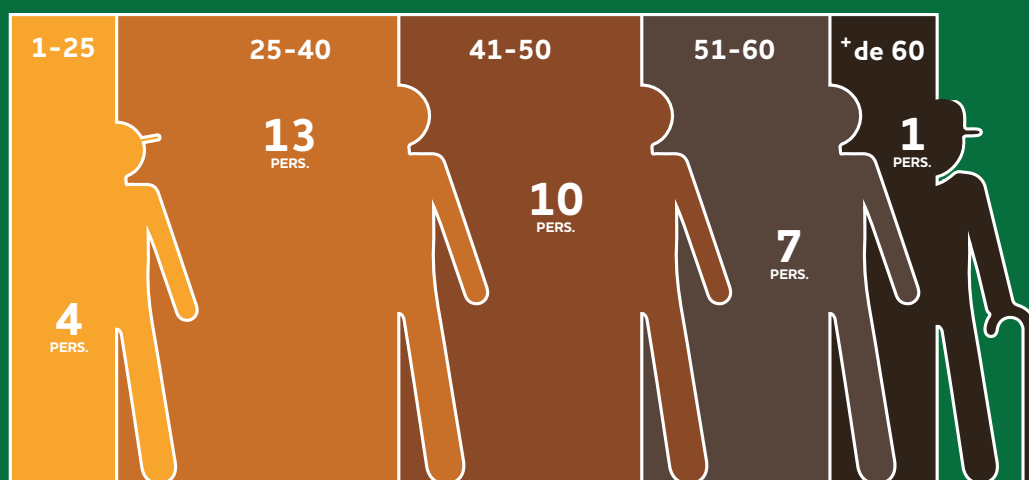
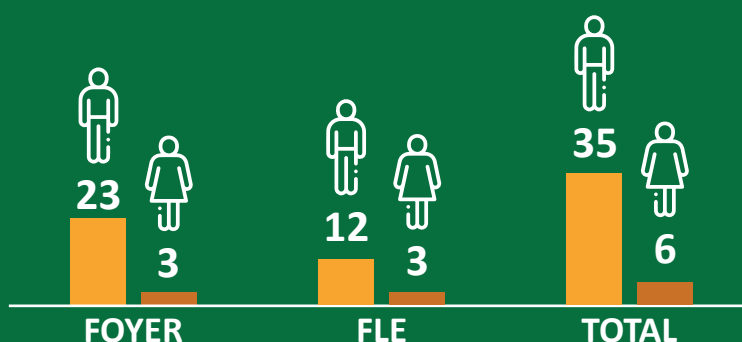
LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DU DISPOSITIF

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition des personnes accueillies au sein du dispositif d'hébergement : par sexe, âge, origine géographique et en fonction des différentes catégories de pathologie et de mesures de protection.

41 personnes accueillies dont **35** hommes et **6** femmes.

La parité n'est toujours pas atteinte, loin s'en faut. Les candidatures au moment des demandes de « stage » reflètent cette tendance, du fait des activités plutôt « masculines » développées dans les ateliers de l'ESAT/EA (métallerie, production bois, assemblage, peinture, dégraissage, espaces verts).

RÉPARTITION PAR SEXE



RÉPARTITION PAR ÂGE

L'âge des personnes accueillies s'échelonne entre 19 et 61 ans. Toutes les tranches d'âge sont représentées. L'âge moyen est de 41 ans (32 ans pour les femmes et de 41 ans pour les hommes).

Actuellement, plus de **41 %** de la population est âgée de 19 à 40 ans, et près de **24 %** de personnes accompagnées sont âgées de 50 ans et plus. Nous observons depuis 2 ans un rajeunissement des personnes accueillies sur le foyer collectif - 43,7 ans de moyenne en 2021 pour 38,5 ans en 2022.

Cet écart d'âge entre les résidents du foyer collectif implique une adaptation permanente des accompagnements quotidiens et des activités, proposées selon la pluralité des besoins, des capacités, des difficultés de toutes les personnes accueillies.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCUEILLIES

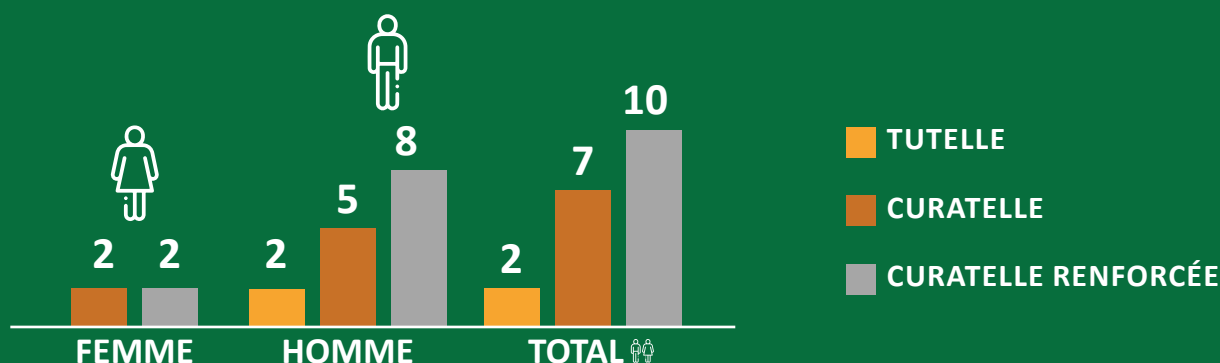


La très grande majorité des demandes d'admission concerne des personnes domiciliées dans le département de l'Hérault.

Une seule personne est originaire d'une autre région que l'Occitanie.

Un très faible pourcentage des demandes sont effectuées dans le cadre d'un rapprochement familial.

RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION

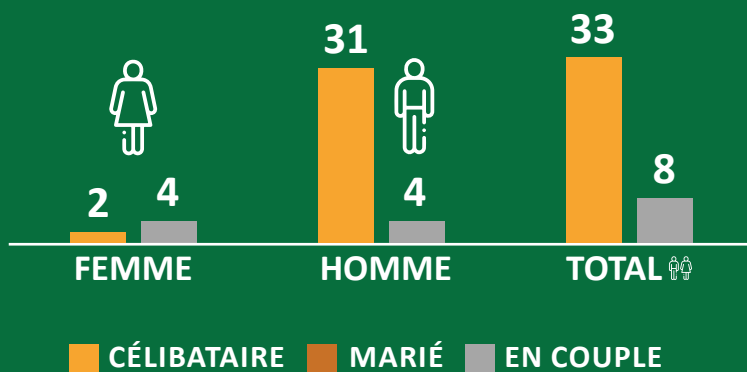


Les résidents concernés par une mesure de protection des majeurs, bénéficient majoritairement d'une mesure de curatelle renforcée. **2** personnes bénéficient d'une mesure de tutelle. Ces mesures concernent **46 %** des résidents du Foyer et **53 %** des bénéficiaires du foyer en logements éclatés.

Ces mesures sont principalement exercées par des associations tutélaires (UDAF, GERONTO SUD, ATG...) et des mandataires indépendants, très peu par les familles (**1** seul bénéficiaire).

Au sein de la structure foyer collectif, sur les **14** personnes ne bénéficiant pas d'une mesure de protection, **7** sont soutenues par leur famille dans la gestion de leur budget, ce qui n'est pas le cas sur le Foyer Logement Eclaté. Le besoin quotidien des résidents conduit les équipes éducatives à être en lien permanent avec les mandataires (téléphone, mail) afin de relayer les demandes des bénéficiaires qui ne sont pas toujours en mesure d'exprimer clairement leurs demandes à leur curateur par téléphone.

SITUATION FAMILIALE



Sur le plan légal, tous les résidents accueillis sont célibataires. Toutefois, un certain nombre d'entre eux peuvent partager une vie affective durable avec un(e) autre résident(e) ou une personne extérieure au service, tout en vivant séparément ou pas. Ils vivent chacun dans un logement individuel, au foyer ou dans un appartement au village.

LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SEIN DU DISPOSITIF (SUITE)

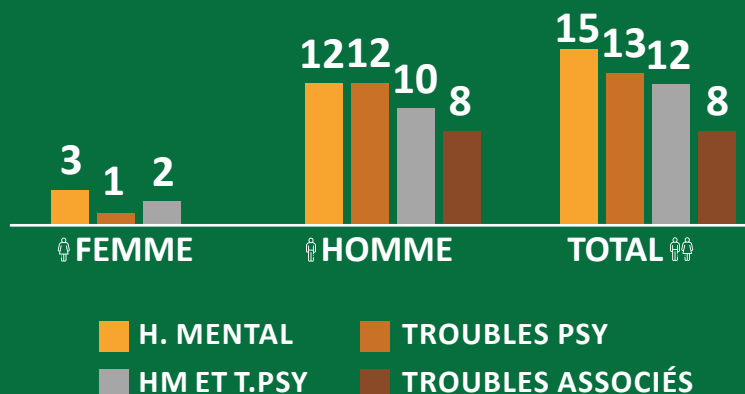
Les troubles psychiques « isolés » ou associés à une déficience intellectuelle concernent la plus grande partie des personnes accompagnées hommes/femmes confondus.

Les dernières admissions et les nouvelles demandes confirment ces observations avec tout de même une augmentation de troubles associés.

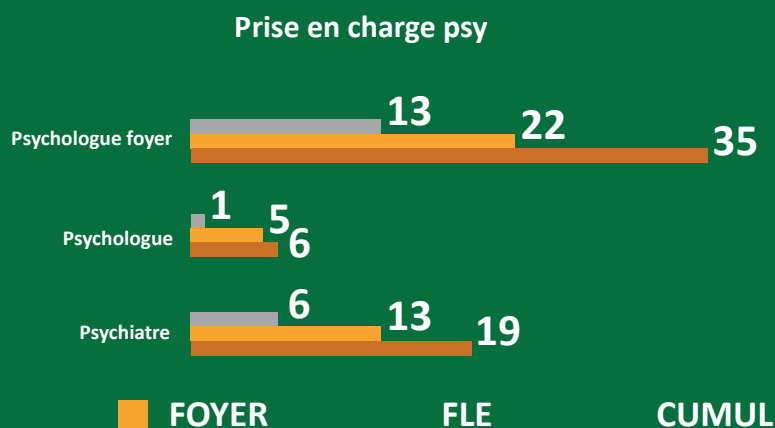
Avec plus de **75 %** de bénéficiaires qui présentent des troubles psychiques associés ou pas à une déficience mentale, **46 %** d'entre eux font l'objet d'un suivi régulier par un(e) psychiatre hospitalier(e) ou libéral(e), et **15 %** par un(e) psychologue libéral(e). La psychologue de l'établissement reçoit régulièrement la quasi majorité des résidents (dans un premier temps du moins) pour des entretiens de soutien, à un rythme plus ou moins régulier, pouvant évoluer vers une prise en charge spécialisée en libéral.

Près de **61 %** des personnes accompagnées travaillent à temps plein, et **19 %** ont un temps de travail compris entre 0,50 et 0,70 % ETP. Nous observons une augmentation du nombre de personnes qui travaillent à temps partiel. Le travail à temps partiel concerne des personnes proches de la retraite, ou porteuses d'une pathologie nécessitant une réduction du temps de travail afin d'accommoder travail et vie quotidienne, confort de vie et intégration sociale. Par ailleurs, nous notons une augmentation du nombre de personnes accompagnées qui ne travaillent pas. Pour certaines d'entre elles, elles ont démissionné, mais pour d'autres cela est dû à leurs difficultés d'intégrer le monde du travail.

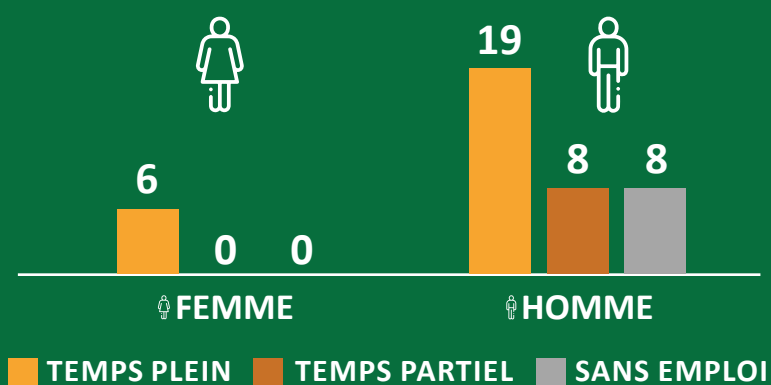
NATURE DU HANDICAP



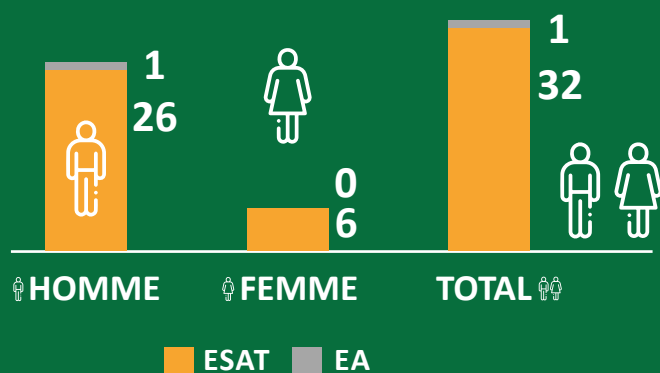
LES SOINS



TEMPS DE TRAVAIL

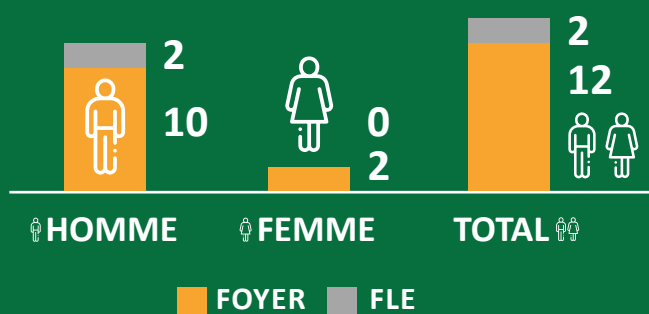


RÉPARTITION ESAT / EA



La quasi-totalité des personnes accompagnées salariées travaillent au sein de l'ESAT. Seul un bénéficiaire du FLE est salarié de l'Entreprise Adaptée et vit seul en appartement.

LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET/OU CULTURELLES



La moitié des résidents du Foyer pratiquent en temps normal une activité sportive et/ou culturelle. Dans un souci d'intégration et d'inclusion, il est proposé de s'inscrire dans les activités proposées par les associations locales.

Nous sommes partenaires du Comité départemental sport adapté, qui met en place des animations sportives ponctuelles.

Par ailleurs, régulièrement, des activités en petits groupes sont proposées par les membres de l'équipe éducative (marche, petites randonnées, visites, bowling, cinéma, spectacles et concerts, ...).

Sur le FLE, les bénéficiaires participent essentiellement à des activités proposées par l'équipe éducative le jeudi soir ou le samedi. On observe chez ces personnes une difficulté à s'engager dans une activité suivie dans le cadre d'une démarche personnelle.

D'une manière générale, il s'agit de promouvoir auprès des résidents et bénéficiaires l'espace loisir/détente, au-delà de la vie institutionnelle et de favoriser l'autonomie, la vie sociale, la curiosité... leur permettre de faire des rencontres et de se faire plaisir. Concernant les congés et vacances, en dehors des liens entretenus auprès de familles, un certain nombre de résidents et bénéficiaires sont accompagnés dans leur démarches pour s'inscrire à des séjours adaptés en fonction de leurs souhaits.

Plusieurs évènements sont à souligner pour compléter ces données :

- Le travail conjoint ESAT/Foyer s'est poursuivi pour la mise en œuvre de « stages » d'expérimentation et d'admission.

Cette collaboration entre les structures a permis de confirmer et de développer les accueils temporaires, de travailleurs de l'ESAT et de personnes en situation de handicap désireuses d'une admission en ESAT avec pour conséquence une augmentation du taux d'occupation.

- L'absence prolongée du médecin Psychiatre fait toujours défaut pour les équipes et les personnes accompagnées.
- Les travaux d'écriture du Projet d'établissement ont continué, sous la guidance de Mme KORNMAN du cabinet PROBE.
- Les travaux de construction du nouveau foyer ont débuté courant 2022 avec une prévision d'ouverture au mois de septembre 2023. L'équipe et les résidents commencent à se projeter sur le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux.

FOYER LOGEMENTS COLLECTIFS

L'année 2022 a elle aussi été marquée par l'épidémie de Covid, même si l'intensité n'a pas été la même ; nous avons donc maintenu le respect des gestes barrières, des séries de tests pour résidents et salariés et l'obligation de procéder à des mises à l'isolement pour certaines personnes déclarées positives. Heureusement, la pression a diminué en cours d'année et à compter du dernier trimestre, nous avons pu reprendre une vie "normale", tout en restant vigilants.

Par ailleurs, concernant le fonctionnement, nous avons dû pallier l'absence de 3 professionnels, une éducatrice spécialisée et une AMP en arrêt longue maladie, cette dernière ayant fait valoir ses droits à la retraite au mois de décembre. Une monitrice éducatrice ayant démissionné en fin d'année, la direction a donc procédé à l'embauche de 2 personnes, ce qui a permis de stabiliser l'équipe, le tout renforcé par le retour d'une éducatrice spécialisée en congés maternité (avril à décembre). Il a donc fallu fonctionner avec une équipe éducative constituée pour moitié de remplaçants en faisant en sorte que cela ait le moins d'impacts négatifs sur le bien-être physique et psychique des résidents.

Nous avons fait en sorte dans ce contexte de maintenir les axes d'accompagnement énoncés dans le Projet d'Etablissement notamment autour des concepts d'autodétermination, de santé et bien-être, d'autonomie et de participation sociale.

Il s'agissait également de s'appuyer sur une approche institutionnelle à confirmer, dans le sens où chaque professionnel de l'équipe élargie (intégrant le personnel d'entretien, le personnel de nuit, la secrétaire, ...) doit pouvoir être repéré et intervenir sur sollicitation des résidents. Les résidents eux-mêmes pouvant s'entre aider et se soutenir. Nous avons donc travaillé tous ensemble sur le quotidien, notamment l'implication et la participation de chacun dans les différentes tâches, dans un esprit "collocation". *"Ce qui se crée dans la vie quotidienne, sorte de tissu social, a pour effet de favoriser des possibilités de rencontres."*¹

Le Foyer collectif doit être un lieu dynamique qui permette à chaque résident de construire un projet d'avenir et de limiter autant que faire se peut le temps d'hébergement sur le foyer pour se projeter sur un ailleurs, en tenant compte du rythme et des capacités de chacun. Nous avons donc accompagné sur l'année 26 personnes au total, dont certaines ne sont restées que quelques mois, ce qui leur a permis de se poser, le temps de s'orienter vers d'autres solutions correspondant mieux à leurs besoins. Le fait d'être un EANM nous autorise désormais à accompagner des personnes qui ne travaillent pas forcément en ESAT et permet de répondre en ce sens à des situations d'urgence. Ceci nous demande de repenser l'accompagnement au quotidien, les plannings de présence éducative sur l'ensemble de la journée.



Nous avons également accueilli des personnes embauchées à l'ESAT, suite à des périodes de stage ; ce sont de jeunes adultes, ce qui a pour effet de faire baisser la moyenne d'âge. Par contre, cela demande aux professionnels de se remettre en question, d'adapter l'accompagnement à de nouvelles sollicitations, mais également de jouer un rôle de médiation en fonction des différences générationnelles.

En partenariat avec l'ESAT, tout au long de l'année, nous avons continué d'accueillir des stagiaires en apprentissage sur le plan professionnel et en évaluation en vue d'un accueil en foyer d'hébergement.

Par ailleurs, après une mise en veille de 2 ans en lien avec la pandémie, nous avons commencé à réactiver le réseau et le partenariat. C'est essentiel pour viser une amélioration des prestations d'accompagnement et cela contribue à une ouverture de l'établissement sur l'extérieur (groupe d'échanges inter foyers, groupe de réflexion concernant l'accueil des stagiaires, Groupe d'échange des pratiques avec l'association Episode, ...).

Enfin, l'équipe et les résidents se projettent sur le déménagement futur dans le nouveau foyer, dont les travaux ont commencé au mois de juillet 2022.

L'emménagement est prévu au mois de septembre ou octobre 2023, bien distinct du lieu de travail pour les résidents travailleurs à l'ESAT, dans un cadre agréable, fonctionnel et adapté aux besoins des personnes accompagnées.

Ce déménagement est l'occasion de repenser le fonctionnement et l'accompagnement dans son ensemble en mettant en avant l'ouverture vers l'extérieur, l'inclusion sociale, la citoyenneté et la capacité pour chacun de développer les projets individuels. Chaque résident doit pouvoir participer à la réflexion et sa mise en application.

¹ Jean OURY : *Transfert, multiréférentialité et vie quotidienne dans l'approche thérapeutique de la psychose. Cahier de psychologie clinique. Ed De Boeck 2003/2 N°21*

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS

« Camiante, no hay camino... Se hace camino al andar. » Antonio Machado
« Cheminant, il n'y a pas de chemin... C'est en marchant que se fait le chemin »

L'année 2022 a permis à l'équipe du FLE de poursuivre le travail initié par l'équipe constituée fin 2021. Concernant l'année écoulée nous retenons deux thèmes principaux qui nous ont particulièrement mobilisés. D'une part, l'année a été marquée par l'augmentation de la prise en charge médicale de certains bénéficiaires. D'autre part, l'équipe et les bénéficiaires ont été confrontés à la difficulté de trouver de nouveaux logements sur la commune.

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICAUX

Cette année, a été ponctuée par de nombreux suivis médicaux, dont un qui a particulièrement interpellé l'équipe.

On peut définir l'accompagnement médical par la nécessité d'aider et accompagner une personne confrontée à des épreuves intenses et marquantes comme l'est la maladie. Il est important de la soutenir dans les méandres et les aléas du parcours de santé.

Cet accompagnement renvoie à l'idée de réconfort et/ou de guide, ainsi qu'à celle de la relation.

L'organisation et le suivi médical n'est pas aisé. Prendre les rendez-vous médicaux est une étape importante pour rester en bonne santé.

Ainsi, sur le FLE, nous sommes attentifs au déroulé du suivi « courant », comme les rendez-vous chez le dentiste, rendez-vous chez l'ophtalmologiste, faire une prise de sang une fois par an... Chaque personne bénéficie d'un suivi médical qui lui est propre.

L'accompagnement médical des éducateurs est indispensable à la qualité de vie des bénéficiaires. Il doit faire preuve de professionnalisme et de sens des responsabilités pour gérer toutes sortes de situations délicates.

Il est important que chaque éducateur soit au clair avec les différents rendez-vous, afin d'effectuer l'accompagnement adéquat. Nous utilisons, pour cela, plusieurs supports pour garantir aucun oubli.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les infirmières du village, les médecins généralistes et les spécialistes quand cela est possible.

Nous permettons ainsi, une meilleure compréhension du rendez-vous pour la personne (et parfois pour les proches) ainsi qu'un meilleur suivi, en validant via un compte rendu, ce qui a été convenu lors du rendez-vous. Nous reparlons, ainsi, de ce qui a été évoqué pendant la rencontre.

En ce sens, il est important de :

- Connaître la personne accompagnée,
- Accepter le respect à la différence (culturelle, sociale, approche du corps et de la maladie...)
- Comprendre la logique de l'autre, reconnaître les non-dits, et les respecter.
- Sécuriser la personne
- Mobiliser ses ressources, son environnement, en rapport à sa situation.
- Mobiliser les ressources de la personne face à un dysfonctionnement passager et non se substituer à elle en lui fournissant une solution.

Nous sommes aussi présents sur les accompagnements au « long cours ».

Cette année, un bénéficiaire a été victime d'un accident professionnel. Lors des examens, une grosseur sur un rein a été découverte. Une biopsie a révélé que c'était une tumeur maligne qu'il fallait enlever. A la suite de plusieurs examens et de rencontres avec le spécialiste, de nombreuses discussions avec la psychologue du service et les éducateurs, cette personne a fait le choix d'un protocole de soins, qu'il poursuit encore à ce jour. Les soins et le rétablissement ont duré plus de 9 mois. À ce jour, il nécessite encore un suivi régulier. Cette situation a exigé de la part de l'équipe, une capacité à combiner « savoir-faire » et « savoir-être » lui permettant de s'adapter à une situation nouvelle.

Accompagner, ce n'est pas précéder la personne, lui indiquer un itinéraire, ni connaître la direction qu'il va prendre ; mais c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas. C'est l'aider à s'approprier la démarche.

Faire un bout de chemin avec lui, et le respecter dans ce qu'il a à vivre, c'est reconnaître son existence en tant que telle avec ses différences.

Cet accompagnement est une démarche relationnelle qui s'inscrit dans le projet de l'autre. Il évoque le respect, la proximité, la bienveillance, le non-jugement, la conservation de son autonomie.

La notion « d'accompagnement médical », s'ajuste à chaque situation, c'est une notion singulière qui s'invente avec chaque personne, c'est co-construire une décision, une conduite à tenir. Dans ce cas là, l'accompagnement à un rôle de facilitateur.

Durant cette année 2022, l'équipe du FLE a pu être confrontée à la problématique de l'offre limitée de logements sur Florensac et alentours. En effets les bénéficiaires du FLE sont pour la plupart locataires au sein du village, ce qui nous amène à travailler régulièrement avec des bailleurs privés. Actuellement sur les 12 personnes accompagnées 10 sont locataires via des bailleurs privés, 1 bénéficie d'un logement HLM et 1 est propriétaire.

FOYER LOGEMENTS ÉCLATÉS (SUITE)

LOGEMENT

Plusieurs cas de figure se sont présentés concernant la nécessité de rechercher de nouveaux logements :

- D'une part, une recherche de logements pour les nouveaux arrivants, qui sollicitent l'accompagnement du FLE. Début janvier 2022 nous avons accueilli un nouveau bénéficiaire qui souhaitait s'installer sur Florensac. Nous avons pu nous appuyer sur le réseau de propriétaires pour l'aider à trouver un logement. Plus récemment, nous avons reçu une demande de suivi d'un jeune adulte qui vit en famille d'accueil et qui projette de s'installer en colocation. Il recherche un logement adapté à son projet afin que chaque colocataire puisse bénéficier de son intimité.
- D'autres bénéficiaires souhaitent changer de logement pour convenance personnelle. Ils aspirent à avoir un logement plus grand, qui correspond à leurs nouvelles envies, cela concerne deux bénéficiaires actuellement.
- Deux autres bénéficiaires sont en recherche d'un bien à acheter. L'un d'entre eux a des problèmes de santé qui l'obligent à rechercher un logement de plain-pied, ce qui limite les offres disponibles pour lui.
- Cette année, deux propriétaires ont formulé le souhait de vendre leur bien, sans renouveler le bail pour les locataires. Ces déménagements, sur le court ou moyen terme, nous ont donc mobilisés sur la nécessité de trouver de nouveaux logements pour au moins 3 des bénéficiaires.

A travers ces exemples, on peut voir que la recherche de nouveaux logements a concerné plus de la moitié des personnes suivies et va continuer de nous mobiliser dans les mois à venir. D'un point de vue géographique, le secteur d'intervention du FLE est localisé essentiellement sur la commune de Florensac. Etant un service de proximité, nous sommes attentifs à ne pas trop nous éloigner de ce secteur, cela aurait un impact sur l'accompagnement proposé. Cependant il nous arrive d'étendre nos recherches dans les communes voisines, en fonction de la situation de la personne que nous accompagnons.

Le marché du logement est restreint sur la commune. En effet peu de logements sont disponibles à des prix correspondant aux revenus des bénéficiaires, tout en proposant les prestations souhaitées. Concernant les offres en agence immobilière, au moment de nos recherches, aucun logement n'était disponible selon les critères recherchés.

Cette année nous avons donc travaillé essentiellement en lien direct avec des propriétaires du parc privé. Grâce à un réseau construit depuis plusieurs années, des propriétaires privilégient l'accessibilité aux bénéficiaires de l'association. Le fait que les personnes bénéficient d'un suivi par le FLE ou d'une mesure de protection, rassure souvent les bailleurs. En pratique, l'équipe du FLE permet de créer une certaine médiation lorsque la personne rencontre des difficultés dans son logement et accompagne la personne à gérer l'aspect administratif.

Auprès de certains propriétaires, qui sont souvent sollicités par leurs locataires, il est parfois nécessaire d'instaurer un dialogue pour expliquer, rassurer, sensibiliser et déconstruire certaines représentations liées au handicap.

Durant plusieurs mois nous avons été en difficulté pour trouver un logement à un des bénéficiaires qui devait déménager. Peu ou pas d'offre malgré les recherches en agences ou sur les annonces. A ce titre, le réseau de propriétaires a pu être utile en dernier recours, même si la personne a dû faire quelques concessions sur son choix d'appartement.

Au vu de la problématique qui concernait plusieurs bénéficiaires, nous avons pu notamment passer par les réseaux sociaux pour partager une annonce. Cela a permis de prendre contact avec de nouveaux propriétaires afin d'aider les bénéficiaires dans leurs recherches. Finalement, nous sommes passés d'une pénurie de logements à une plus grande disponibilité en quelques mois. Cela traduit les aléas de l'offre et de la demande, avec lesquels nous devons composer, tout comme les personnes accompagnées.

Concernant le mode d'habitat proposé, depuis plusieurs années, en lien avec les évolutions observées et les besoins formulés par certains bénéficiaires, des propositions émergent de la part des équipes.

A titre d'exemple, la possibilité de créer des colocations pourrait être pertinente pour certains bénéficiaires du foyer collectif qui ne se sentent pas de vivre seul en appartement. Passer d'un collectif à un logement individuel est compliqué pour certains. Un habitat partagé ou de proximité, dans un même bâtiment, pourrait constituer une alternative. Certains bénéficiaires du FLE pourraient s'appuyer sur ce type d'habitat pour développer davantage de liens sociaux ou rompre la solitude.

Fin 2022, nous avons été sollicités par une propriétaire avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. Habituellement elle mettait à disposition des chambres d'hôtes, situées dans un même immeuble, pour des bénéficiaires en période de stage au FLE.

Elle souhaiterait mettre à disposition ses appartements sur le long terme, pour louer à des bénéficiaires d'AVH et des personnes âgées. Ce projet pourrait intéresser certains bénéficiaires du FLE, pour qui la solitude constitue un frein ou un facteur de repli sur soi. Ce nouveau projet est en cours d'élaboration avec la propriétaire.

Ce projet constitue une réponse parmi d'autres au besoin de logement et contribue à la réflexion autour du mode d'habitat proposé aux personnes que nous accompagnons. Pour nous, l'intégration des personnes au sein du village est à valoriser, même s'il ne relève pas d'un mode d'habitat unique mais à adapter en fonction de chacun. Les demandes des bénéficiaires passent de plus en plus par une distanciation avec un mode d'habitat institutionnalisé tout en ayant besoin d'un étayage favorisant le développement de liens sociaux de proximité.

Enfin, concernant les perspectives à venir, le nouveau projet architectural d'AVH et la construction de 4 nouveaux logements à proximité du foyer collectif peuvent constituer une piste de réflexion, cela ouvre le champ des possibles.

En conclusion, l'accompagnement médical, et le logement sont deux thématiques qui ont fortement mobilisé l'équipe, cette année.

Elles ont en point commun, le bien-être des personnes accompagnées, l'écoute et le recueil de leur parole pour instaurer une relation de confiance afin d'être au plus près de leurs besoins.

MASSIF Aurélien
SARRAMONA Sandrine
CONVERTINI Marie-C.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES PSYCHOLOGUES

LES PSYCHOLOGUES ET L'INSTITUTION

Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psy » dans l'institution.

Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Le psychologue clinicien vise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et tente de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet.

Du côté institutionnel, ses missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

Ainsi, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive.

Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auquel participe le psychologue. Pour autant, ces projets, ces procédures sont prises dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Le psychologue a pour fonction de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejourné et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ». Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les psychologues peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté.



Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes.

Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir. Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴.

Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir. Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement.

Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre. Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire.

C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclairer de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne.

« La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même »⁵.

Laure FERNANDEZ et Corinne GAMBICCHIA
Psychologues cliniciennes

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in *Bulletin de psychologie*, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p8.

ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité autorisée	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365	365	365	365	365	365
Nombre théorique de journées	12775	12775	12810	12775	12775	12775	12810	12775	12775
Nombre de journées autorisées	10189	10311	10311	10343	10401	10218	10218	10008	9810
Nombre de journées réalisées	10157	10513	10532	9841	9842	10341	9810	9764	10612
Taux d'occupation réel en %	79,51 %	82,29 %	82,22 %	77,03 %	77,00 %	80,95 %	76,58 %	76,43 %	83,06 %
Écart retenu / réel	+ 32	+ 202	+ 221	- 502	- 559	+ 123	- 408	- 244	+802

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ

	JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	JOURNÉES RÉALISÉES
INTERNAT	9810	10612
STAGE D'ÉVALUATION	0	271
TOTAL EN JOURNÉES	9810	10341





avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

EANM JEAN PIAGET
FOYER DE VIE
&
ACCUEIL DE JOUR



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



PÔLE ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT

Siège Direction Générale · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48
FOYER Jean Piaget · SAVS / ACCUEIL FAMILIAL SAMSAH de Béziers · GEM de Béziers · RÉSIDENCE accueil espoir de Béziers
avh34.org · Siret : 775 997 463 000 28

Propos introductif

Après deux années entravées par la crise sanitaire, les activités du pôle ont pu enfin retrouver la quiétude d'un fonctionnement quasi normal.

La levée progressive des restrictions et contraintes sanitaires ont certes libéré les personnes accompagnées et les professionnels permettant la reprise des activités et des projets collectifs et individuels.

Toutefois, les deux dernières années conjuguées aux événements de l'année 2022 (contexte international et inflationniste) ne sont pas sans conséquence pour notre secteur.

D'une part, bien qu'épargnés par l'ampleur nationale du phénomène, nous constatons un recul de l'intérêt des professionnels pour le secteur avec des départs de professionnels et des difficultés de recrutements jusqu'alors jamais constatés (remplacements, postes pérennes), provoquant ainsi des périodes d'instabilité de certaines équipes et/ou activité.

Si les revalorisations salariales ont certainement permis de stabiliser et satisfaire une partie des effectifs, l'exclusion de ces mesures d'une partie des professionnels n'a pas favorisé la dynamique attendue.

D'autre part, le manque de visibilité des évolutions tarifaires, les à-coups successifs ont rendu l'exercice budgétaire complexe mais dans l'ensemble maîtrisé.

C'est dans ce contexte instable et mouvant, que nous relatons nos activités d'une année 2022, encore une fois et finalement, pas tout à fait comme les autres.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble des équipes (administratives, services généraux, éducatives, cadres intermédiaires et techniques, fonctions ressources de la Direction Générale) pour leur persévérance,

leur professionnalisme, bien conscient que notre contexte plus ou moins incertain peut dégrader l'opérationnalité et la projection de nos activités ainsi que les dynamiques individuelles et collectives.

Pourtant, nous avons poursuivi et réussi les projets et chantiers en cours à l'échelle du Pôle Accueil-Accompagnement :

- Inauguration de la réhabilitation du Foyer de vie-Accueil de jour Jean Piaget le 24 juin 2022,
- Inauguration de la Résidence Accueil Espoir de Béziers le 11 octobre 2022,
- Reprise des travaux des groupes de travail des Comités qualité
- Réalisation de formations collectives et individuelles (Ogirys, éco-conduite responsable, Droit des personnes accompagnées et autodétermination, vieillissement et handicap, Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage tuteur).
- Conventonnement avec des acteurs du sanitaire, et de la formation
- Intégration et participation dans les instances locales de santé mentale

L'ensemble de ces réalisations sont autant de concrétisations porteuses d'améliorations au service des publics accompagnés, des conditions d'accueil et de travail.

Ce rapport fait donc état de l'ensemble de l'activité de l'EANM Jean Piaget et constitue le reflet d'un exercice dans un contexte toujours aussi fluctuant.

Enfin, il vient témoigner d'une nécessaire valorisation de l'engagement des professionnels, tous métiers confondus et des besoins accrus des publics accompagnés.

Julien BIHEL, Directeur

30

BILAN
DE LA RESPONSABLE
DES SERVICES



34

BILAN D'ACTIVITÉ 2022
DE LA PSYCHOLOGUE



36

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS
GÉNÉRAUX



45

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES





BILAN DE LA RESPONSABLE DES SERVICES

La population accueillie sur le Foyer Jean Piaget est composée d'adultes porteurs de handicap mental, psychique avec ou sans troubles associés.

Ces formes de handicap présentant des troubles spécifiques nécessitent de la part des professionnels un accompagnement adapté aux besoins singuliers des personnes.

Depuis quelques années déjà, le constat général fait est le suivant : l'espérance de vie des personnes accompagnées augmente comme dans la population générale. Les personnes accueillies au sein du foyer vieillissent également conjuguant handicap et pathologies liées à l'âge. Parmi ces personnes, certaines ont des problématiques médicales, d'autres rencontrent des complications fréquentes qui exigent une surveillance indispensable.

L'accompagnement des personnes vieillissantes passe par des accompagnements éducatifs spécialisés, plus individualisés, demandant une régularité pour un meilleur suivi et un meilleur repérage temporel. A ces temps d'accompagnements plus longs s'ajoute également un accompagnement paramédical de plus en plus fréquent. Près de 27% de la population accueillie sur le Foyer est âgée de 50 ans et plus. 54% a plus de 40 ans (cf. Eléments chiffrés ci-après).

Cela nécessite d'organiser le temps et le travail des professionnels éducatifs en fonction des besoins médicaux, mais également en fonction des besoins liés à des rythmes de vie différents.

Un travail d'évaluation, et de réflexion se poursuit activement face à cette problématique du vieillissement des personnes accueillies au Foyer. Le développement du partenariat est incontournable afin de trouver des solutions et mettre en place des actions et/ou des demandes de réorientation pour accompagner au mieux ces personnes vieillissantes. Nos actions dépassent le champ des missions d'un « Foyer de Vie » nécessitant un rapprochement, un lien étroit avec les intervenants médicaux et paramédicaux (libéraux) afin de travailler de concert pour accompagner au mieux chaque situation problématique rencontrée.

Le travail de partenariat avec les structures telles que les EHPAD, FAM ou MAS jusqu'alors ralenti voir stoppé par la pandémie COVID 19, a dû être relancé. Les liens se tissent à nouveau mais lentement bien que, pour le Foyer Jean Piaget, ce travail relève d'une nécessaire priorité voire d'une urgence.

L'établissement a apporté son soutien aux professionnels cherchant à développer et renforcer les connaissances et compétences des équipes éducatives se saisissant de toutes les opportunités possibles.

Quelques actions ont été mises en place comme :

1) L'accès à des séances d'analyse des pratiques, animées par formateur/consultant, soit 5 séances en 2022.

2) La participation à 2 demi-journées thématiques regroupant les salariés des équipes éducatives du Pôle « Accueil et Accompagnement » soit une par semestre pour 2022. Ces thématiques ont été choisies par les équipes et animées par des intervenants extérieurs :

o « *Personnes avec des troubles psychiques en refus de soin* », intervenant M. Joseph MORNET (Psychologue)

o « *Comment assurer l'écoute des personnes et comment garantir les choix et libertés de chacun : la notion d'autodétermination* », intervenante Mme Claire KORMANN (Consultante cabinet Probe).

3) L'organisation de réunions avec certains partenaires a ouvert à un partage de pratiques professionnelles enrichissant pour les équipes (ADJ et FDV) et consolidé les relations partenariales :

- Rencontre avec l'UDAF autour des mesures de protection et le rôle des mandataires judiciaires,
- Rencontre avec la psychologue du FAM « Les Hauts de Massane » spécialisé dans l'accompagnement des personnes ayant subi un traumatisme crânien, vignette clinique et apports théoriques.
- Rencontre avec l'équipe médicale d'HandiConsult 34 pour développer l'accès aux soins notamment dentaires pour les personnes accompagnées en grande difficulté face aux soins.

4) La poursuite de la formation sur le logiciel Ogirys pour tous: mise à jour et suivi des dossiers de la personne accompagnée, développement des possibilités offertes par l'outil de transmissions (utilisation des agendas par exemple), réactivation des référents Ogirys au sein des établissements.

5) La sensibilisation à une conduite écoresponsable, pour une prise de conscience écologique et citoyenne pour les professionnels amenés à conduire dans l'exercice de leur fonction.

En 2022, reprendre le travail laissé en suspens par la situation sanitaire a été une priorité. Ainsi, il avait été repéré, depuis 2019, des besoins spécifiques liés à la vie affective. Durant l'année 2020, des séances d'animation autour de la thématique « Vie intime et Sexualité » auraient dû être proposées aux bénéficiaires via l'intervention du Planning Familial 34. Cela n'avait pas pu aboutir ni en 2020 ni en 2021, de par la situation sanitaire empêchant les séances en présentiel.

En 2022, ce projet a abouti et a débuté en septembre 2022 par la mise en place d'un groupe de paroles « Parlons d'amour » proposés aux hommes. Il se poursuivra jusqu'en février 2023.

Cette expérience très enrichissante sera renouvelée pour proposer à des femmes de participer à leur tour à un nouveau groupe de paroles.

D'autres partenariats ont redynamisé les ateliers proposés aux bénéficiaires mais cela sera développé par l'équipe éducative de l'ADJ dans une des parties suivantes.

BILAN DE LA RESPONSABLE DES SERVICES (SUITE)

La crise sanitaire a toujours été là, impactant certains mois la présence des bénéficiaires comme celles des salariés.

Par exemple, lorsque l'Accueil de Jour a dû fermer temporairement ses portes aux personnes dites « externes » (février et octobre 2022), nous avons immédiatement organisé et planifié des activités intitulées « activités hors les murs ». Ces dernières ont pour but de réunir les personnes accompagnées externes, de ne pas perdre le contact au travers d'activités animées à « l'extérieur » du Service.

Les campagnes de vaccination menées avec un médecin et une infirmière libérale investies sur l'établissement, le port du masque maintenu malgré la lassitude de chacun, la poursuite des gestes barrières, ont porté leurs fruits et empêché les formes graves de la maladie.

L'isolement vécu durant des mois a laissé des traces en chacun. Mais l'élan vital est bien revenu au cours de l'année 2022. Il est fragile et nous devons y être tous vigilants.

Pour préserver et maintenir les relations familiales, les visites des familles, même si elles ont été soumises à certaines restrictions, ont pu être à nouveau proposées et organisées. Les accompagnements des bénéficiaires auprès de leurs parents ou fratries ont pu reprendre également : visite à une mère hébergée en EHPAD, visite à des sœurs âgées non véhiculées... Retrouver les siens, renouer les liens, retrouver une vie sociale a été une part importante du travail éducatif mené sur le FDV.

Au fil des mois, les activités du foyer ont pu revenir à la « normale ». Les consignes et gestes barrières sont intégrés et respectés. Chacun, professionnel comme résident, est encore vigilant pour lui et pour les autres. L'ouverture vers l'extérieur, au-delà de la reprise des activités, s'est concrétisée par l'organisation de 2 transferts : un par des éducateurs de l'Accueil de jour et du Foyer de Vie (Championnat de Lutte adaptée à Mulhouse) et un à Disneyland par l'équipe d'internat. Cette ouverture est aussi passée par l'accueil de stagiaires, personnes en situation de handicap et personnes en formation professionnelle.

Les stages et accueils temporaires de bénéficiaires ont repris de manière régulière. Le nombre de demandes d'admission laissées en carence de par la pandémie est trop important pour être traité en une année.

Mais malgré tout, les nombreux accueils ont permis à de nouveaux adultes en situation de handicap de venir découvrir et partager le quotidien du foyer Jean Piaget à travers soit des stages d'évaluation, ou des stages de découverte, ou encore des accueils temporaires pour moment de répit. Les résidents ont fait preuve de bienveillance et de volonté pour intégrer ces nouvelles personnes.

L'accueil de stagiaires professionnels (AES, ME, lycéens SAPAT) a pu reprendre également. Les professionnels ont apprécié leurs présences, leurs regards sur leurs pratiques professionnelles et se sont impliqués dans leurs suivis de formation.

De manière générale, on peut dire que l'accueil de ces nouvelles personnes a donné un souffle nouveau dans la vie au sein du foyer. Découvrir de nouvelles personnes, les accueillir et transmettre son savoir sont source de réalisation dont chacun, résidents comme professionnels, doit pouvoir faire l'expérience.

La vie a repris son sens...

Il est à noter pour l'année 2022 des mouvements du personnel :

- Une aide médico psychologique de l'équipe Foyer de Vie a mis fin à son contrat de travail.
- Une monitrice-éducatrice, un moniteur-éducateur et une aide médico-psychologique de l'Accueil du jour ont mis fin à leurs contrats de travail.
- Une Surveillante de Nuit Qualifiée a également mis fin à son contrat de travail.

Tous les cinq ont été remplacés. C'est dans ce cadre qu'une personne jusqu'alors en CDD au sein du Foyer a pu être embauché et rejoindre l'équipe éducative de l'Accueil de Jour.

Par ailleurs, un apprenti Moniteur-Educateur a signé un contrat d'apprentissage pour 2 ans.

L'équipe éducative de l'Accueil de Jour a basé le rapport d'activité du Service sur le partenariat.

L'équipe éducative du Foyer de Vie a basé le sien sur la reprise de l'accueil et l'ouverture sous toutes ses formes : fêtes, stages, accueil des familles, mais aussi sorties culturelles, transferts...

Chaque équipe, à sa manière, souligne l'importance du partage, de la rencontre, et du vivre ensemble.

Christine GUIGNET, Responsable des services



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA PSYCHOLOGUE

LES PSYCHOLOGUES ET L'INSTITUTION



Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psy » dans l'institution. Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Le psychologue clinicien vise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et tente de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet.

Du côté institutionnel, ses missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

Ainsi, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive. Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auquel participe le psychologue. Pour autant, ces projets, ces procédures sont prises dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Le psychologue a pour fonction de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejours et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ».

Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les psychologues peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté. Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes. Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir.

Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴. Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir.

Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement. Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre.

Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire. C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclaircir de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne.

« La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même »⁵.

Corinne GAMBICCHIA
Psychologue clinicienne

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in Bulletin de psychologie, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p 8.

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS GÉNÉRAUX





ÉLÉMENTS CHIFFRÉS GÉNÉRAUX

Au sein de l'établissement, nous disposons sur la partie FDV (internat) de **34** places destinées à accueillir des personnes en situation de handicap (dont 2 dédiées à des stages d'évaluation et/ou des accueils temporaires), ajoutées aux 10 du service Accueil de Jour (externat) du lundi au vendredi.

En 2022, l'établissement a accueilli, toutes modalités d'accueil confondues **54** personnes dont l'âge est compris entre 22 et 62 ans.

ENTRÉES ET SORTIES

FOYER DE VIE : effectif installé au 31/12/2022 - 33 personnes

Sorties : aucune sortie n'a été réalisée cette année, bien que des réorientations soient à l'étude ou accompagnées. La dernière admission date de novembre 2021.

Admissions : aucune n'admission n'a pu être réalisée, faute de sortie. Qui plus est, **33** chambres sont occupées depuis la dernière admission, ne laissant à disposition qu'une chambre pour organiser les accueils temporaire et d'évaluation.

Accueil Temporaire/stage d'évaluation au titre de l'accueil temporaire : 258 journées

- Nombre de personnes accueillies : **7**

- Nombre de séjours d'accueil : **34**

ACCUEIL DE JOUR : effectif installé au 31/12/2022 - 11 personnes

● 1 sortie à l'initiative de la personne et de sa famille

● 2 admissions en provenance de leur famille et sans prise en charge antérieure

Accueil Temporaire/ Stage d'évaluation au titre de l'accueil temporaire : 212 journées

- Nombre de personnes accueillies : **7**

- Nombre de périodes d'accueil : **33**

	DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ		
	JOURNÉES PRÉVISIONNELLES	JOURNÉES RÉALISÉES	ÉCARTS
EXTERNAT	2 266	2 015 (dont 212 d'accueil temporaire)	- 251
INTERNAT	10 401	10 417	+ 16
ACCUEIL TEMPORAIRE INTERNAT	381	258	- 123
STAGE D'ÉVALUATION			
TOTAL INTERNAT	10782	10675	- 107
TOTAL EN JOURNÉES	13 048	12 690	- 358

Nombre de journées d'hospitalisation : **57**

Nombre de journées non réalisées pour cause d'épidémie de Covid19 (épisodes de février et octobre), soit pour isolement en famille, soit mise en retrait volontaire par précaution :

- Internat : **128** journées
 - Accueil permanent : 99
 - Accueil temporaire : 29
- Externat : **144** journées
 - Accueil permanent : 123
 - Accueil temporaire : 21

INDICATEURS DE LA POPULATION



RÉPARTITION PAR ÂGE & PAR SEXE

L'établissement a accueilli sur les deux parties (FDV et ADJ) 23 hommes et 21 femmes soit 44 personnes âgées de 22 à 62 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE & PAR SEXE



Toutes les tranches d'âge sont représentées.

La moyenne d'âge de la population, féminine et /ou masculine, est de 42 ans.

Actuellement, c'est la tranche d'âge de + de 30 ans qui est la plus représentée.

Plus de **31 %** de la population est âgée de 30 à 39 ans, près de **27 %** est âgée de plus 50 ans, **54 %** de la population a entre 40 et 62 ans.

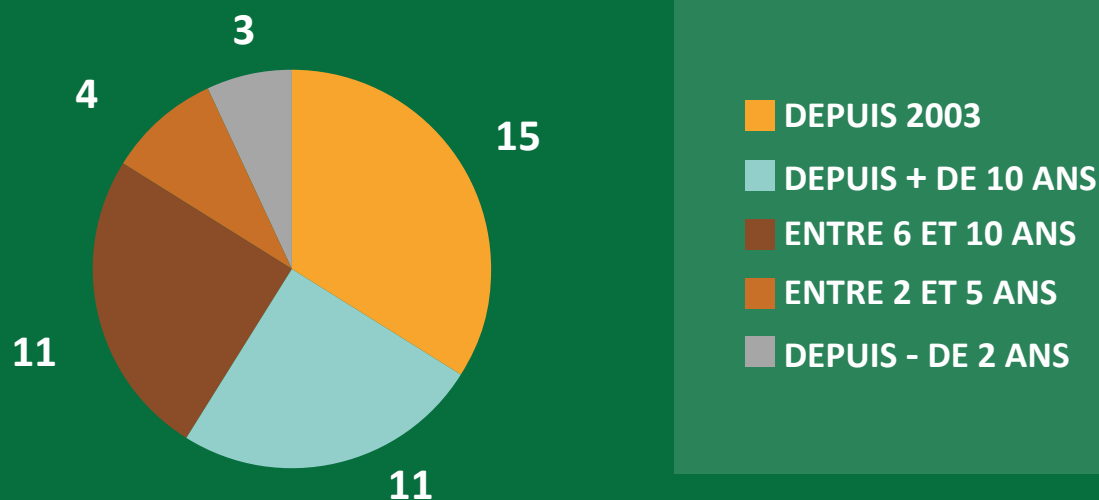
Cette caractéristique demande à ce que l'établissement adapte régulièrement son activité et son accompagnement des personnes au vu de la pluralité de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs difficultés.

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS GÉNÉRAUX (SUITE)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Sur le Foyer De Vie et sur l'Accueil De Jour confondus :



INDICATEURS DE SOIN

NATURE DU HANDICAP

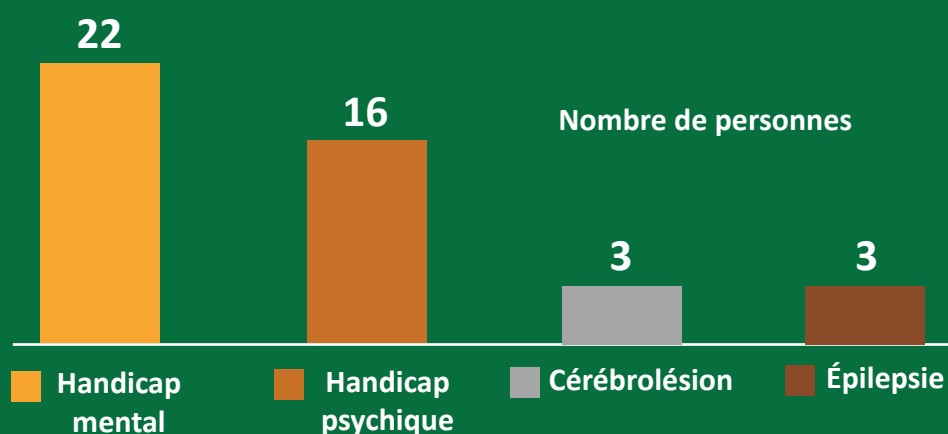
La population accueillie présente :

- un handicap mental dont l'origine est variable : anomalie chromosomique, anomalie génétique,... Parfois l'origine reste indéterminée. Dans tous les cas, c'est la déficience intellectuelle qui domine, entraînant une dépendance avec des degrés différents selon les personnes accompagnées.

- un handicap psychique, consécutif à des troubles psychiatriques comme la schizophrénie, des états limites graves,... qui altèrent gravement l'autonomie des personnes.

Il est parfois difficile de différencier ces deux types de handicap car ils sont souvent croisés chez la même personne.

Parallèlement à ces deux catégories, une partie de la population souffrant de handicap mental est également atteinte de troubles associés : handicap visuel, handicap auditif, épilepsie.



A ces divers handicaps et pathologies, s'ajoute depuis plusieurs années la question du vieillissement.

L'établissement accueille donc une population variée tant au niveau du handicap, de l'âge que de l'ancienneté au sein de l'établissement. La population évolue ainsi de façon intrinsèque.

L'accompagnement « au soin » occupe toujours une place importante dans la vie quotidienne des personnes et dans le temps de travail des professionnels éducatifs. Afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes, des temps dédiés aux rendez-vous médicaux sont prévus dans l'organisation du temps de travail des professionnels éducatifs, à hauteur de 4 ½ journées et d'une fin d'après-midi, chaque semaine.

L'accompagnement des personnes auprès des médecins généralistes et/ou spécialisés pour les rendez-vous médicaux et para-médicaux (kinésithérapie, orthophonie, pédicure etc.) sont réguliers.

Pour les personnes présentant une « bonne autonomie », elles se rendent seules chez le pédicure ou chez le kinésithérapeute.

Un résident fait appel à un V.S.L pour honorer ses consultations auprès de son médecin psychiatre, à un rythme d'une fois par mois.

La plupart des personnes n'étant pas autonomes dans leurs déplacements, le médecin généraliste (médecin traitant de 27 résidents) et les partenaires paramédicaux poursuivent leurs consultations et interventions au sein de l'établissement.

Ainsi du fait des interventions sur site, le nombre des accompagnements aux rendez-vous (toutes spécialités confondues) s'élève à **328**, soit une moyenne de **6** rendez-vous honorés par semaine sur l'année. Ce qui est moins important que l'année précédente. Malgré tout, ces accompagnements demandent toujours une mobilisation et une organisation importantes des professionnels.

Outre ces besoins médicaux, des soins d'hygiène et de confort (comme la réalisation de la toilette prescrite entre autre, en cas de perte d'autonomie) sont dispensés, pour 8 résidents, par des infirmiers libéraux, en plus des actes infirmiers (pansements, injections...) auprès d'autres, tout au long de l'année.

Ce sont ces mêmes professionnels de santé qui organisent les besoins en bilan sanguin et urinaire en liaison avec les médecins prescripteurs et les laboratoires. Ils délivrent 3 fois par jour les traitements prescrits à l'ensemble des personnes accueillies.

HOSPITALISATIONS

Durant l'année 2022, nous dénombrons **57** jours d'hospitalisation.

- Une personne accueillie sur la partie internat a bénéficié de plusieurs séjours de répit en clinique psychiatrique, afin de se reposer.
- Au mois d'avril 2022, une personne a été hospitalisée en clinique psychiatrique.
- Une autre personne a été hospitalisé au CHU de Sète durant 3 semaines environ pour des problèmes de santé graves.
- Une autre personne a été hospitalisé également au CHU de Sète 3 à 4 jours de manière récurrente pour des problèmes respiratoires dus à son âge.

Il est à noter que durant ces hospitalisations, l'accompagnement se poursuit (visites, lien avec la famille, médiation avec le service hospitalier, etc.).

ÉLÉMENTS CHIFFRÉS GÉNÉRAUX (SUITE)

DEMANDES D'ORIENTATIONS ET DÉPARTS

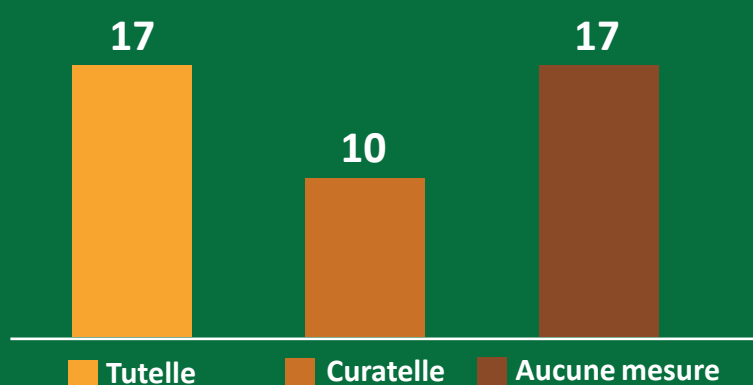
Depuis septembre 2022, nous travaillons à l'orientation d'une personne de 50 ans atteinte de trisomie 21 présentant une maladie d'Alzheimer précoce. Lorsque la déficience se conjugue aux troubles du comportement de la maladie d'Alzheimer peu de lieux semblent répondre à ses besoins et les admissions y sont difficiles. L'établissement met tous les moyens en sa possession pour faire avancer cette situation en travaillant de concert avec la famille.

Par ailleurs, une personne âgée de 62 ans est accompagnée dans sa réorientation vers un Ehpad local afin de la maintenir sur la commune (conservation des repères, lien avec l'établissement et résidents)

NOUVEAUX ACCUEILLIS

- En Janvier 2022 une femme de 26 ans a été accueillie sur la partie externat suite à des périodes d'accueils temporaires concluants.
- En Septembre 2022 un homme de 49 ans a été accueilli sur la partie externat suite à une situation familiale fragile. Il poursuit également des périodes d'accueils temporaires en internat afin d'apporter des moments de répit tant pour lui que pour sa famille.

MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE



Il est à indiquer que sur les **17** personnes qui ne sont pas protégées par des mesures juridiques, **9** vivent au domicile familial et bénéficient l'Accueil de Jour, soit au total **9** externes sur 11 accueillies.

Sur les 8 autres personnes « internes », **2** sont âgées de plus de 50 ans.



L'établissement a reçu, pour l'année 2022, **17** nouveaux dossiers.

Des propositions de visites, de rencontres suivies d'accueil en internat ou en externat, adaptées selon leurs demandes et besoins ont été proposées comme :

- des demi-journées à plusieurs jours de découverte pour les personnes venant des IME/IMPRO
- des périodes de stage d'évaluation pour des jeunes adultes issus d'IME/IMPRO ou venant d'autres dispositifs (autre foyer de vie ou secteur psychiatrie), allant de journées séquencées à plusieurs semaines consécutives
- des périodes d'accueil temporaire pour les personnes étant sur liste d'attente ou des externes ayant besoin de développer une vie d'adulte en dehors du cercle familial.
- des périodes de répit pour une personne isolée, vivant à domicile, et accompagnée par un SAVS

Nous avons réalisé **470** journées d'accueil temporaire (externat et internat confondus) malgré un arrêt des accueils en février et octobre 2022, face à une recrudescence des contaminations à la COVID au sein de l'établissement.

Ces accueils ont répondu à des demandes dont certaines étaient sur la liste d'attente depuis 2019.

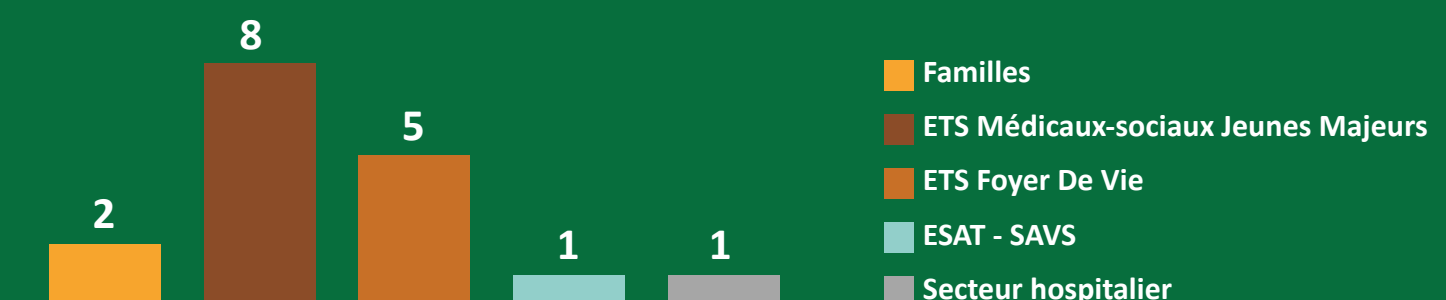
Les personnes en demande d'admission sont à **88 %** des personnes vivant dans le département de l'Hérault. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les demandes déposées par des établissements ESMS du secteur « adultes » proviennent soit de Foyer de Vie (volontés de changer d'environnement social), soit du secteur psychiatrique, soit d'ESAT, justifiée par une réorientation en raison à l'avancée en l'âge (travail devenu difficile et éprouvant).

Les demandes émanant des IME / IMPRO héraultais, correspondent à 47 % du nombre total des demandes reçues en 2022. Les demandes pour ces jeunes gens sont essentiellement et initialement des demandes d'accueil en externat.

Nous observons un nombre grandissant de demandes d'admission pour des personnes déjà accueillies en établissement mais hors département en vue d'un rapprochement ou projet familial.

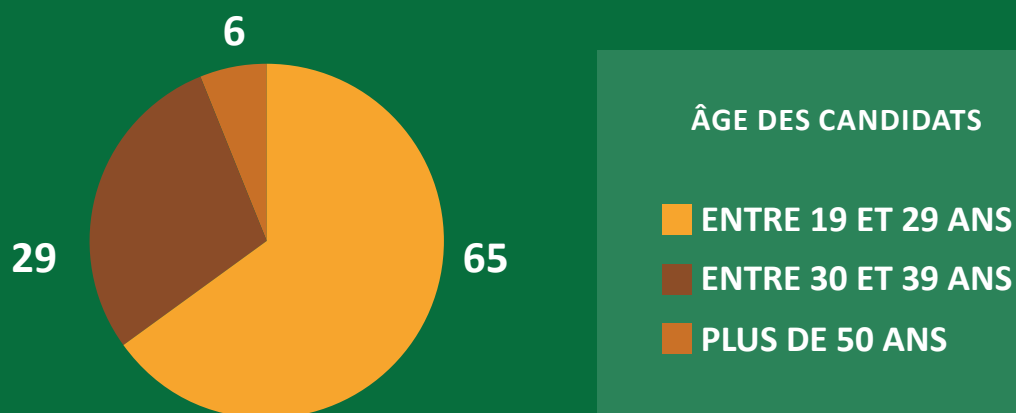
La pandémie liée à la COVID 19 a amené un grand nombre de familles (hors département) à déménager dans le pourtour du Bassin de Thau. Ainsi les demandes de rapprochements familiaux sont nombreuses, travaillées ou pas avec l'établissement d'origine. Pour traiter au mieux ces demandes, un important travail est nécessaire pour affiner la pertinence de la demande. Pour ce faire, il faut s'appuyer sur les temps de rencontres mais également sur des échanges avec de nouveaux partenaires (établissements, MDPH), et bien discerner le projet de la famille et le projet de la personne concernée.

PROVENANCE DES DEMANDES D'ACCUEIL



ÉLÉMENTS CHIFFRÉS GÉNÉRAUX (SUITE)

ANALYSE DES PERSONNES EN DEMANDE D'ACCUEIL (SUITE)



En conclusion, les chiffres nus mènent à penser qu'il nous faut anticiper et préparer avec bienveillance l'orientation pour certaines personnes accueillies au foyer vers des dispositifs pour personnes handicapées vieillissantes (EHPAD-PHV, accueil familial) plus adaptées à leurs besoins physiologiques et respectueuses de leurs rythmes respectifs afin de pouvoir accueillir les jeunes gens en attente de places dans les établissements adultes comme le foyer Jean Piaget.





**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022
DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Le précédent rapport d'activité était ciblé sur :

- Notre adaptation aux règles sanitaires mise en place pendant la crise sanitaire,
- L'emménagement dans nos nouveaux locaux suite à d'importants travaux sur la structure
- Le « retour à la normale » et comment nous trouvons des solutions pour revenir vers la « normalité »

En cette année 2022, nous sommes un peu plus « libérés » des contraintes sanitaires bien que la COVID fasse désormais partie de nos vies institutionnelles. Nous avons donc décidé que le rapport d'activité porterait donc principalement sur nos libertés retrouvées.

Dans un premier temps nous ferons un « arrêt sur image » sur l'accès à la culture et les différents transferts qui ont eu lieu en 2022. Puis nous aborderons le thème de la réouverture vers le public avec les fêtes institutionnelles, et l'accueil des familles. Et nous finirons sur la reprise intense des accueils stagiaires.

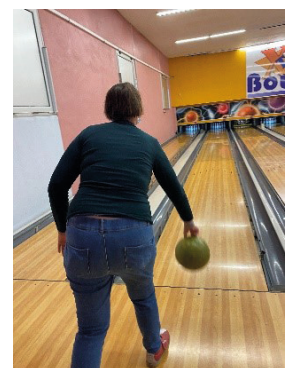
LE RETOUR DE LA VIE CULTURELLE, DES LOISIRS ET DES TRANSFERTS

VIE CULTURELLE & LOISIRS

Peu à peu, la vie culturelle a pu reprendre au sein du foyer Jean-Piaget. Les personnes accompagnées ont retrouvé la joie de partager des moments conviviaux à l'extérieur.

Plusieurs sorties pour se rendre à des concerts ont été organisées. Les résidents ont pu aller voir sur scène le groupe « Sexion d'Assaut », le duo « Slimane et Vitaa » ou même le slameur « Grand Corps Malade » aussi bien en groupe qu'en accompagnement individuel.

Les résidents ont pu assister à des spectacles comme celui du « Cirque du soleil sur glace » ou « les folies Gruss » à Béziers.



Nous avons organisé quelques sorties à la fête foraine, moments très appréciés par les résidents. Nous avons également participé à des lotos à l'extérieur de l'établissement dans la ville de Frontignan afin de créer du lien avec les habitants.

Plusieurs journées ont été organisées, à la « Cité de l'espace » à Toulouse, à « Micropolis » dans l'Aveyron, à « Aqualand », au « Gouffre géant de Cabrespine » et des sorties en Espagne en journée, de quoi égayer les week-ends des personnes accompagnées.

Pour permettre au plus grand nombre de résidents d'avoir accès aux sorties culturelles organisées le week-end par l'équipe éducative du foyer, il arrive aux éducateurs d'aller chercher à leurs domiciles les résidents qui sont en famille ces week-ends-là.

TRANSFERTS

Deux transferts ont été organisés en 2022 : un en avril et un en novembre.

La reprise des compétitions de Lutte Adaptée en 2022 s'est clôturée par le Championnat de France en Avril 2022. Il a eu lieu à Mulhouse. 3 éducateurs (du Foyer de vie et de l'Accueil de jour) ont organisé la participation à cette compétition qui n'avait pas eu lieu depuis 2 ans. Les résidents-lutteurs ont pu retrouver les compétiteurs du tournoi de lutte de chaque région. Au programme, tournois, remise des médailles et repas dansant.

Puis pendant 3 jours en Novembre 2022, 5 résidents, 3 éducateurs et un veilleur de nuit sont partis en transfert à Disneyland Paris. Départ en train de Montpellier, séjour à l'hôtel « Santa Fe », visite des parcs d'attractions, spectacles, parades et feux d'artifice. Un moment magique, retour avec plein d'étoiles dans les yeux.



OBJECTIFS

Ces différentes sorties permettent aux éducateurs d'évaluer les aptitudes des personnes accompagnées, dans la société. Nous veillons au respect des règles de vie et faisons en sorte que chacun ait un comportement approprié. Après une période de confinement, avec peu de sorties sur l'extérieur, un rappel des règles en société a dû être nécessaire afin que ces sorties, et le retour à la vie normale se passent dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à ces sorties nous pouvons aussi évaluer l'autonomie du résident sur l'extérieur. Elle est parfois bien différente que sur le quotidien, certains se révèlent ! Cela permet également de créer du lien avec les familles et les tuteurs. Ils sont associés au projet et ensemble, nous mettons tout en œuvre pour la bonne réalisation de celui-ci. Une bonne communication avec les familles et les partenaires est l'une des clés qui permet d'assurer la meilleure prise en charge possible aux personnes que nous accompagnons.

Les sorties et les transferts sont des temps forts de l'accompagnement éducatif qui impliquent les personnes concernées. En nous faisant part de ses souhaits, en faisant des propositions, le résident est au cœur de tous les projets que nous mettons en place. Assurément, tout ceci s'appuie essentiellement sur la participation active de ce dernier.

OUVERTURE AU PUBLIC, FÊTES ET ACCUEIL DES FAMILLES

Après deux ans de restrictions sanitaires, les familles et partenaires n'étant pas autorisés à circuler dans l'établissement, nos rencontres avec les partenaires et familles étaient suspendues et/ou restreintes. Et si elles avaient lieu, nous avons privilégié l'extérieur (jardin, entrée...) pour maintenir ces dernières.

Investissement de la salle Accueil Famille



Cet espace, nouvellement créé suite aux travaux de l'établissement nous a permis d'entretenir et de recréer du lien avec les familles et les partenaires. Équipé d'un frigo, d'une cafetière, de vaisselle et d'un micro-onde, elle peut aisément accueillir un temps de repas avec un membre de la famille venu de l'extérieur ou encore un échange autour d'un café avec un partenaire venu rencontrer des résidents.

L'accueil sur site est à nouveau permis aux résidents pour partager leur quotidien, et inviter leurs familles sur leur lieu de vie. Il a permis de relancer le partage et la communication avec les familles et les partenaires, notamment pour les échanges autour des projets éducatifs annuels que nous construisons avec les usagers.

Les fêtes

Après un début d'année démunie en festivité dues aux restrictions sanitaires, nous avons quand même pu organiser notre fête d'été annuelle.

Nous avons donc, le 24 Juin 2022, pu recevoir les partenaires, les proches des bénéficiaires, ainsi que le conseil d'administration et l'ensemble des établissements et services d'AVH au sein de l'établissement. Ils ont été invités à participer à la fête de l'été. Nous avons pu redécouvrir la joie d'un moment partagé autour d'un spectacle de magie, d'un apéritif, et d'un concert de musique « Gipsy » dans notre jardin !



Spectacle de magie durant la fête

Et pour clôturer l'année 2022, nous avons pu reprendre la fête de Noël qui a été organisée avec tous les résidents et le personnel de Jean Piaget.

Nous avons pu également associer les résidents à la fête organisée à Florensac par l'association.

Une chaleureuse ambiance de Noël pour nous retrouver tous ensemble avant de partir en vacances, le ventre et l'esprit rassasiés.



LA REPRISE DES ACCUEILS STAGIAIRES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Suite à la levée progressive des restrictions sanitaires, l'accueil des stagiaires a pu reprendre de manière constante. Le foyer n'a pour l'instant qu'une chambre d'accueil temporaire sur les deux initialement prévues dans l'attente que la seconde se libère.

La chambre d'accueil des stagiaires a été décorée, réaménagée pour faciliter l'environnement et pour offrir un cadre plus agréable et fonctionnel. Les périodes d'accueil peuvent durer d'un week-end à plusieurs semaines.



La chambre d'accueil

Nous catégorisons plusieurs sortes de stages pouvant être proposés par l'établissement :

- Stage de découverte : un stage qui permet à la personne accueillie de découvrir la vie sur le foyer. Ces stages s'adressent principalement aux jeunes adultes venant d'Institut Médico-Éducatif pour leurs premières expériences en secteur adulte.
- Accueil temporaire en vue d'une admission : un stage d'une durée de plusieurs semaines pour évaluer si une admission au sein du foyer serait adaptée. Une admission définitive serait actée suite à une commission d'admission composée de plusieurs professionnels de la structure à différents niveaux hiérarchiques.

Durant l'accueil nous évaluons : les capacités d'adaptation, l'autonomie générale, les besoins dans l'accompagnement et les relations avec les autres résidents.

Il permet de se confronter à la réalité de la vie dans l'établissement. Suite aux premières observations de l'équipe, nous proposons des pistes de travail afin que la personne se sente mieux dans l'environnement du foyer.

- Accueil temporaire en vue d'évaluation : il est différent de l'accueil temporaire en vue d'une admission car il n'y a pas d'admission à l'origine de la demande. Il sert à donner un regard « d'expert » sur l'orientation définie pour la personne. Il est très souvent demandé par d'autres EANM.
- Accueil temporaire : pour permettre aux résidents et aux familles / institutions un temps de répit, une pause. Ces stages, dont certains sont très demandeurs, permettent en plus de profiter d'une coupure avec l'environnement initial, d'approfondir leurs capacités à vivre au foyer.

Ces accueils temporaires nous sont chers. Pour les résidents permanents, ils permettent la rencontre avec d'autres usagers et peuvent apporter un souffle neuf et redistribuer les dynamiques sociales existantes. Du côté des professionnels, ils rompent la possible monotonie des accompagnements quotidiens et permettent aux professionnels de se trouver face à de nouvelles situations éducatives enrichissant ainsi leurs pratiques.

EN CONCLUSION

L'année 2022 a été sous le signe de la réouverture vers l'extérieur, l'accueil, le partage et la convivialité.

L'équipe du Foyer de vie et les résidents internes ont pu retrouver une vie « quasi-normale ». La fin du port du masque mi-décembre 2022 a littéralement fait apparaître de grands sourires sur tous les visages.

Le dynamisme dont a fait preuve toute l'équipe a eu un effet positif sur le moral de tous, résidents et salariés.

A travers les sorties et les projets divers, l'élan vers l'extérieur a eu un effet bénéfique perceptible sur l'accompagnement des résidents. Le travail éducatif a pu s'appuyer sur ces projets impliquant activement le résident.

L'accueil des familles et des partenaires permet de mettre en lumière le travail réalisé au sein du foyer, et d'associer chacun à la réalisation des projets.

L'accueil des stagiaires a mobilisé chacun (résident et professionnel) dans des échanges et temps partagés producteurs d'expérimentations nouvelles, de transmissions de savoirs.

Les résidents sont sollicités dans l'accueil et l'entraide des nouveaux arrivants. L'idée est d'encourager la relation pour soutenir, valoriser et rendre un peu plus autonome toute personne accueillie.

De nombreux projets pour 2023 se profilent déjà avec, entre autre, le partage de la Galette des Rois, le concert de Soprano à Montpellier, le Championnat de France de lutte adaptée à Balaruc les Bains, la fête pour les 20 ans du Foyer Jean Piaget...

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

ELAREDJ Dounia – GOMEZ Virginie – Nathalie MEUNIER – Greta SOULIER – Véronique ROBERT – Stéphanie MOUTIER – Quentin ROUVIER – Vanessa BUIL – Elie DAUMAS





ÉQUIPE
ACCUEIL
DE JOUR

VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Le partenariat a fait l'objet d'une définition officielle : « **Coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel,...) permet de réaliser un projet commun.** »*

Accompagner des personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme nécessite une organisation adéquate, mais pas seulement. La vie des personnes que nous accompagnons ne se limite pas aux portes de notre établissement. Notre connaissance des difficultés, des souhaits et des capacités des personnes souffrant de handicap nous donne une mission de plus : celle de penser leur vie dans leur environnement et de faciliter leur accès aux acteurs du territoire comme tout citoyen.

Notre établissement ne peut ainsi permettre à chaque personne de vivre son projet de vie et d'exercer sa citoyenneté qu'au travers d'un maillage fort avec l'ensemble des institutions, organisations, collectivités et autres partenaires associatifs qui permettent une cohérence, une optimisation du chemin de vie et un épanouissement de chaque personne accompagnée.

Ainsi, le travail en partenariat, l'ouverture de l'établissement au regard de l'autre, à d'autres points de vue est un élément majeur du désenclavement institutionnel et contribue donc à l'amélioration continue de la qualité de nos prestations.

Selon le rapport PIVETEAU « **Choisir un métier du travail social, c'est se donner le pouvoir d'agir, avec les personnes que l'on accompagne, pour faire advenir une société inclusive** ».

La situation sanitaire liée au Covid 19 a momentanément entraîné l'arrêt de certains partenariats déjà existants dans notre établissement.

Après cette pandémie, les professionnels de l'accueil de jour ont réinvesti ce travail partenarial existant, remobilisant nos anciens partenaires autour de poursuite de projets dans l'idée de répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires.

Cette remobilisation, appuyée d'un souhait d'ouverture vers de nouveaux horizons et de rencontres culturelles, ont permis l'ouverture vers de nouveaux partenariats.

Bien naturellement, le contexte géographique a un rôle important dans le maillage partenarial. Les établissements doivent être connus et reconnus par la Ville dans laquelle ils se situent mais ils doivent surtout comprendre les réseaux et l'organisation de la Ville et les dynamiques du territoire. La connaissance des interactions, des champs de compétences et d'actions, des autorités locales et de fonctionnement des instances sont indispensables pour un travail de concert et cohérent.

La ville est le lieu privilégié de l'exercice de la citoyenneté. L'action des municipalités en local est indispensable et incontournable pour favoriser le développement d'une société plus inclusive et participative, permettant aux personnes en situation de handicap d'être des acteurs à part entière de la vie locale. Chaque ville a au minima pour mission de rendre accessible les infrastructures qui relèvent de sa responsabilité : l'école, les transports, les lieux publics, le logement, les soins, l'emploi, la culture, les loisirs.

LA REPRISE DES ACCUEILS STAGIAIRES DANS L'ÉTABLISSEMENT

La ville de Frontignan a ainsi cette année pris une place dans notre maillage partenarial, mettant à disposition des lieux culturels accueillant les personnes que nous accompagnons, de manière inclusive.

Des médiateurs culturels ont proposé diverses sorties adaptées au public, après avoir mené un travail commun de réflexion et d'élaboration.

D'autre part, d'autres établissements appellent à se retrouver autour de nouveaux projets. Les partenariats avec des IME et des IMPro permettent à notre établissement de contribuer à la mission d'orientation des jeunes accueillis et de susciter des vocations pour des admissions régulières. Au foyer, le travail de partenariat avec l'IME de Frontignan a permis de développer une offre de stages divers et variés (découverte, admission, sur-mesure, etc.) et des échanges toujours intéressants lors de rencontre des équipes de l'IME, avec des jeunes, des professionnels d'IMPro, avec des familles des jeunes accueillis.

Nous avons observé un réel désir d'ouverture, avec de nouveaux contacts, comme par exemple des médiateurs qui n'hésitent pas à se former à l'accompagnement de publics spéciaux. Nous constatons une réelle volonté de nos partenaires concernant la notion d'inclusion, de plus en plus ancrée en milieu ouvert.

Dans sa réflexion, l'équipe s'est interrogée sur les modalités d'inscrire les bénéficiaires "hors les murs." Une nouvelle activité a émergé en ce sens. Il nous semblait important de réinscrire un mouvement d'ouverture vers l'extérieur, de recréer des liens sociaux, et de mettre certaines activités de l'accueil de jour au service de cet objectif, en lien avec la culture, la pratique d'activités sportives ou autres.

Le partenariat nous permet ainsi d'accéder à une prestation, de rencontrer d'autres professionnels ainsi que d'autres approches pédagogiques. Dans le cadre des partenariats, nous observons une valorisation du travail des personnes accompagnées mais aussi un lien social bénéfique à chacun de nos bénéficiaires.



NOS PROJETS

Les partenariats de l'accueil de jour peuvent être réguliers ou occasionnels. Nous organisons dans un premier temps une rencontre avec le responsable de la structure ou de l'association afin d'échanger sur les objectifs et les moyens que chacun pourra mettre à disposition pour la réalisation du projet commun.



L'engagement des personnes concernées désigne toute forme d'action, individuelle ou collective, au bénéfice de leur bien-être ou qualité de vie. Cet engagement conjoint concourt à un meilleur service rendu aux personnes concernées et à l'augmentation de leur pouvoir d'agir. Ainsi, les bénéficiaires de l'accueil de jour sont acteurs des décisions, dans le choix et le déroulé des actions mises en place.

• Nos partenariats réguliers

Pour les bénéficiaires, cela permet d'avoir accès aux activités extérieures importantes à leurs yeux. Mais aussi, pour beaucoup d'entre eux, ces partenariats sont inscrits dans leur projet d'accompagnement personnalisé.

La récurrence de la pratique d'une activité permet également aux personnes accompagnées de maintenir leur acquis et de les décloisonner du quotidien institutionnel.



Cela permet de travailler sur l'engagement de chacun au sein de son activité, respecter le cadre de l'activité (horaire de départ, tenue adaptée), le savoir vivre en collectivité et les attitudes adaptées au milieu extérieur.

• Nos nouveaux partenariats

La création de nouveaux partenariats peut émerger du souhait des personnes accompagnées, mais aussi d'une volonté commune avec le professionnel dans le but de faire évoluer l'activité. Par exemple, un partenariat entre l'ADJ, une association de théâtre amateur et la ville de Poussan permet aux bénéficiaires de pratiquer leur activité Théâtre sur scène dans une salle en étant encadrés par des éducateurs ADJ et des bénévoles acteurs amateurs de théâtre.



L'équipe pluridisciplinaire peut être aussi à l'origine de la mise en place de partenariats en réponse à une observation commune d'équipe, en rapport avec la vie sociale des personnes accompagnées. Par exemple, l'intervention du planning familial a ouvert un espace de parole autour de la relation amoureuse.

• **Nos partenariats ponctuels**

Tout au long de l'année, des partenariats ponctuels sont mis en place (zumba party) avec d'autres institutions, ce qui permet à l'ensemble des personnes accueillies sur l'accueil de jour de participer à une activité exceptionnelle. L'intérêt de ces rencontres est de renforcer le lien social tissé lors des précédentes rencontres et favorise les échanges et l'altruisme pour tout un chacun.

L'intérêt de ces événements collectifs sont également de permettre aux personnes accompagnées ne pratiquant pas cette activité habituellement de s'y essayer de manière ludique.

EN CONCLUSION

Les partenariats sont un élément clé dans le fonctionnement de l'accueil de jour. Ils permettent de favoriser la collaboration entre les différents acteurs et d'améliorer la qualité des services proposés. Ils représentent autant de leviers pour accompagner les personnes accueillies vers une vie plus épanouissante et une meilleure implication dans les actes de la vie quotidienne.

Nos partenariats axés sur la culture :

- Le Théâtre avec la compagnie du "strapontin" et la mairie de Poussan
- L'activité "Hors les murs" avec la découverte de musées, galeries et les services culturels de la ville
- L'IME les Hirondelles avec la création d'une œuvre collective en argile et l'utilisation de leur four à poterie
- L'IRTS et ses stagiaires qui interviennent sur la création de projets, mais aussi les journées d'université populaire à l'IRTS organisées par l'ATO les écureuils

- La médiathèque de Frontignan
- Le Conservatoire de Sète

Nos partenariats axés sur le sport et nature :

- L'équitation avec le club St Baudile Equitation de Fabrègues
- La lutte avec le COB (Centre Olympique Balarucois) de lutte et l'organisation du championnat de France de para lutte adaptée
- L'ATO les écureuils et leur Team écolo écureuils avec les opérations nettoyages et autres actions environnementales

Nos partenariats divers :

- L'ARDAM : Association de Ressources et de Développement des Activités et des Métiers de l'environnement
- Le Planning Familial 34

Nos projets à venir :

- Visite et audition à L'Opéra Berlioz de Montpellier,
- Création d'une chanson avec l'intervention de professionnels du chant en collaboration avec la SACEM
- Ballades littéraires organisées par le FIRN (Festival International du Roman Noir)

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Damien ARMAND – Julie LESIGNE – Renaud TUDURI
Elodie RAGNOLI – Marion URBIN – Sébastien PALACIO



avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA VIE SOCIALE
(S.A.V.S.)



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Siège Direction Générale · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48

accueil.maresidence@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 28

Propos du Directeur du Pôle Accueil-Accompagnement

Après deux années entravées par la crise sanitaire, les activités du pôle ont pu enfin retrouver la quiétude d'un fonctionnement quasi normal.

La levée progressive des restrictions et contraintes sanitaires ont certes libéré les personnes accompagnées et les professionnels permettant la reprise des activités et des projets collectifs et individuels.

Toutefois, les deux dernières années conjuguées aux événements de l'année 2022 (contexte international et inflationniste) ne sont pas sans conséquence pour notre secteur.

D'une part, bien qu'épargnés par l'ampleur nationale du phénomène, nous constatons un recul de l'intérêt des professionnels pour le secteur avec des départs de professionnels et des difficultés de recrutements jusqu'alors jamais constatés (remplacements, postes pérennes), provoquant ainsi des périodes d'instabilité de certaines équipes et/ou activité.

Si les revalorisations salariales ont certainement permis de stabiliser et satisfaire une partie des effectifs, l'exclusion de ces mesures d'une partie des professionnels n'a pas favorisé la dynamique attendue.

D'autre part, le manque de visibilité des évolutions tarifaires, les à-coups successifs ont rendu l'exercice budgétaire complexe mais dans l'ensemble maîtrisé.

C'est dans ce contexte instable et mouvant, que nous relatons nos activités d'une année 2022, encore une fois et finalement, pas tout à fait comme les autres.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble des équipes (administratives, services généraux, éducatives, cadres intermédiaires et techniques, fonctions ressources de la Direction Générale) pour leur persévérance,

leur professionnalisme, bien conscient que notre contexte plus ou moins incertain peut dégrader l'opérationnalité et la projection de nos activités ainsi que les dynamiques individuelles et collectives.

Pourtant, nous avons poursuivi et réussi les projets et chantiers en cours à l'échelle du Pôle Accueil-Accompagnement :

- Inauguration de la réhabilitation du Foyer de vie-Accueil de jour Jean Piaget le 24 juin 2022,
- Inauguration de la Résidence Accueil Espoir de Béziers le 11 octobre 2022,
- Reprise des travaux des groupes de travail des Comités qualité,
- Réalisation de formations collectives et individuelles (Ogirys, éco-conduite responsable, Droit des personnes accompagnées et autodétermination, vieillissement et handicap, Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage tuteur),
- Conventonnement avec des acteurs du sanitaire, et de la formation,
- Intégration et participation dans les instances locales de santé mentale.

L'ensemble de ces réalisations sont autant de concrétisations porteuses d'améliorations au service des publics accompagnés, des conditions d'accueil et de travail.

Ce rapport fait donc état de l'ensemble de l'activité du SAVS et constitue le reflet d'un exercice dans un contexte toujours aussi fluctuant.

Enfin, il vient témoigner d'une nécessaire valorisation de l'engagement des professionnels, tous métiers confondus et des besoins accrus des publics accompagnés.

Le Directeur, Julien BIHEL

Propos du Directeur-Adjoint

Le SAVS s'inscrit de plus en plus dans une démarche territoriale. Avec la mise en place de la sectorisation des antennes et l'installation des responsables de service à proximité des équipes, nous pouvons constater une amélioration de l'inscription de nos services au sein des réseaux de proximité.

L'identité du SAVS soutenant les valeurs associatives, s'est construite à travers un travail régulier entre les responsables de service et le directeur adjoint permettant d'aborder les situations partenariales, organisationnelles et managériales dans une démarche de partage et de réflexion.

En lien avec les psychologues du SAVS, deux fois par mois, l'ensemble des cadres aborde les situations d'accompagnements complexes sur l'ensemble des services du pôle accueil et accompagnement, dans un espace élargi ouvrant sur des solutions d'accompagnements ou de partenariats à mobiliser.

Parfois, cet espace permet également de statuer sur des situations d'urgence admises ou en cours d'admission, qui seront confiées à la référente parcours coordonnée évitant des ruptures de parcours qui rendent l'accompagnement très difficile s'il n'est pas pris en charge dans les temps.

Ainsi, la direction du SAVS, malgré un territoire d'intervention élargi, propose un accompagnement cohérent dans l'ensemble de ses antennes permettant un repère pour les personnes accompagnées, mais également pour ses salariés qui sauront trouver des réponses claires dans l'accompagnement attendu par nos

dispositifs.

De plus, la finalisation du projet de service a permis de construire un plan d'action pour les cinq années à venir. La mise en place du comité qualité, autour de ce plan d'action, a permis d'organiser des groupes de travail. Des choix dans les axes d'amélioration ont été faits et quatre groupes de travail ont débuté sur le dernier semestre 2022 autour des thématiques suivantes :

- L'amélioration des documents issus de la loi 2002-2
- La rénovation de la procédure d'admission
- Un travail sur la notion de référence
- L'amélioration des espaces d'expression des personnes accompagnés (Vie Sociale et citoyenneté /questionnaire de satisfaction)

Tout ce travail de coordination entre les secteurs et les antennes du SAVS laisse toutefois une place aux spécificités de chaque territoire et c'est d'ailleurs au fil de ce rapport d'activité que chaque responsable de service et chaque équipe éducative ont pu exprimer leur diagnostic en faisant émerger les constats de leur activité tout en ouvrant des pistes d'améliorations propres à chaque antenne et territoire.

Le Directeur-Adjoint, Romain RAGNOLI



64

BILAN
DES RESPONSABLES
DE SECTEUR



66

BILAN D'ACTIVITÉ
DES PSYCHOLOGUES



68

DONNÉES STATISTIQUES
DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL



76

LE RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ



81

THÉMATIQUES DES ANTENNES SAVS
AGDE • BÉZIERS • CLERMONT-L'HÉRAULT • LODÈVE • PÉZENAS • SÈTE

BILAN DES RESPONSABLES DE SECTEUR

Après la restructuration en secteur qui s'est opérée sur le dernier trimestre 2021, il s'agissait sur cette année 2022 de passer à la phase opérationnelle de cette structuration, impliquant un questionnement des pratiques et des postures professionnelles.

Il a été particulièrement nécessaire de travailler sur la coordination entre les **3** secteurs afin de développer davantage de cohérence dans les réponses à apporter qu'elles soient d'un point de vue de l'accompagnement des personnes, des pratiques éducatives mais également de questions RH et/ou organisationnelles par exemple.

Ce travail s'est matérialisé par :

- Des temps réguliers et repérés de travail commun entre les responsables de service et le directeur adjoint tout au long de l'année.
- Le lancement de la démarche qualité par l'organisation d'un Comité Qualité a permis également de soutenir les échanges entre antennes afin de croiser les regards et questionner le sens des pratiques et des fonctionnements, dans une idée d'harmonisation plus que d'uniformisation. En effet, la disparité des réalités de terrain entre les antennes est à prendre en considération en permanence dans nos réflexions à l'échelle du service.
- La relance des séances d'Analyses de la Pratique Professionnelle à partir de septembre 2022, mais avec un mixage de toutes les antennes (auparavant les professionnels d'une même antenne étaient regroupés sur le même temps d'APP). La qualité du nouvel intervenant participe également à l'appropriation de cette dynamique par les participants.
- La mise en place des réunions thématiques à l'échelle du Pôle Accueil – Accompagnement. Deux instances se sont tenues cette année sur 2 thématiques choisies par les équipes, animées par des intervenants extérieurs :
 - o « Personnes avec des troubles psychiques en refus de soin », intervenant M. Joseph MORNET (Psychologue)
 - o « Comment assurer l'écoute des personnes et comment garantir les choix et libertés de chacun : la notion d'autodétermination », intervenante Mme Claire KORMANN (Consultante).
- Le démarrage des réunions de secteur en fin d'année. Ces dernières permettent de partager les informations associatives et institutionnelles sur un même temps. Elles favorisent l'enrichissement mutuel par les différents échanges autour de l'actualité des services, des partenariats, des compétences etc.

Au-delà de ces mises en chantier, un focus important a démarré cette année concernant le déploiement d'OGIRYS, notre logiciel de traitement du dossier unique de l'utilisateur. Déployé en 2020, en pleine crise sanitaire, bon nombre de salariés n'avaient pas été formés à l'ensemble des fonctionnalités. C'est désormais chose faite depuis la fin d'année 2022. Il reste un travail encore important de paramétrages (un groupe de travail a déjà été formé pour avancer sur ces questions) et d'apprentissage à d'autres fonctionnalités (Projet personnalisé adapté à la nomenclature Sérafin), qui permettra une utilisation optimale

En parallèle, les professionnels du SAVS se sont réinvestis dans certains réseaux, dans lesquels AVH était historiquement engagé, mais dont la dynamique a eu besoin d'être relancée. C'est le cas pour le M.A.I.S. (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale), dans lequel nous avons élargi notre participation ; Santé Mentale France Occitanie (SMF) et le Réseau Parentalité du piscénois. L'implication d'AVH dans ces collectifs s'est donc traduit par la participation aux comités de pilotage, aux réunions, aux Assemblées Générales ou encore à certaines journées de formation :

- MAIS : « Identités et pratiques professionnelles à l'épreuve des mutations du travail social » (Janvier 2022)
- MAIS : « Effectivité des droits et accompagnement : un évident paradoxe ? » (Mars 2022)
- SMF : « Quel logement pour la folie ? » (Octobre 2022).

Enfin, l'année 2022 s'inscrit dans la finalité de l'écriture du projet de service. Après plusieurs mois de travail accompagné par le cabinet PRObe, nous avons finalisé la production de l'écrit à la fin de l'année 2022. Une dernière lecture de l'équipe cadre et une validation du conseil d'administration sera faite sur le 1er semestre 2023 permettant, une édition et une information large aux équipes et aux personnes accompagnées courant 2023.

BILAN D'ACTIVITÉ DES PSYCHOLOGUES

LES PSYCHOLOGUES ET L'INSTITUTION



Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psy » dans l'institution. Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Le psychologue clinicien vise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et tente de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet.

Du côté institutionnel, ses missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

Ainsi, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive. Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auquel participe le psychologue. Pour autant, ces projets, ces procédures sont prises dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Le psychologue a pour fonction de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejours et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ».

Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les psychologues peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté. Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes. Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir.

Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴. Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir.

Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement. Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre.

Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire. C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclaircir de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne.

« La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même »⁵.

Laure FERNANDEZ et Corinne GAMBICCHIA
Psychologues cliniciennes

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in Bulletin de psychologie, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p 8.

DONNÉES STATISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL

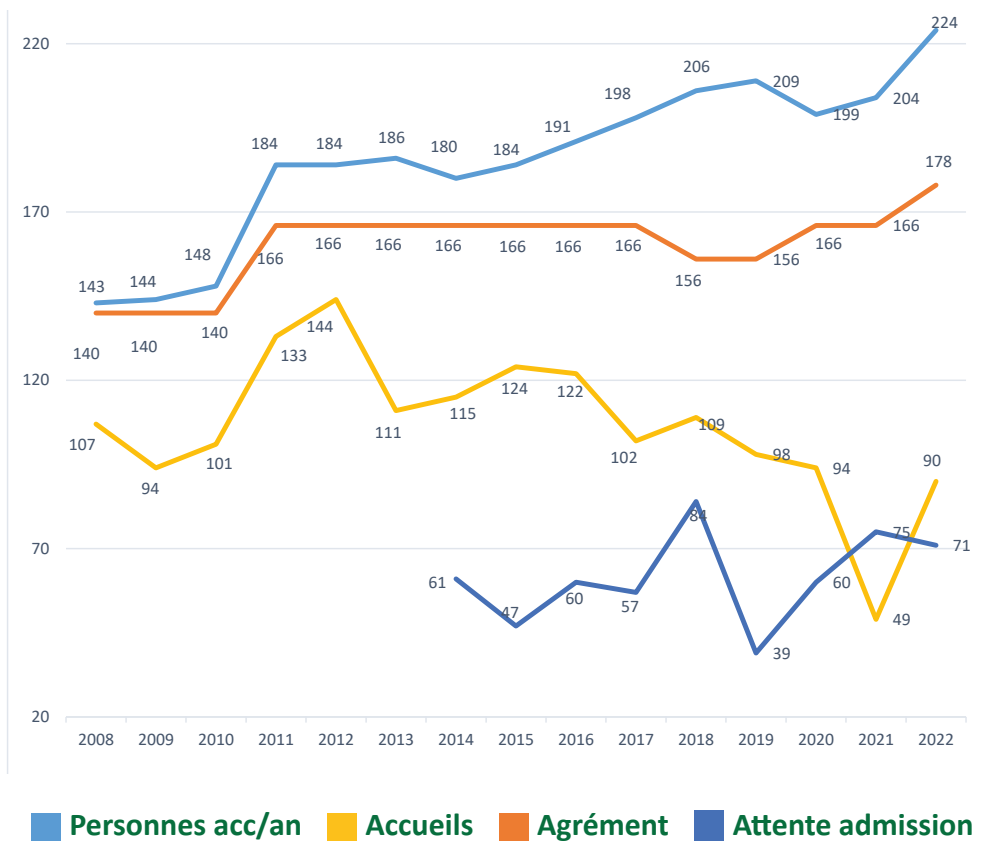
Au cours de l'année 2022, **224 personnes** ont été accompagnées (314 personnes en comptant les accueils pour conseils-évaluation) pour un **agrément de 178 places**.

L'ensemble des candidatures ont été traitées afin de mettre à jour la liste d'attente. On peut voir que sur le secteur de Sète et Béziers le nombre de personnes admissibles reste important. Des admissions sur ces antennes vont être réalisées.

ANTENNES	EFFECTIF AU 31/12/2022	ENTRÉES	SORTIES	CANDIDATURES AU 31/12/2022	NOMBRE D'ACCUEIL Évaluations et conseils
AGDE	43	5	5	13	12
BÉZIERS	37	10	3	29	23
CLERMONT L'HÉRAULT	29	4	1	8	9
LODÈVE	27	3	4	5	7
PÉZENAS	33	2	1	10	14
SÈTE	38	8	3	6	25
TOTAUX	207	30	17	71	90

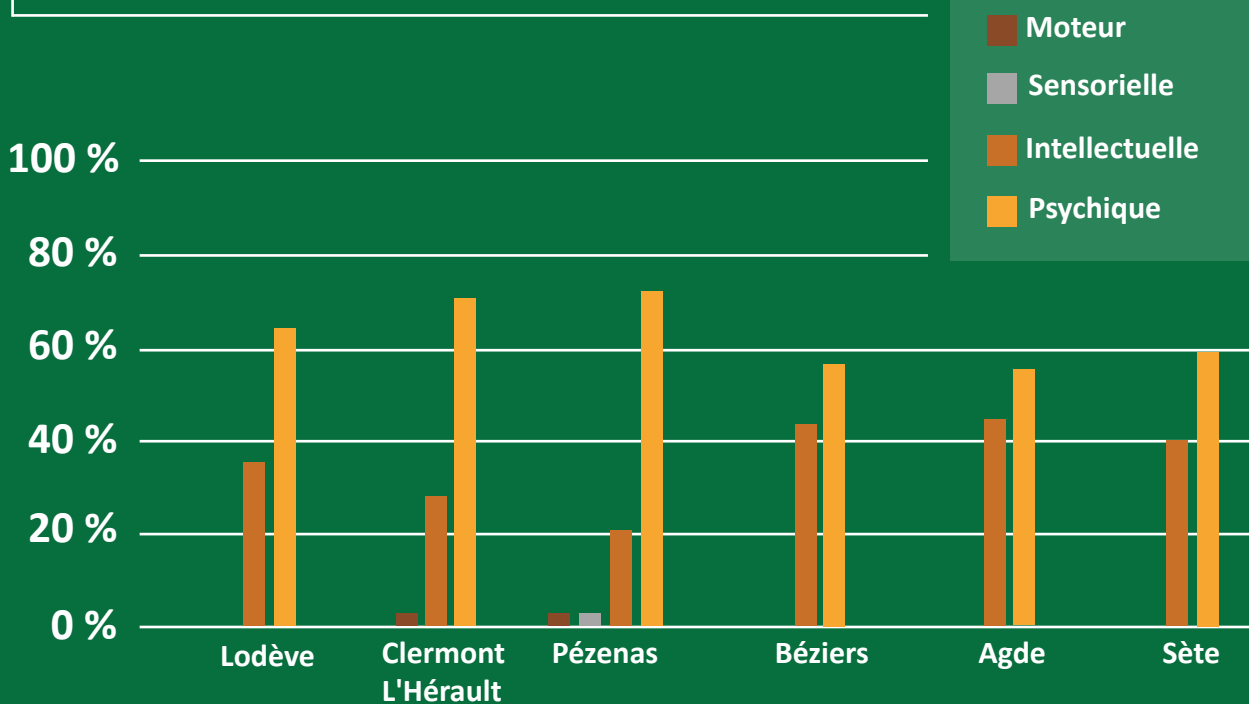
En 2022, il est à noter que le nombre de personnes accompagnées a augmenté (+ 16 personnes par rapport à 2021).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN LIEN AVEC L'AGRÉMENT



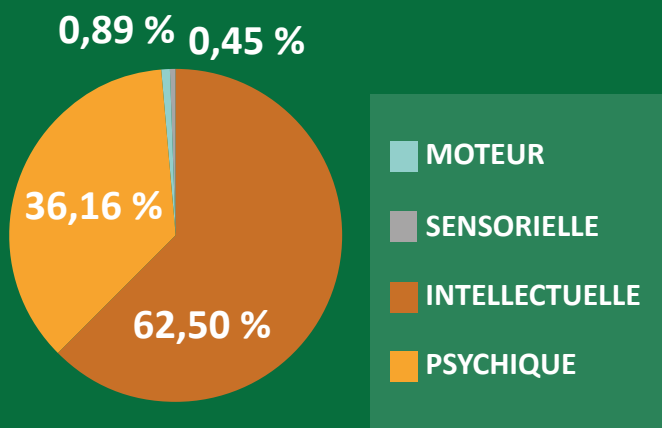
Les personnes présentant une déficience psychique représentent **62.5 %** en 2022.

DÉFICIENCE DOMINANTE PAR ANTENNE



DONNÉES STATISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL (SUITE)

DÉFICIENCE DOMINANTE DU SAVS



Afin de mettre en œuvre correctement la logique de file active, AVH a créé un outil d'évaluation de l'intensité d'accompagnement, réévalué tous les 6 mois.

L'étude de l'intensité de l'accompagnement réalisée à partir de l'effectif présent au 31/12/2022 montre, une variabilité du niveau de mobilisation selon les problématiques rencontrées par le public accompagné.

Ainsi pour **48 % (-2 %)** des personnes accompagnées, l'intensité demeure régulière.

Pour **26 % (+5 %)**, elle se traduit par une intensité « soutenue ». Enfin pour les 26 % (-3 %) restant, l'intensité est plutôt « légère ».

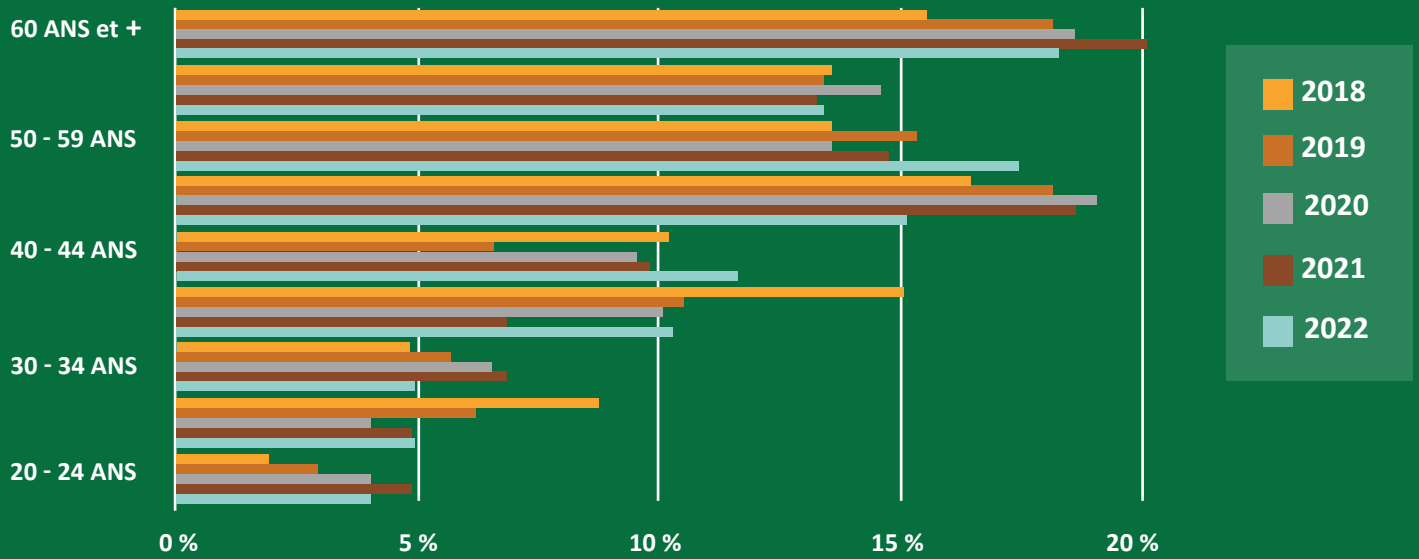
AVH-SAVS (6 antennes) INTENSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT EFFECTIF AU 31/12/2022			
NIVEAUX D'INTENSITÉ	EFFECTIF RÉEL	EFFECTIF INTENSITÉ	%
INTENSITÉ LÉGÈRE (1 place = 0,5)	54	27	26
INTENSITÉ RÉGULIÈRE (1 place = 1)	100	100	48
INTENSITÉ SOUTENUE (1 place = 1,5)	53	79,5	26
TOTAL EFFECTIF/EFFECTIF INTENSITÉ	207	206,5	100

Nous pouvons donc observer à travers l'étude d'intensité, que les niveaux d'intensité s'équilibrent. Néanmoins il s'agit d'une photographie en instant T qui ne présage pas de l'instabilité des troubles rencontrés et des situations. Le nombre de personnes accompagnées de plus de 60 ans représente **15.5 % (-4.5 %)** des personnes accompagnées. La question du vieillissement est en réflexion permanente, nécessitant la mise en place d'étayages complémentaires pour le maintien à domicile et de relais en alternatives à la vie autonome.

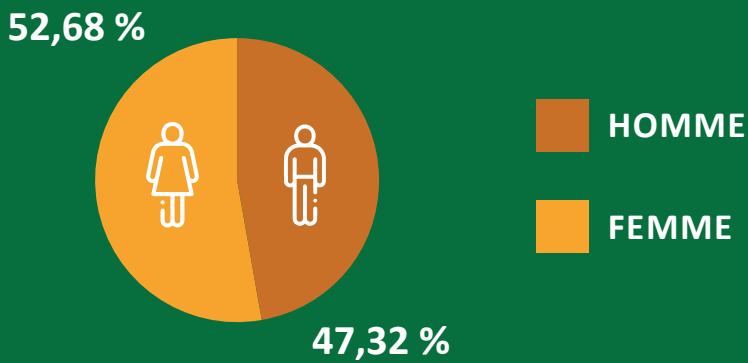
Il est difficile pour ces bénéficiaires âgées d'envisager de se passer du SAVS, pour autant malgré les dérogations qui leur sont accordées, l'accompagnement spécifique de ces personnes en besoin de soin est difficile à mettre en place avec le SAVS.

Un travail va être engagé en lien avec le référent parcours coordonnées autour de partenariats avec le secteur personne âgées permettant de proposer des réponses plus adaptées à ces personnes accompagnées.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR ÂGE DE 2018 À 2022

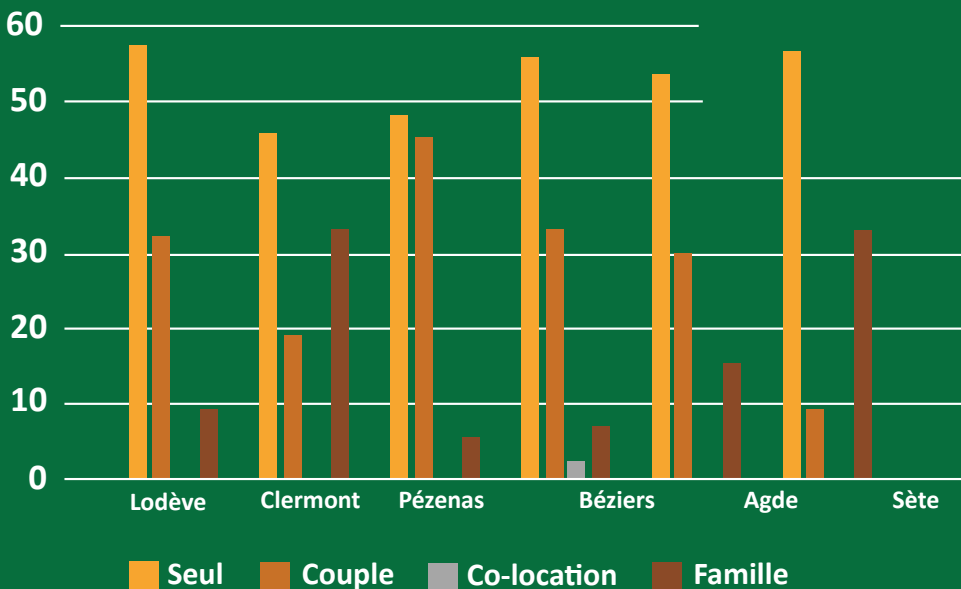


RÉPARTITION PAR SEXE



Cette année nous pouvons constater une quasi égalité entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui bénéficient de l'accompagnement du SAVS.

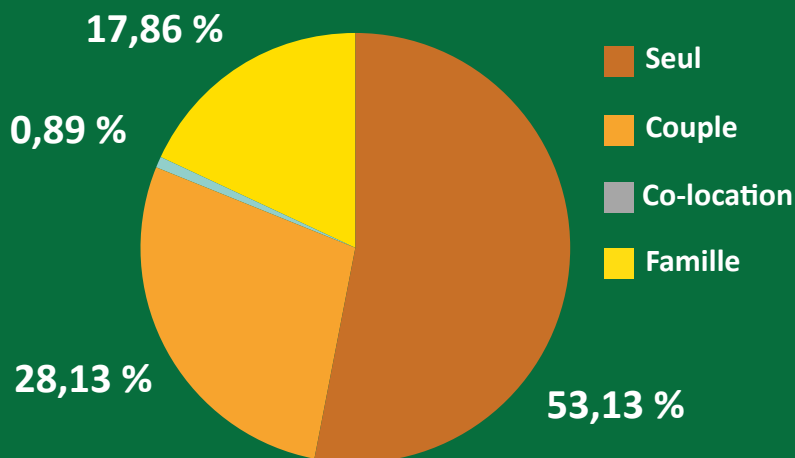
MODE D'OCCUPATION DE L'HABITAT PAR ANTENNE



53,13 % des bénéficiaires accompagnés par le SAVS vivent seuls.
28,13 % des bénéficiaires vivent en couple.

DONNÉES STATISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL (SUITE)

MODE D'OCCUPATION DE L'HABITAT DU SAVS

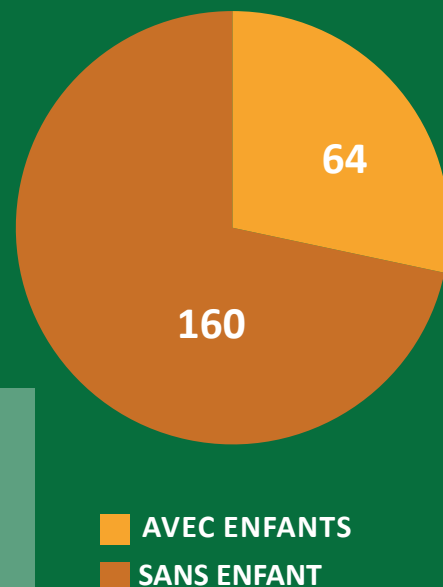


Plusieurs bénéficiaires sont en situation de parentalité ce qui amène les professionnels à adapter leur accompagnement au domicile avec des accompagnements individualisés pour chacun en fonction de leur projet d'accompagnement.

28.57 % des personnes concernées sont en situation de parentalité.

Les coopérations avec les services de l'enfance (PMI, Aide sociale à l'enfance) demeurent précieuses et actives. Le SAVS participe activement au réseau parentalité mis en place sur le territoire cœur d'Hérault.

SITUATION PARENTALE

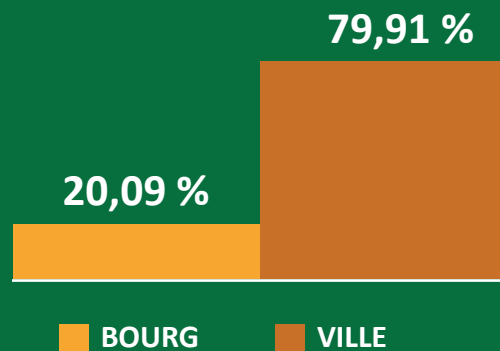


IMPLANTATION DE L'HABITAT

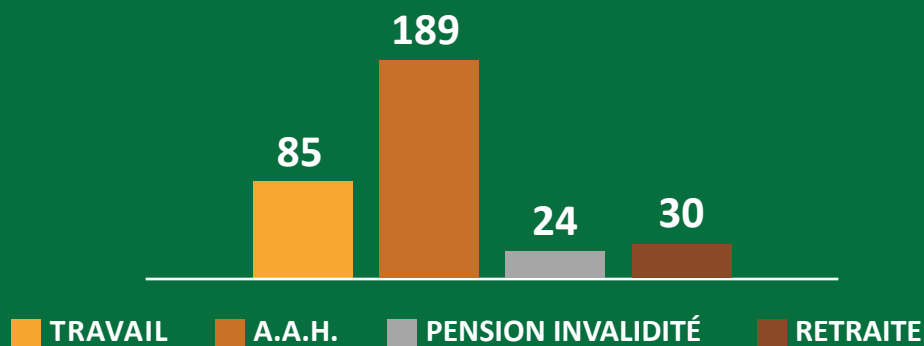
Nos antennes sont implantées dans des villes ce qui permet de répondre à une demande importante du secteur et d'être à proximité des personnes accompagnées permettant aux bénéficiaires d'accéder facilement au service pour rencontrer les professionnels. **80 %** des personnes accompagnées vivent dans une ville. Les transports en commun, l'accessibilité aux commerces de proximité, aux équipements socio-culturels et sociaux facilitent les ruptures avec l'isolement des personnes.

Depuis quelques années, le développement constaté des bourgs nous conduit à reconsidérer cette notion (évolution démographique, développement des équipements et des services). Ils ne sont plus considérés comme isolés ou mal desservis, en dehors des questions d'accès aux services médicaux spécialisés.

Ainsi, à cet effet, le nombre de personnes vivant dans des lieux isolés est nul.



TYPES DE REVENUS



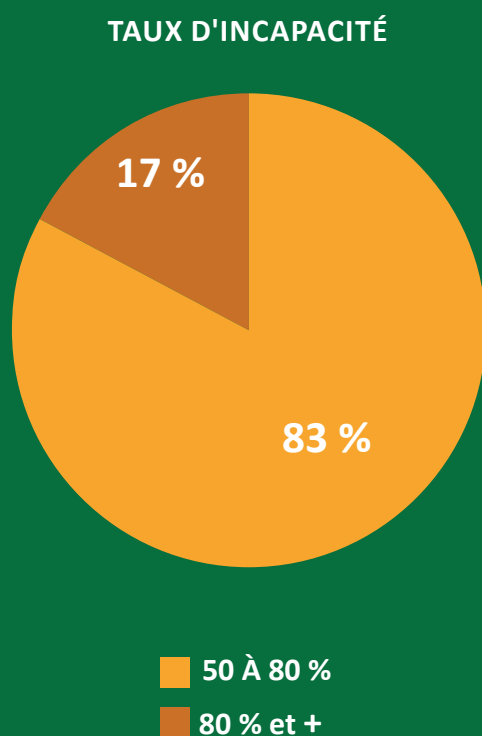
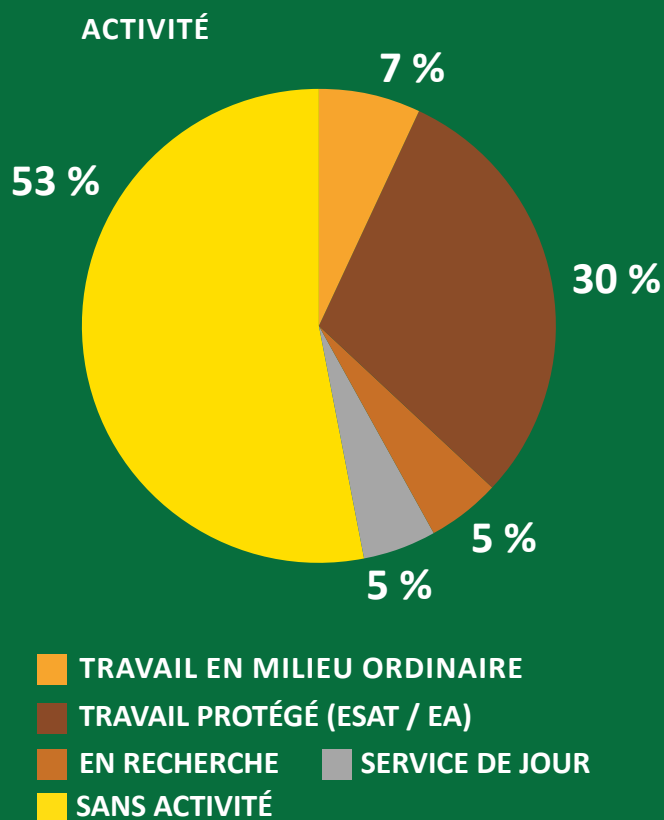
L'AAH assure toujours son rôle solvabilisateur pour l'essentiel des personnes accompagnées tant en revenu principal qu'en complément.

ACTIVITÉS

En terme d'activité, les chiffres restent stables par rapport à l'année 2021 même si le nombre d'actif est en baisse.

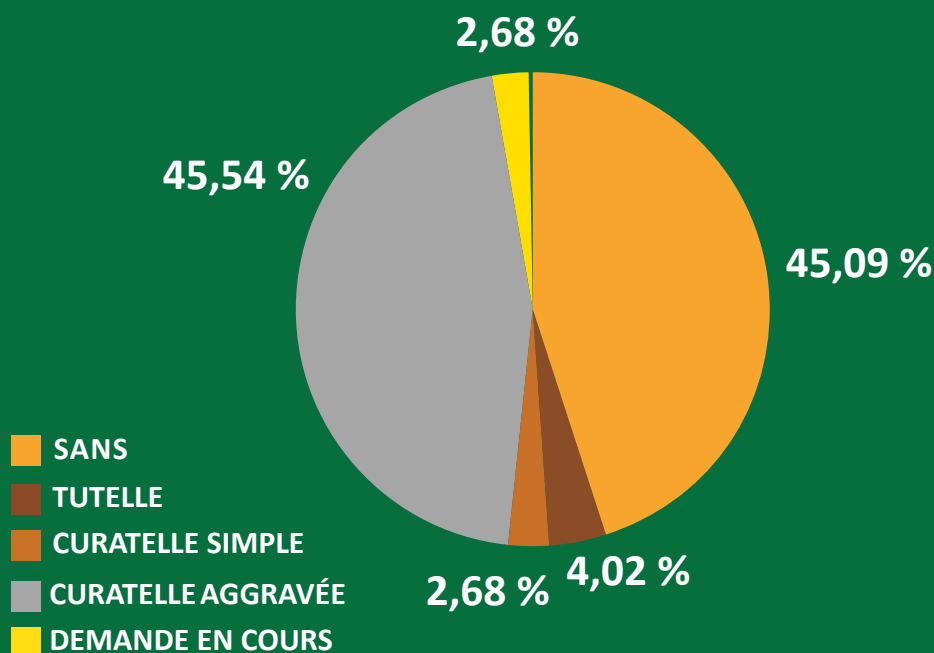
36,61 % des personnes accompagnées sont en situation d'emploi.

118 personnes sont sans activité.



DONNÉES STATISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL (SUITE)

MESURE DE PROTECTION



54.91 % des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection (demandes en cours comprises). Le travail de partenariat avec les mandataires judiciaires est une part importante dans les projets d'accompagnements.

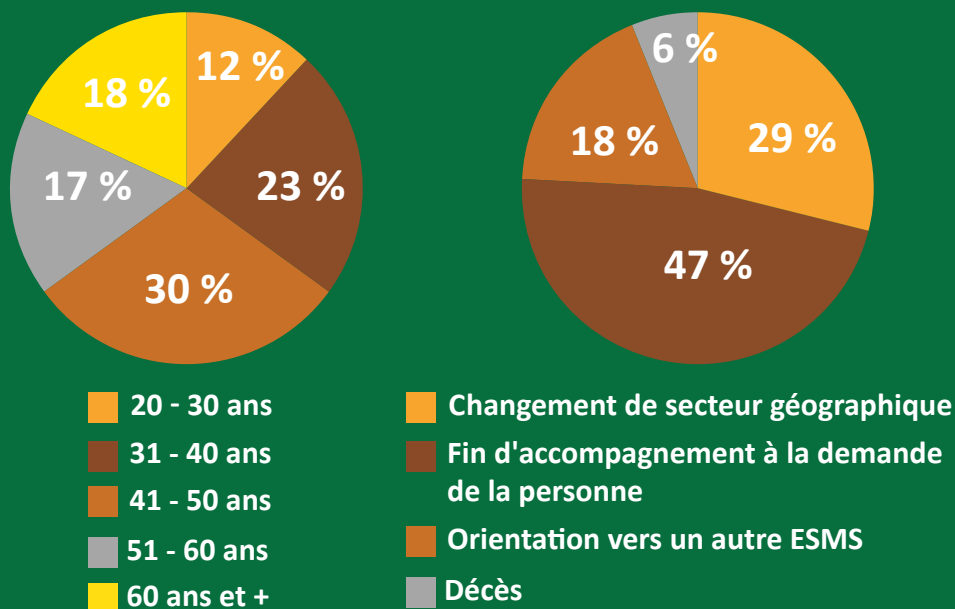
L'ensemble des domaines de besoins concerne la plupart des personnes accompagnées avec notamment des besoins en termes d'aide dans la préparation de dossiers administratifs et juridiques, dans l'accompagnement et le suivi médical, dans l'aide à la relations sociale et familiale.

Les collaborations avec les services sanitaires sont un besoin pour réussir l'accompagnement que nous proposons et le travail avec les services d'aide sociale et les CCAS demeure intense.

FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

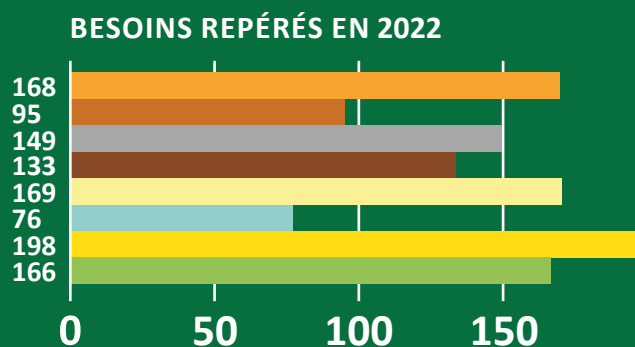
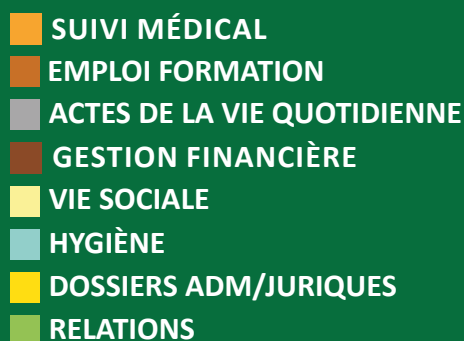
7 femmes et **9 hommes** ont mis fin à leur accompagnement par le SAVS de l'AVH.

ÂGE DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT \ MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT



53 % des personnes qui ont mis fin à l'accompagnement sont âgées de 31 ans à 50 ans. Ces fins d'accompagnement sont pour **76.5 %** mise en place dans le cadre de la mobilité géographique ou d'un souhait de la personne concernée de mettre fin à l'accompagnement évaluant l'étayage mis en place la concernant suffisant.

BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



NATURE DES INTERVENTIONS EN ACTES

Le nombre d'actes effectués dans l'année 2022 est constant et soutenu. Les personnes accompagnées sollicitent de plus en plus les équipes et dans de plus en plus de domaines.

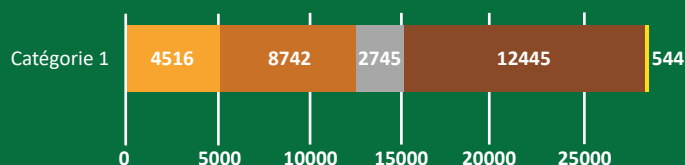
A l'absence de soutien familial et à la solitude s'ajoute une paupérisation des personnes accompagnées qui les met dans une dépendance accrue.

Les problématiques autour de la santé, du logement avec les démarches administratives mobilisent fortement les équipes.

La coordination des actions et la mise en place d'étayage demandent des contacts et des échanges de plus en plus nombreux avec l'ensemble des partenaires.

Toutefois, il est à noter que cette année encore les activités collectives sont quasi inexistantes **0.8 %** en raison de la crise sanitaire. A noter qu'elles représentaient **4.5 %** des actes en 2019 et **0.5 %** en 2020.

Total des actes : 28992 (28669 en 2021)



La place de la coordination est prégnante, représentant **43 %** des interventions, contre **48 %** en 2021.

L'activité est répartie comme suit :

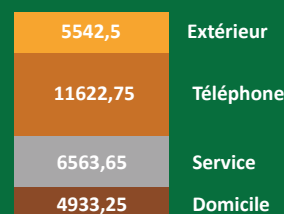
19.30 % à l'extérieur (accompagnement aux démarches)

39 % de démarches téléphoniques

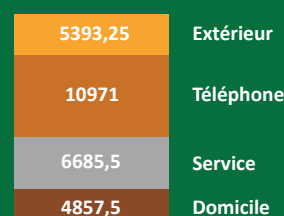
24 % au sein du service (entretiens, réunions, temps collectifs)

17.40 % au domicile

Heures d'accompagnement et support 2021 / Nombre d'heures : 28662,15



Heures d'accompagnement et support 2022 / Nombre d'heures : 27907,25

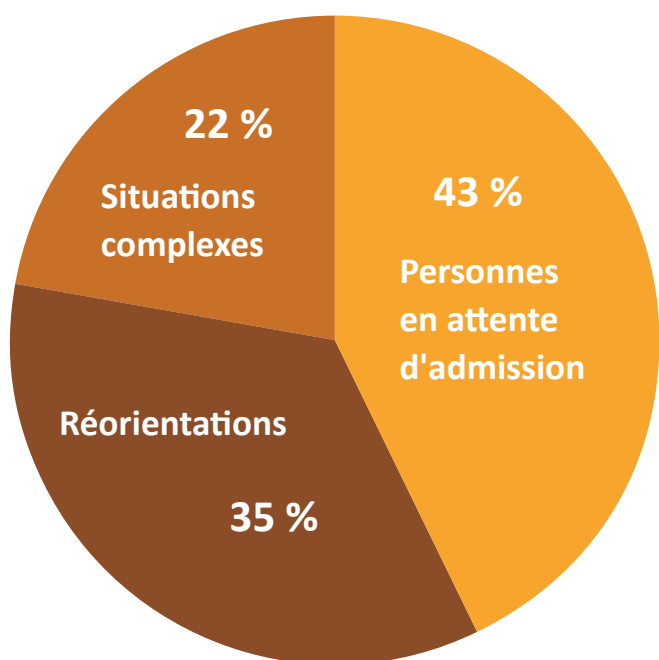


LE RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ

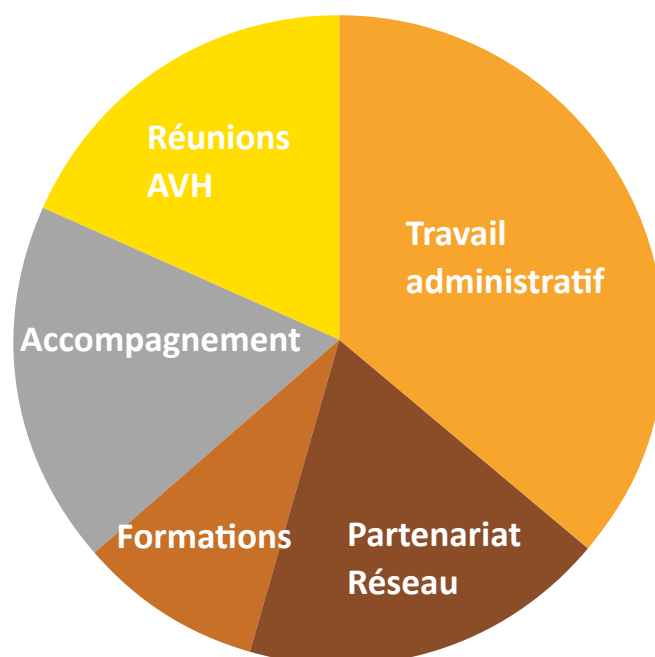
INTERPELLATION DU RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ SUR L'ANNÉE 2022

Nombre de personnes accompagnées (non notifiées) dans le cadre d'une évaluation pour validation de l'orientation/intervention en urgence et/ou réorientation	19
Nombre de personnes en attente d'admission accompagnées en besoin d'intervention urgente	12
Nombre de personnes admises en situations complexes	6
Nombre de personnes admises et accompagnées pour réorientation (+ de 65 ans)	7
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES SUR 2022	44

MOTIFS D'ORIENTATION VERS LE RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ 2022



RÉPARTITION DES MISSIONS DU RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ 2022



CONCERNANT LA LISTE D'ATTENTE DES SAVS

Intervention sur **12** situations durant l'année.

Plusieurs de ces situations ont nécessités une intervention longue pour pallier aux difficultés de réorientations ou d'ouverture et renouvellement de droits. Les situations présentées par les responsables de service m'ont mobilisée dans une relation directe avec les personnes en demande d'admission.

Après le recueil des informations et synthèse de celles-ci j'ai pu identifier avec les personnes leurs attentes et besoins et les prendre en compte pour définir mon intervention auprès d'elles en attendant leur admission si nécessaire.

En fonction des situations j'ai mobilisé le réseau professionnel territorial pour permettre le traitement des demandes, les réorientations éventuelles, les lieux ressources et de partenariats pouvant être mobilisés pour la résolution des difficultés rencontrées.

Au niveau organisationnel, différentes procédures m'ont été proposées par les responsables de service pour traiter ces situations : participation à la première rencontre dans le cadre de la demande d'admission en présence de la personne ou sur dossier suite à une rencontre préalable de la personne avec des équipes SAVS.

PARTENARIAT ET RÉSEAUX

J'ai dans un premier temps réalisé une cartographie des acteurs d'un domaine d'intervention en santé-social sur les différents territoires couverts par le SAVS.

Un important travail de réseau et de partenariat s'est mis en place cette année pour faire connaître mon poste, mes missions et avoir les informations sur les structures existantes sur les différents territoires couverts par le poste.

J'ai pu rencontrer 25 structures/services et participer à des réunions et temps de formation ou d'information. Le secteur sur lequel j'ai pu le plus participer à des temps entre partenaires est le secteur cœur d'Hérault grâce à l'intégration au CLSM Cœur d'Hérault qui m'a donné accès à de nombreux partenaires professionnels et compréhension du maillage professionnel sur ce territoire.

La participation aux Rencontres Interprofessionnelles Locales a elle aussi été très intéressante et ce sur plusieurs territoires. Ces réunions sont essentiellement tournées vers l'accompagnement des personnes âgées. J'ai par ailleurs fait de nombreuses recherches sur les différentes structures, services, administrations des différents territoires et crée différents supports à l'attention des équipes du SAVS et des personnes accompagnées pour faciliter les orientations à différents niveaux : administratifs, médicaux, loisirs, services personnes âgées.

J'ai identifié et mobilisé le réseau de partenaires en pertinence avec les besoins repérés dans les situations qui m'ont été confiées. J'ai fait le lien et vérifié que la continuité des actions pour répondre aux besoins de la personne pourrait se poursuivre après l'arrêt de mon intervention.

LE RÉFÉRENT PARCOURS COORDONNÉ (SUITE)

ETUDE DES SITUATIONS COMPLEXES ET PROPOSITIONS DE PLANS D' ACTIONS INDIVIDUALISÉS

Sur l'année 2022 j'ai été interpellée sur **6 situations complexes** et **19 situations pour évaluation**, nécessitant des interventions de plusieurs semaines pour permettre un traitement et une réorientation cohérente avec les besoins. Pour ce faire j'ai rencontré les personnes concernées plusieurs fois tout au long du suivi de leur dossier, échangé avec les partenaires professionnels en place sur la situation, fait des recherches sur les types de structures pouvant répondre au mieux aux besoins et mis en lien les personnes concernées avec ces structures afin de faire le lien et la passation de dossier.

J'ai traité des problématiques autour de la santé, recherché de nouveaux lieux de vie, traité des urgences liées au logement et accompagné dans des démarches administratives.

CONCERNANT LES RÉORIENTATIONS

7 situations ont demandé mon intervention cette année. Principalement des personnes de plus de 60 ans ne pouvant être admises au SAVS. J'ai recherché et indiqué à chacune d'entre elle les structures pouvant les aider, rencontrées au besoin avec elle ces structures de relais et d'accompagnement de leurs problématiques. J'ai effectué un travail de recherche sur les différents territoires, des services pouvant prendre ces relais, chaque territoire, villes à des spécificités et demande une recherche particulière ce qui prend du temps pour comprendre le fonctionnement de chacun d'entre elles.

MDPH/MDA

J'ai peu été en contact direct avec la MDA durant l'année sauf pour des temps de réunions : 1 réunion RAPT, 1 réunion rencontre à la MDA.

J'ai pu interpellé la personne ressource de la MDA a plusieurs reprises sur des dossiers en cours de traitement même si maintenant ce dernier me renvoie pour les informations concernant les notifications de la MDA à via trajectoire.

FORMATIONS SUIVIES DURANT L'ANNÉE

J'ai pu participer à **13 temps de formations durant l'année.** Proposées par le CLSM, l'OPCO santé ainsi que des temps en interne à AVH.

TRAVAIL DE VEILLE ET SUR DOSSIER SPÉCIFIQUE TRANSVERSAL AU SAVS

Cette année j'ai fait de la veille sur les différentes structures médico-sociales, administratives et transmis chaque fois qu'il m'a semblé pertinent les informations aux différentes équipes SAVS et équipe cadre. Par ailleurs, j'ai effectué un travail de recherche sur les personnes âgées et les différents lieux de vie, administrations, structures pouvant intervenir en relais du SAVS. Ce travail a fait l'objet d'un dossier détaillé et récapitulatif à destination des équipes SAVS.

Les partenaires extérieurs m'ont peu interpellé sur des besoins d'éclaircissement autour des orientations vers le SAVS et ce malgré ma participation à différentes instances partenariales ou j'ai pu expliquer mes missions. Ceci peut s'expliquer par la nouveauté de ce type de fonction avec lesquels les professionnels n'ont pas encore l'habitude de fonctionner mais aussi au bon travail de réseau des équipes SAVS en place qui permet aux professionnels d'interpeller les équipes des SAVS en directe quand ils ont un doute ou une question sur une orientation.

Les responsables de service repèrent bien ma fonction et savent me solliciter quand c'est nécessaire afin que je puisse intervenir même si parfois le contour de mes missions reste un peu flou.

Le fait que je sois intervenu sur la quasi-totalité du SAVS a permis aux équipes d'expérimenter mes fonctions et de mieux comprendre mon rôle à leur côté.

J'ai pu intégrer différents groupes de travail de partenariat ce qui me permet à la fois d'affiner ma vision des territoires, des services présents et de connaître les partenaires à solliciter si besoin. Cela me permet aussi de relayer des informations auprès des équipes quand il me semble intéressant qu'elles y aient accès pour leurs accompagnements.

Le poste de référente de parcours coordonné a mis du temps à se déployer en raison de la crise sanitaire et de la nouveauté de ce poste à AVH.

J'ai eu peu de demandes les premiers mois. J'ai mis à profit ces temps sans dossiers à traiter pour faire des recherches sur différents sujets sur lesquels je pourrais être sollicitée ultérieurement : logement, administratif, santé... j'ai pu mieux comprendre les différents services, organismes, actions menées sur le territoire Français ou plus particulièrement sur l'Hérault en faveur des personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées. J'ai aussi pu découvrir la diversité de l'offre de service en fonction des secteurs qui peut être très variable. Je constate une montée en charge des sollicitations pour des réorientations liées à l'âge, sur des personnes en attente d'admission sur les SAVS et pour des situations complexes.

Je suis facilement entrée en relation avec les différents travailleurs sociaux d'autres structures pour la gestion des dossiers ou les demandes d'information ou de réorientation.

J'ai pu faire un travail de fond sur les personnes de plus de 60 ans et les lieux pouvant prendre le relais des SAVS à terme. J'ai réalisé un état des lieux de l'existant et pu le présenter à la direction ainsi qu'aux équipes du SAVS de façon exhaustive. J'ai profité de ce travail pour créer des outils d'information à destination des collègues du SAVS mais aussi des personnes en situation de handicap elles même, en faisant des visuels simplifiés qui reprennent les codes du FALC.

La fonction de référent parcours coordonné, pour sa première année pleine, a permis de répondre aux besoins de public variés. La gestion des dossiers et des situations traitées confère une agilité dans la coordination du parcours avec les professionnels déjà en place.

Il me semble toutefois nécessaire de pouvoir croiser ma pratique et de parfaire mon intervention spécifique à travers le partage avec des professionnels occupant des missions similaires et la formation.

Magali POYETON, Référente parcours coordonné



Lodève

Clermont
l'Hérault

Pézenas

Sète

Béziers

Agde



THÉMATIQUES DES ANTENNES SAVS

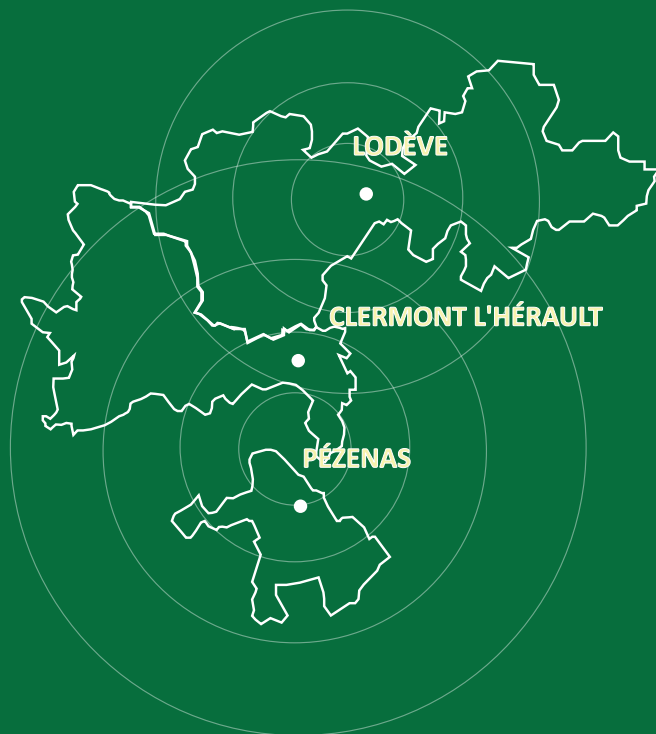
SECTEUR CŒUR D'HÉRAULT

L'année 2022 a encore été une année difficile à traverser pour certaines personnes accompagnées par le SAVS secteur « Cœur Hérault ». Il n'a pas été toujours possible de répondre aux attentes des bénéficiaires dans le domaine du lien social. Au gré de la situation sanitaire, une forme limitée de liberté a pu être mal vécue par certains d'entre eux.

Les équipes des antennes SAVS « Cœur d'Hérault » ont été en constant mouvement cette année 2022 avec un départ en retraite, deux démissions et un arrêt pour longue maladie. La difficulté du secteur pour trouver des remplaçants est aussi venue complexifier le quotidien des équipes éducatives. Cela a amené chacun à devoir se repositionner dans l'équipe et à faire preuve d'une grande adaptabilité. De plus, nous avons fait le choix de répartir les postes de manière plus équitables entre les antennes en favorisant l'augmentation des salariés à temps partiel. Il a été nécessaire de laisser du temps à chacun pour trouver sa place dans ces nouvelles configurations des antennes.

L'indispensable travail d'anticipation et de préparation des sorties de certains bénéficiaires du dispositif (notamment en raison de leur âge et des problématiques de santé) amènent les professionnels et l'institution à repenser le fonctionnement et les pratiques jusqu'alors existantes à AVH.

Les équipes œuvrent au quotidien pour renforcer le partenariat avec les dispositifs du grand-âge et les professionnels du médical et paramédical. La demande toujours forte des bénéficiaires autour du lien social et d'activités ludiques nous pousse aussi dans cette dynamique de travail en réseau, de manière à pouvoir proposer des alternatives à notre seule intervention. Ceci dans le but que les personnes accompagnées puissent s'inscrire au long court dans une vie associative locale.



Nous restons conscients de la difficulté pour certains de s'inscrire dans cette vie associative ordinaire. En ce sens, l'installation d'un GEM sur le secteur « Cœur d'Hérault » serait un atout au bénéfice ce public.

Depuis plusieurs années, le SAVS est réinterrogé dans ses modalités d'accompagnements dans le but de répondre de manière la plus fine possible aux besoins et demandes des bénéficiaires. L'évolution du secteur, de la population accompagnée (vieillesse, problématiques médicales et/ou psychiques) amène notre service à se repositionner et à réajuster ses pratiques.

Pour les financeurs, nous travaillons depuis de longues années dans une dynamique de file active, il revient aujourd'hui au SAVS de nous réajuster un tant soit peu, en rapport à cette notion de file active tout en gardant notre savoir-faire et savoir-être.

Cela devrait nous permettre d'apporter une réponse globale à chacun qui soit la plus individualisée possible, de chercher des éléments de réponse aux diverses problématiques et ainsi de répondre de manière globale aux multiples situations tout en restant conforme aux commandes publiques.

Notre fonctionnement tend à pouvoir apporter des réponses singulières aux besoins et attentes des personnes accompagnées, tout en prenant en compte l'évolution de ces besoins et de ces attentes.

Nous passons ainsi dans une logique de prestations précises répondant à des besoins précis. La nomenclature des besoins et prestation SERAFIN-PH est un outil au service de ces réponses à apporter aux personnes accompagnées.

Pour 2023, nous allons poursuivre la mise en place du réseau de partenariat en lien avec les problématiques du vieillissement de la population et de l'accès aux soins.

L'objectif est d'avoir une connaissance fine du territoire afin de pouvoir plus facilement solliciter et orienter les personnes accompagnées vers les bons interlocuteurs. Il s'agit d'un travail en constante évolution. Nous devons constamment être en veille pour établir ce diagnostic.

Sur le secteur « Cœur d'Hérault » des besoins en terme de SAMSAH et de GEM pourraient venir répondre en partie, aux difficultés de terrains rencontrées au quotidien et diversifier l'offre d'accompagnement adaptée. Ces propositions s'inscrivent dans le droit fil des orientations actuelles des politiques publiques d'individualisation des réponses aux personnes en situation de vulnérabilité dans une logique de parcours, d'adaptation de l'offre aux besoins sur le territoire.

Marion LACOMBE,
Responsable Secteur Cœur d'Hérault



Antenne de CLERMONT L'HÉRAULT

L'antenne SAVS de Clermont l'Hérault a accompagné **30** personnes durant l'année 2022.

Nombres de **sorties** du service : **1**

Nombre d'**admissions** : **4**

PROBLÉMATIQUE D'ACCÈS AU SOIN

Au fil des ans, les besoins d'accompagnement en termes de suivi médical se font de plus en plus présents et sont accentués par les problématiques de transport et d'accès au soin sur le territoire :

- Absence de transports en commun pour se rendre chez les spécialistes installés en périphérie de Clermont l'Hérault ce qui les rend plus dépendants de l'équipe éducative;
- Difficultés à trouver un VSL pour des trajets courts de quelques kilomètres ou le vendredi en sortie d'hospitalisation ;
- Éloignement géographique des suivis hospitaliers (notamment pour les suivis médicaux complexes ou nécessitant un spécialiste) ;
- Difficulté pour trouver des soignants qui se rendent à domicile (généraliste, kinésithérapeute, psychiatre...).
- Perception d'un phénomène de désertification médicale.
- Augmentation des prises de rendez-vous via les plateformes digitales et diminution des standards téléphoniques pour les prises de rendez-vous médicaux ce qui entraîne l'impossibilité pour au moins 1/3 des personnes du service de prendre elle-même un rendez-vous médical (Phénomène de fracture numérique).
- Apparition récente des bornes numériques dans les centres de radiologie et les hôpitaux qui sont compliquées à utiliser voire inaccessibles aux personnes ne sachant ni lire ni écrire. Cela crée une dépendance au SAVS (Phénomène de fracture numérique).

En conséquence certaines personnes isolées ou en difficulté sociale abandonnent leur suivi médical au risque de se retrouver en rupture de soin. Le SAVS participe à la compensation du handicap en les aidants à prendre soin d'eux et en aidant à la coordination des suivis médicaux.

ACTIVITÉ DU SERVICE

Parmi les personnes nouvellement accompagnées sur le service cette année, l'équipe éducative a constaté une augmentation des demandes d'accompagnement de personnes présentant des besoins spécifiques en termes de soins et des profils que l'on pourrait qualifier de « complexes » au niveau du suivi médical. En effet, les professionnels, accompagnant déjà des personnes souffrant de troubles psychiques, de déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés et vieillissantes de surcroît, se sont vus confrontés à coordonner des parcours de soins pour des personnes présentant potentiellement des maladies rares (du moins une investigation en ce sens est en cours) ou des syndromes multiples (Reynolds, névralgie d'Arnold) ou accidentées de la vie.

Cela s'ajoute aux accompagnements médicaux déjà existants auprès des médecins généralistes ainsi que les spécialistes divers dont nous avons essayé d'établir une liste non exhaustive : ophtalmologiste, kinésithérapeutes, dermatologues, angiologues, cardiologues, endocrinologues, radiologues, chirurgiens divers, pneumologues, ORL et podologues. Sur les dernières années, la question de l'accompagnement se fait de plus en plus prégnante avec un pic en 2021.

Aussi pour l'année 2021, l'équipe éducative a effectué 141 accompagnements médicaux avec une augmentation de l'activité sur la période de mai, juin, août et septembre ; période durant laquelle les professionnels ont dû accompagner plusieurs fois par semaine des bénéficiaires chez le kinésithérapeute, sans quoi ces personnes n'auraient pas effectué les soins nécessaires à leur rééducation.

Durant l'année 2022, **96 accompagnements médicaux** ont été effectués, avec une augmentation de l'activité en septembre suite à une opération chirurgicale nécessitant un suivi régulier chez les spécialistes.

Soit en moyenne 3 accompagnements médicaux par semaine en 2021 et 2 accompagnements pour 2022, qui peuvent prendre jusqu'à la journée complète selon le lieu géographique.

NB : ces chiffres ne comptabilisent pas les visites régulières pour les personnes hospitalisées nécessitant le maintien du lien, ni les rendez-vous prévus, non honorés par les personnes accompagnées.

LE TRAVAIL DU LIEN MÉDECIN / PATIENT

Plusieurs personnes que nous accompagnons sur leurs rendez-vous médicaux expliquent ne pas se sentir entendues, voire même se sentent incomprises. Mme F. par exemple, sait avoir besoin de soins importants pour rester en vie mais elle ne se sent pas comprise par le médecin quand elle lui explique qu'elle ne met aucune mauvaise volonté à ne pas honorer ses rendez-vous mais que c'est à cause de la fatigue persistante qu'elle ressent. Pour pouvoir être prise en compte, elle compte sur l'équipe du SAVS pour rester mobilisée et ne plus se retrouver en rupture de soin.

Il est vrai que face à des patients peu loquaces sur leurs symptômes ou leur réelle capacité à assurer leur suivi médical au quotidien, certains médecins et/ou infirmiers sont en manque d'information pour permettre un bon suivi. La présence éducative permet de reformuler les dires de la personne et d'aider le médecin/soignant à mieux connaître son patient. Afin de permettre à des personnes de se soigner correctement, l'équipe se mobilise de plus en plus sur la coordination avec le corps médical et paramédical. Sur Clermont l'Hérault, nous avons pu gagner la confiance de certains médecins généralistes qui, dans l'intérêt de leur patient travaillent en lien avec le service.

Sur notre antenne, l'équipe a pu remarquer que les personnes vieillissantes que nous accompagnons, en particulier celles présentant une déficience intellectuelle, ont un seuil de tolérance à la douleur souvent élevé : quand elles montrent certains signes ou évoquent des symptômes, la dégradation de leur état de santé semble souvent déjà bien avancée. Certains banalisent des symptômes qui peuvent être des signes avant-coureurs d'une maladie plus grave.

L'équipe porte une attention particulière auprès de ces personnes afin de les orienter au plus vite vers un médecin si cela est nécessaire. Les pathologies « courantes » (hypertension, diabète, arthrose, problèmes cardiaques...) apparaissent avec l'âge y compris pour les personnes que nous accompagnons.

La complexité du suivi et les limites de la personne pour assurer convenablement son suivi de traitement apparaissent souvent à cette occasion. Certaines personnes doivent prendre des médicaments là où avant elles n'en prenaient pas. Dès que ces problèmes de santé apparaissent, les personnes et les médecins demandent une présence éducative pour aider à la coordination des soins. On a pu, à ces occasions, mettre en place des infirmiers à domicile pour préparer les piluliers mais certains sont encore réticents malgré le besoin observé par l'équipe.



Antenne de CLERMONT L'HÉRAULT (SUITE)

Nous voulons présenter, pour illustrer nos propos, la situation de Mme C. et de Mme G. Grâce à la relation de confiance instaurée avec ces personnes et notre connaissance de leur handicap, nous avons pu, non sans négociations, convaincre Mme C. et Mme G. de la gravité de la situation qu'elles traversaient et de la nécessité d'alerter le corps médical. L'une d'elles a été hospitalisée en urgence suite à une détresse vasculaire et l'autre a dû se faire opérer d'un doigt, qu'elle aurait pu perdre à cause de la morsure d'un animal. Ni l'une ni l'autre n'avait remarqué la dégradation de leur état de santé. Faire le lien avec les médecins et médiatiser la relation avec les médecins et infirmiers a permis de se rendre compte qu'elles ne prenaient pas correctement leur traitement. Pour Mme C., cet incident a été un élément déclencheur pour mettre en place un passage infirmier.

En conclusion, Il nous apparaît plusieurs directions afin de compenser la difficulté croissante que pose le suivi médical des personnes en situations de handicap au sein de notre antenne SAVS.

Un outil pourrait grandement suppléer le travail du SAVS. Il s'agit du Dossier Médical Partagé. Cependant, depuis le 1er juillet 2021, il n'est plus possible de créer de nouveaux DMP (ni sur le site dmp.fr, ni auprès des professionnels de santé ou à l'accueil des caisses d'assurance maladie). Les DMP créés avant cette date et l'ensemble des informations seront automatiquement retrouvés dans le profil « Mon espace santé » du patient, dès sa création (sauf s'il s'y oppose).

Par ailleurs, l'accès au Dossier Médical Partagé a disparu fin décembre 2022 au profit de « Mon espace santé ». Ce nouveau service sécurisé permet à chacun d'être acteur de sa santé au quotidien. Il donne accès à un dossier médical ainsi qu'à une messagerie sécurisée de santé. Prochainement, il donnera également accès à un agenda de santé et à un catalogue d'applications référencées par l'État.

S'il était spécifiquement mis en place dans le champ du handicap, cet outil aurait pu faciliter grandement le suivi médical car cela permettrait de garder trace de toutes les ordonnances ou actes médicaux opérés par les patients. Cela pourrait éviter les doublons ou la multiplication du recours aux médecins. La confidentialité des suivis médicaux serait préservée et ne serait plus un souci pour les aidant ou accompagnant. In fine cela pourrait alléger le travail du professionnel du soin et un suivi médical de fait plus efficient et a priori moins onéreux, (non pas dans l'installation du système mais dans une meilleure rationalisation des suivis médicaux).

Pour les personnes retraitées accompagnées depuis des années par le SAVS, une recherche de relais est en cours mais le territoire dispose de peu de structures permettant de prendre en compte, dans sa globalité, les problématiques spécifiques de la personne en situation de handicap afin de lui permettre de se maintenir à domicile.

La généralisation de la téléconsultation pourrait être aussi un levier d'appoint qui permette de fluidifier le suivi des patients.

Comme évoqué précédemment, nous constatons une diversification des profils des personnes accompagnées ou en demande d'accompagnement. Certaines personnes possèdent une double orientation (SAVS / SAMSAH) qu'elles ne peuvent faire vivre sur le territoire. C'est donc, à défaut pour certains et se heurtant à nos limites, qu'un suivi SAVS est mis en place.

L'ouverture d'un SAMSAH généraliste sur le territoire Cœur d'Hérault pourrait compenser cette diversification des profils des personnes accompagnées et ainsi répondre à leurs besoins et permettre une multiplication de l'offre d'accompagnement proposées sur le territoire.

Pour mémoire, il existe un SAMSAH spécialisé dans l'accompagnement de personnes souffrant de troubles du spectre autistique sur Clermont L'Hérault mais cela ne répond pas aux demandes des personnes que nous accompagnons actuellement.

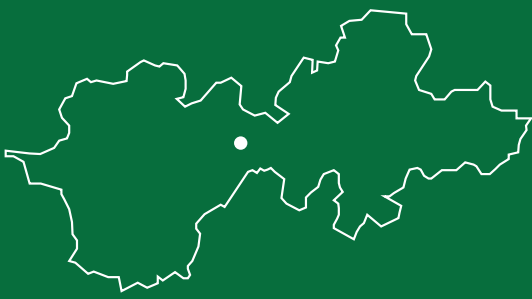
In fine, l'équipe éducative fait au mieux pour accompagner les personnes accompagnées dans un contexte de désertification médicale.

L'équipe éducative de l'antenne SAVS Clermont-l'Hérault

Xavier GOURMELON, éducateur spécialisé

Natacha CARON, éducateur spécialisé

Muriel DUMAS, monitrice-éducatrice



Antenne de LODÈVE

Dans ce rapport d'activité, l'antenne du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Lodève va pointer le besoin de lien avec les acteurs du réseau pour l'accompagnement des bénéficiaires ainsi que le manque d'acteurs et de structures adaptées sur le territoire pour répondre aux profils multiples des personnes accompagnées.

Aussi, il apparaît clairement que l'injonction du passage de relai de la part du SAVS, notamment pour les personnes âgées de plus de 65 ans mais pas seulement, semble être une difficulté majeure sur le territoire du Lodévois.

A Lodève, nous accompagnons **28** personnes dont 7 qui ont plus de 60 ans et 10 qui ont entre 47 et 60 ans. Ces personnes handicapées vieillissantes ont connu leur situation de handicap avant de connaître les effets du vieillissement qui se traduisent chez les personnes handicapées par la survenue de handicaps ajoutés, de maladies dégénératives, de déficiences sensorielles et d'incapacités fonctionnelles impactant leur autonomie. Ils se traduisent souvent par l'accroissement des difficultés antérieures et pour certains d'une précarité financière (faible pension de retraite ou ASPA) et d'un isolement familial.

De plus, le processus de vieillissement peut s'avérer plus complexe ou plus précoce pour certaines personnes handicapées, avec des situations très différentes selon le type de handicap, les pathologies associées et le parcours de vie. La question du vieillissement est au cœur de notre pratique depuis plusieurs années et nous essayons de développer notre partenariat en évaluant les situations et les besoins des personnes accompagnées. Ce travail d'anticipation est nécessaire pour éviter des ruptures dans le parcours.

Nous allons illustrer ces questions et thématiques du travail en réseau, du passage de relai, ainsi que du vieillissement par la présentation de différentes situations de personnes.

Mme P. âgée de 68 ans, accompagnée depuis 2010. Mme P. est divorcée et mère de 3 enfants, dont un fils décédé dans un accident. Cet événement traumatique a accentué ses problèmes de santé psychique et son repli social.

Malgré les années et le soutien mis en place elle reste d'une grande fragilité psychologique avec d'importants problèmes de santé qui s'accroissent avec l'âge. Elle bénéficie d'une aide humaine à son domicile dans le cadre d'une PCH (36h par mois) et d'un passage infirmier quotidien. Le SAVS lui permet de rester en lien avec l'extérieur, et de régler toutes les démarches administratives ou de santé. Elle n'a pas de mesure de protection et gère son budget de façon autonome. Le service fait aussi de la médiation avec certains professionnels (aide-ménagère et aide à domicile par exemple), les infirmières ou avec ses enfants lorsque cela est nécessaire. Lors de l'évaluation de son dernier Projet d'Accompagnement Personnalisé, elle a évoqué ses problèmes de solitude et son besoin d'être rassurée. Le SAVS lui sert de repère, Mme P. appelle très régulièrement l'équipe et sollicite beaucoup la présence des travailleurs sociaux, pour pouvoir se confier et être écoutée en plus de l'aide administrative. L'étayage mis en place avec la PCH et le SAVS permet à madame P. de pouvoir rester à son domicile dans de bonnes conditions. Un accueil en maison de retraite est pour elle inconcevable pour l'instant.

Monsieur M. âgé de 75 ans, accompagné depuis 1973. Monsieur M. a toujours travaillé en milieu ordinaire, ne sachant ni lire ni écrire il a eu besoin d'un soutien régulier assuré par le service d'accompagnement en lien avec un mandataire judiciaire pour l'aider dans son quotidien et sa vie sociale.

Il est maintenant à la retraite depuis environ 15 ans et souhaite rester à son domicile le plus longtemps possible. Depuis plusieurs années nous discutons de la possibilité d'une entrée en EHPAD ou en famille d'accueil. Cependant, il souhaite rester dans son appartement tant qu'il le peut. Pour cela un étayage important lui est nécessaire : des auxiliaires de vie interviennent dans la cadre de la PCH tous les jours sauf le dimanche à son domicile pour une aide aux repas, aux courses et à l'entretien de son logement, des infirmières qui viennent deux fois par jour pour une aide à la toilette et son traitement et des séances de kinésithérapie deux fois par semaine.

Le SAVS assure le suivi médical de Monsieur M. qui, avec l'âge, a des soucis de santé qui l'obligent à avoir des rendez-vous médicaux de plus en plus nombreux. L'accompagnement du SAVS en lien avec les autres intervenants du réseau lui permet de rester au domicile dans un équilibre fragile. Pour cela nous faisons souvent un travail de coordination entre tous les intervenants (infirmières, aides à domicile, kiné, tutrice, etc...).

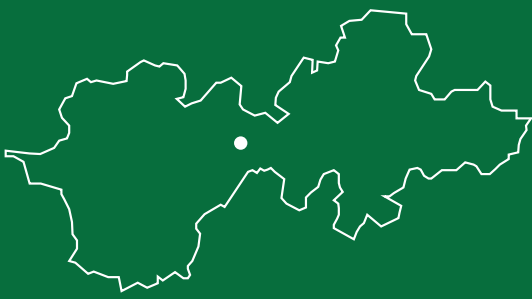
Plusieurs dérogations d'âge ont été demandées pour continuer notre accompagnement et répondre à son souhait de rester à domicile. Récemment le service a de nouveau sollicité une dérogation particulière sur la durée de l'accompagnement de Monsieur M. car un nouveau projet de vie prend forme. Monsieur M. est de nouveau en contact avec sa famille située en Charente et souhaiterait se rapprocher d'elle car la fin de l'accompagnement du SAVS l'insécurise beaucoup. Il nous semble nécessaire de le soutenir dans ce changement important afin de travailler avec lui autour de son déménagement et du choix de son futur lieu de vie.

Mme D., âgée de 54 ans, accompagnée depuis 28 ans. Vivant avec son mari, également en situation de handicap, sur le village du Caylar, Mme D. a travaillé plusieurs années ausein de l'ESAT le Roc Castel du Caylar mais a dû mettre fin à son activité professionnelle pour des problématiques de santé, en raison de l'avancée de son handicap visuel, son invalidité partielle ayant été reconnue comme complète.

Madame est en effet porteuse d'un handicap visuel important, d'une déficience intellectuelle ainsi que de troubles psychiques. Le service accompagne Madame au niveau de son suivi médical et de la coordination entre les différents spécialistes ainsi qu'avec les infirmières libérales.

En effet, Mme D. a besoin d'être accompagnée pour ses rendez-vous médicaux, à la fois pour l'accompagnement physique mais aussi pour la compréhension de ces derniers. Pour certains actes de la vie quotidienne, dans le cadre d'une PCH aide humaine, Madame est soutenue par la présence de son aide à domicile à hauteur de 2 fois 3 heures par semaine, faute de plus, lié au manque de personnel sur le territoire. Son intervention et ses missions d'aide à domicile étant limitées, le passage de relai ne peut se faire notamment au niveau médical. Au-delà de la coordination médicale, et en parallèle d'une mesure de curatelle renforcée, le service soutient Madame dans le lien avec sa mandataire et dans des démarches administratives ponctuelles.

Nous constatons que pour Mme D, le service d'accompagnement représente un véritable repère depuis ces nombreuses années. Madame aime participer à certaines activités de vie sociale proposées par le service et est en demande de pouvoir découvrir de nouveaux lieux, de sortir de son village, de Lodève, et d'être accompagnée au niveau vie relationnelle, sociale et culturelle.



Antenne de LODÈVE (SUITE)

En effet, le lien social reste difficile à établir au sein de la cité pour certaines personnes accompagnées. Beaucoup sont en demande de vie relationnelle et de possibilité de faire des activités au sein du service.

L'inclusion est un objectif porté par les établissements mais les personnes suivies restent souvent confrontées à la difficulté de s'intégrer de par leur situation de handicap(s). La question de la création d'un Groupe d'Entraide Mutuelle a pu être discuté avec certaines personnes.

Un lieu d'accueil et d'échange tel qu'un GEM qui réunirait des pairs concernés par le handicap et des professionnels formés pourrait permettre aux personnes de se soutenir d'un nouveau lieu d'accueil dans lequel chacun pourrait trouver une place.

Ce lieu organiserait avec les personnes adhérentes, des activités choisies et portées ensemble pourrait permettre une ouverture vers la cité, un mieux-être, un meilleur épanouissement personnel.

Pour conclure, ces situations démontrent qu'un accompagnement d'un service spécialisé de proximité serait nécessaire à poursuivre en lien avec les besoins, les désirs et les parcours de vie des personnes en situation de handicap. Il apparaît que l'accompagnement social global ne peut se définir qu'à travers la question de l'autonomie même si cette question-là s'avère être une des visées mais non une fin en soi.

Les bénéficiaires parviennent difficilement à envisager l'arrêt du SAVS car le service représente un soutien, une écoute, une aide disponible régulière prenant en compte la personne dans sa globalité et de façon adaptée à son handicap psychique et/ou intellectuel.

Globalement, nous constatons que le passage de relai et la coordination au niveau du logement est difficilement pris. On est souvent les seuls à intervenir régulièrement et à coordonner les interventions au domicile car le personnel des services d'aide à domicile n'en a pas le temps ni la formation requise. Nous rencontrons les différentes structures avec lesquelles nous travaillons qui nous expriment leur incapacité à coordonner les interventions au niveau du soin et prendre le relai de notre service.

Quelle structure pourrait faire l'objet de ce type d'accompagnement si le SAVS se retire et d'autant plus lors de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap où les problématiques de santé se surajoutent ?

Un SAVS « SENIORS » permettrait une continuité de l'accompagnement des personnes à la retraite après une vie professionnelle à l'ESAT ou en milieu ordinaire et un maintien de leur équilibre de vie personnelle à domicile ou même en établissement, le temps de la transition entre le domicile et l'EHPAD ou une famille d'accueil par exemple.

Dans certains départements ces structures existent et permettent de faciliter l'intégration et la vie ordinaire en EHPAD en assurant des services externes d'accompagnement pour le suivi de santé, les questions administratives, la relation avec les organismes de protection, l'accompagnement aux rendez-vous personnels...

L'équipe éducative de l'antenne de Lodève

Sophie BLETTERY (ES)

Chloé POSTIC (ME)

Lucille FRERET

Geoffroy LAGORCE (ES)

Coraline HERMET (ME)



Antenne de PÉZENAS

Sur l'année 2022, l'antenne du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de Pézenas a accompagné **34 personnes** dont 20 hommes et 14 femmes, âgés de 22 à 66 ans.

Il est à noter que **75 %** des personnes accompagnées ont plus de 45 ans.

13 bénéficiaires accompagnés par le SAVS de Pézenas sont en situation parentale pour un total de **16** enfants.

MOUVEMENTS DE L'ANNÉE 2022 :

2 entrées

1 réorientation vers l'antenne d'Agde

LES DEMANDES D'ADMISSION : **10**

LES ACCUEILS : (réorientations, refus d'adhésion au contrat, aides occasionnelles, etc.) En 2022, l'équipe éducative a reçu **14** personnes, sans compter de nombreux contacts téléphoniques.

En 2021, notre rapport d'activité portait sur la fracture numérique. Ce vaste sujet, non abouti à ce jour, reste sur le fil de l'action à mener. L'aire du numérique engendre des difficultés pour notre public accompagné. Il nous faudra donc encore soutenir celui-ci dans les années à venir, avec l'aide nous l'espérons de partenaires, des entreprises du numérique, pour nous donner les moyens d'avancer ensemble.

Mais, cette année 2022, nous avons fait le choix de présenter une autre problématique de terrain. Nous souhaitons dans cet écrit, aborder la question suivante : quelle continuité pour les séniors après le SAVS ?

Durant de nombreuses années la CDAPH a pu délivrer des orientations SAVS par dérogation, malgré la limite d'âge de 65 ans.

En 2022, pour la première fois, notre service a été appelé par la CDAPH à deux reprises, pour soutenir la demande de renouvellement de notification en SAVS pour des bénéficiaires ayant plus de 60 ans. Une argumentation par le référent de la personne accompagnée a été faite afin de bénéficier d'une année supplémentaire de notification SAVS.

En 2023, nous aurons **8** renouvellements CDAPH, dont 6 séniors (plus de 50 ans).

Prenons l'exemple de Mr C, 65 ans : en février 2022, après l'appel au référent, un accord d'une année supplémentaire a pu être validé par la CDAPH. Et nous aurons sûrement les mêmes réponses pour les autres séniors, selon la CDAPH.

Monsieur C avait un suivi en SAVS "en filet de sécurité" qui lui suffisait, selon son projet. Lorsque le service a annoncé la décision de la CDAPH à Mr C, alors que le service venait de découvrir que sa situation au niveau de son logement était en péril. Il n'est plus venu rencontrer l'équipe éducative du SAVS, malgré les nombreuses relances. Ce bénéficiaire avait exprimé à l'équipe éducative ne pas souhaiter de relais.



Antenne de PÉZENAS (SUITE)

Autre exemple : Celui de Mr B. 63 ans. En octobre 2022, sa tutrice (toute récemment nommée sur cette situation) a renouvelé la demande à la MPDH pour la notification en SAVS. La CDAPH après argumentation avec le référent du bénéficiaire du SAVS a conclu à un accord d'une année supplémentaire seulement.

Nous avons anticipé cette situation en déménageant Mr B. en résidence seniors*, dans un appartement neuf, sécurisé et de plain-pied. Grâce à de longues années d'explications, nous avons réussi à ce qu'il accepte d'être protégé. Une mesure de tutelle a été prononcée en février 2022.

Les étayages proposés par l'équipe éducative vont devoir être transférés vers d'autres dispositifs. Nous travaillons ces questions avec nos partenaires, ainsi qu'avec tous les mandataires judiciaires des personnes accompagnées. La question de l'anticipation est abordée peu à peu et au cas par cas.

Les accompagnements aux soins pour les personnes vieillissantes doivent déjà pour tout un chacun être porté et soutenu par un proche aidant. Pour une personne handicapée vieillissante se pose en plus la question de la compréhension du handicap par les relayeurs, ainsi que la dimension éducative.

Dans nos métiers d'éducateurs, nous sommes confrontés au quotidien à des situations d'accompagnement aux soins. Nous savons que notre présence est nécessaire afin de faire apparaître, soutenir une demande, la reformuler le cas échéant auprès des médecins, qui n'ont pas toujours la disponibilité ou la patience. Il en va de même de la compréhension des explications sur la maladie, la nécessité et les modalités du soin à retraduire aux personnes concernées.

Il nous faut également coordonner le parcours de soin avec les autres intervenants (infirmière, aide-soignante, aide-humaine PCH, kinésithérapeute...).

La coordination des acteurs du soin fait partie intégrante de notre champ d'action actuel.

De plus, les conditions d'accès aux soins (exemple : Doctolib), voire d'accès à des comptes rendus radiologiques et autres sont devenus problématiques pour nombre d'entre eux car quasiment tout se fait en ligne (Se référer à la fracture numérique citée).

Cette problématique de terrain, que nous avons choisi d'aborder, pose la difficulté d'un passage de relais adéquat. Nous pensons que les personnes handicapées vieillissantes (PHV) auront des difficultés pour bénéficier d'un véritable suivi de soin s'il n'y a pas de soutien éducatif. Nous nous doutons aussi qu'elles auront des difficultés dans les démarches administratives si elles n'ont pas de protection juridique ou si elles ne vont pas dans la cité utiliser les Services Publics dédiés. Nous avons besoin de développer notre travail de terrain pour renforcer et développer des relais avec les services à domicile, les SSIAD et d'autres partenaires.

Notre connaissance du public accompagné en SAVS nous permet de continuer le suivi en adéquation avec les besoins des PHV qui demandent le maintien à domicile dans leur Projet. Seulement, la question de l'âge limite fixée remet en question ce suivi et nous amène à réfléchir et à adapter nos pratiques : Que faire pour passer le relais de façon la plus adaptée possible à la personne accompagnée? Cela relève du cas par cas et demande beaucoup de temps à l'équipe. L'hétérogénéité du public en SAVS ne permet pas d'avoir la même réponse à 60 ans.

On repère une évolution positive à ce niveau puisque certains EHPAD commencent à embaucher des éducateurs pour s'occuper des PHV (Exemple : un moniteur-éducateur a été recruté au secteur handicap de l'EHPAD de Clermont l'Hérault)

Dans l'état actuel des dispositifs, la coordination se fait quant aux soins à domicile par le SSIAD mais que pour certaines situations. Les IDE n'ont que rarement la possibilité et le temps d'actions de coordinations soutenues.

Est-ce que les IPA (infirmières de pratiques avancées) articulés à des cabinets médicaux de groupe viendront occuper cette place ?

Un Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées Vieillissantes nous semblerait être une réponse adaptée à notre territoire et champ d'action, ou bien une prolongation de la notification en SAVS en octroyant des moyens supplémentaires à nos services pour coordonner les soins et l'accompagnement des personnes vieillissantes.

L'équipe éducative de l'antenne de Pézenas

SOTO Stéphanie

CATALAN Pauline

PLAGNE Guy

*Résidence seniors « les jardins de Verdun », nouvellement construite sur la commune de Pézenas (fin travaux octobre 2022) et gérée par Hérault Habitat, seulement accessible au plus de 55 ans. Un club sénior y est rattaché, avec une animatrice à temps partiel dans une grande salle de réception de plain-pied.

SECTEUR LITTORAL – CITÉS MARITIMES

Nous avons accompagné en 2022, sur l'antenne d'Agde 49 bénéficiaires et 41 sur l'antenne de Sète, soit au total 90 personnes (+ 12 par rapport à 2021).

Sur ce secteur, le diagnostic fait le constat que les personnes en situation de handicap, vivant à domicile, et plus précisément sur le secteur d'AGDE, ayant des besoins spécifiques d'accès à la santé (handicap psychique, vieillissement, maladies chroniques, conduites addictives, etc.) connaissent des ruptures de parcours, faute de dispositif adapté eu égard :

- au manque de structures médicalisées et du fort déficit en termes d'offre médicalisée à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire Agathois, il est à noter qu'un seul psychiatre, à temps partiel, exerce sur le Centre Médico Psychologique d'Agde, et un autre en libéral pour une population de près de 30000 habitants (200 000 en saison estivale). Par conséquent, les déplacements pour accompagner les bénéficiaires sont plus longs et demandent plus de temps et de disponibilités aux professionnels éducatifs.

- Au nombre de bénéficiaires âgés de plus de 55 ans :
 - Pour l'antenne d'Agde, un total de **19** sont âgés de 55 et +, ce qui correspond à près de **40 %** du public accompagné. Sur ces 19 personnes, 8 au vu de leurs problématiques médicales importantes demandent un accompagnement, dans ce domaine, très régulier et soutenu.

- Pour l'antenne de Sète, c'est un total de **14** âgés de 55 et +, ce qui correspond à près de **34 %** du public accompagné. Sur ces 14 personnes, 4 ont besoin d'être accompagnées très régulièrement à des RDV médicaux.

- Au nombre de personnes accompagnées et candidats qui ont une double orientation (SAVS/SAMSAH). En Agde, actuellement, 2 personnes accompagnées possèdent une double orientation et bientôt 3 autres dont la procédure d'admission est en cours.



Pourraient être ajoutés à ce nombre, 8 bénéficiaires âgés de moins de 59 ans qui pourraient prétendre à une orientation SAMSAH au vu de leurs troubles psychiques et/ou de leurs problèmes de santé importantes.

- Au nombre de bénéficiaires ayant été hospitalisés en 2022 dans un service psychiatrique. Ils sont au nombre de 7, soit près de **16 %**. 6 l'ont été dans d'autres services (soins intensifs, chirurgie, oncologie, addictologie, centre de rééducation, ...) pour l'antenne d'Agde.

Pour ce qui est des bénéficiaires de l'antenne de Sète : 4 personnes ont été hospitalisées au cours de l'année 2022 dont 3 en psychiatrie.

Ces différents constats et problématiques rencontrés sur le terrain et les territoires démontrent qu'un dispositif adapté tel qu'un Service Accompagnement Médicalisé de type SAMSAH pourrait venir répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et vieillissantes que nous accompagnons et que nous accompagnerons encore en 2023.

Ce nouveau dispositif, en complémentarité du SAVS, nous permettrait de mettre en place une nouvelle dynamique de parcours et de mieux préparer les bénéficiaires aux transitions de leur parcours.

Cela permettrait également de :

- Diversifier l'offre de services sur le territoire et de nos services au sein de l'association AVH,
- Favoriser des liens :
 - Entre les établissements et services associatifs (avec le SAVS, SAMSAH, FMR, Résidence Accueil, dispositif Accueil Familial),
 - Avec les différents partenaires du territoire tels que les SSAD, SSIAD, DAC 34, SUS
 - Avec les acteurs du champ gérontologique pour construire des réponses adaptées,
- D'articuler l'EHPAD/l'UPHV avec notre secteur pour fluidifier les transitions et maintenir le lien pour la personne avec l'ancien service (participation à des activités en journée, séjour d'adaptation, création de partenariats).

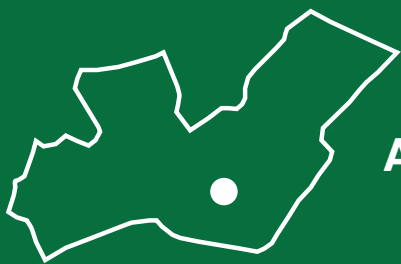
Ce nouveau dispositif aurait ainsi vocation à assurer une intervention sur l'ensemble du secteur « Littoral - Cités Maritimes », et à ce titre, organiser une couverture élargie autour du Bassin de Thau, d'Agde à Mireval.

La montée en charge du SAVS sur ce même secteur a permis la possibilité d'accueillir plus de personnes de par l'augmentation du nombre de places octroyées par le Conseil Départemental. Il pourrait aussi à l'avenir inclure dans ses missions, des prestations médicales et/ou paramédicales, accueillir un public nécessitant des soins et impliquant par conséquent une forte articulation avec le secteur sanitaire (somatique ou psychiatrique).

Actuellement aucun service, aucun professionnel n'est capable de répondre seul à la totalité des besoins des bénéficiaires.

Si l'intervention de chacun est nécessaire, aucune n'est suffisante à elle seule, surtout pour les situations complexes que sont celles liées aux troubles psychiques, au vieillissement des personnes en situation de handicap.

Aurore DEGRAVE
Responsable Secteur
Littoral-Cités maritimes



Antenne d'AGDE

Nous avons évoqué l'année dernière les carences en terme d'offre de soin d'infrastructures adaptées sur le secteur Agathois, les difficultés rencontrées dans le suivi psychologique des personnes accompagnées, les manques de structures adaptées pour personnes âgées vieillissantes, les déplacements chronophages en lien avec les déserts médicaux qui frappent notre secteur, la pénurie des moyens de transports en commun impactant l'autonomie de nos bénéficiaires.

Sur le terrain cette année, le constat s'avère identique. A cette difficulté structurelle vient s'ajouter une réalité contextuelle : nous avons durant l'année écoulée, été confrontés à une dégradation de la santé mentale des personnes relevant de nos missions.

Le contexte socio-économique actuel, sanitaire : post-pandémie, semble avoir joué un rôle de catalyseur des problématiques psychiques.

Dans ce contexte, différentes situations rencontrées dans le cadre de l'accompagnement proposé par notre service nécessitent d'être évoquées : elles illustrent les limites des moyens qui sont les nôtres (en terme d'offre de soin) pour soutenir et veiller au bien-être de nos bénéficiaires.

Aussi, cette année : **4** bénéficiaires ont été hospitalisés en psychiatrie pour des séjours de longue durée et 1 en séjour de repos.

2 bénéficiaires ont dû quitter leur logement pour cause d'incurie. Les conditions d'hygiène à domicile étaient tellement insalubres que l'intervention d'une entreprise spécialisée a été nécessaire afin d'éradiquer parasites, rongeurs et germes pathogènes.

1 bénéficiaire, en proie à une dépression sévère s'est donnée la mort à son domicile.

Notons également, différentes candidatures de bénéficiaires qui nous sont parvenues avec des profils et/ou besoins auxquels nous ne pouvons répondre de manière satisfaisante.

Pour nombre de situations, nous demeurons impuissants faute de relais médicaux, de soins, de structures et d'orientations adaptées.

Au vue de l'accompagnement réalisé cette année, **31,8 %** de l'effectif pourraient relever d'un accompagnement médical de type SAMSAH.

Car de fait, au quotidien, nous sommes de plus en plus sollicités par un public présentant des troubles psychiques et/ou associés.

Nous touchons aux limites des missions d'un SAVS.

Malgré nos actions pour développer un travail de partenariat et de réseau (CMP/ centre de jour / Centre Hospitalier d'Agde / CCAS / IDE / mandataires judiciaires / médecins généralistes / DAC 34 / RSP / PMI / réseau parentalité / EATU « maison de sources » / travail de concert avec la « référente parcours coordonné » du SAVS/ lieu Ressource / Résidence accueil), nous constatons que l'offre proposée n'est pas satisfaisante sur l'Agathois et ne répond pas à la problématique psychique des 31,8 % de nos bénéficiaires relevant d'un SAMSAH.

Le SAVS n'étant pas financé pour du personnel médical, la proportion des bénéficiaires nécessitant un suivi psychiatrique et médical adapté, nous contraint à démultiplier les accompagnements hors secteur géographique dans ce domaine-là (sur Montpellier / Béziers, Sète / Pézenas). La ville d'Agde ne compte plus qu'un seul médecin psychiatre en libéral, le CMP est dépourvu de médecin psychiatre.

L'offre de transports en commun est quant à elle totalement inadaptée et insatisfaisante pour ceux de nos bénéficiaires, autonomes, et impliqués dans le maintien de leur parcours de soin.

Aussi, l'accompagnement pour des consultations psychiatriques sont totalement chronophages : 22/44 bénéficiaires **(50 %)** sont accompagnés régulièrement par nos soins dans diverses zones géographiques. Ces déplacements, (trajets et délais d'attente sur place compris) mobilisent à minima la demie journée d'un éducateur pour une personne.

Pour les accompagnements auprès de médecins généralistes, 16/44 bénéficiaires **(36 %)** ont recours à nos services et ce dans un secteur géographique parfois très élargi. A noter, un seul médecin sur la commune de Florensac qui compte 5000 habitants. Ce qui oblige les bénéficiaires à se déplacer dans les villes voisines et avoir recours nécessairement à nos services pour se rendre en consultations.

La carence d'offre de transport en commun sur notre secteur est un véritable **obstacle à l'accès au droit commun, à la santé et à l'autonomie**. Pour exemple, la ligne de bus desservant Florensac / Marseillan (commune dans laquelle nombreux de nos bénéficiaires consultent dans un cabinet de médecins généralistes) propose 2 horaires pour toute la journée. La ligne Florensac / Béziers propose 4 horaires / jour. La ligne Florensac / Agde propose des trajets chaque 2 heures.

A noter : **3** personnes que nous suivons sont actuellement sans médecin traitant (départ en retraite/ refus de nouvelle patientèle). Ce dernier point est pour le moins inquiétant au regard des départs en retraite annoncés des médecins actuels sur le territoire Agathois. Car, comment maintenir l'accès au droit des personnes relevant de la MDPH ou sous mesure de protection juridique, dès lors qu'aucun certificat médical ne peut être établi par un professionnel de soin ?

Dans un souci d'action à la santé, et afin d'agir au cœur des « zones rurales isolées » comme la nôtre, la mise en place d'un Contrat Local de Santé nous semblerait nécessaire, et ce afin de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité

Concernant les bénéficiaires ayant candidaté sur notre service, 6/14 ont contractualisé un projet d'accompagnement, la moitié d'entre eux relèveraient d'une prise en charge SAMSAH.

Pour les autres, 5/8, nous pouvons également évaluer qu'ils seraient susceptibles de bénéficier tout autant d'une telle orientation.

En conclusion : en complémentarité avec un SAVS, et pour répondre aux besoins du public en souffrance psychique accompagné et en cours de l'être sur le secteur Agathois, un dispositif du type SAMSAH permettrait à chacune de ces personnes : « d'exprimer peur, angoisse, chacun sans risque d'effondrement puisque quelqu'un est là, capable de recevoir, contenir et accompagner »

« Accompagner, c'est rejoindre l'autre dans son humanité et ensemble, pas à pas, inventer le chemin »

Alexandre Jollien, philosophe

L'équipe éducative de l'antenne SAVS d'Agde

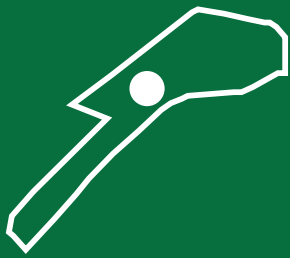
Émilie BÉRRUÉE (ME)

Laurence PRIEUR-REGNIER (ES)

Kaddour YETTOU (ES)

Fanny REVEL (ME)

Pascale LOUSTAUNAU (ES)



Antenne de SÈTE

NÉCESSITÉ D'UN SAMSAH ET ORIENTATIONS ADAPTÉES

L'année dernière l'équipe de l'antenne du SAVS de SÈTE était en reconstruction. Malgré cela, nous observons déjà la problématique du manque de structure type GEM ou SAMSAH sur le bassin de Thau.

Cette année, nos observations sont d'autant plus importantes qu'elles s'appuient sur une augmentation d'orientations SAVS pas forcément adaptées à des personnes en situation d'handicap psychique non stabilisées.

A travers l'étude de l'activité de 2022 et de son intensité, nous essaierons de montrer la nécessité et l'importance de renforcer le SAVS par une structure de type SAMSAH sur le territoire. Mais aussi nous essaierons de souligner qu'une orientation SAVS ne peut-être la seule solution surtout si les personnes en voie d'un accompagnement ne sont pas parties prenantes de cette orientation.

POINT SUR « L'ACTIVITÉ » DE L'ANNÉE 2022

L'équipe éducative du SAVS de Sète a été renforcée en fin d'année 2021 sur un poste d'Éducatrice Spécialisée à 75 % ETP.

Ce renfort a permis de travailler sur les demandes d'admissions qui se trouvaient en liste d'attente.

Au total **18** personnes ont été reçues par l'équipe sur un ou plusieurs rendez-vous dans le cadre de la procédure d'admission.

Pour sept de ces personnes, la procédure n'a pas abouti : abandon de la demande, pas de besoins, hospitalisation, décès, profil inadapté au suivi SAVS, pas de motivation personnelle pour un accompagnement, dossier établi sans l'adhésion de la personne à accompagner.

Pour onze autres personnes, la procédure a été menée à son terme et ils ont intégré les effectifs en 2022.

Trois personnes sont sorties avec pour deux d'entre-elles l'étayage nécessaire, n'ayant plus le souhait ou de besoin d'accompagnement.

Le SAVS a aussi répondu par téléphone ou en présentiel à plus d'une vingtaine de personnes et partenaires désireux d'avoir des renseignements sur les démarches pour une admission ou les missions du SAVS.

Cette activité autour des admissions a été une des activités principales en terme d'intensité de travail (temps de réunions, rendez-vous, prises de contacts...).

Cette activité nous a questionnés sur le cheminement des orientations, les conséquences sur les personnes admises et les profils.

L'orientation SAVS accordée par la CDAPH, que l'on retrouve sur via trajectoire propose à la personne un service d'accompagnement souvent conseillé par un tiers (partenaires : Centres-médico-psychologiques, Solidarité Urgence Sétoise, CHRS, ASE, SAVS, famille, amis, mandataires judiciaires...).

Rapidement, se pose la question de la pertinence de l'orientation, des moyens dont dispose l'équipe afin de mener à bien ses missions d'accompagnement. En effet, nous observons que parmi les personnes accueillies en cours d'année certaines souffrent de troubles psychiques non stabilisés empêchant une inscription dans un lien stable. D'autre part, certains candidats ne sont pas parties prenantes de cette orientation ou n'en comprennent pas le sens.

L'adhésion à l'accompagnement est un élément primordial, ainsi que le désir propre de la personne. Elle ne pourrait se satisfaire d'une simple orientation portée par le souhait du travailleur social, de la famille ou bien d'une simple notification d'orientation, même si les besoins sont réels. Un repérage en amont de cet aspect est essentiel afin qu'un suivi adapté puisse se faire.

L'orientation vers un SAVS d'une personne avec un profil psychiatrique non stabilisé ne permet pas un travail vers l'autodétermination ou une autonomie de vie adaptée avec l'étayage adéquat (étayage médical souvent présent mais lui aussi dépassé). De plus cela met l'équipe en grande difficulté et en souffrance.

Le SAVS n'a pas pour mission de se substituer à un établissement plus adapté pour ce type de profil tel qu'un SAMSAH ou CMP.

SAVS

ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-THÉRAPEUTIQUE

Sur les 42 personnes émergeant dans l'effectif de 2022 - **78 %** (référentiel départemental) ont des besoins dans le domaine du suivi médical :

Suivi et coordination médicale sur le plan somatique

Maladies chroniques conséquentes et demandant des accompagnements réguliers vers des spécialistes : diabète, maladies pulmonaires, obésité, maladie de Turner, cérébraux-lésés, addictions.

Troubles psychologiques et psychiatriques pas toujours stabilisés malgré des suivis par des psychiatres en libéral, CMP, SMP.

Nous avons eu cette année six personnes hospitalisées en psychiatrie.

Trois durant la phase d'admission ce qui a compliqué et retardé celle-ci.

Pour les trois autres personnes déjà inscrites dans un accompagnement stable, l'hospitalisation a été un besoin thérapeutique (rééquilibrage de traitement, rupture avec une situation complexe...).

La problématique de ces hospitalisations en psychiatrie est que nous ne pouvons pas faire de travail de coordination. N'étant ni psychiatre, ni infirmier et ne comptant aucun corps de ces métiers dans nos rangs, il nous est très difficile de pouvoir coordonner ou accompagner ces personnes dans les conditions qui leur correspondraient au mieux : plus de proximité, plus de soin, une approche plus thérapeutique que celle proposée par un SAVS.

Pour conclure l'état des lieux de cette année 2022, nous remarquons que de plus en plus d'orientations SAVS proposées à certains profils ne correspondent pas aux missions de ce même service. Que ces orientations sont là pour palier un manque important dans le secteur Littoral-Cités Maritimes d'un service adapté. Quelle solution apporter ?

L'émergence de plus en plus importante des demandes de personnes en situation d'handicap psychique instable nécessite l'accompagnement par une équipe professionnelle adaptée dans un lieu conforme à leurs besoins de type SAMSAH.

L'équipe éducative de l'antenne de Sète

BARDE Régine

BERNAYS Julie

DARMON Christelle

PAUZET Philippe

SECTEUR PIÉMONT BITERROIS

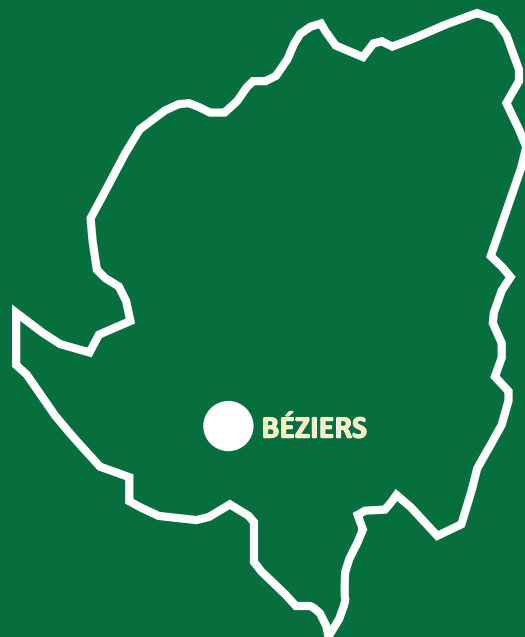
Malgré l'augmentation de notre agrément (178 places au lieu de 166) en octobre 2021, nous n'avions pas pu accompagner la montée en charge du service comme nous l'avions projeté, notamment sur l'antenne de Béziers, qui connaît depuis longtemps une forte demande dans les candidatures qui lui sont adressées.

L'objectif 2022 était donc bien de pouvoir répondre à la demande. Nous avons d'ailleurs démarré l'année sous les meilleurs auspices en finalisant le recrutement du 4^e éducateur au sein de l'équipe (0.8 ETP) dès le 1^{er} février, non sans difficultés (l'offre d'emploi avait été ouverte dès le mois de juin 2021).

L'antenne de Béziers a donc accompagné cette année **40** personnes, contre 30 l'année dernière. Des personnes qui attendaient depuis un certain temps, ont enfin pu être reçues et accompagnées. Les admissions se sont faites de façon échelonnée tout au long de l'année, mais ont fortement impacté la dynamique de l'équipe, le rythme du service, sa réactivité, mais également ses pratiques. Le temps de l'admission, normalement bien repéré avec 3 phases de rencontres, a été bousculé.

Mais dans cet espace contraint, l'équipe pluridisciplinaire a fait preuve de créativité, d'inventivité et a posé les réflexions de fond afin de resituer nos actions. Qu'est ce qui dépend du SAVS ? Quelles sont nos missions premières ? Comment déléguer et passer le relais sur certains aspects de l'accompagnement ? Comment remobiliser les personnes accompagnées pour faire par elles-mêmes ?

Ces questions ont été particulièrement centrales à l'échelle du service au moment où la Maison Départementale de l'Autonomie, a rappelé également la limite d'âge de 65 ans.



D'une manière générale, cette limite d'âge réglementaire, pourtant connue des professionnels, demeure encore difficile à mettre en œuvre de manière systématique au regard de problématiques rencontrées. Nous avons accompagné les professionnels à mener une réflexion. Soutenus par le travail de réseau développé par la Référente de Parcours Coordinés, des pistes émergent, des perspectives se dessinent. Et surtout, la fin de l'accompagnement commence à se parler et à s'anticiper. Ce qui est l'axe central à développer pour que les choses se fassent de la manière la plus apaisée et construite possible.

Ces réflexions nous ont donc amenés à nous inscrire davantage dans le réseau sur le territoire et à développer les partenariats. La création de la Plateforme biterroise AVH, composée du SAVS, du SAMSAH, du GEM et de la Résidence Accueil Espoir a mis davantage en lumière les dispositifs auprès des partenaires locaux. Ce travail, particulièrement riches pour les professionnels, mais surtout pour les personnes accompagnées, a eu pour conséquence en partie de développer encore les orientations vers notre antenne. Nous terminons donc l'année avec toujours une trentaine de candidatures en attente de traitement, dont les 2/3 (19 candidatures) ont été orientée vers nous au courant de cette année 2022.

La réflexion concernant la gestion de cette liste d'attente et des délais de traitement est donc centrale aujourd'hui. Elle vient d'une part questionner les moyens alloués à l'antenne pour répondre à cette demande toujours importante et en parallèle vient interroger la question du nombre de personnes encore à admettre sur l'antenne, du rythme de ces admissions, de la durée de notre accompagnement, du rythme des sorties du service. La réflexion concernant les temps de l'accompagnement va donc se continuer tout au long de l'année 2023.

Laure BLANC,
Responsable Secteur Piémont Biterrois



Antenne de BÉZIERS

EFFECTIFS DE L'ANTENNE SAVS DE BÉZIERS

L'équipe éducative a accompagné cette année **40** personnes, soit 10 de plus que l'année 2021.




Entrées

Nous avons admis 10 personnes, pendant l'année 2022.

SEXE	ÂGE	ORIENTÉ PAR	SITUATION
	36	MJPM	Seule à domicile sur la commune de Nissan-lez-Ensérune. Isolée socialement. Conduites addictives. Demande du soutien dans les démarches, les courses, la gestion de son budget.
	56	ESAT	En couple. Travaille en ESAT. Longue maladie. Soutien administratif et demande de soutien à la participation sociale.
	50	ESAT	En couple. Travaille en ESAT. Soutien administratif. Soutien psychologique.
	35	FAMILLE	Vie en couple. Soutien de la famille pour les démarches. En demande de gagner en autonomie dans les démarches et les transports.
	42	ELLE-MÊME	Accompagnée déjà en SAVS sur un autre territoire. Mère de 3 enfants, dont un à domicile. Vit en couple. Soutien dans ses démarches, soutien à la parentalité, accès aux soins.
	38	FAMILLE	Célibataire, vivant chez ses parents. Accompagnement dans le cadre d'une longue maladie, orienté vers le RSP.
	21	MJPM	Célibataire, vivant en FJT. Grossesse déclarée. Soutien pour le suivi de grossesse, suivi de santé, soutien à la parentalité, recherche logement et coordination des suivis.
	40	MJPM	Accueil concomitant avec installation à la Résidence Accueil pour essayer une nouvelle tentative de prise d'indépendance avec le maximum d'étayages possibles.
	25	MJPM	Accompagnement dans la recherche d'un logement sur Brest.
	30	ELLE-MÊME	Situation d'urgence au niveau du logement et de problématiques de violences intrafamiliales, traitée par le référent parcours coordonné.

Sorties

Au cours de l'année 2022, au total **3** personnes sont sorties des effectifs du SAVS.

SEXE	ÂGE	ORIENTÉ PAR	SITUATION
	40	MJPM	Accompagnement d'un projet d'insertion professionnelle en lien avec l'ARESAT et le SAVS, qui s'est concrétisé sur la Salvetat-sur-Agout. Sortie des effectifs en juillet 2022.
	39	ESAT	Réorientée vers le SAMSAH en septembre 2022 à sa demande, soutenue par l'équipe.
	25	ESAT	L'aboutissement de son projet d'installation sur Brest l'a fait sortir des effectifs en juin 2022.

Au vu de l'extension de l'agrément du SAVS obtenu en 2021 et au regard des besoins du territoire, un poste à 0.80 ETP a été créé et de ce fait l'équipe est actuellement constituée de 3.80 ETP. Ainsi, suite à une création de poste pourvu au 1^{er} février 2022 et un mouvement, deux nouvelles professionnelles ont rejoint l'équipe au cours de l'année.

LE TEMPS DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT : VERS UNE ÉVOLUTION DE LA MANIÈRE D'INTERVENIR ?

Durant l'année 2022, l'équipe éducative a dû progressivement s'adapter à différents changements par rapport à la montée en charge programmée sur le service et par rapport à la gestion d'un nombre de candidatures toujours très important sur l'antenne de Béziers, après une période COVID où celles-ci ont été mises en suspens, dans l'attente d'être à nouveau en capacité d'admettre de nouvelles personnes.

Actuellement, une trentaine de candidatures sont en attente d'admission sur l'antenne SAVS de Béziers et chaque semaine de nouvelles candidatures arrivent, tout en ayant peu de sorties au niveau de l'effectif.

La réception de ces nombreuses candidatures a toujours entraîné un travail conséquent en ce qui concerne l'évaluation de celles-ci. Ce temps d'évaluation est primordial afin de pouvoir ensuite proposer un accompagnement individualisé adapté à chaque future personne accompagnée. La mise en œuvre de celui-ci a été davantage concentré au cours de cette année du fait de l'objectif d'admettre une dizaine de personnes accompagnées en plus. Ceci a donc demandé une organisation spécifique à l'équipe pluridisciplinaire.

Ce qui n'a pas été sans difficultés, du fait du nombre important de personnes à rencontrer et du temps nécessaire consacré permettant l'expression des demandes et la définition du projet à soutenir pour chacun.



Antenne de BÉZIERS (SUITE)

Actuellement, la procédure d'admission comprend deux entretiens permettant à chaque personne accueillie de rencontrer l'ensemble de l'équipe éducative. La responsable de service est présente à un de ces rendez-vous. Ensuite, une troisième rencontre est proposée avec la psychologue du service avant l'admission.

Auparavant, il était d'usage de proposer davantage de rencontres si cela était nécessaire pour évaluer la situation et commencer à créer une adhésion. Cela a été beaucoup plus complexe à mettre en œuvre du fait du temps qui nous était imparti. C'est désormais la période des 6 premiers mois de l'accueil après l'admission, qui nous permet d'avancer dans l'adhésion et le lien, en même temps que nous devons évaluer avec la personne ses attentes et besoins.

Tout ceci dans un contexte d'accueil de nouveaux collègues de travail qu'il a fallu accompagner dans leur prise de fonction et dans un contexte aussi d'absences pour maladie ou de temps de carence avant embauche. Au final, tout ce travail d'évaluation de nouvelles candidatures et d'organisation de nouvelles admissions dans le service, s'est fait avec une équipe qui n'a été au complet que sur le dernier trimestre de l'année 2022.

Cette organisation davantage contrainte a pu modifier les habitudes de certaines personnes accompagnées dans la fréquence des rencontres avec le service. Cela a pu parfois déstabiliser certaines d'entre elles et les mettre temporairement en difficulté, du fait d'un manque de repères. S'adapter à de nouveaux fonctionnements demande du temps, notamment pour les personnes accompagnées depuis plusieurs années voire décennies. Les réponses aux différentes demandes se sont faites de façon plus différées. Il nous est devenu plus complexe de rencontrer les personnes de façon hebdomadaire. Cette nouvelle temporalité a pu mettre en difficulté la création du lien avec les nouvelles personnes accompagnées et a pu également impacter dans certains cas la relation existante avec les personnes de longue date sur le SAVS.

Le cadre de l'accompagnement qui a été proposé s'en est senti limité. Il s'est moins inscrit dans le quotidien des personnes accueillies et il s'est davantage axé sur de la coordination en lien avec le projet. Les propositions de l'équipe dans la mise en œuvre de l'accompagnement se sont modifiées peu à peu. L'intervention éducative s'est inscrite davantage dans le développement du pouvoir d'agir de la personne accompagnée et ainsi dans le renforcement de la capacité d'autodétermination. De ce fait, les actions mises en œuvre sont moins orientées vers un accompagnement globalisé qui peut diminuer l'autonomie d'une personne accueillie et réduire ses chances de sortie du dispositif.

En effet, le facteur temps est devenu un enjeu important : le temps de l'accueil, le temps de l'évaluation, les temps de l'accompagnement, la durée et la fin de l'accompagnement. D'ailleurs une préparation à leur fin d'accompagnement demande de développer de nouvelles propositions et stratégies d'orientation au regard de fin de notification au-delà de l'âge de 65 ans de plus en plus systématisée. Autant de questions que le contexte particulier de cette année 2022 est venu poser spécifiquement à notre équipe.

Pour conclure, l'accompagnement proposé par le SAVS est en pleine évolution du fait de l'importante quantité de demandes reçues tout au long de l'année : il est nécessaire et important de rencontrer les demandeurs ; de leurs apporter une réponse dans un délai raisonnable afin d'évaluer leurs besoins et de proposer un accompagnement adapté.

La mise en œuvre de ce travail d'évaluation ainsi que le temps consacré à ces nouvelles admissions amènent l'équipe éducative à espacer davantage son accompagnement et à le faire évoluer. Ce changement de paradigme demande une capacité d'adaptation importante pour les personnes accueillies au sein de notre service car nos interventions s'alignent vers un objectif orienté sur le développement du pouvoir d'agir et la capacité d'autodétermination. Cela peut parfois les mettre en difficulté temporairement, ce que nous accueillons et accompagnons au quotidien afin que ces changements soient vécus le mieux possible.

La demande croissante d'accompagnement dans le secteur biterrois nous oblige à questionner notre accompagnement et à redéfinir notre cadre d'intervention, après tout ne dit-on pas que la seule chose d'immuable dans la vie c'est le changement ?

Comme il nous est impossible d'augmenter le nombre d'heures dans une journée, il semble que la solution est de faire évoluer nos pratiques professionnelles en y intégrant plus de ressources extérieures pour palier à nos contraintes « *Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles.* »*

L'équipe éducative de l'antenne SAVS Béziers

Loïc CONSTANT (ES)

Flore LAZARO (ME)

Cynthia PORTEMER (ES)

Cyrielle SALVARO (ME)

* James Dean, acteur américain



avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Suivi social et médico-social de l'accueil en famille de personnes handicapées adultes et personnes âgées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

SAVS ACCUEIL FAMILIAL OUEST HÉRAULT

Convention en date du 01/01/2021 (période 2021-2023) entre le Conseil Départemental de l'Hérault et le SAVS de l'Association Vallée de l'Hérault (AVH) relative au suivi social et médico-social de l'accueil en famille des personnes handicapées adultes et personnes âgées

Régime conventionnel appliqué : Convention Collective Nationale du 15 mars 1966



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE · ACCUEIL FAMILIAL OUEST HÉRAULT

18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48 · accueil.familial@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 28

Propos introductif

L'année 2022, a été marquée par des mouvements de personnel importants qui ont impacté l'activité, en raison des délais de remplacement et de recrutement.

Si l'activité reste conforme aux prévisions du volume de suivis et que nous avons visité toutes les familles, nous n'avons, en revanche, pu réaliser l'intégralité des rapports prévus, nous obligeant à prioriser les situations nécessitant une attention particulière.

Nous avons réalisé et transmis :

- 395 rapports de visite,
- 5 rapports complémentaires,
- 23 notes d'information.

Nous notons, globalement, une augmentation des effectifs puisque 203 accueils, chez 73 accueillants familiaux, ont été effectués au cours de l'année 2022. Toutefois, après deux années de stabilité de l'effectif en raison de la crise sanitaire, nous notons une reprise des mouvements des personnes accueillies. Ce rapport fait ainsi état de l'activité réalisée tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les statistiques présentées ci-après permettent d'illustrer l'activité.

Nous tenons à remercier à travers ce rapport l'ensemble des professionnels du Département, d'AVH et du secteur médico-social, qui tout au long de l'année ont participé et soutenu directement ou indirectement les professionnels chargés de cette mission.

110

RAPPEL DES MISSIONS
ET DES OBJECTIFS



111

ACTIVITÉS 2022
EN CHIFFRES



115

MOYENS
MIS EN OEUVRE



118

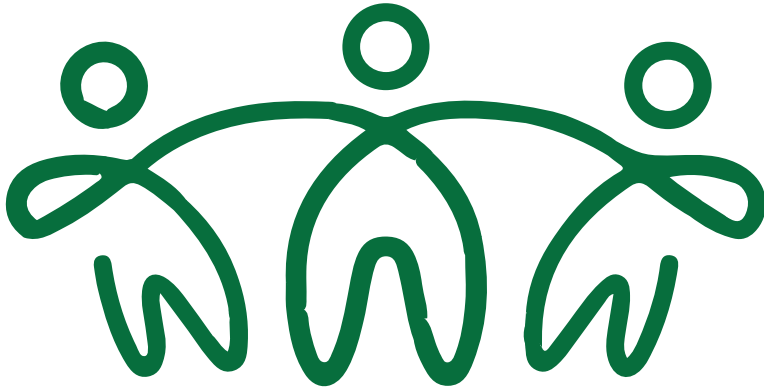
REGARDS PORTÉS
SUR L'ANNÉE 2022



119

CONCLUSION





RAPPEL DES MISSIONS ET DES OBJECTIFS

Par convention avec le Conseil Départemental de l'Hérault, le SAVS a pour missions :

- d'assurer le suivi social et médico-social des personnes accueillies en famille de manière continue et discontinue. Il prend effet au premier jour de l'accueil et se termine au départ de la personne accueillie.
- d'accompagner la famille d'accueil pendant la phase d'installation de la personne accueillie avec notamment, une aide à l'accès aux droits et aux ressources,
- de réaliser des visites donnant lieu à rapport sur support normalisé adressé au Conseil départemental,
- d'assurer la gestion des relations avec la famille naturelle, entre l'accueillant et l'accueilli,
- de mettre en place un réseau avec les établissements et services assurant l'hébergement et l'accompagnement des personnes handicapées et âgées permettant un accueil de la personne suivie en cas de situation d'urgence ainsi que le cas échéant un relais avec la famille d'accueil en cas d'indisponibilité,
- d'informer le CONSEIL DÉPARTEMENTAL et de mettre en place des liaisons avec les services sociaux territorialisés du département en cas de changement ou d'évolution notable dans la situation de la personne accueillie ainsi que de la qualité de l'accueil.

Les objectifs de ces missions sont :

- de s'assurer du bien-être et de la sécurité de la personne accueillie, de son intégration dans la famille, du suivi médico-social de son projet de vie, alerter le Conseil Départemental en cas de dysfonctionnement,
- d'apporter à l'accueillant un soutien à travers une écoute, une réflexion, une orientation vers des services adéquats ; de prendre du recul par rapport à certaines situations et de cadrer d'éventuels débordements ou d'effectuer un travail de médiation entre la famille naturelle et l'accueillant familial.

L'ACTIVITÉ 2022 EN CHIFFRES



73 FAMILLES AGRÉÉES
pour l'année 2022

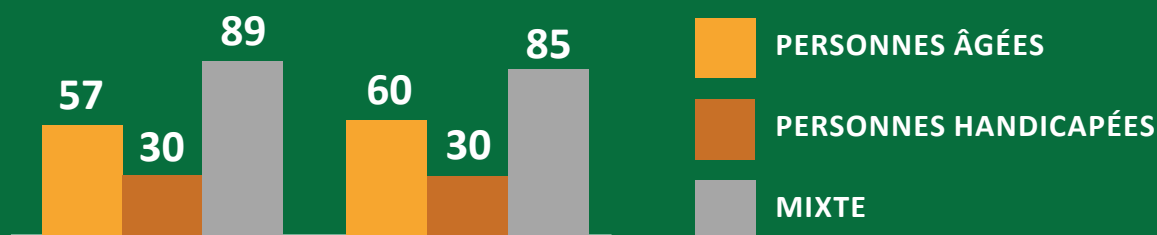


3 ACCUEILLANTS
ont cessé leur activités
(situation identique en 2020)

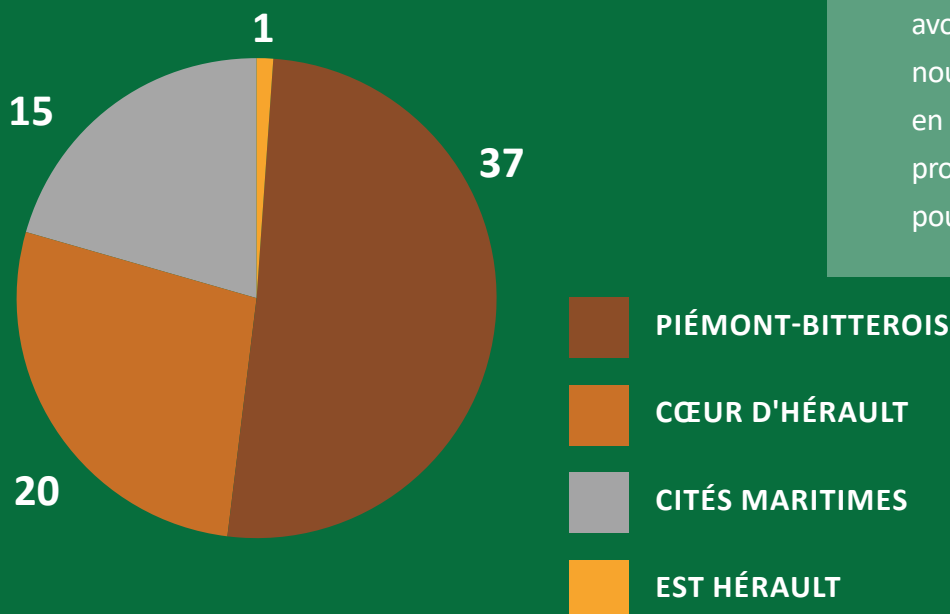


4 ACCUEILLANTS
nouvellement agréés se sont
installés sur le territoire.
A noter qu'un accueillant
familial, nouvellement agréé a
pris le relais au sein du même
domicile, en raison du décès de
son épouse.

NOMBRE DE PLACES AUTORISÉES



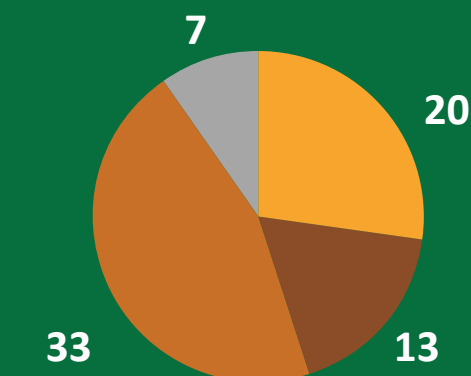
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES



En cette fin d'année 2022, nous avons commencé à travailler une nouvelle répartition géographique en fonction du lieu d'exercice des professionnels. Elle sera à finaliser pour 2023.

L'ACTIVITÉ 2022 EN CHIFFRES

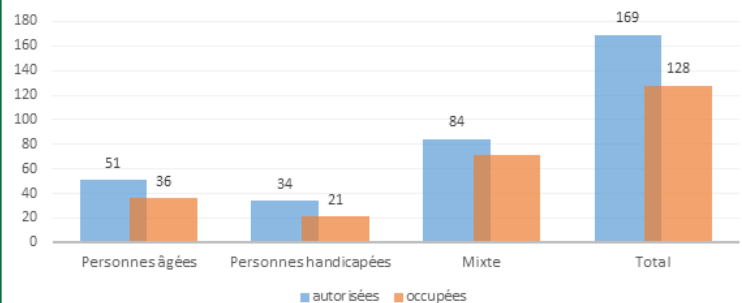
RÉPARTITION DES AGRÉMENTS PAR NOMBRE DE PLACE



Au 1^{er} janvier 2022, le nombre total de places autorisées (PA/PH) était de **176**.

Au 31 décembre 2022, le nombre total de places autorisées est de **175**.

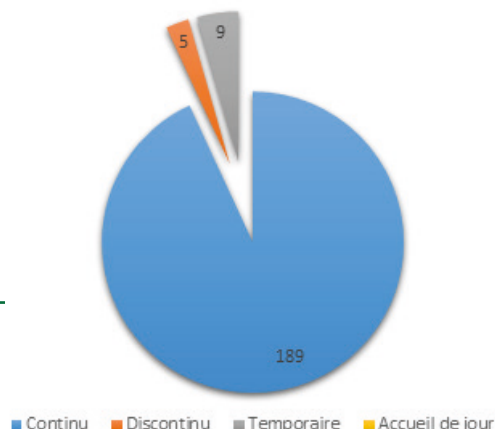
OCCUPATION AU 31/12/2022



Le taux d'occupation au **01/01/2022** était de **76.70 %** (135 places occupées sur les 176 autorisées) contre **87.1%** au 01/01/2021 (136 places occupées pour 156 places autorisées).

Au **31/12/2022**, le taux d'occupation était de **75,73 %** (128 places occupées pour 169 autorisées)

RÉPARTITION DES MODES D'ACCUEIL EN 2022 EN NOMBRE



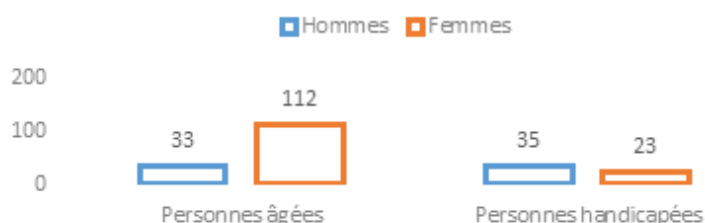
Au cours de l'année 2022, **203** accueils ont été réalisés. L'accueil continu demeure la modalité la plus sollicitée. L'accueil de personnes âgées reste largement majoritaire (72.41 % des accueils).

AU COURS DE L'ANNÉE 2022

- **134 femmes** et **69 hommes** ont été accueillis sur le dispositif de l'accueil familial.
- **66 %** des personnes accueillies sont des femmes (contre 67.4 % en 2021).
- Les femmes représentent **76.2 %** des personnes âgées accueillies.



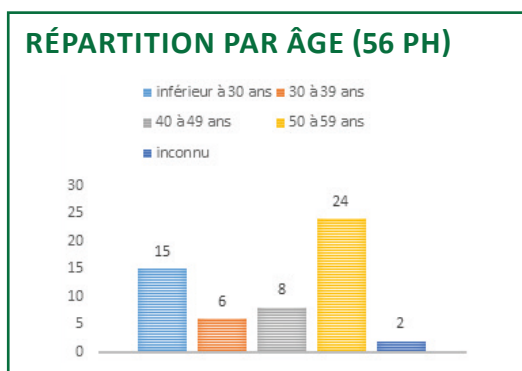
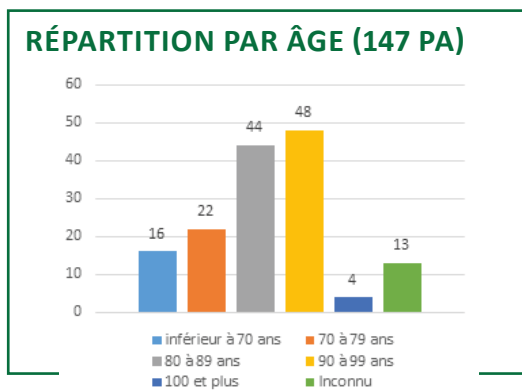
RÉPARTITION PAR SEXE 2022



La **MOYENNE D'ÂGE** des personnes âgées accueillies est de **83.8 ans** contre 46 ans pour les personnes en situation de handicap.

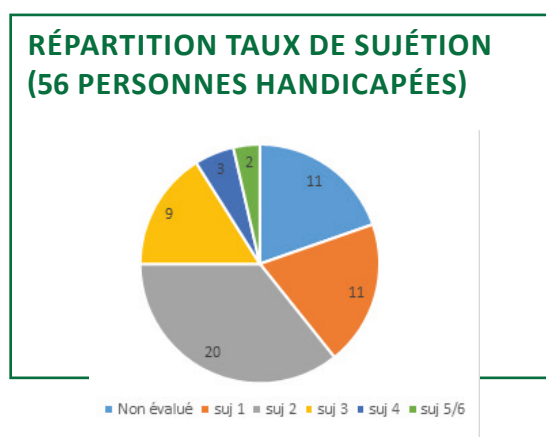
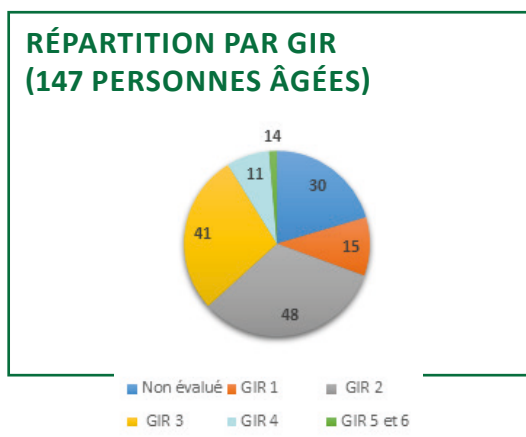
- o **42.2 %** des personnes âgées ont plus de **89 ans**

- o **41.3 %** des personnes en situation de handicap ont plus de **50 ans**



Pour certains, nous ne disposons pas de leur âge en raison d'un départ anticipé de la personne avant que le rapport initial n'est pu être réalisé par les intervenants.

- Le niveau de dépendance des personnes âgées accueillies est élevé puisque **41.5 %** ont été évaluées en GIR 1 et 2,
- **52.7 %** des personnes en situation de handicap se situent sur des taux de sujétion de 1 à 2.



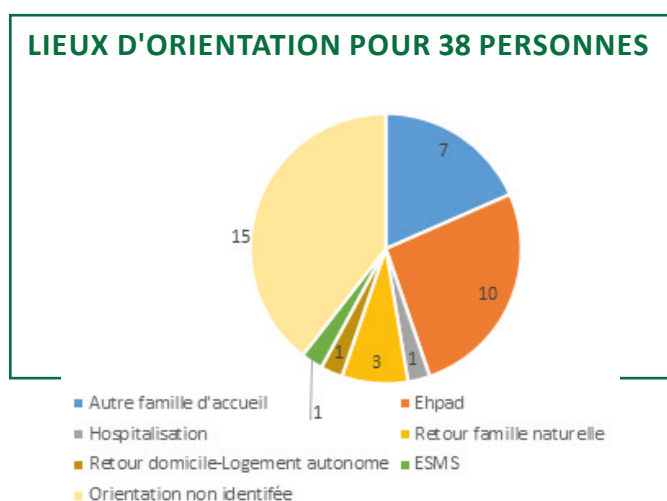
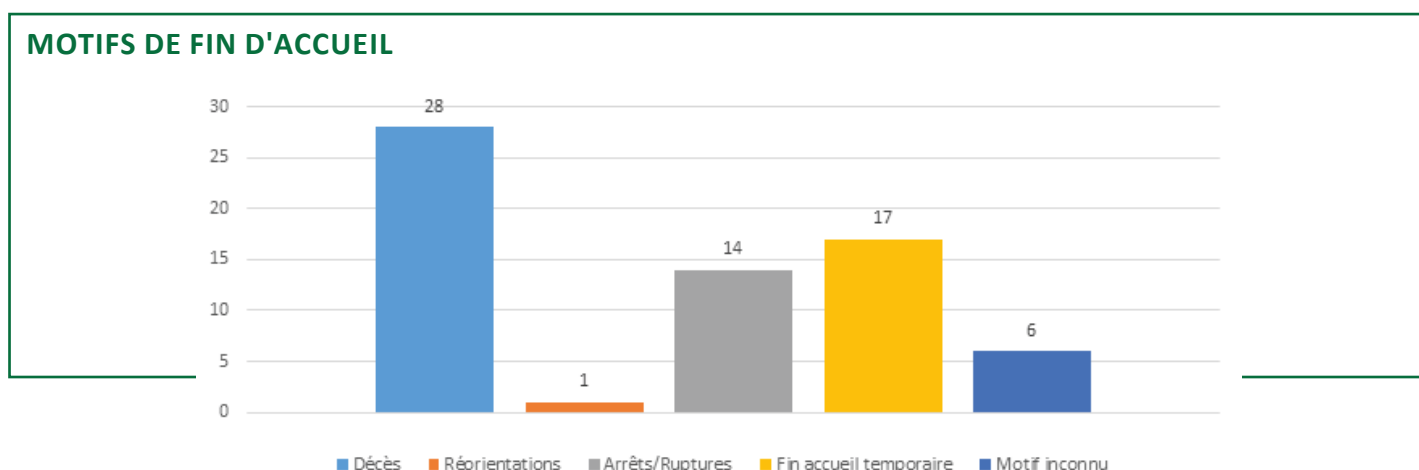
L'ACTIVITÉ 2022 EN CHIFFRES

POUR 2022

- **68** nouvelles entrées sur le dispositif en 2022 contre 45 en 2021
 - o **16** personnes en situation de handicap
 - o **52** personnes âgées.
- **66** personnes (32.5 % en 2022 des personnes accueillies) sont sorties du dispositif contre 46 en 2021 (25.41 % en 2021 des personnes accueillies).
- Les solutions de réorientations recherchées s'imposent parfois en raison de l'état de santé et / ou de dépendance (hospitalisation, Ehpad) ou des limites atteintes par l'accueil familial.

Outre les décès, les motifs de sortie s'illustrent par des nécessités de réorientation, des choix d'arrêts de l'accueil (initiative conjointe ou unilatérale).

Le nombre de personnes décédées est en augmentation constante depuis 2020 (28 contre 23 en 2021 et 22 en 2020). Aucun décès lié à la Covid19 n'est à déplorer. L'accueil familial s'est avéré protecteur pour les personnes accueillies. En revanche, l'isolement a pu avoir pour conséquence des phénomènes de glissement (perte ou diminution des liens familiaux, sociaux).



Pour l'année 2022, la **durée moyenne de séjour « tout public confondu »** est d'environ **3 ans et 1 mois**.

- Sur les 66 personnes qui sont sorties du dispositif en 2022, 40 % (27 personnes) d'entre elles étaient rentrées chez l'accueillant familial en 2022. La durée moyenne de ces séjours étaient se situe entre 2 et 3 mois.

- o La **durée moyenne de séjour des personnes âgées** est d'environ **2 ans et 10 mois** (2.59 ans)

- o La **durée moyenne de séjour pour les personnes en situation de handicap**, est d'environ **4 ans et 3 mois** (4.26 ans).



MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les suivis ont été réalisés par¹ :

- Mme GRILLON-GABORIT, Infirmière diplômée d'État
- Mme LOUSTAUNAU, Conseillère en économie sociale et familiale, par ailleurs titulaire du certificat national de mandataire à la protection des majeurs
- Mme SAUZET, Éducatrice spécialisée
- Mme CARON, Éducatrice spécialisée
- Mme FONOLL, Infirmière diplômée d'État

L'activité est encadrée par Mme LACOMBE, responsable de service du SAVS « Cœur d'Hérault » ainsi que Mme DEGRAVE, responsable de service du secteur « Littoral-Cités Maritimes ».

Par ailleurs, l'ensemble des services administratifs (secrétariat médico-social, comptable, ressources humaines) a été mobilisé.

Au total nous avons transmis au Conseil Départemental :

- **395** rapports de visite,
- **5** rapports complémentaires,
- **23** notes d'information en lien ou non avec des situations particulières.

L'ensemble de ces transmissions a contribué à l'amélioration des conditions d'accueil en générant des préconisations à l'attention de certaines familles voire d'étayer des décisions de non renouvellement d'agrément. Nous mesurons le travail de veille et d'alerte effectué par nos interventions.

¹1,55 Equivalent temps plein



L'accompagnement est réalisé selon plusieurs modalités

LES VISITES

Pour un accueil permanent, nous effectuons 3 visites dans l'année et 2 pour un accueil discontinu (week-end et vacances). Au besoin et avec l'accord du service d'accueil familial et de protection des majeurs, il est possible d'effectuer une visite intermédiaire.

Ainsi, toutes les familles ont été visitées au cours de cette année dans le respect du cadre fixé par la convention. Toutefois, la crise sanitaire nous a contraint à revoir nos modalités d'intervention.

À certaines périodes, des visites physiques ont été suspendues. Pour ce faire, nous avons mis en place des entretiens téléphoniques ou en Visio.

Deux types de visites sont réalisés :

LA VISITE INITIALE : il s'agit de la première rencontre de la personne accueillie au sein de sa nouvelle famille d'accueil.

Cette visite a pour but de faire connaissance, c'est une prise de contact. Nous y recueillons des données diverses afin d'établir un rapport répertoriant les habitudes de vie de la personne, les préférences ainsi que le fonctionnement de la famille d'accueil depuis son arrivée.

LA VISITE DE SUIVI : ces visites créent un lien continu permettant le suivi du projet de vie. L'écoute active est prédominante au cours de ces rencontres principalement orientées autour de l'échange.

Les objectifs fixés ou à fixer sont des socles de discussion. Le travail du quotidien nécessite une adaptation aux besoins individuels et nous sommes amenés à réfléchir ensemble autour du bien-être de chacun. Nous tentons de proposer des supports, des solutions pour faciliter et améliorer le quotidien souvent complexifié par divers handicaps.

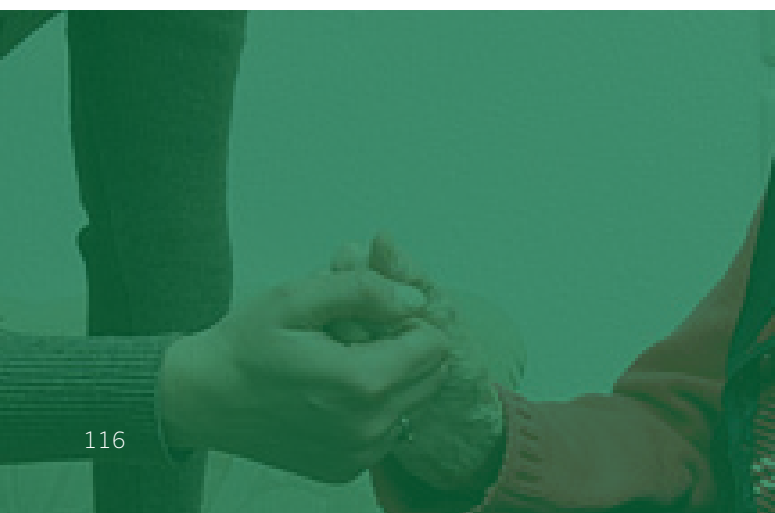
Outre ces visites, des liens réguliers (téléphoniques, démarches et/ou visites complémentaires) sont entretenus avec les familles qui selon les circonstances ont besoin de conseil, de réassurance et/ou d'aide technique.

Les familles ont la possibilité de joindre le service et ses intervenants du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Les situations, chacune très singulière, nécessitent souvent un accompagnement au-delà de ces visites programmées.

Nous avons effectué certaines visites à deux intervenants dans les situations suivantes :

- Situations complexes des personnes accueillies,
- Collaborations avec des accueillants familiaux nécessitant une intervention renforcée.



LE PARTENARIAT

Notre intervention, comme nous l'avons vu précédemment, doit s'appuyer sur des compétences extérieures afin de favoriser le bon déroulement des accueils et développer les compétences des familles.

Notre mission connaît par ailleurs des limites qu'il convient de dépasser par l'apport de professionnels et de ressources extérieures.

Le maillage territorial du SAVS de par ses antennes, son implantation ancienne, sa connaissance du réseau sanitaire, social et médico-social favorisent les coopérations au bénéfice des familles et des accueillis.

Les principaux partenaires de l'accompagnement sont :

- Les services mandataires à la protection des majeurs
- Les Centres médico-psychologiques et hôpitaux de jour
- Les équipes de soins palliatifs du département
- Les médecins généralistes et spécialistes (psychiatres, gériatres)
- Les services infirmiers à domicile et les cabinets infirmiers libéraux
- Les établissements médico-sociaux (ATO, Foyer de Vie, Foyer d'Hébergement, FAM, SAVS, cliniques privées)
- Le GEM de Béziers

Un travail d'harmonisation des trames de rapport a débuté en coopération avec les SAVS/SAMSAH conventionnés pour le suivi et le SAFPM en 2020. Ce travail reste encore à finaliser pour être soumis. Nous espérons pouvoir aboutir dans le courant de l'année 2023.

LES RÉUNIONS

Afin d'assurer la coordination et d'harmoniser les pratiques, nous avons mis en place une réunion mensuelle spécifique à l'accueil familial regroupant l'ensemble des intervenants (secrétariat, IDE, travailleurs sociaux).

Ces temps de travail ont permis notamment :

- D'articuler le travail intervenants/secrétariat (transmission des rapports), activité accueil familial/SAVS
- D'organiser et de réguler les relations partenariales (SAFPM, UTAG mandataire à la protection des majeurs etc.)
- D'aborder des situations complexes (d'accompagnement ou administratives)

En dehors de ces temps, des échanges et des concertations sont réalisés autant de fois que nécessaire, notamment dans le cadre des réunions d'équipe des antennes SAVS.

REGARDS PORTÉS SUR L'ANNÉE 2022

L'année 2022 est marquée par un rythme soutenu au vu du nombre de visites à effectuer, des situations complexes rencontrées et de l'important mouvement du personnel (absence du personnel et délais de recrutement).

Après 2 ans marqués par le contexte sanitaire de la Covid 19, les professionnels du dispositif ont pu reprendre les visites à domicile, chez les accueillants familiaux, pour la réalisation des rapports.

Les professionnelles font ressortir que lors des visites à domicile, le dialogue est facilité par l'accueil et l'environnement immédiat : café, discussion sur les conditions d'aménagement de leur espace de vie, sur l'environnement immédiat, le jardin. Ces supports favorisent une parole libre et détendue.

Certains accueillants familiaux ont maintenu des protocoles d'accueil, en début d'année 2022, pour recevoir les familles naturelles dans le respect des gestes barrières.

Nous pouvons noter que durant l'année 2022 nous avons eu, parfois, une mission de médiation entre les divers interlocuteurs (accueillants familiaux / mandataires, personnes accueillies / mandataires, et personnes accueillies / accueillants familiaux)

Nous évaluons, au vu du nombre de situations complexes rencontrées en 2022, que la présence d'un psychologue sur le dispositif permettrait d'apporter un éclairage sur ces situations, un appui technique et un soutien aux intervenants.

LE MOT DES INTERVENANTES

Cette année a été marquée par des changements d'intervenants puisque deux salariées ont quitté l'association successivement en mai et septembre 2022.

Madame CARON Natacha, éducatrice spécialisée et Madame FONOLL, infirmière ont intégré le dispositif.

L'équipe du dispositif est ainsi relativement nouvelle et chacune des professionnelles a pris ses marques progressivement ; des interrogations sur nos pratiques et nos moyens d'intervention ont émergé et ont pu se parler notamment lors des réunions d'équipe.

En effet, au-delà des visites de suivi initiales, s'ajoutent un accompagnement pour la recherche de lieux de ré-orientation parfois dans l'urgence, des actions de médiation avec les mandataires judiciaires ou les familles des personnes accueillies, ou encore du soutien pour la recherche de lieux de loisirs ou de vacances adaptées ... la question de l'espace-temps dont nous disposons pour répondre à ces demandes se pose, notamment pour les professionnels à temps-partiel sur le dispositif.

À mesure de nos rencontres avec les accueillants, nous avons pu constater que nombre d'entre eux, en particulier les nouveaux ou ceux provenant d'autres départements, ne sont pas toujours bien informés de notre rôle.

Certains imaginent nos visites comme du contrôle, ce qui peut créer du stress chez l'accueillant et chez l'accueilli (peur d'être retiré de la famille notamment) alors que d'autres pensent que nous sommes salariés du Département. Il nous est alors nécessaire de rassurer les accueillants et les personnes accueillies et de redessiner le contour de nos actions.

Les intervenantes précédentes ont pu être associées aux temps de formation des accueillants familiaux, ce qui permettait de présenter les interventions et le domaine de compétence de l'équipe. Le renouvellement de ce type d'évènement pourrait faciliter notre intervention et le fondement de celle-ci auprès des accueillants.

De même, constituant un lien entre les accueillants et le Conseil Départemental, les accueillants attendent de notre part des réponses à des questions telle que : « quand est-ce que vous venez pour l'évaluation

du GIR ? », « l'aide sociale n'est toujours pas versée, vous pouvez faire quelque chose ? »
« Comment je dois faire pour faire évaluer le taux de sujétion de ma nouvelle accueillie ? ».
Aussi, une meilleure connaissance de notre part des personnes ressources, des procédures, des délais d'instruction du Conseil Départemental nous permettrait d'accompagner et de rassurer les accueillants et les personnes accueillies ou leur famille.

Enfin, un travail autour des trames des rapports de visite (initiale et de suivi) avait été initié mais non abouti du fait de la crise sanitaire. Il nous semble que ce travail serait à relancer afin de permettre des écrits plus fluides, moins répétitifs dans les items et repérant pour tout un chacun.

Au cours de nos visites, les accueillants familiaux ont exprimé un certain mal être dû à divers facteurs qu'ils nous paraient important d'identifier :

- Manque de communication et de considération de la part des partenaires et particulièrement avec les organismes mandataires à la protection des majeurs ainsi que les indépendants (difficulté à les joindre, à avoir une réponse aux demandes, retards dans le versement des salaires),
- Besoin de visibilité auprès du public : les accueillants évoquent un nombre de place disponible non négligeable et certains peinent à accueillir des personnes,
- Difficulté à trouver des remplaçants (pour les temps de formation et de vacances, de disponibilité et de rémunération) ,
- Carence dans le contenu de la formation initiale (notamment au niveau du contrat et du Plan d'Accueil Personnalisé).

CONCLUSION

Le début d'année 2022 a encore été impactée par la situation sanitaire mais surtout par le mouvement du personnel tout au long de l'année.

Les départs successifs de l'infirmière et d'une éducatrice ont généré des périodes d'absence de salariés sur le dispositif avec des délais de recrutement particulièrement long.

Les temps de prise de fonction pour les 2 nouvelles professionnelles ont fait l'objet d'un travail indispensable de présentation, d'information, à titre individuel et/ou collectif. Des temps de coordination entre les différents professionnels (secrétaire, éducateurs, IDE et Responsables de Service) ont été organisés de façon plus fréquentes que les autres années.

Ces temps consacrés à cette nouvelle réorganisation et l'absence de salariés ont eu un impact direct sur l'activité du service.

Malgré notre difficulté à réaliser l'ensemble des rapports, nous pouvons souligner le professionnalisme, la qualité d'adaptation ainsi que l'engagement des intervenants auprès des personnes accueillies et des accueillants familiaux.

Enfin, les revalorisations salariales (Laforcade1) ont largement impacté l'équilibre financier de l'activité. Une nécessaire revalorisation de frais de fonctionnement de l'activité est à envisager afin de pérenniser notre action.

Julien BIHEL, Directeur
Marion LACOMBE, Aurore DEGRAVE,
Responsables de service







avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES
HANDICAPÉS
(S.A.M.S.A.H.)



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



PÔLE ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT

Siège Direction Générale · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48
FOYER Jean Piaget · SAVS / ACCUEIL FAMILIAL SAMSAH de Béziers · GEM de Béziers · RÉSIDENCE accueil espoir de Béziers
avh34.org · Siret : 775 997 463 000 93

Propos introductif

Après deux années entravées par la crise sanitaire, les activités du pôle ont pu enfin retrouver la quiétude d'un fonctionnement quasi normal.

La levée progressive des restrictions et contraintes sanitaires ont certes libéré les personnes accompagnées et les professionnels permettant la reprise des activités et des projets collectifs et individuels.

Toutefois, les deux dernières années conjuguées aux événements de l'année 2022 (contexte international et inflationniste) ne sont pas sans conséquence pour notre secteur.

D'une part, bien qu'épargnés par l'ampleur nationale du phénomène, nous constatons un recul de l'intérêt des professionnels pour le secteur avec des départs de professionnels et des difficultés de recrutements jusqu'alors jamais constatés (remplacements, postes pérennes), provoquant ainsi des périodes d'instabilité de certaines équipes et/ou activité.

Si les revalorisations salariales ont certainement permis de stabiliser et satisfaire une partie des effectifs, l'exclusion de ces mesures d'une partie des professionnels n'a pas favorisé la dynamique attendue.

D'autre part, le manque de visibilité des évolutions tarifaires, les à-coups successifs ont rendu l'exercice budgétaire complexe mais dans l'ensemble maîtrisé.

C'est dans ce contexte instable et mouvant, que nous relatons nos activités d'une année 2022, encore une fois et finalement, pas tout à fait comme les autres.

Aussi, je tiens, à remercier l'ensemble des équipes (administratives, services généraux, éducatives, cadres intermédiaires et techniques, fonctions ressources de la Direction Générale) pour leur persévérance,

leur professionnalisme, bien conscient que notre contexte plus ou moins incertain peut dégrader l'opérationnalité et la projection de nos activités ainsi que les dynamiques individuelles et collectives.

Pourtant, nous avons poursuivi et réussi les projets et chantiers en cours à l'échelle du Pôle Accueil-Accompagnement :

- Inauguration de la réhabilitation du Foyer de vie-Accueil de jour Jean Piaget le 24 juin 2022,
- Inauguration de la Résidence Accueil Espoir de Béziers le 11 octobre 2022,
- Reprise des travaux des groupes de travail des Comités qualité
- Réalisation de formations collectives et individuelles (Ogirys, éco-conduite responsable, Droit des personnes accompagnées et autodétermination, vieillissement et handicap, Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage tuteur).
- Conventonnement avec des acteurs du sanitaire, et de la formation
- Intégration et participation dans les instances locales de santé mentale

L'ensemble de ces réalisations sont autant de concrétisations porteuses d'améliorations au service des publics accompagnés, des conditions d'accueil et de travail.

Ce rapport fait donc état de l'ensemble de l'activité du SAMSAH et constitue le reflet d'un exercice dans un contexte toujours aussi fluctuant.

Enfin, il vient témoigner d'une nécessaire valorisation de l'engagement des professionnels, tous métiers confondus et des besoins accrus des publics accompagnés.

Le Directeur, Julien BIHEL

134

BILAN D'ACTIVITÉ
DE LA RESPONSABLE
DE SERVICE



136

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA PSYCHOLOGUE
ET DU MÉDECIN PSYCHIATRE



138

ELÉMENTS
DU PROJET DE SERVICE



140

DONNÉES STATISTIQUES 2022



146

RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE
MÉDICO-SOCIALE





BILAN D'ACTIVITÉ DE LA RESPONSABLE DES SERVICES

L'année 2022 a été marquée encore par des mouvements conséquents au sein du SAMSAH. Sur l'équipe de terrain composée de 3 titulaires, le début d'année a connu des absences liées à des arrêts maladie, puis un départ volontaire d'une salariée à la fin mai et la succession de 2 professionnelles sur ce poste libéré, jusqu'à une stabilisation de l'équipe depuis la rentrée de septembre. Mais c'était sans compter le départ en formation de l'un d'entre eux (programmée de longue date), qui a pour conséquence des absences régulières du service depuis octobre.

En parallèle, nous avons procédé à 5 nouvelles admissions, qui se sont concentrées sur le 2^e semestre 2022. Cette démarche nous a amené à réfléchir à la constitution du dossier de demande d'admission, dont le volet médical était à étoffer. Le médecin psychiatre et l'infirmier du service ont donc élaboré une partie médicale, désormais jointe à toute candidature pour une meilleure évaluation de la demande.

Enfin, l'année 2022 s'est concentrée aussi sur le déploiement du logiciel OGIRYS qui s'articule autour du dossier unique de l'utilisateur. En cette fin d'année, tous les professionnels concernés ont été formés. Malgré tout, il reste un important travail à réaliser concernant des paramétrages et des réflexions sont en cours sur l'utilisation de certaines fonctionnalités. Ce déploiement est venu impacter les pratiques notamment dans la question du rendre-compte, du partage des informations qui concernent les bénéficiaires mais aussi sur l'utilisation des outils d'organisation de l'équipe (agenda, GED etc.).

Malgré cette réalité, les professionnels ont été très mobilisés et moteurs dans les évolutions à amorcer sur le SAMSAH. En effet, l'objectif de cette année était de pouvoir accompagner davantage de personnes, notamment en lien avec l'ouverture de la Résidence Accueil Espoir sur le territoire de Béziers en novembre 2021. Des orientations se sont faites du SAMSAH vers les logements de la Résidence Accueil dès son ouverture et des orientations se font maintenant de la Résidence Accueil vers le SAMSAH. Cette organisation, pensée par l'Association dès le démarrage du projet de développement de ces dispositifs sur le biterrois, a amené les 2 équipes à travailler ensemble tout le long de l'année. Cela s'est traduit entre autre par des temps formalisés de réunion autour des situations communes (au rythme d'une fois tous les 2 ou 3 mois). Ce lien étroit entre ces 2 dispositifs est grandement facilité par le fait d'une gestion par la même association et par la même Direction. La gestion en secteur géographique est une force pour un meilleur repérage des dispositifs de la « Plateforme biterroise » auprès des partenaires locaux. Nous sommes de mieux en mieux repérés et reconnus.

Ce travail en plateforme, particulièrement riches pour les professionnels, mais surtout bénéfique pour les personnes accompagnées, a eu pour conséquences en partie d'accroître le nombre d'orientation vers le SAMSAH. Notre liste d'attente commence à se structurer et amène l'équipe à réfléchir sur différents axes :

- La durée des accompagnements,
- Les relais pour préparer la fin d'accompagnement par le service (notamment en lien avec le rappel de la barrière d'âge),
- La pertinence des maintiens en SAMSAH ou de passage de relais vers le SAVS,
- La mobilisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour déléguer certains accompagnements de proximité et ainsi se focaliser sur les missions de coordination
- Les outils pour permettre le développement des potentialités de chacun afin de valoriser les compétences des personnes accompagnées.

En bref, c'est la notion de « Parcours » qui est au centre de notre réflexion. La question également de la mesure de l'intensité vient prendre son sens avec la montée en charge du service et la gestion de la file active. Cela fera partie des chantiers à venir.

Ce sont ces réflexions qui s'amorcent et qui vont venir nourrir tout au long de l'année 2023, le travail de réactualisation du projet de service du SAMSAH pour la période 2024-2028.

Laure BLANC
Responsable de service
Secteur Piémont Biterrois

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA PSYCHOLOGUE ET DU MÉDECIN PSYCHIATRE

LES « PSYS » ET L'INSTITUTION



Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psys » dans l'institution. Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Nous mesurons, depuis l'ouverture du SAMSAH, l'hétérogénéité de plus en plus grande des problématiques psychiques accueillies et la complexité des contextes de vie des personnes accompagnées. Les équipes sont amenées à soutenir et accompagner des situations de détresse psychique grave, sont confrontées à des situations de refus de soin qui les éprouvent sur le plan émotionnel et humain, se confrontent à des modes d'être au monde complexes et des conditions de vie au sein du logement qui traduisent des fonctionnements psychiques pathologiques sévères.

Aussi, la complémentarité des professionnels qui composent l'équipe pluridisciplinaire, la présence d'un binôme psychiatre-psychologue, permettent de « penser » l'accompagnement au plus près des besoins de chaque sujet. L'éclairage théorico-clinique favorise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et permet de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet. Cela participe d'une forme de « compréhension » et d'une

distanciation nécessaire, pour préserver au mieux le professionnel de terrain et maintenir le sens de l'accompagnement, ainsi que la qualité de la relation.

Du côté institutionnel, nos missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

En outre, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive. Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auxquelles participent le psychologue et le psychiatre. Pour autant, ces projets, ces procédures sont pris es dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Il s'agit de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et des autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejours et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche

de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ». Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les « pys » peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté. Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes.

Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir. Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement

de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴. Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir. Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement. Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre. Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire. C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclaircir de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne. « La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même ».⁵

Laure FERNANDEZ, Psychologue clinicienne
Dr Denis DESANGES, Médecin psychiatre

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in Bulletin de psychologie, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p 8.

ÉLÉMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le SAMSAH de Béziers est agréé pour 10 places et accompagne des adultes âgés entre 20 et 65 ans, en situation de handicap psychique orientés par la CDAPH. Il est implanté à proximité du centre-ville de Béziers. Il partage ses locaux avec le SAVS antenne de Béziers. Le SAMSAH a pour secteur d'intervention la ville de Béziers et son agglomération proche.

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité (articles D.312-162 et D.312-166 du CASF).

Le SAMSAH accompagne des personnes adultes en situation de handicap « dont les déficiences et incapacités nécessitent, [...] dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager » (articles D.312-163 et D. 312-167 du CASF) :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie ;
- La dispensation et la coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile ou un accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre.
- Un accompagnement et un suivi médical et paramédical en milieu ordinaire de vie.

Le SAMSAH se veut avant tout un service de coordination des parcours en lien avec l'ensemble des acteurs de la vie sociale et du parcours de soins.

Afin de garantir la continuité du service, le choix a été fait d'ouvrir le service 6 jours sur 7 et de mettre en place une astreinte téléphonique assurée par un cadre de l'Association 365 jours par an.

Le SAMSAH est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 jours fériés inclus.

Conformément à l'objet de l'association depuis sa création, le SAMSAH accompagne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique selon des principes affirmés dans son Projet Associatif :

- L'altérité
- La co-construction
- La laïcité
- L'humanité

Ainsi les professionnels sont engagés dans un accompagnement qui prend en compte les attentes, les besoins, les désirs et les choix de la personne concernée en la laissant cheminer, sans faire à sa place et en encourageant ses initiatives.

Notre cadre de référence est le respect mutuel de tous les acteurs (personnes accompagnées, salariés, familles, environnement social).

L'accompagnement proposé par le SAMSAH est un accompagnement individualisé. Il prend en compte les spécificités de la personne accompagnée en proposant un accompagnement dans le respect du rythme, des possibilités et des droits de la personne concernée.

Le projet de vie et le projet de soins sont adaptés aux besoins des personnes accompagnées et sont coordonnés afin d'assurer une meilleure prise en charge.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À LA VIE SOCIALE ET AU MAINTIEN À DOMICILE (PROJET DE VIE)

Il est construit par la personne accompagnée en lien avec l'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie dans les actes quotidiens repéré par le personnel éducatif. Le projet de vie vient proposer des solutions adaptées.

Il a pour mission :

- d'accompagner la personne dans tout ou partie des actes essentiels de la vie (préparation des repas, courses, rendez-vous, démarches administratives, gestion budgétaire, loisirs...)
- de mettre en œuvre et de délivrer à cet effet des informations et des conseils personnalisés pour faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ou autres
- de soutenir des liens sociaux et d'accompagner l'intégration professionnelle.
- d'assurer la coordination des actions des différents intervenants
- de soutenir les relations avec l'environnement familial et social.

Ce projet de vie sera le garant du maintien à domicile qui constitue une réelle alternative à l'intervention de personnel spécifique. D'une manière générale, l'accompagnement vise à mettre en œuvre un processus d'autonomisation progressive et à favoriser son inclusion dans la vie sociale.

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL (PROJET DE SOINS)

Le projet de soins vise à coordonner, voire dispenser, des soins médicaux et paramédicaux afin de préserver, restaurer ou maintenir l'état de santé des personnes accompagnées. Le personnel médical du SAMSAH rencontrera systématiquement les personnes accompagnées à l'entrée du service. Cette rencontre permettra d'évaluer son état de santé, ses besoins de soins et de mettre en place une stratégie d'accompagnement.

L'approche globale de la santé vise à restaurer les capacités de la personne par les soins, la rééducation ou à compenser les incapacités par la préconisation d'aides techniques, d'aides humaines ou par l'adaptation de l'environnement. Il s'agit de remobiliser la personne autour des soins que sa santé requiert, soit en lui dispensant les soins, soit en l'orientant vers des ressources extérieures au SAMSAH. Le SAMSAH coordonne alors les différents partenaires. La finalité vise à ce que la personne soit en mesure de faire appel à un réseau de partenaires qui connaissent la situation, ses besoins et l'accompagnement dans la durée.

Les interventions prendront en compte les objectifs d'accompagnement définis dans le projet personnalisé de chaque personne concernée. Le SAMSAH s'attache à ne pas prendre de décision à la place de la personne concernée, à laisser une autonomie à la personne dans ses choix de vie.

DONNÉES STATISTIQUES 2022






INDICATEURS DE LA POPULATION

18 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2022.

Il est à noter que **14** personnes ont été accueillies pour évaluation / conseils.

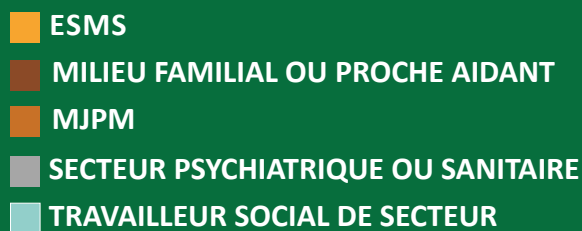
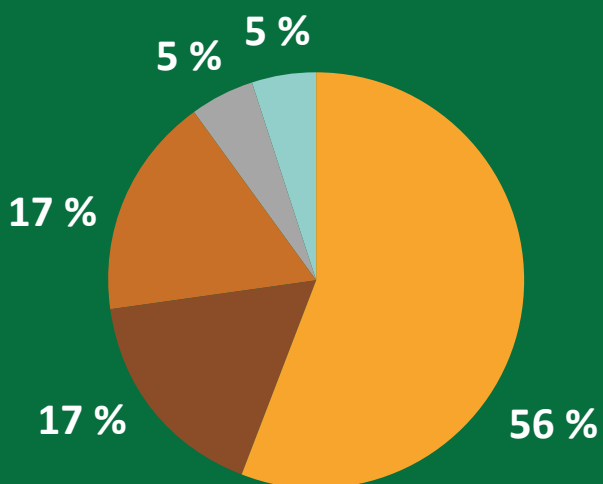
EFFECTIF AU 31.12.2022	ENTRÉES	SORTIES	ADMISSIBLES AU 31.12.2022	NOMBRE D'ACCUEIL (ÉVALUATION ET CONSEILS)
17	5	1	7	14

Entrées et sorties sur le service en 2022

SEXE	ÂGE	ORIENTÉ PAR	SITUATION
	40	ASS de secteur EMSP	Orientation par le sanitaire (équipe mobile santé psychiatrie précarité). Situation instable car peu d'alliance thérapeutique, problématique psychique importante + handicap physique.
	35	SAVS Centre Hérault	M. vit à domicile et connaît des difficultés avec son employeur. Maladie neurologique entraînant des troubles psychiques.
	28	FLE ESAT APSH 34	Changement de projet de vie et changement d'ESAT avec installation sur Béziers.
	59	FLE AVH	Dans le cadre d'un changement de projet de vie et de la définition de son projet de retraite, M. a déménagé de Florensac vers la Résidence Accueil de Béziers.
	40	SAVS AVH	Orientation de Mme vers le SAMSAH pour travailler l'adhésion aux soins somatiques.

SEXE	ÂGE	CONDITIONS DE SORTIE DU SAMSAH
	29	Décès fin juillet 2022

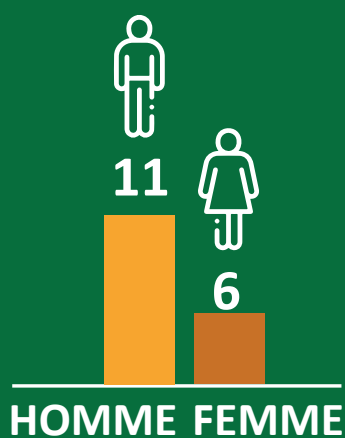
RÉPARTITION PAR ORIGINE DE L'ORIENTATION



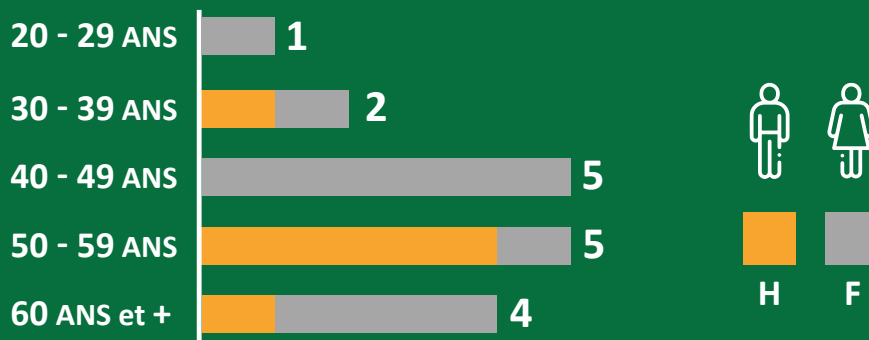
4 orientations concernant les 5 nouvelles admissions proviennent d'ESSMS. 1 seule est orientée par le secteur sanitaire.

65 % des bénéficiaires sont des femmes

RÉPARTITION PAR SEXE AU 31.12.2022

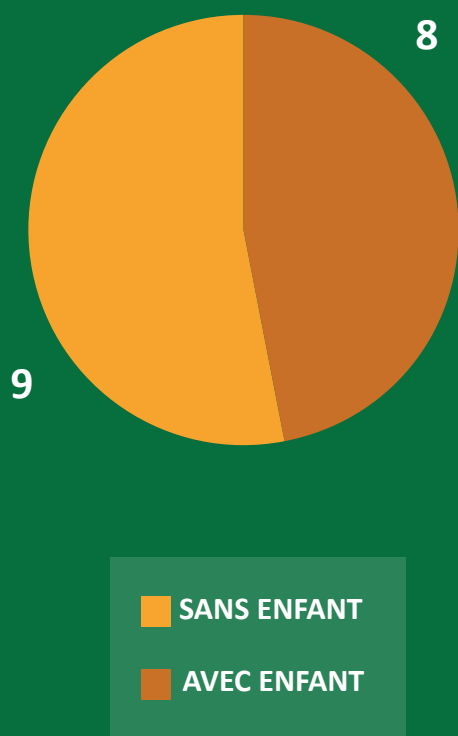


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



DONNÉES STATISTIQUES 2022

SITUATION PARENTALE



8 personnes sont en situation de parentalité dont 2 avec des enfants à charge, vivant ponctuellement au domicile.

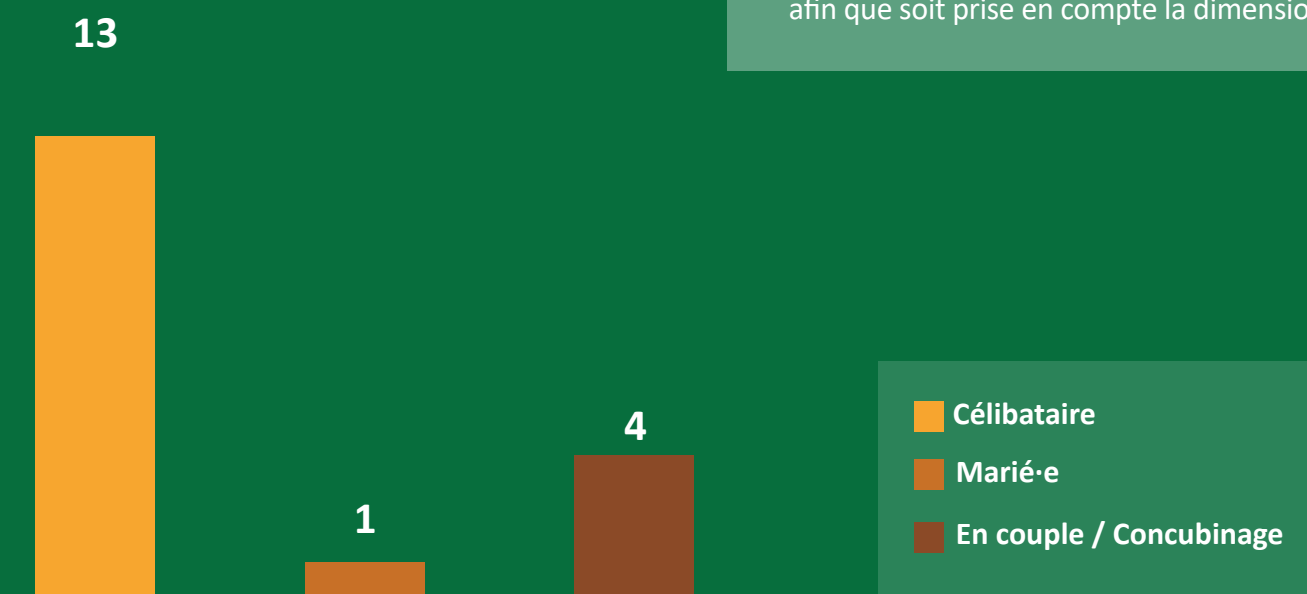
Le soutien des aidants est hétérogène. Les enfants ont un rapport différent à leurs parents malades selon leur parcours familial.

Le SAMSAH s'attache, dans le respect des parcours familiaux, à maintenir les liens et/ou à entretenir des rapports opportuns à l'étayage des personnes accompagnées.

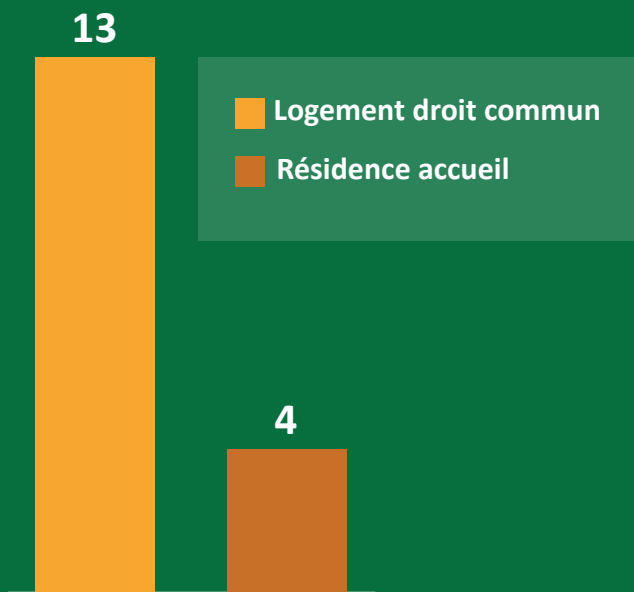
De la même manière, il concourt à la « régulation » des rapports familiaux, y compris lorsque la personne vit en couple (5 personnes).

Les professionnels mènent également un travail auprès des partenaires et intervenants à domicile afin que soit prise en compte la dimension familiale.

RÉPARTITION PAR SITUATION FAMILIALE



MODE D'HABITAT

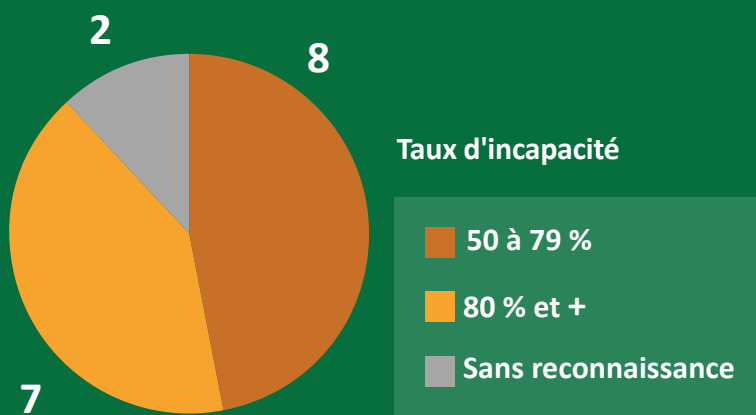


Le mode d'habitat des personnes accompagnées était jusqu'à présent peu varié. Faute d'offre alternative adaptée au logement de droit commun.

Au cours de l'année 2022, **5 personnes accompagnées** se sont installées à la Résidence Accueil Espoir. Cette opportunité offre un cadre de vie sécurisant et de qualité. D'autres personnes accompagnées par le SAMSAH sont en cours d'orientation vers la Résidence. Aussi, des personnes admises sur la Résidence sont en cours d'orientation vers le SAMSAH.

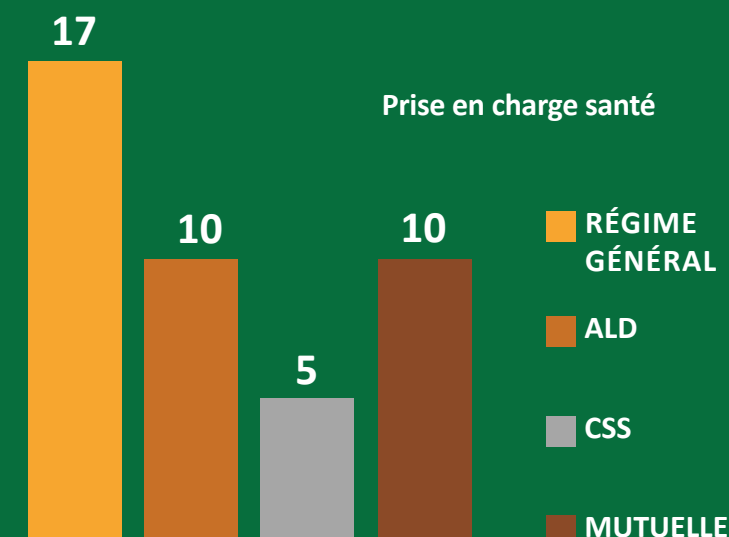
Ainsi, la dynamique souhaitée et l'articulation proposée prend forme sur le secteur.

TAUX D'INCAPACITÉ ET PRISE EN CHARGE SANTÉ



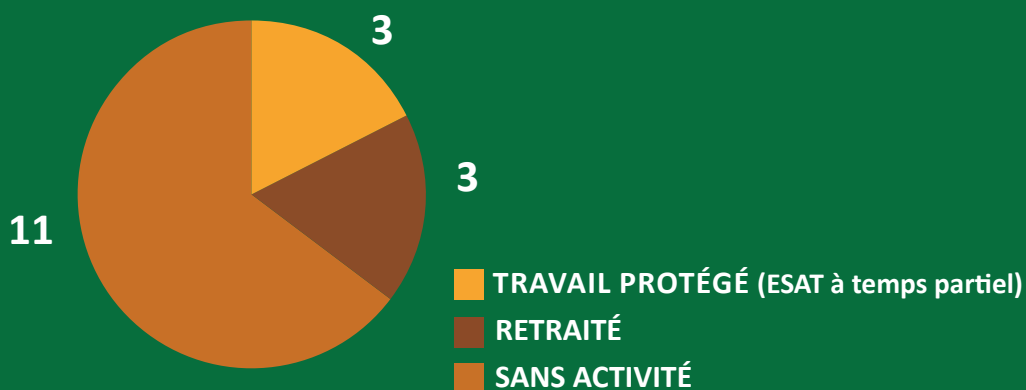
47 % des personnes ont un taux d'incapacité de 50 à 79 % alors que **41.2 %** des personnes ont un taux d'incapacité reconnu à 80% et +, il est à noter que **2** bénéficiaires n'ont pas la reconnaissance d'incapacité.

L'accompagnement mis en place lors des admissions pour faire valoir leur droit à la couverture santé a été réactivé au bénéfice du projet de soin des personnes accompagnées.



DONNÉES STATISTIQUES 2022 (SUITE)

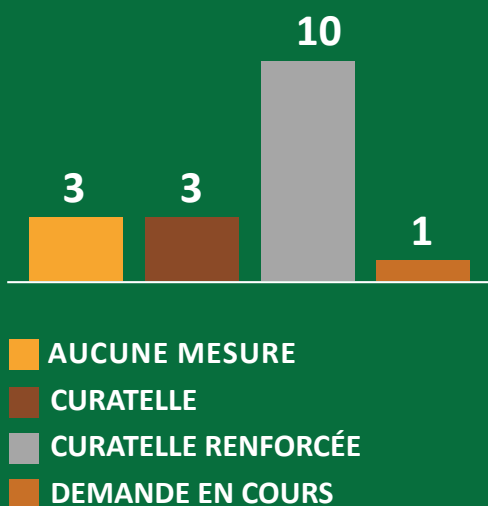
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



Seules **3** personnes sont en situation d'emploi (dont 2 à temps partiel). **28.5 %** sont retraités et **50 %** sont inactifs. Les situations de santé (psychiques et somatiques) sont un frein, les éloignant durablement de l'emploi.

RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION ET ÉTAYAGES AU DOMICILE

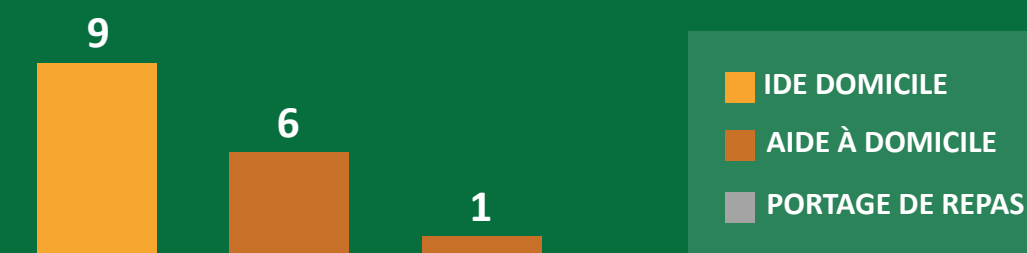
Répartition par mesure de protection



76.5 % des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection. Le travail de partenariat et de coordination avec les mandataires judiciaires demande une coopération de plus en plus fine et efficiente. Il participe fortement à l'équilibre psychique des personnes.

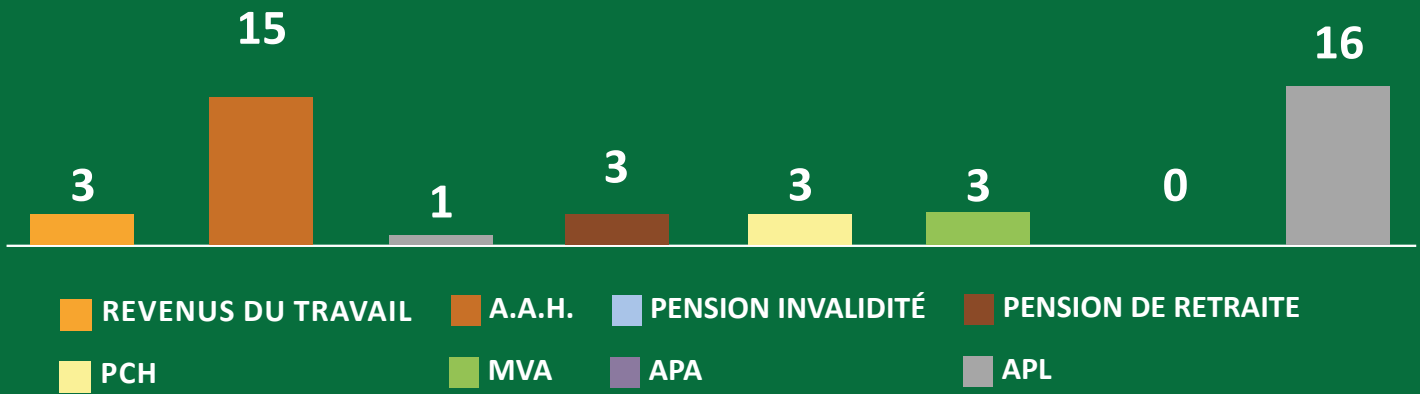
De la même manière, la coordination et la mise en place des étayages aux domiciles font l'objet de coopérations minutieuses et attentives avec les intervenants et concourent à la qualité de vie et au maintien au domicile tant sur le plan matériel que sur l'évolution de l'état de santé.

Étayages à domicile au 31.12.2022

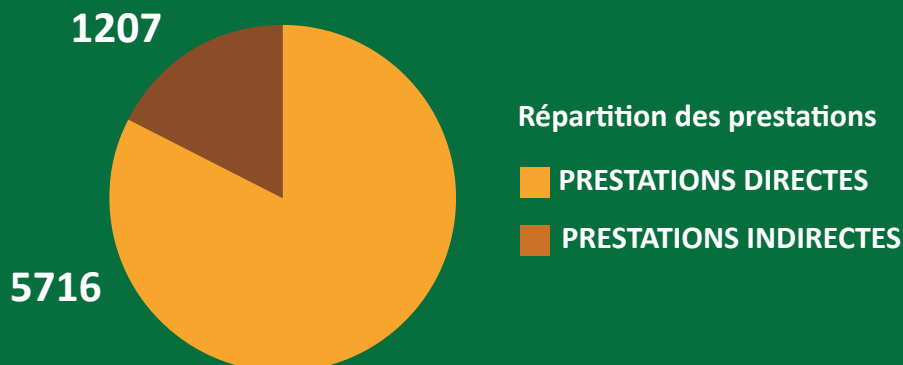


RESSOURCES ET PRESTATIONS

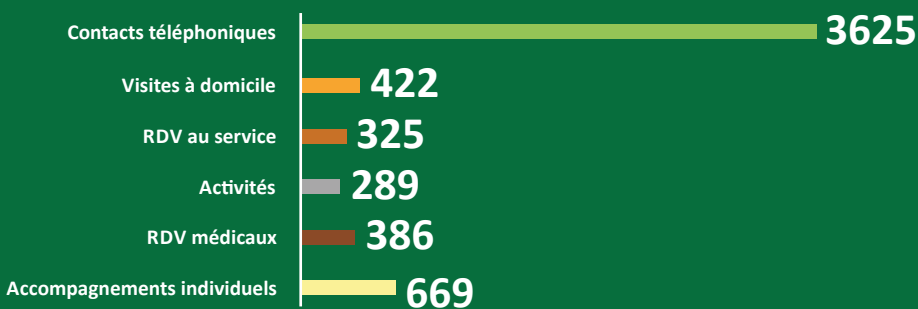
L'AAH et l'ensemble des prestations assurent un rôle solvabilisateur pour l'essentiel des personnes accompagnées tant en revenu principal qu'en complément. En ce sens l'accompagnement par le SAMSAH et les mandataires judiciaires, le cas échéant, sécurisent les personnes concernées.



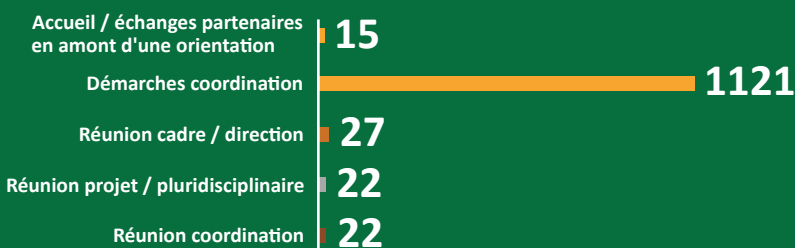
Au total **6 923** actes ont été recensés, répartis entre les prestations directes et indirectes.



Prestations directes en nombre d'actes SAMSAH 2022 : 5716 actes



Prestations indirectes en nombre d'actes SAMSAH 2022 : 1207 actes



Les prestations **directes** représentent **83 %** des actes répartis comme suit. Le travail d'accompagnement individuel autour du domicile, des démarches et de la santé sont prédominants

Les prestations **indirectes** représentent **17 %** des actes répartis comme suit. La prédominance de ces prestations est la coordination.

RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Le SAMSAH, au cours de l'année 2022, a accompagné **18 bénéficiaires sur 10 places agréées**. Le service a effectué 5 nouvelles admissions. Un décès est survenu durant cette année.

Au 31/12/2022, l'effectif était de 17 personnes accompagnées.

L'équipe a connu différents changements de professionnels ce qui a remis en mouvement la dynamique d'équipe.

L'année 2022 a vu la structuration de la « Plateforme biterroise ». En effet l'ouverture de la Résidence Accueil Espoir en novembre 2021 est venue renforcer le dispositif d'AVH sur le territoire.

Le secteur Piémont Biterrois est désormais composée d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), d'une Résidence Accueil et du SAMSAH. Tous ces dispositifs permettent aux personnes accompagnées de bénéficier d'un étayage sur différents aspects de leur vie quotidienne grâce à un travail en plateforme.

Le SAMSAH est un service d'accompagnement qui a pour mission de soutenir les personnes atteintes de troubles psychiques, dans leur quotidien et de coordonner les soins médicaux de chacun. Les professionnels organisent et proposent parfois des activités et sorties en groupe ou en individuel pour favoriser et restaurer le lien social.

Mais nous nous soutenons également des autres dispositifs de la Plateforme :

- Le GEM, qui a pour but de favoriser les rencontres entre personnes en situation de handicap psychique qui ont envie et besoin de rompre avec l'isolement autour d'activités diverses et de temps conviviaux, nous permet d'adresser les personnes accompagnées dans un espace sécurisé et repéré où ils peuvent s'essayer dans une relation à l'autre avant d'accéder aux espaces de droit commun.

- La Résidence Accueil est une offre de logement destinée aux personnes souffrant de troubles psychiques étant dans un parcours de soins psychiatriques et suffisamment stabilisées pour vivre en appartement. A l'intérieur du bâtiment des espaces communs permettent aux habitants de se retrouver et ou de participer à différents temps conviviaux avec ou sans la présence des hôtes. Les professionnels qui y travaillent ont aussi pour mission de veiller au bon fonctionnement de la vie à la résidence. Ce dispositif nous permet de proposer un logement individuel avec la possibilité d'accéder à un petit collectif aux bénéficiaires du SAMSAH qui souffrent de la solitude.

- Le SAVS est un service d'accompagnement qui a pour mission de soutenir les personnes en situation de handicap mental et ou psychique dans leur quotidien. Il a pour but de coordonner et mettre en œuvre un accompagnement individuel autour du projet de vie de la personne accompagnée. La proximité des 2 services (SAMSAH et SAVS au sein des mêmes locaux, bien que ne pouvant avoir de bénéficiaires en commun) nous offre une possibilité d'échange sur nos pratiques, de partages de nos outils de travail et également de relais et de développement de notre réseau de partenaires. La proximité avec le SAVS a également permis la réorientation de certaines situations plus complexes vers le SAMSAH. Nous avons pu voir des effets très rapides pour des bénéficiaires qui ont pu se ré-approprier leur problématique de santé. Commence à s'envisager également la possibilité de réorientation du SAMSAH vers le SAVS pour certains profils. D'ailleurs concernant certaines candidatures avec la double orientation SAVS/SAMSAH (que l'on retrouve de plus en plus), nous avons pu organiser des premiers échanges communs autour des demandes de la personne candidate pour mieux orienter ensuite la demande.

L'année écoulée nous a permis de développer et de nous approprier ce travail de partenariat étroit avec les autres dispositifs de la plateforme.

Certains constats se sont fait saillants :

- De la place du professionnel, le dispositif peut lui permettre de trouver des relais, un espace d'échange et de soutien sur des situations complexes. La proximité géographique et institutionnelle permettant de se réunir plus rapidement, nous pouvons facilement élaborer sur une stratégie éducative commune. La communication peut se trouver facilitée grâce à des partenaires intra-associatif repérés et repérant. Le croisement des regards sur les situations nous permet d'étayer notre réflexion en s'enrichissant de l'expérience et des savoirs des autres professionnels. La multiplicité des acteurs sur le terrain permet de faire équipe au sens large et de maintenir la continuité de l'accompagnement en cas de besoin.
- La mutualisation des moyens matériels notamment mis à disposition des services facilite grandement l'organisation du travail et nous permet donc de mieux répondre aux besoins des personnes.
- De la place des personnes accompagnées, la plateforme leur permet d'avoir des interlocuteurs de proximité dans chaque dispositif. Par contre, ceux-ci peuvent se trouver être le réceptacle d'une demande, d'une information dont ils ne sont peut-être pas les destinataires. En effet, la condition psychique de la personne accompagnée peut ne pas lui permettre de gérer ce besoin d'immédiateté. Il nous faut donc en qualité de professionnel veiller à être le bon interlocuteur et éventuellement trier et ré-aiguiller le message vers le bon destinataire.

A cette condition, le bénéficiaire pourra se sentir entendu sur le moment, et se sentira suffisamment soutenu et sécurisé par le dispositif qui l'entoure. Il pourra donc se saisir des compétences ou missions portées par chaque professionnel afin de bénéficier d'un accompagnement optimal. Les modalités d'accueil distinctes des services peuvent permettre aux personnes de s'essayer dans les relations sociales à différentes échelles. En petits comités pour le SAVS et le SAMSAH, en collectif plus élargi sur la résidence accueil et avec une dimension de plus grande ouverture sur la cité grâce au GEM.

En effet, au fil de notre accompagnement, nous avons pu faire le constat que les personnes, en plus d'avoir un handicap psychique, souffrent d'un handicap social¹. Plus de 70% des personnes accompagnées par le SAMSAH n'ont pas de relations sociales autres que celles apportées par le dispositif en plateforme. Nous avons pu nous rendre compte, au cours de l'année écoulée, au travers des liens tissés, des échanges formels et informels entre la Résidence Accueil Espoir et le SAMSAH qu'une œuvre commune entre professionnels des différents services permettait de faciliter le lien social qui leur manque tant. La plateforme étant support à ce travail, il nous faut donc créer le canevas afin de tisser ces liens.

¹ cf. la théorie de la double aliénation, l'aliénation mentale et l'aliénation sociale. François Tosquelles

Il en ressort donc le besoin de nous efforcer d'inventer une pratique dans le but de travailler ensemble et plus seulement côte à côte.

Dans le sillage de Denis Piveteau dans son rapport « Zéro sans solution » où il préconise qu'« une « réponse » doit mobiliser des « dispositifs » (ou « plateformes »), c'est-à-dire des interventions multi-modales et d'intensité adaptable », il nous semble que cela peut permettre à nos bénéficiaires d'avoir des réponses plus rapides et mieux adaptées à leurs besoins. Certes, ces dispositifs peuvent se formaliser avec des acteurs de différentes associations, mais nous sommes convaincus que ce dispositif intra-associatif s'articulant autour d'un même projet et surtout des mêmes valeurs associatives, rend le travail plus fluide.

Nous devons tendre à un objectif commun tout en combinant avec des considérations propres à nos organisations internes. La dynamique de groupe nécessite de renoncer à certaines considérations d'ordre personnel. L'égo ou le « moi » doit céder sa place au collectif. Les individus doivent passer d'une structure en groupe à une organisation en équipe.

Nous devons donc adopter un objectif commun et cimenter nos interactions avec une relation de confiance. Pour mieux travailler ensemble, il nous paraît fondamental de mieux se connaître. En effet, accroître la confiance en l'autre, la qualité de la communication, connaître les capacités et les limites de chacun et développer des buts communs sont des fondamentaux dans la dynamique d'équipe. Le développement des « réunions plateforme » ainsi que l'organisation de temps d'échanges formalisés en équipe pluridisciplinaire entre la Résidence Accueil et le SAMSAH autour des situations communes, sont venus servir cet objectif tout au long de l'année 2022. Pour renforcer cette dynamique, des temps de cohésion commune seraient un levier supplémentaire à cette mise en œuvre. L'équipe du SAMSAH propose qu'une réflexion collective, lors d'une réunion du secteur Piémont Biterrois, soit initiée sur la création d'un événement nous réunissant et mettant en valeur l'ensemble de la plateforme. Nous avons déjà quelques idées de propositions...

"Personne ne peut siffler une symphonie. Il faut tout un orchestre pour la jouer." H.E. Luccock.





avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR



RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR

19 rue de Lorraine · 34500 Béziers · Tél. : 04 99 43 83 65

contact-residenceaccueil@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 101

Propos introductif

La Résidence Accueil Espoir a ouvert ses portes le 15 novembre 2021. Cette ouverture est la concrétisation d'un travail mené conjointement par l'Association Espoir Hérault, l'Association Vallée de l'Hérault, les services de l'État et Hérault Logement, qui a débuté en 2014.

Ce projet avait pour objectif d'apporter, sur le biterrois, une offre de logements décents, durables et accompagnés à destination d'un public présentant des troubles psychiques et souffrant d'isolement.

L'année 2022 est la première année de fonctionnement de la Résidence. Le peuplement progressif de ses habitants a permis un accueil individualisé pour chacun favorisant une installation, une appropriation des lieux et du fonctionnement de manière sereine.

Parallèlement, l'équipe de la Résidence construit un travail partenarial avec les acteurs du secteur sanitaire, social, médico-social et culturel afin de développer les actions d'étayages indispensables à la réussite du projet social de la Résidence et de ses habitants.

L'intégration de la Résidence à la plateforme de services du biterrois de l'association gestionnaire, composée du SAVS, du SAMSAH et du Gem de Béziers, constitue un point d'appui pour les habitants et l'équipe de la Résidence.

Aussi, à chaque fois que nécessaire, l'ensemble des acteurs a été associé aux différentes instances ou temps forts.

Après une première année de fonctionnement, nous constatons que la Résidence est bien intégrée dans le quartier et acceptée par ses habitants, malgré quelques inquiétudes et réticences au départ.

Les habitants de la Résidence, quant à eux, ont peu à peu pris leurs marques dans cet environnement qu'ils vivent comme sécurisant, pratique et agréable.

Le rapport d'activité qui suit vient illustrer la vie qui s'est installée au sein de la Résidence depuis son ouverture.

Le Directeur, Julien BIHEL

154

LES LOCAUX

155

LE CADRE LÉGISLATIF,
RÉGLEMENTAIRE
ET D'INTERVENTION

156

DONNÉES STATISTIQUES 2022

160

LES BILANS INDIVIDUELS

160

SITUATION DES PERSONNES
À LEURS SORTIES

161

LA COMMISSION
D'ATTRIBUTION

162

L'ÉQUIPE

162

LES ACTIVITÉS
ET LES SORTIES

165

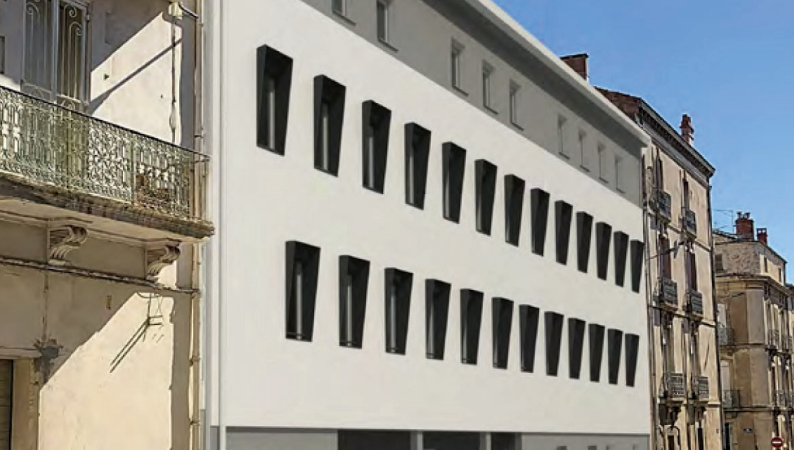
LES TÉMOIGNAGES

166

PERSPECTIVES ET AXES
DE RÉFLEXIONS

167

CONCLUSION



1

LES LOCAUX

La Résidence accueil est située au centre-ville de Béziers proche de tous les commerces et des transports en commun.

C'est un immeuble de trois étages composé de vingt logements studios T1 ou T1bis de 27 m² à 40 m² desservis par un ascenseur.

Chaque logement dispose d'un espace de vie permettant les activités domestiques habituelles, d'une kitchenette, d'une salle d'eau et de WC.

Le rez-de-chaussée comporte des parties communes dont une grande pièce principale multifonction, une cuisine, un atelier d'activité, deux cours extérieures. Il y a également une buanderie avec deux machines à laver et deux sèche-linges au sous-sol.

Deux bureaux sont destinés à l'accueil et au personnel d'accompagnement appelé « hôtes ».



LE CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET D'INTERVENTION

2

D'un point de vue législatif et réglementaire, les Résidences Accueil interviennent dans un cadre législatif nourri :

- Circulaire n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.
- Note d'information DGAS/DGUHC 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme maisons relais.
- Circulaire no 2006-13 UHC/IUH2 du 1^{er} mars 2006 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'Etat pour 2006.
- Circulaire DGAS/PIA/PHAN/2006/523 du 16 novembre 2006
- Plan de santé mentale 2005-2008, mesure no 1.3.3.
- Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE) du 12 mai 2006, mesure no 7.

Selon la circulaire du 10 décembre 2002, les Maison Relais sont une « modalité particulière des résidences sociales » qui s'inscrit dans une logique d'habitat durable sans limitation de durée. Les résidences accueil sont techniquement rattachées à la réglementation des maisons Relais, dont elles sont une modalité.

Le projet de la Résidence accueil se situe donc dans le champ du logement social, en relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui prévoit diverses mesures en matière de logement pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

La Résidence Accueil s'inscrit dans une logique d'habitat durable et de logement adapté, offrant un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La spécificité de la résidence accueil Espoir est d'offrir aux habitants la possibilité d'un accompagnement organisé dans le cadre de partenariats formalisés par des conventions, d'une part, avec le secteur sanitaire, et d'autre part, avec des structures et services médico-sociaux tels que le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Les logements sont conventionnés dans le cadre de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L. article R 331.1 alinéa 2 du Code de la construction et de l'Habitation).

Les redevances sont réparties de la façon suivante :

LOGEMENTS	NOMBRE	SURFACES	REDEVANCES MENSUELLES
T1'	14	27 à 33 m ²	437.70 €
T1 Bis	6	34 à 40 m ²	480.72 €

Une participation forfaitaire de 30 € mensuelle est demandée pour les prestations annexes (mise à disposition de la laverie, entretien, équipement des lieux communs).

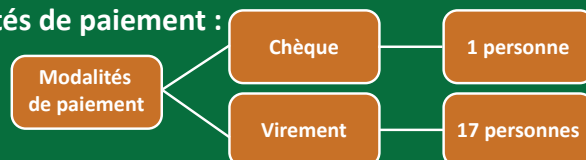
Reste à la charge du résident :

- Le dépôt de garantie correspondant à une redevance mensuelle hors prestations annexes
- La souscription d'une assurance habitation
- L'ameublement du logement

• **Paiement de la redevance :**

La gestion locative est confiée à une comptable de l'Association Vallée de l'Hérault. Afin de pouvoir répondre aux demandes des habitants et des mandataires à la protection des majeurs à ce sujet, les hôtes restent en liens étroits avec la comptable et un suivi de redevance s'effectue chaque mois.

Modalités de paiement :



PRINCIPES D'ORIENTATION ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Le SIAO valide les candidatures instruites par les travailleurs sociaux habilités (Assistante sociale de secteur, MDA, MJPM etc.), adaptées au projet de la Résidence Accueil. Les personnes doivent ensuite instruire un dossier de candidature interne à l'association pour la Résidence Accueil. Ils sont par la suite étudiés en commission d'attribution pour validation.

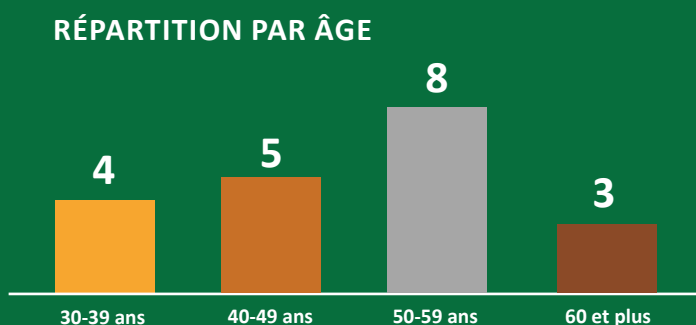
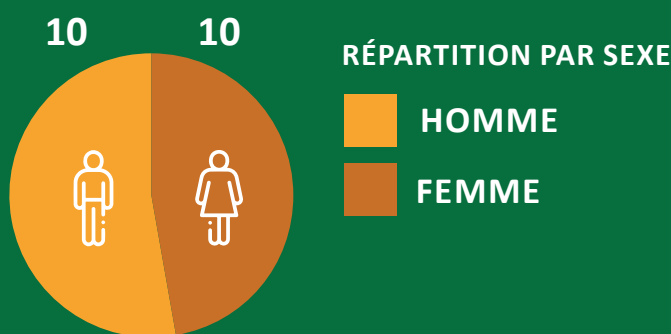
MOUVEMENTS DE L'ANNÉE 2022

Nombre d'orientations reçues par le SIAO	22
Nombre d'habitants au 01/01/2022	7
Nombre d'habitants au 31/12/2022	18
Nombre de personnes sorties	2
Nombre de personnes entrées	13
Nombre total d'habitants en 2022	20

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SUR L'ANNÉE L'ANNÉE 2022



TYPOLOGIE DES HABITANTS



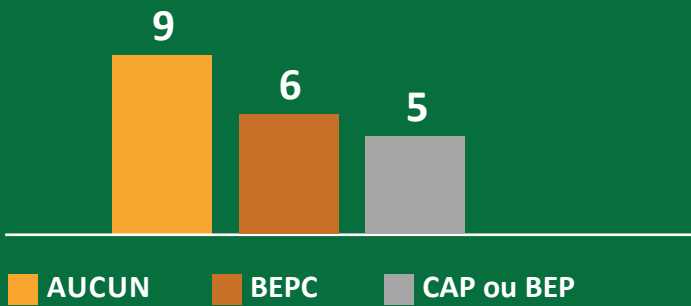
En 2022, nous avons accueilli 6 hommes et 7 femmes.

Nous constatons que la part d'hommes et de femmes ayant résidé sur la résidence accueil en 2022 est à l'équilibre.

Nous pouvons constater qu'une grande majorité des personnes accueillies ont plus de 50 ans, par conséquent il est important pour nous de porter une réflexion particulière sur la question de l'autonomie et du maintien à domicile.

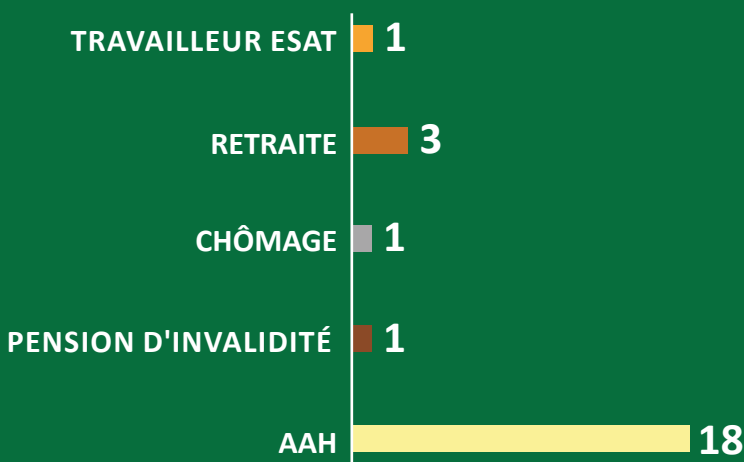
L'âge moyen au 31/12/2022 était de **49** ans.

NIVEAU D'ÉTUDE



Nous relevons que la majorité des habitants n'ont pas de diplôme.

RESSOURCES FINANCIÈRES



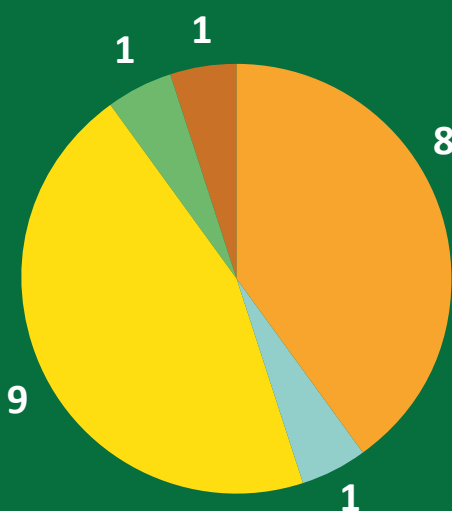
Nous pouvons constater que la source de revenus qui domine est l'Allocation Adulte Handicapé. Elle varie en fonction des autres sources de revenus.

En seconde position la retraite, en lien avec l'âge moyen des habitants.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le lien peut être établi avec la CAF et le curateur en cas notamment d'une baisse ou d'une suspension des droits.

Par ailleurs, tous les résidents ont un droit ouvert à l'APL. Cette dernière varie également en fonction des autres sources de revenus.

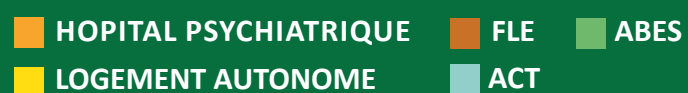
PROVENANCE DES HABITANTS



La Résidence Accueil Espoir répond à de réels besoins sur le territoire biterrois.

Nous constatons que les habitants proviennent en majorité de logement autonome. Leur souhait d'intégration sur la résidence est généralement motivé par le besoin de rompre avec l'isolement et se sentir en sécurité.

Mais également d'hôpitaux et clinique psychiatrique dont **La Pergola** avec laquelle notre structure a formalisé une convention partenariale en ce sens en juillet 2022.



LES SUIVIS MÉDICO-SOCIAUX ET PARAMÉDICAUX

SAVS, SAMSAH, PCH :

- 4 habitants bénéficient d'un suivi auprès d'un SAMSAH
- 2 habitants bénéficient d'une orientation et sont en attente d'une place en SAMSAH
- 3 habitants bénéficient d'un suivi SAVS
- 1 habitant bénéficie d'une prise en charge PCH

Infirmiers libéraux, suivi CMP, centre de jour :

- 17 habitants bénéficient d'un passage infirmier libéral
- 3 habitants bénéficient d'un suivi avec le CMP
- 4 habitants se rendent régulièrement au centre de jour.

Organismes d'aide à domicile et portage de repas :

- 11 habitants bénéficient d'une aide à domicile
- 2 habitants bénéficient d'un portage de repas

En ce qui concerne les repas, quelques habitants se saisissent des associations de proximité pour aller manger le midi un repas équilibré à moindre coût tel que l'association « St Vincent de Paul » ou encore « Comme à la maison » et par la même occasion rompre leur solitude.

Le lien avec les curateurs est établi à minima une fois par mois au moment de l'envoi des avis d'échéance et davantage lorsque cela est nécessaire.

Nous organisons régulièrement des rencontres avec les curateurs : à la demande du résident, lors d'un changement de curateur, lorsque la situation est complexe, au moment de concertations avec les autres partenaires intervenants dans la situation de l'habitant.

Nous avons pu relever sur le quotidien des habitants, des difficultés dans leur gestion budgétaire de plusieurs ordres et ce, malgré la mise en place ou non de mesure de protection. Jusqu'à présent nous n'avons pas encore réussi à mettre en place de l'accompagnement éducatif budgétaire néanmoins nous sommes en train de poser une réflexion à ce sujet en prenant en compte les situations de chacun et de manière générale les caractéristiques de ce public.

LA QUESTION DES ADDICTIONS

Au sein de la Résidence Accueil, la question des addictions est assez présente. Celle-ci a pu être problématique cette année. En effet nous accueillons plusieurs habitants présentant des parcours addictifs lourds, sevrés ou non. Nos inquiétudes se sont portées notamment quand cela a eu un impact négatif sur le collectif.

Nous avons pu observer la création de liens amicaux autour de consommation. La relation de confiance établie entre les hôtes et les habitants a permis de pouvoir reprendre les règles collectives à ce sujet et de soutenir le lien avec les partenaires extérieurs autour de ces questions.

MESURE DE PROTECTION

- 13 habitants bénéficient d'une mesure de curatelle renforcée.
- 7 habitants ne bénéficient d'aucune mesure de protection, parmi eux 2 demandes de mise sous protection sont en cours.

Sur ces 13 mesures de protection : 8 sont exercées par des associations tutélaires, 3 par des mandataires en libéral et 2 par un proche de l'habitant.

Ces évènements ont permis d'asseoir le positionnement de la Résidence face à la question des addictions notamment par le biais de formation avec l'association Episode.

Nous sommes cependant très vigilants à cet aspect au moment de l'évaluation des candidatures des nouveaux habitants.

LES HOSPITALISATIONS

904 jours d'hospitalisation

En 2022, on décompte 904 jours d'hospitalisation. Ces hospitalisations concernent 4 habitants. 2 hospitalisations sur de longues périodes. Pour les 2 autres habitants hospitalisés, les séjours varient entre 1 semaine et 1 mois, sur plusieurs périodes.

Pour certains, l'hospitalisation peut être travaillée en amont, notamment pour programmer des séjours de rupture, certains psychiatres intègrent ce processus dans le parcours de soin de leur patient. Pour d'autres, un accompagnement aux urgences est nécessaire.

Dans un cas comme dans l'autre, le partenariat avec le personnel soignant est primordial : ce sont des personnes ressources pour évaluer l'état de santé de l'habitant et définir la nécessité ou non d'une hospitalisation.

Le lien privilégié tissé avec les professionnels de la Pergola et formalisé par la convention partenariale, nous permet de solliciter et de faire les relais nécessaires.

Nous réalisons un bilan un mois après l'entrée dans les lieux des habitants. Nous avons instauré depuis peu la mise en place d'un bilan annuel qui permet de faire un point global sur leur situation.

Les hôtes évaluent si besoin la fréquence des rencontres en fonction du profil et des besoins des habitants.

Nous souhaitons travailler un outil permettant de définir les objectifs et besoins de chacun et de les suivre dans leur accomplissement.

La rédaction de ce document nous permettra d'avoir une vision globale des projets que ce soit à l'intérieur de la Résidence ou bien à l'extérieur.

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les demandes et besoins des personnes mais aussi pour identifier le professionnel en capacité d'y répondre.

Pour ce faire, l'équipe va se réunir et travailler ensemble autour d'un outil commun.

SITUATION DES PERSONNES À LEURS SORTIES

5

- 1 procédure de résiliation du contrat d'occupation
- 1 décès

Pour la première sortie, nous avons été confrontés à une suite d'évènements indésirables (menaces, troubles du collectif, état d'ébriété...) de la part d'un habitant. Une fin de contrat a été prononcée pour non-respect du règlement.

Pour la seconde sortie nous avons dû faire face au décès d'une habitante, ayant de lourds problèmes de santé. Nous essayons de travailler et préparer la sortie autant que possible avec les habitants et de nous coordonner avec tous les intervenants extérieurs.

LA LISTE D'ATTENTE

En 2022 nous avons reçu **22 dossiers de candidature**. Le lien est fait avec le service instructeur mais parfois il est complexe de recueillir tous les justificatifs. Dans la majeure partie du temps le partenariat fonctionne et les dossiers sont complets.

Nous avons ouvert une liste d'attente pour les candidatures validées en commission dans l'attente de l'attribution d'un logement. Nous envisageons de poser une réflexion particulière à celle-ci afin de définir le fonctionnement de celle-ci en prenant en compte l'urgence, la date de candidature, et autres facteurs contextualisants.

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE À LA COMMISSION D'ADMISSION

Une fois le dossier complet, les hôtes ainsi que la responsable de service rencontrent le candidat qui, le plus souvent, est accompagné par le professionnel l'ayant aidé à instruire son dossier (Educateur dans le cadre d'un suivi SAVS / SAMSAH ou sur le lieu de vie comme en Foyer Logement par exemple, ou bien Assistant de Service Social sur un CMP, un Centre de jour ou encore dans le cadre d'une hospitalisation).

Lors de cette entrevue, les hôtes présentent le projet de la Résidence Accueil et questionnent le candidat sur son parcours et son projet en lien avec sa demande d'intégration à la Résidence Accueil. Nous organisons préalablement si cela est possible une visite de la résidence afin que le projet d'intégration puisse murir et se construire chez les candidats.

Nous avons pu constater qu'il est plus confortable pour les professionnels d'évaluer la capacité des personnes à intégrer la résidence en réalisant deux rendez-vous, la visite de la résidence et l'entretien avant la commission. C'est un axe que nous souhaitons intégrer à la procédure d'admission.

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

Cette instance regroupe un grand nombre de partenaires comme nous l'avons énuméré en introduction. L'année précédente a été l'occasion de préciser à nouveau le projet de la Résidence Accueil et nous avons organisé **5 commissions d'attribution** (15 février, 12 avril, 21 juin, 4 octobre et 6 décembre).

Elles se sont tenues environ tous les deux mois.

À l'issue de ces commissions, sur les 22 dossiers validés en SIAO :

- 11 candidatures AVH ont été reçues et traitées par la commission d'attribution.
- 9 candidatures ont été validées pour intégrer la Résidence Accueil.
- 2 candidatures ont reçu un avis défavorable, car il a été évalué un manque d'autonomie.

L'équipe de la résidence accueil est composée d'un binôme de deux professionnelles :

- Une conseillère en Économie sociale et Familiale : Inès BEN MOHAMED en poste depuis septembre 2022.
- Une accompagnante éducative et sociale : Anaïs BRINGUIER en poste depuis l'ouverture de la résidence en novembre 2021.

LES ACTIVITÉS ET LES SORTIES

Nous réalisons des plannings d'activités et sorties au mois en fonction des demandes et/ou besoins des habitants.



En effet, chaque premier jeudi du mois nous organisons **la réunion des habitants**.

Ce temps d'échanges permet aux professionnels de communiquer les informations en lien avec la Résidence Accueil : évènements particuliers, travaux, sorties à venir. Lors de cette instance, chacun peut s'exprimer librement. Un compte-rendu est rédigé après chaque rencontre et mis à disposition sur le tableau d'affichage pour lecture libre en salle commune.

Depuis peu, nous profitons de ce temps d'échange afin que chaque habitant puisse s'inscrire sur **le planning des tâches**.

Nous nous sommes aperçus d'un manque d'entretien des espaces communs, et du laisser-aller de la part de quelques habitants d'une manière générale, d'une dégradation de ces lieux et ce malgré le passage régulier tous les mercredis d'un homme d'entretien. Nous avons souhaité réfléchir à une alternative avec les habitants.



Pour cela, nous avons organisé des temps de réflexion.

Le souhait des habitants était que tout le monde se sente concerné par cette problématique, même pour les personnes qui ne fréquentent pas forcément le collectif. Après plusieurs réunions et avec la participation des habitants, nous avons choisi de mettre en place deux outils « **La charte des espaces conviviaux** » qui reprend les grands principes de vie en communauté ainsi qu'un **planning des tâches**. À ce jour, tous les habitants ont signé la charte et se sont inscrits sur le planning des tâches. Depuis leur mise en place, nous constatons une nette amélioration dans l'entretien des locaux, les habitants y sont particulièrement attentifs et ils y veillent au quotidien.



L'atelier cuisine est animé par les deux hôtes car il y a une forte participation des habitants à chacun d'entre eux. Nous sollicitons une participation financière à hauteur de 2,50 € par personne minimum, afin de réaliser l'achat des denrées nécessaires.

Une inscription est obligatoire au préalable afin de permettre une organisation optimale.

L'objectif est de réaliser des recettes simples et équilibrées, faciles à reproduire chez soi. Chaque habitant participe à une étape de l'atelier : préparation, mise du couvert, débarrassage et nettoyage. Nous mangeons tous ensemble après chaque préparation, la convivialité est au rendez-vous, cela favorise les échanges et développe les liens sociaux.

Les repas partagés sont organisés à hauteur de deux fois par semaine avec la présence des hôtes. Chaque personne apporte son repas, l'objectif est de rompre avec la solitude et de créer du lien social. Ces moments permettent aussi de travailler avec eux leurs habitudes alimentaires, la conservation des aliments ou encore la préparation. En effet, les habitants ont pu nous faire part de leur difficulté à se mobiliser pour manger le midi ou réaliser des préparations, le fait de se retrouver leur permet de trouver la motivation. Nous avons pu remarquer que les habitants se saisissent de ces temps même en l'absence des hôtes.

Cafés du lundi & boisson du week-ends : sur le même principe des repas partagés, nous avons mis en place des temps d'échange autour d'une boisson et/ou d'une collation. Ils sont instaurés deux fois par semaine, nous avons fait le choix du lundi et vendredi afin d'échanger sur la semaine à venir ou sur le temps de week-end. Très vite une dynamique autour de ces moments s'est créée et de manière générale tous les jours quelques habitants se retrouvent autour d'un thé ou d'un café afin de discuter.





Le groupe d'entraide mutuel (GEM) intervient sur la Résidence tous les mercredis matin. Nadia, l'animatrice, réalise des ateliers manuels avec les habitants ; nous exposons ensuite les créations dans les espaces conviviaux. Le thème des ateliers est discuté et choisi avec les habitants. Nous avons pu organiser dans le cadre de certains projets de créations des sorties à l'extérieur pour récolter du matériel.



Les sorties à l'extérieur sont mises en place régulièrement dans le mois. Nous remarquons que pour beaucoup d'habitants, il reste compliqué de sortir de la résidence. Nous y allons par étape et essayons de nous adapter un maximum à leurs difficultés.

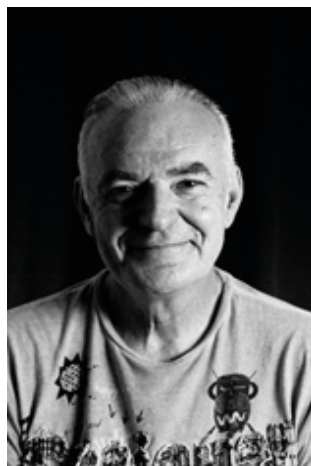
Un temps fort de l'année 2022 : L'inauguration de la Résidence Accueil Espoir le Mardi 11 Octobre.

Nous avons profité des Semaines d'Informations en Santé Mentale (SISM) et de la semaine des Pensions de Familles, pour organiser la mise à l'honneur de la Résidence Accueil avec son inauguration. Cet événement a rassemblé les principaux partenaires qui ont permis la réalisation du projet : Hérault Logement, AVH, Espoir Hérault, la Mairie de Béziers, la DDTES. Ce fût l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs qui travaillent en lien avec la Résidence Accueil, auprès des habitants et des professionnels.

Les habitants se sont mobilisés en se prêtant à une séance photo, réalisée par l'équipe de l'Accueil de Jour de Jean PIAGET et surtout en transmettant leurs témoignages écrits des premiers mois de vie sur la Résidence.



Dans le cadre de l'inauguration de la résidence accueil, afin de réaliser une exposition sur les habitants de la résidence nous avons pu recueillir les témoignages des habitants sur leur expérience sur la résidence et réaliser des photos portraits pour les illustrer.



« Depuis que je suis ici, je suis bien, c'est que du positif. J'avais des douleurs faciales, depuis que je suis ici, j'en ai plus, cela ne s'explique pas. Mon psychiatre dit que j'ai vu la vierge. Si on a le moindre souci, on sait qu'il y a les hôtes, c'est rassurant. J'ai été élu représentant des habitants dans l'esprit de leur apporter un plus autant que faire se peut. »

Jean-Claude



« J'ai trouvé que du positif vis-à-vis de l'encadrement, des activités qui nous sont proposées. Il y a toujours quelqu'un à notre écoute pour résoudre les problèmes immédiats. Au niveau de l'ambiance, bonne ambiance dans l'ensemble, bien encadrée par nos hôtes. Le seul point négatif c'est de ne pas avoir de machine à laver sur le logement. Il y a des personnes qui font abstraction du règlement intérieur par des petites incivilités, il faudrait qu'ils respectent plus les extérieurs. »

Ghislaine



« Le Foyer Logement Eclaté m'a fait connaître le projet de la résidence Espoir car j'avais des difficultés de solitude et que dans le passé, je rencontrais des problèmes psychologiques et que je faisais n'importe quoi quand j'étais accompagné de l'alcool. J'ai toujours des difficultés d'alcool mais ma vie a changé en mieux. J'ai arrêté de travailler. Je joue aux échecs et je veux faire du piano. Les gens qui sont à la résidence, je les trouve bien et surprenants avec plein de talents cachés ce qui me permet d'être... »

Dominique

- **Formalisation de partenariat avec les associations de proximités telles que le Secours Populaire.**
- **Intégration au groupe d'échange des pratiques professionnelles (GEPP) en lien avec l'association EPISODE autour des problématiques addictives.**
- **Intégration au groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle avec la Fondation Abbé Pierre et les hôtes des Pensions de Familles affiliées.**
- **Finalisation de la réflexion concernant la création d'un outil permettant un suivi des besoins et projets de chaque habitant lors des bilans.**
- **Réflexion sur la priorisation des candidatures en liste d'attente**
- **Réflexion autour d'espaces permettant l'accompagnement éducatif budgétaire des habitants.**
- **Constitution d'un nouveau planning d'activité hebdomadaire avec des temps davantage repérés chaque semaine.**

En toute fin d'année 2022 et après 14 mois de fonctionnement, nous avons enfin atteint l'effectif complet, soit les 20 logements attribués. L'année a donc été marquée par des mouvements importants au niveau des entrées des nouveaux habitants, au niveau des hôtes avec le départ d'une salariée et le recrutement d'une nouvelle professionnelle, au niveau des allers-retours aussi des personnes accompagnées du fait d'hospitalisations importantes.

Les hôtes ont été particulièrement mobilisés sur le traitement des candidatures, l'organisation des entretiens préalables, le soutien à l'organisation de l'installation des nouveaux arrivants, le développement de la dynamique collective malgré les mouvements énoncés, la mise en place et le repérage de la gestion locative, le suivi des travaux et des interventions des artisans qui restaient à finaliser, le soutien et la réassurance auprès des habitants qui ont pu montrer des fragilités du fait des aléas de cette mise en route, le lien et les relais avec les partenaires qui accompagnent les habitants (mandataires, SAVS, SAMSAH, SAAD, Infirmiers libéraux, CMP, travailleurs sociaux de secteur etc.).

L'année a été dense et riche en enseignements. Nous nous sommes adaptés au fur et à mesure des problématiques qui sont apparues, nous avons tenté de rebondir, réfléchir, proposer, soutenir également la parole des habitants afin d'améliorer au fur et à mesure. Il en ressort une belle implication du collectif, des habitants engagés et soucieux les uns des autres, une belle solidarité qui se développe entre eux. C'est tout l'enjeu de la Résidence Accueil : faire naître et soutenir ce collectif rassurant et aidant pour chacun, avec des dynamiques parfois vite fragilisées et assez aléatoires.

Cette année, il a été important et nécessaire de se focaliser sur l'intérieur. Nous espérons pouvoir ouvrir désormais vers l'extérieur.

Inès BEN MOHAMED, Hôte
Anaïs BRINGUIER, Hôte
Laure BLANC, Responsable de secteur



avh34.org



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GEM de BÉZIERS



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



Agence Régionale de Santé
Occitanie

GEM · GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

8 bis avenue du pont vieux · 34500 Béziers · Tél. : 04 67 90 24 79 · gem.beziers@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 51

Propos introductif du questionnaire

Après deux années entravées par la crise sanitaire, le GEM de Béziers et ses adhérents ont pu, enfin, retrouver la quiétude d'un fonctionnement normal.

Accompagné par une équipe d'animation volontaire, créative et bienveillante, l'année 2022 fut celle de la résilience d'une association, qui depuis deux années, a souffert des restrictions et protocoles sanitaires, venant neutraliser l'objectif même qu'elle s'est fixée, à savoir la socialisation et la convivialité.

Ainsi, au cours de cette année, l'activité a repris pleinement ses droits. La dynamique du bureau et de l'équipe d'animation a permis de retrouver une fréquentation (voir une sur-fréquentation) régulière et assidue, puisque le GEM dénombre 51 adhérents sur l'année 2022 contre 36 en 2021 et 138 personnes ont fréquenté l'association contre 69 en 2021.

Nous percevons ici toute la pertinence et l'utilité sociale d'un tel dispositif qui permet, dans des contextes inédits ou bien habituels, de maintenir et de soutenir le lien et l'entraide afin qu'il perdure dans le temps et ne se délite pas.

La rapport d'activité qui suit, rédigé conjointement par l'équipe d'animation (salariée d'AVH, gestionnaire du Gem) et les membres du bureau de l'association du Gem de Béziers, vient illustrer la vie du Gem en 2022 qui fut riche d'actions, de rencontres et d'expériences.

Enfin, nous tenions mettre l'accent sur le soutien social, moral et parfois psychologique, qu'apportent les animatrices auprès des adhérents. Au carrefour des problématiques sociales, de santé mentale et/ou somatique, l'équipe effectue un travail non négligeable de conseil, d'orientation et de mise en lien avec les secteurs social, sanitaire et médicosocial, et ne se contente pas uniquement d'animer la vie associative et pratique du Gem.

A ce titre, nous regrettons que ces professionnelles engagées, exerçant auprès d'un public fragile et vulnérable, soient « oubliées du Ségur » alors même qu'elles participent, par leur action, à la réhabilitation et la restauration à bien des égards de ces personnes.

Cette revalorisation financée, serait une juste reconnaissance professionnelle permettant de pérenniser l'investissement des acteurs dans leur mission et auprès des publics accompagnés.

Il est donc à souhaiter que cette demande de reconnaissance évolue favorablement.



174

LE GEM DE BÉZIERS,
LA STRUCTURE

176

PLACE DU GEM DANS
L'ENVIRONNEMENT
ASSOCIATIF
ET INSTITUTIONNEL

178

LES PERSONNES
ACCUEILLIES

182

MODALITÉS
D'ACCUEILS

183

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE
D'ANIMATION

186

L'ANNÉE 2022
VUE PAR
LES ANIMATRICES

194

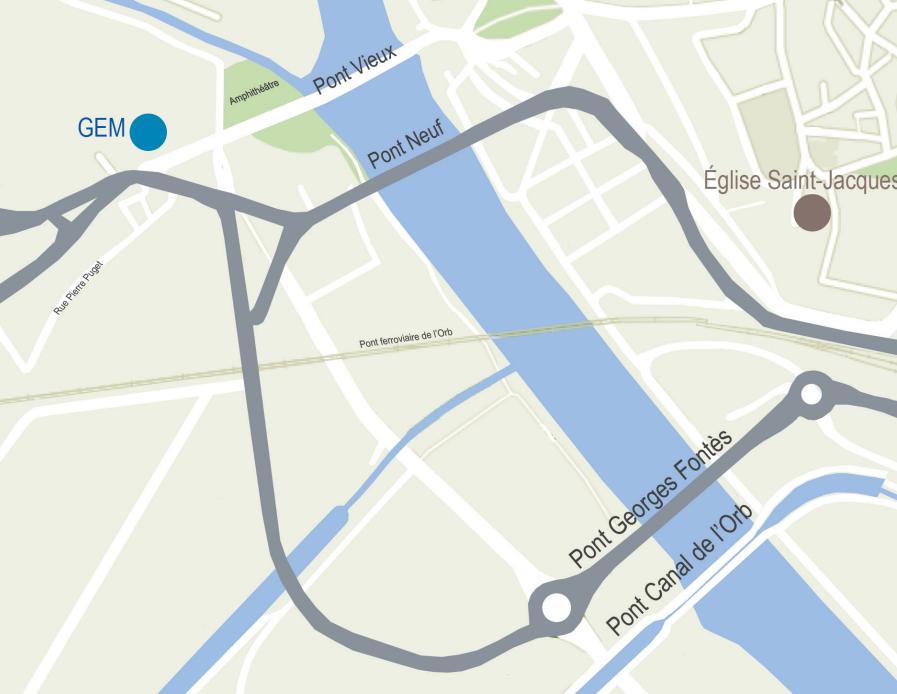
L'ASSOCIATION
DES ADHÉRENTS

196

VIE ASSOCIATIVE

204

CONCLUSION
ET PERSPECTIVE



01

LE GEM DE BÉZIERS, LA STRUCTURE

La loi 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit la création de « lieux conviviaux » permettant aux personnes souffrant de troubles psychiques de se retrouver, s'entraider, et organiser ensemble des activités.

La circulaire DGAS du 29 Août 2005 précise les modalités de conventionnement et de financement de ces structures.

L'UNAFAM 34 est à l'origine de la création de trois GEM dans le département ; après s'être associé à son partenaire l'association de la Vallée de l'Hérault, elle lui a confié, par convention, la gestion, l'élaboration et la mise en place du GEM de Béziers.

SITUATION

Le GEM est installé au 8 bis avenue du pont vieux dans le quartier du faubourg, bien desservi par les bus, accessible en 15 minutes à pied du centre-ville.

Le faubourg est un quartier d'immigration, quartier populaire où les populations d'origines modestes s'y sont succédées partageant le sentiment d'habiter un village dans la ville. Aujourd'hui le quartier demeure un axe de circulation important.

Le GEM est situé à proximité de la Maison de la vie associative qui réunit des centaines d'associations culturelles, sportives, sociales..., de l'espace de quartier Martin Luther King, de l'association Groupement du Faubourg qui organise des manifestations dans le quartier, renseigne et accompagne les gens dans le quartier. A l'étage de notre local, l'association Hospitalité St Jude propose un hébergement pour les familles de détenus éloignées qui viennent rendre visite à leurs proches incarcérés. La cour est occupée le dimanche matin pour distribuer des petits déjeuners aux plus démunis par l'ordre de malte.

LES LOCAUX

Le local de plain-pied, d'une superficie de 130 m² avec un immense jardin de 1200m² a été conçu pour répondre au mieux aux besoins des adhérents.

Le volume est divisé en différents espaces structurés :

- Espace réservé aux activités permettant de réaliser toutes sortes d'animations ludiques, de productions notamment en art plastiques, d'activités sportives...
- Un espace disposant d'une grande table permettant d'accueillir 20 à 25 personnes pour le temps du café, les repas, les goûters et les réunions...
- Un espace bureau destiné aux animatrices permettant d'y tenir des entretiens individuels, l'accueil de partenaires et/ou de nouvelles personnes, les réunions de coordination...
- Une cuisine équipée
- Un salon confortable équipé d'une télévision, un lecteur DVD, une Wii, d'une bibliothèque de prêt et d'ordinateurs.
- Un parking



MODALITÉS D'OUVERTURE

Le GEM fonctionne depuis le 01/10/2006 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30. Les horaires d'ouverture ont été établis pour prendre en compte au mieux les besoins et les envies des personnes accueillies.

Les adhérents du GEM partent avant la tombée de la nuit. En effet, traverser la ville à des heures tardives, pour faire parfois des trajets à pied assez longs, est pour beaucoup d'entre eux source d'insécurité. Le GEM est ouvert le mercredi et le samedi par les adhérents, et pendant les vacances ou quand elles sont en formation par des animatrices.

En 2022, le GEM a fonctionné **227 jours**, dont **57 jours** ouverts par les adhérents.

EQUIPE D'ANIMATION

Personnel salarié fixe :

- Nadia C. BPJEPS Animation Sociale 1 ETP.
- Anne-Claire D. Licence Sciences Sanitaires et Sociales 0,8 ETP

La complémentarité de leurs compétences offre un accueil différencié et une large palette de propositions aux bénéficiaires du GEM.

Accueils stagiaire :

- Julie G. Stagiaire Educatrice spécialisée, IRTS Montpellier
- Jade B. Stagiaire Monitrice éducatrice, CEMEA Béziers
- Lorenzo G. Stagiaire Educateur spécialisé, Ecole La Rouatière
- Sylvie M. Stagiaire DU Animation atelier d'écriture, Université Paul Valéry Béziers.



PLACE DU GEM DANS L'ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF ET INSTITUTIONNEL

Le GEM est en lien avec la communauté environnante, pour une ouverture et une participation réelle à la vie de la cité.

Il établit des liens avec les institutions sociales et sanitaires, afin de constituer un réseau de services où les adhérents puissent trouver des réponses à leurs besoins.

PARTENARIATS LIÉS AUX ANIMATIONS

- Les adhérents du GEM participent à des ateliers de découverte des arts proposés par la ville depuis une dizaine d'années. Ces ateliers alternent des visites guidées d'expositions, de monuments et des ateliers d'arts plastiques. Les ateliers se déroulent sur une après-midi, une fois par mois dans un musée de la ville.
- Participation occasionnelle aux manifestations proposées par le service culturel de la Mairie de Béziers.
- Cinéma solidaire à l'hôtel du département : *Le Festival des Solidarités et du Cinéma* est proposé par le Département de l'Hérault en partenariat avec la Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée. Ces séances mensuelles permettent de favoriser le lien et l'accès à la culture, de voir des films sur grand écran et en échanger ensemble à la fin du film.
- Ateliers Culturels avec le service éducatif de la Communauté de commune Sud Hérault au domaine de Roueïre.
- Convention avec Passion Form qui intervient au GEM pour proposer une activité sportive hebdomadaire.
- Ligue de protection des oiseaux : ateliers et animations. Le GEM est un refuge LPO
- Ciné-club : tournage du clip Ramène ta chaise dans le jardin du GEM et en ville. Les adhérents ont sélectionné les courts métrages présentés lors des séances de cinéma en plein air du festival « Ramène ta chaise »
- Les maraudes : préparation de repas pour les personnes sans-abris.
- Association Les Arts sensibles : atelier tango mensuel
- Salle de spectacle La Cigalière : proposition de spectacles

PARTENARIATS LIÉS AU CHAMP ASSOCIATIF ET MÉDICO-SOCIAL

- Le travail effectué au cœur du GEM est reconnu par le personnel soignant hospitalier public et privé. Sans qu'il y ait besoin d'établir de conventions particulières, des échanges professionnels réciproques se sont établis tout au long de l'année.
- Contact régulier avec l'équipe en charge du suivi de l'accueil familial afin de discuter autour de situations ou de mettre en lien les personnes qui vivent chez des accueillants familiaux lorsqu'elles le souhaitent.
- Association APEAI Ouest Hérault : Rencontres et activités en commun avec l'EAM de Montflourès.
- Organismes de tutelles : échanges avec les tuteurs lors de demandes concernant la participation financière de certaines activités ou séjours. De plus en plus de visiteurs orientés par ces organismes.
- Clinique La Pergola : une convention a été signée avec la Pergola pour faciliter les échanges et les rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre les personnes. Les patients et l'ergothérapeute du Centre de jour de la pergola nous ont rendu visite afin de découvrir le GEM
- Association Episode
- Équipes du CMP, des centres de jour
- MOTIV' ACTIONS
- Rencontre avec l'association Un palier 2 toits
- Appartements de coordination thérapeutique
- APSH 34 (plaisance, SAMSAH TSA...)
- Présentation au CLSM Cœur d'Hérault

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

- Les animatrices du GEM sont salariées de l'Association Vallée de l'Hérault. Elles participent de ce fait à la vie associative de l'association. L'équipe a un contact régulier avec l'antenne du SAVS, du SAMSAH de Béziers gérés par AVH, qui oriente vers le GEM certaines personnes accompagnées. Des réunions régulières entre les salariés de la plateforme biterroise permettent de renforcer les contacts. Nadia a augmenté son temps de travail et se rend tous les mercredis matin à la résidence accueil pour proposer un temps d'échange, d'activité avec les habitants. Les adhérents du GEM qui le souhaitent peuvent la rejoindre. Cela a permis de renforcer les liens et de partager des moments conviviaux (sortie, restaurant, exposition...)
- Des réunions thématiques sont organisées tout au long de l'année et permettent d'échanger et de travailler sur des notions avec les autres professionnels de l'association.

PARTICIPATION À LA FÉDÉRATION DES GEM DE L'HÉRAULT (FDG 34)

• Toutes les 6 semaines, les animateurs des GEM de Montpellier et de Béziers se retrouvent en comité technique, ce temps permet d'échanger sur ce qui se vit dans les GEM, de construire des projets communs, des rencontres inter-GEM. Ces temps de rencontre entre professionnels sont précieux, ils nous permettent de réfléchir ensemble et de construire notre pratique professionnelle.

- INTER GEM Foot salle
- INTERGEM GEM le canal

Les adhérents apprécient de se rencontrer et de partager des moments conviviaux avec les adhérents des autres GEM.

PROFESSIONNALISATION

• Analyse des pratiques professionnelles avec les animateurs des GEM de la FDG 34 (GEM Lesseps et GEM Rabelais). L'intervenante Psychologue nous permet d'échanger, de confronter les situations de terrains vécues et d'avoir un retour pertinent, un éclairage.

• Rencontres avec la psychologue d'AVH une fois tous les 2 mois pour échanger autour de situations complexes, partager nos questionnements, affiner notre regard autour des problématiques que nous rencontrons dans notre pratique.

• Coordination régionale de Santé mentale France Occitanie. L'association œuvre pour une action coordonnée en faveur des personnes présentant une souffrance ou un handicap psychique dans les champs sanitaire, social et médico-social. Elle associe également des associations d'utilisateurs.

SMF Occitanie permet la mobilisation des acteurs régionaux, qu'ils soient institutionnels ou individuels, tant sur le plan de travail de réflexion que sur la création de rencontres grâce au réseau que nous constituons. Nous sommes élues au CA. Nous avons pris part à l'organisation d'une journée régionale organisée à l'IRTS au mois d'octobre autour de la question du logement « Quel domicile pour la folie ? Maladie mentale, réinsertion, réhabilitation ». 250 personnes ont participé. Les adhérents du GEM se sont positionnés pour prendre en charge l'accueil des participants (service boissons, gâteaux...).

Lorsque cela est possible, nous participons aux journées nationales qui sont l'occasion de s'enrichir, de découvrir des dispositifs innovants, d'être en veille sur ce qui se passe et d'approfondir nos connaissances. Nous imaginons pouvoir accompagner des adhérents cette année à ces journées.

SUBSTRAT

Nous sommes adhérentes depuis la création de l'association et avons rejoint le bureau cette année.

Cette association porte des valeurs fortes, qui nous ressemblent et nous rassemblent. C'est l'occasion de se retrouver entre pairs pour partager, échanger, trouver des ressources. Cela vient soutenir, enrichir nos pratiques professionnelles et participer à construire notre identité professionnelle si singulière.

Nous avons participé à 2 rencontres dont une où nous avons pu proposer un espace de réflexion et d'échange en atelier autour de la question de la motivation professionnelle.

LES PERSONNES ACCUEILLIES

03

FRÉQUENTATION

Flux : **138** personnes ont fréquenté le GEM

◦ Dont **30** régulièrement et **14** sont venues une fois

- Il y a eu **17** nouveaux adhérents
- Il y a eu **62** accompagnateurs (Éducateurs, Familles d'accueil, infirmiers...)
- **4** anciens adhérents sont revenus au GEM, après au moins un an d'absence

51 personnes ont pris la carte d'adhésion.

Passages : il y a eu **2681** passages dans l'année

Données socio-économiques
Recueillies auprès des **76**
personnes qui ont fréquenté le
GEM en 2022

SEXE DES PERSONNES



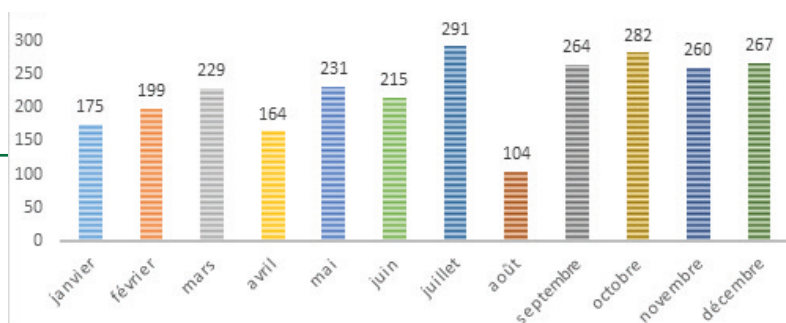
52



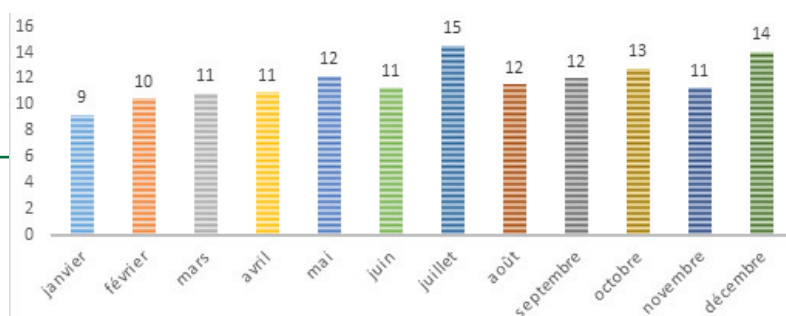
24

HOMME FEMME

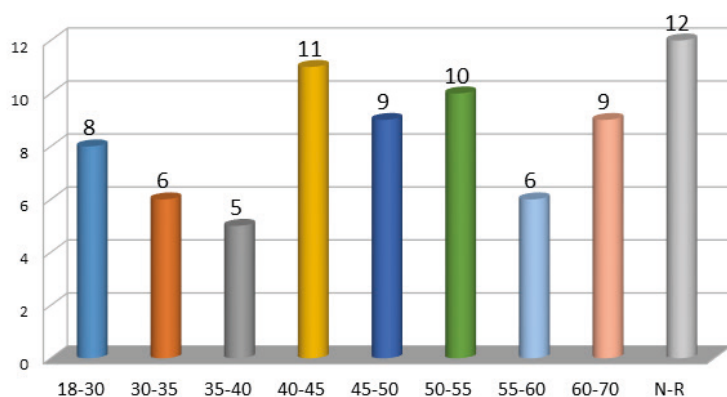
NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS



MOYENNE PAR JOUR

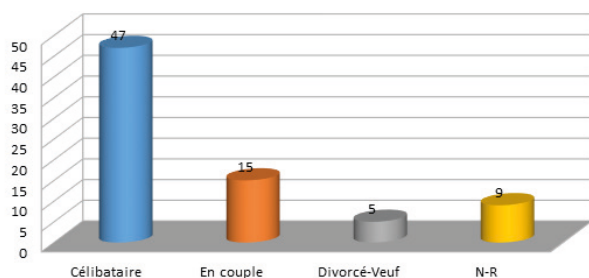


ÂGE DES PERSONNES



Toutes les tranches
d'âge sont représentées
et s'impliquent dans la
vie du GEM.

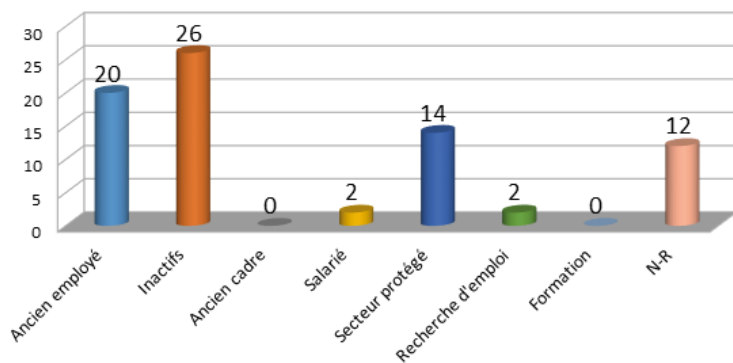
SITUATION FAMILIALE



Il apparaît qu'une majorité de personnes fréquentant le GEM sont célibataires et vivent seules chez elles.

Le GEM reste pour beaucoup la seule possibilité de tisser des liens.

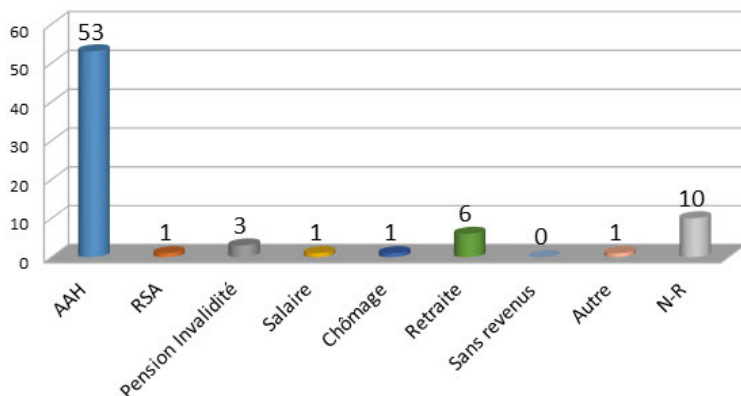
PROFESSION ET CATÉGORIES SOCIALES



La majorité des personnes a eu un parcours professionnel qui a dû être interrompu, créant pour elles une rupture de leur statut : « avant j'étais salarié, aujourd'hui je suis malade ».

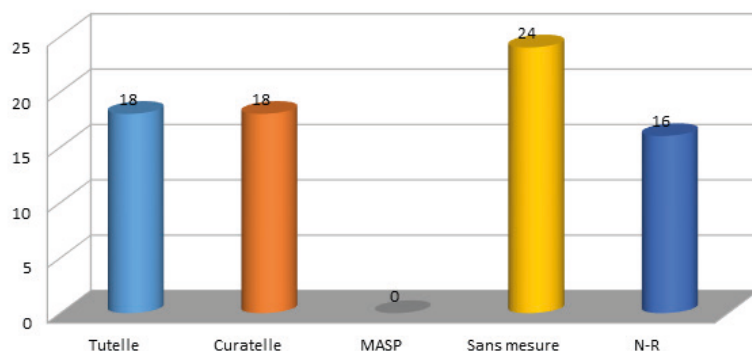
Les autres n'ont jamais travaillé, et n'ont pas de référence professionnelle (horaire, rythme...).

REVENUS



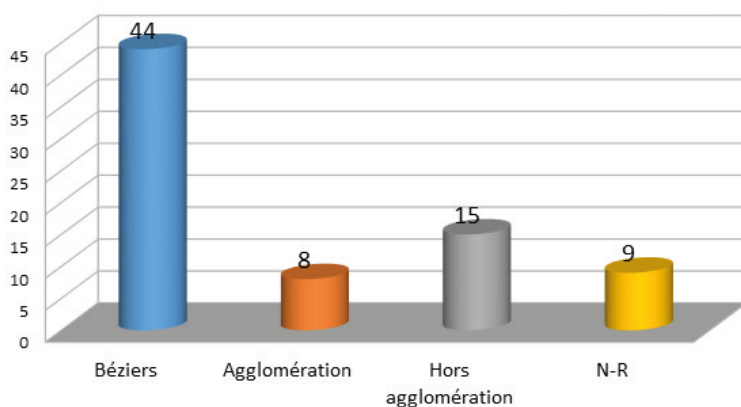
La grande majorité a de faibles revenus qui permettent la survie et donnent peu de possibilités pour financer le loisir, le transport autonome...

MESURE DE PROTECTION



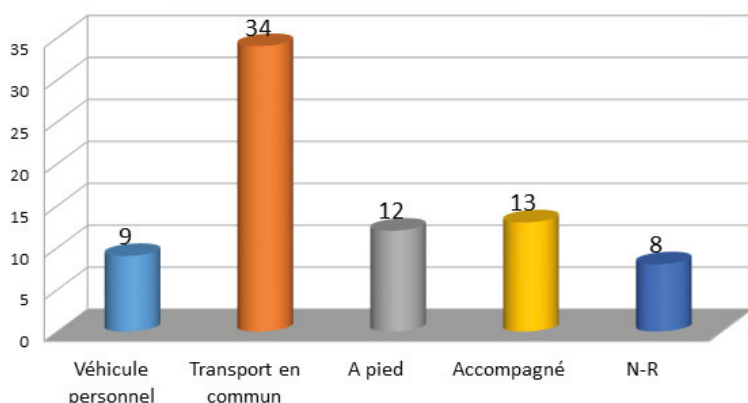
La mesure de protection n'a pas d'incidence sur la participation financière au GEM au quotidien. Nous sommes en lien avec les tuteurs lors des séjours, activités...

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES



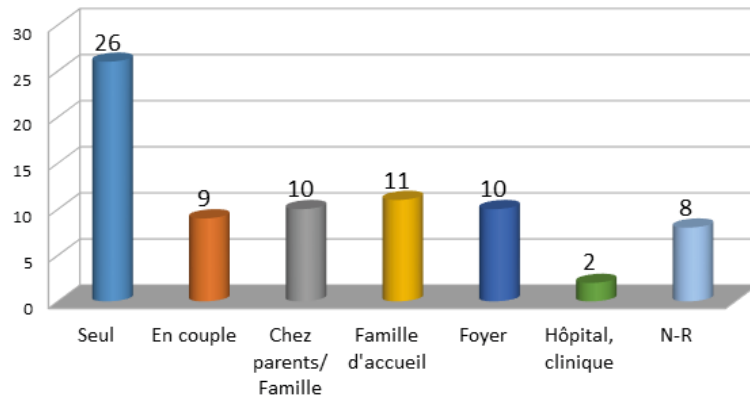
La proximité géographique conditionne la fréquentation assidue des Biterrois.

DÉPLACEMENTS



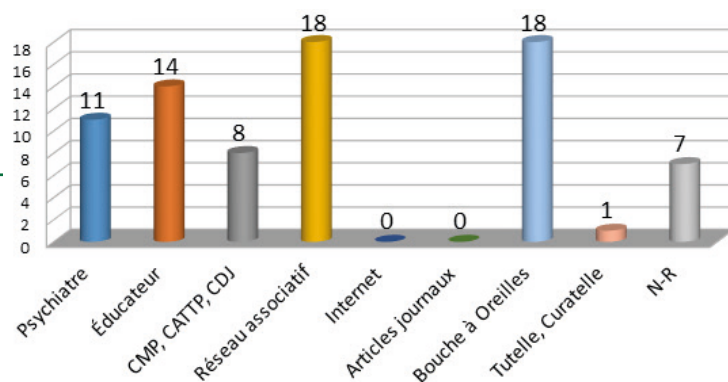
La majorité des personnes utilisent les transports en commun pour se rendre au GEM.

LOGEMENTS



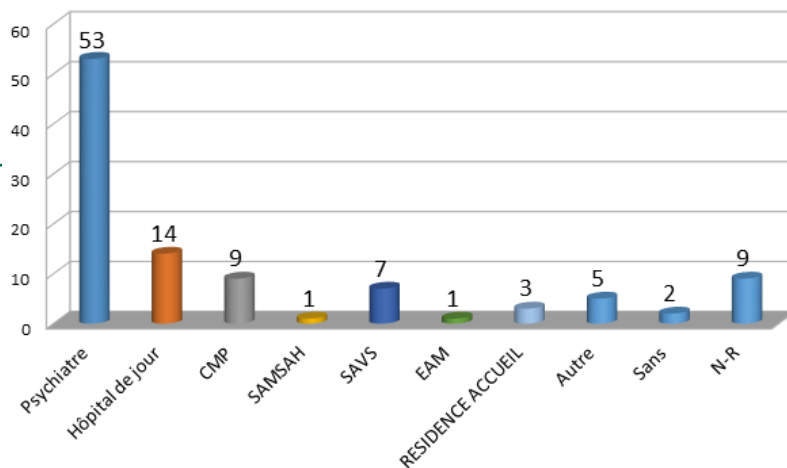
De nombreuses personnes sont mal logées : environnement défavorable et peu sécurisé, logement insalubre (humide, mal exposé, peu chauffé...), avec des surfaces relativement petites. Nous accueillons également de plus en plus des personnes qui sont en foyer ou qui vivent en famille d'accueil ou dans leur famille.

ORIENTÉ PAR :



Le GEM n'est plus seulement repéré par les professionnels : les adhérents eux-mêmes participent à le faire connaître.

PRISE EN CHARGE SIMULTANÉE



La majorité des adhérents sont pris en charge sur le plan médical et il n'est pas rare de voir certains avoir une double, voire une triple prise en charge

MODALITÉS D'ACCUEIL



04

Lorsque les personnes ou les professionnels nous contactent pour venir découvrir le GEM, nous leur proposons de venir plutôt l'après-midi lorsque le groupe est présent. Il arrive que certains préfèrent au contraire venir sur un temps plus calme, dans ce cas on leur propose de venir le matin.

Certains viennent à l'improviste, dans ce cas, on prend le temps de les recevoir, avec plus ou moins de disponibilités selon quand elles se présentent en fonction des activités.

Les adhérents présents ce jour-là font visiter le GEM, en expliquent le fonctionnement... On prend ensuite un temps s'il la personne le souhaite, plus formel dans le bureau pour échanger, donner le programme, répondre aux questions... La personne peut rester, ou si elle le préfère, elle peut revenir à un autre moment.

Les personnes choisissent les jours qui les intéressent par rapport aux activités proposées, on leur propose toutefois de venir sur plusieurs temps dans la semaine car les groupes ne sont pas les mêmes et par conséquent les interactions et affinités sont différentes.

Depuis peu, on propose à certaines personnes de ne venir qu'une à deux fois par semaine car leur présence au quotidien peut être complexe à gérer pour le collectif.

Les personnes qui le souhaitent peuvent adhérer après une période dite de découverte (1/2 mois). C'est le bureau qui se charge de finaliser l'adhésion (carte).

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION



05

NOTRE RÔLE : L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Cette définition de Théry (1989, p. 22) reflète bien ce qu'est pour nous l'animation au sein du GEM : l'animation comme « un moyen de donner vie, susciter ou activer un processus vital par lequel un sujet ou un groupe s'affirme et se met en marche ; c'est insuffler ou révéler un dynamisme qui est tout à la fois biologique et spirituel, individuel et social ».

Notre fonction est passionnante et complexe. Elle associe de l'étayage, de la régulation et de la disponibilité. Des ajustements en permanence sont nécessaires, rester actif sans devenir activiste, trouver la bonne distance entre évitement et envahissement, méfiance et familiarité... La formation constante au travail avec des personnes en fragilité psychique est bien sûr primordiale, mais l'intuition spontanée qui permet d'être à l'aise avec est aussi essentielle.

C'est d'une richesse incroyable car on est au cœur de la réalité humaine. Au quotidien notre présence soutient et permet un accueil dans de bonnes conditions avec pour seul objectif le bien être des personnes.

Nos fonctions sont multiples :

ORGANISATION

Créer un planning repérant avec :

- **Des temps forts**

La Vie du GEM : Le vendredi 2 fois par mois, un temps est dédié à l'organisation de l'association des adhérents (taper les compte rendus, faire les comptes, lister des courses, entretien du local et des abords...).

Parlons du GEM : le vendredi 1 fois par mois, ce temps de réunion permet de parler du programme à venir, de s'inscrire aux sorties, de proposer des idées d'activités et de sorties, d'échanger si besoin sur des problématiques...

- **Un affichage clair**

Un programme mensuel d'activités rédigé à partir des envies des personnes.

Les temps d'ouvertures en notre absence.

Cela est possible quand l'ambiance du GEM est apaisée et parce que même en l'absence de l'équipe, le cadre est posé. Si les choses ne sont pas lissées, préparées en amont cela peut être vite compliqué pour les personnes, en effet la maladie altère les capacités d'élaboration et de gestion des émotions.

Certains ne souhaitent pas venir lorsque nous sommes absentes. Notre présence est rassurante. Cette année, les adhérents ont souhaité ouvrir le mercredi et le samedi après-midi.

LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION



05

(SUITE)

Faciliter l'émergence du collectif par :

- Le tissage de liens sécurisants et soutenant afin que les adhérents développent leur confiance en eux
- L'expérience du choix
- La prise d'initiative / de responsabilité
- La libération de la parole, en permettant à tous de s'exprimer en sollicitant tout le monde

Nous retravaillons régulièrement la question de la responsabilité du collectif. Chacun est responsable du GEM, de ce qui s'y passe, ce qui s'y dit, ce qui s'y vit. Chacun a des droits et des devoirs et se doit de respecter les règles, les autres...

Régulation dans les relations

- Gérer les situations de conflits / Régulation des situations complexes / Être à l'écoute
 - Rappel du cadre et du règlement intérieur
- Maintenir le cadre tout en étant souple et à la recherche de la relation la plus bienveillante possible avec les personnes

Soutien et accompagnement des adhérents pour faciliter l'implication dans la vie de l'association

Exemple :

- Constituer des outils pour faciliter les missions de chacun
- Permettre une gestion financière et administrative adaptée aux personnes
- Soutien à la dynamique associative

Faciliter la rencontre de l'autre/de soi

Chaque personne occupe « sa » place unique au sein du collectif. Le GEM est un lieu « d'existence, de parole où s'inscrit le désir », un lieu favorable aux identifications et aux projections de toutes sortes et pour qu'il vive, comme toute organisation sociale, il a besoin de règles, de cadre.

Il met chacun « en situation de proposer, de décider, d'instituer, d'être intelligent ». L'équipe a une attention constante à ce qui se passe, une volonté d'engagement et d'initiative, une exigence de créativité. Au fil du temps, des interactions, des relations se créent entre les adhérents. Des amitiés, des conflits, tout ce qui peut constituer la vie en collectivité, apparaissent.

Des personnes très isolées prennent petit à petit place au sein du groupe, retrouvent le plaisir de l'échange, mais aussi la difficulté d'être en groupe. Tout cela contribue à retrouver l'envie de vivre ensemble, en société, et à plus long terme, de défendre ses idées / opinions et sa place, au sein de celle-ci.

Le GEM est un espace qui permet d'aller à la rencontre de l'autre, de cet être qui n'est pas moi, mais sans lequel je ne vais pouvoir me réaliser.

L'essentiel n'est plus ce que je vais ou non pouvoir réaliser, mais ce que nous allons accomplir ensemble, avec la possibilité d'une invention collective !

Agir ensemble en projetant des idées de sortie, d'activité, en participant à celles-ci, en proposant son aide à un pair, permet de dynamiser le groupe et favorise la création de lien social. On s'aperçoit que les membres se repositionnent en tant qu'individus à part entière, retrouvent une liberté de parole et d'action.

Tout est mis en œuvre, pour que la vie du groupe permette à chacun de trouver sa place, d'être acteur, d'avoir des responsabilités s'il le souhaite, dans le respect et le désir de chacun.

Les expériences vécues au GEM enrichissent la vie personnelle en renforçant l'estime de soi, la confiance en soi et dans les autres, en permettant de retrouver une dynamique de vie.

La place du gestionnaire

La gestion du GEM doit prendre en compte sa spécificité, sa légitimité à être le transmetteur de l'envie des personnes. Il faut toujours être vigilant que son fonctionnement ne soit pas assimilé à un établissement médico-social (standardisation des pratiques, relation de pouvoir/contrôle...).

Le cahier des charges le précise bien et il n'est pas toujours facile de se positionner correctement ; parfois contraint par des impératifs de gestion. Les différents acteurs (Le gestionnaire / Le parrain / L'équipe d'animation) doivent continuellement réfléchir à la prise en compte de la parole, des envies des adhérents, du bureau et ainsi trouver la bonne distance, ni trop près (ingérence), ni trop loin (abandon). Nous sommes et nous nous devons d'être là comme levier de leurs projets.

La dynamique actuelle est soutenue par la responsable de service qui est force de proposition et engagée au côté du GEM pour soutenir les projets, les partenariats, les liens avec les centres de formations.

L'ANNÉE 2022 VUE PAR LES ANIMATRICES



06

Ce fut une année particulière, l'une et l'autre avons été absentes successivement pendant une longue période. Notre équipe a dû composer en l'absence de l'une et de l'autre, faute de solution de remplacement.

Ces périodes ont permis de mettre en évidence une façon de se positionner du bureau et des adhérents avec bienveillance et en soutien. Ils ressentent l'importance d'être un binôme au quotidien dans le GEM.

Nous avons pu observer un positionnement et une dynamique associative très forte cette année. Une certaine forme d'émancipation, de prise de décision, d'implication encore différente de d'habitude. Est-ce en lien avec nos absences ou est-ce lié à une implication encore plus grande ?

Les adhérents s'appuient sur l'équipe pour se soutenir, ils peuvent alors s'émanciper, se sentir en confiance et en sécurité pour proposer, créer, construire...

L'importance d'être partie prenante des formations :

- Il est important pour nous de donner l'opportunité à des étudiants de pouvoir découvrir le GEM. Les stagiaires nous apportent un nouveau regard, une remise en question de nos pratiques, de la réflexion, des idées, des projets. Cela permet au groupe de s'ouvrir aux autres, d'être dans une dynamique d'accueil.

Partager pour trouver des solutions, pour construire de nouvelles manières de faire et d'être, pour changer et évoluer. C'est une ressource pour le GEM. Les adhérents apprécient de plus en plus d'accueillir des stagiaires.

Le cadre d'accueil si singulier du GEM, la place particulière qu'occupent les adhérents, la dynamique collective permettent aux futurs professionnels de se saisir de ce qui se vit ici et participent à construire leur identité professionnelle. L'identité évolue et se construit au jour le jour et notamment dans l'échange avec autrui, c'est le fruit de l'éducation, d'expériences, de choix, d'habitudes, de rencontres.

- Intervention dans les centres de formations par les adhérents. Cet exercice compliqué demande aux personnes, de se mobiliser, d'affronter le regard des autres, d'accepter leur fragilité....

C'est un acte militant qui les valorise, renforce le sentiment de fierté d'appartenir à un groupe, de porter des valeurs de tolérance, d'entraide et de retrouver une place, leur place unique qu'ils occupent au sein du collectif.

De même, c'est riche pour les étudiants de découvrir un dispositif encore peu connu ou chacun est partie prenante du GEM et de ce qui s'y vit. Suite à l'intervention à l'IRTS, un article autour de la question du collectif a été rédigé par les adhérents, l'IRTS, l'équipe et la responsable de service. Il est paru dans VST à l'automne.

4 Élaborer collectivement les décisions : Le GEM

AHMED HACHELOUF
Adhérent et secrétaire du bureau au GEM.

ALAIN RIBERA
Adhérent et président du GEM.

NADIA CANTARINI
Animatrice au GEM.

ANNE-CLAIRE DESFOURS
Animatrice au GEM.

LAURE FARINAU
Responsable de services à l'Association vallée de l'Hérault.

VALENTINE PROUVEZ
Cadre pédagogique à l'Institut régional du travail social.

Dans le cadre d'une journée de sensibilisation aux pratiques collectives (à l'initiative et sous la coordination de Christine Pont), les assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés en formation à l'institut régional du travail social de Montpellier ont pu rencontrer les adhérents du groupe d'entraide mutuelle (GEM) de Béziers, qui ont témoigné de leur attachement à cette organisation collective et de leur savoir-faire pour fonctionner et agir ensemble.

Les objectifs de cette journée étaient de permettre aux étudiants de penser le travail social de manière décloisonnée, de penser des interventions démocratiques et émancipatrices pour répondre aux enjeux sociaux actuels, mais aussi de repérer la dimension territoriale des projets, les dynamiques de réseaux, de partenariats et de coordination. Plusieurs acteurs concernés et impliqués dans et par le collectif ont ainsi été conviés à partager leurs expériences. Nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir deux adhérents et membres du bureau de l'association du GEM de Béziers – Ahmed

Hachelouf, adhérent exerçant au bureau les fonctions de secrétaire, et Alain Ribera, également adhérent et occupant les fonctions de président. Ils étaient accompagnés de Laure Farinau, représentant l'association gestionnaire du GEM (l'Association vallée de l'Hérault). Les adhérents de ce GEM sont fréquemment sollicités par des partenaires extérieurs pour intervenir à partir de leur expérience ; ils apprécient ces moments de partage qui leur permettent de porter les valeurs et le sens d'une expérience collective en laquelle ils croient, pour en constater la portée au quotidien.

Qu'est-ce qu'un groupe d'entraide mutuelle ?

À l'origine des GEM, il y a en 1998 la découverte par Claude Finkelstein (présidente de la FNAPSY) de l'existence et du fonctionnement des *club-houses* en Angleterre. Ce sont des structures associatives entièrement dirigées par leurs membres, tous usagers de la psychiatrie. C'est de cette visite qu'est née l'idée de la création des GEM en France, à laquelle ont participé plusieurs associations de familles et de personnes en situation de handicap psychique dont l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM). La création des GEM, pensée dès 1998, n'a pu concrètement se mettre en place qu'en 2005 avec le projet de loi de février 2005 (dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap »), qui vient donner une reconnaissance et un cadre légal à ce dispositif.

La spécificité des GEM repose sur ce principe d'autogestion et leur indépendance des champs sanitaires. Leur organisation associative est classique, aussi bien au niveau administratif et financier que dans leur fonctionnement : un bureau est constitué par les adhérents, des assemblées générales et des réunions sont régulièrement organisées. En réunissant sous la forme de collectif organisé des personnes qui ont des difficultés communes, les GEM soutiennent le renforcement des liens sociaux – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure – et le développement de rapports de solidarité. Ils contribuent à la prévention de l'exclusion sociale, à la lutte contre l'isolement et favorisent l'insertion dans la cité des personnes en situation de vulnérabilité. Ahmed Hachelouf, adhérent et secrétaire du bureau du GEM de Béziers, explique ainsi que « Le GEM

permet à des personnes isolées à cause de leurs difficultés psychiques de s'ouvrir sur les autres et sur l'extérieur ». « Il est un complément des centres de jour, mais surtout : le GEM n'est pas un lieu de soins. C'est la grande différence avec les centres de jour. » « Le GEM apporte beaucoup aux adhérents. Il contribue en tant que lieu de rencontre à rompre la solitude en s'appuyant sur l'entraide et nous permet de retrouver un lien social. »

Le projet des GEM est fondé sur la philosophie de la pair-aidance. Il vise à soutenir l'engagement subjectif, la prise de décision et l'organisation des activités du lieu par ceux qui le fréquentent, c'est-à-dire par ses adhérents. Il favorise ainsi la participation citoyenne des personnes à travers le support associatif. « Les GEM, poursuit A. Hachelouf, constituent des collectifs amenant leurs adhérents à non plus occuper une place d'usagers, mais à devenir de véritables acteurs de leur vie. Par leur participation, les adhérents sont en mesure d'exercer une citoyenneté, d'élaborer collectivement des décisions. »

Alain Ribera, adhérent et président du GEM, précise : « En fait le GEM, le groupe d'entraide mutuelle, ça sert à amener les gens à s'entraider entre eux et à sortir, s'ouvrir. Mais comme je le dis à ma copine, il n'y a pas que le GEM dans la vie. Y a pas que le GEM, mais ça sert. Et nous au bureau cette vie associative au GEM on l'accompagne, on fait ce qu'on peut. »

La plupart des GEM accueillent un public qui présente des troubles psychiques. Cela s'explique par leur histoire et le rôle joué par les associations représentant les personnes en situation de handicap psychique dans leur création. Depuis 2006, le public des GEM se diversifie progressivement : en 2011, ils ont ainsi pu être ouverts aux personnes cérébrolésées, puis en 2019 aux personnes

36 présentant des troubles du spectre autistique.

Pour exister et fonctionner, un GEM a besoin d'un parrain et peut s'associer à une structure gestionnaire en soutien, mais la gestion est avant tout assurée par les personnes qui le fréquentent, c'est-à-dire par ses propres adhérents. Concernant le GEM de Béziers, le parrain est l'association Espoir Hérault, qui est membre de l'UNAFAM. L'association gestionnaire est l'Association vallée de l'Hérault, qui est implantée sur le territoire depuis 1964 et regroupe plusieurs établissements et services pour personnes en situation de handicap.

Le parrain a pour fonction principale d'être garant du respect du cahier des charges et de l'éthique du GEM, à savoir la recherche de l'autonomie des adhérents. Il est un soutien et n'agit pas en substitution de celui-ci. Il peut intervenir en cas de difficultés ou de besoins rencontrés par le GEM. En cas de conflits, le parrain peut par exemple assurer un rôle de médiateur, de tiers et de conseil entre les parties prenantes en se référant au cadre réglementaire. Le gestionnaire, quant à lui, s'engage à conseiller le GEM sur sa gestion quotidienne, notamment sur les aspects financiers, juridiques et de ressources humaines.

Les derniers chiffres de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) rapportent que 605 GEM ont été recensés en 2020 sur l'ensemble du territoire français, et que plus de 74 000 personnes ont fréquenté ces structures au cours de l'année 2018. Pour chaque GEM, cela représente un public d'environ 190 personnes par an. Il faut par ailleurs remarquer que les GEM fonctionnent avec une dotation moyenne annuelle de 75 000 euros, ce qui, comme le souligne Laure Farinau, « n'est pas énorme comme budget de fonctionnement ».

Ouvert le 1^{er} octobre 2006, le GEM de Béziers accueille des personnes qui présentent des troubles psychiques mais pas exclusivement. Au 31 décembre 2021, on comptait 36 adhérents et sur l'année environ 70 personnes ont fréquenté le GEM au moins une fois. Pour la plupart, les adhérents viennent plusieurs fois par semaine, sur des créneaux repérés.

Fonctionnement, activités et quotidien au GEM de Béziers

« Le GEM est pour nous un repère. On fait des activités ensemble, des sorties, des anniversaires sont fêtés chaque mois... Des projets de voyage... On appartient à un collectif. On parle les uns aux autres des sujets de société, de nos vies, ça fait du bien. C'est un espace de liberté. On peut venir lorsqu'on le désire. Participer ou pas. Le GEM est un lieu accueillant et chaleureux. On n'a pas le temps de s'ennuyer, il se passe toujours quelque chose. On vient quand on veut et on part quand on veut. On en a de bons souvenirs. La cafetière fonctionne en continu. »

« Le GEM est fait pour se retrouver dans un lieu neutre et sans jugement, nous y partageons des échanges conviviaux. Cela nous permet de rompre la solitude, de sortir de notre isolement et ainsi d'avoir une vie sociale, d'oser aller vers les autres, de faire de nouvelles connaissances, de créer du lien et des relations vers l'extérieur. Le GEM est comme une deuxième famille. »

Le GEM fonctionne du lundi au vendredi sur les temps de présence des animatrices. Mais parfois il y a des temps où les adhérents ouvrent seuls le GEM. C'est en l'occurrence souvent le cas les samedis après-midi, quelquefois aussi sur les périodes de vacances des animatrices (à Noël, l'été...). On détermine alors à l'avance les personnes

qui assureront l'ouverture du GEM de façon autonome. C'est quelque chose qui est possible sur des périodes où il n'y a pas de tensions entre les adhérents.

L'organisation est classique pour une association : il y a une assemblée générale annuelle, des réunions qui sont mensuelles, et des réunions des adhérents tous les quinze jours ou une fois par mois (le « Parlons du GEM ») pour recueillir les propositions des adhérents eux-mêmes sur ce qu'ils ont envie d'organiser, de faire. On y prévoit aussi les tâches de chacun.

L'objectif c'est de développer des activités que l'on choisit et qui seront propices à la rencontre, aux échanges, à l'implication dans la vie sociale : activités artistiques, cuisine pour les maraudeurs de la ville, repas à thème, journal, relaxation, pâtisserie, couture... On a également la chance d'avoir un très grand jardin, qui est très agréable, et des poules. Pas mal d'activités sont aussi organisées à l'extérieur du GEM.

Le collectif en période Covid

Mars 2020, annonce du premier confinement... Le GEM ferme. L'équipe d'animation en télétravail maintient un contact téléphonique régulier avec les adhérents. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient joindre les animatrices tous les jours. Forcément, cette situation inédite a généré de l'inquiétude et de l'angoisse mais le fait de pouvoir en parler, de réfléchir à l'organisation de ses journées, d'essayer de se détendre avec des activités que l'on aime, de sortir prendre l'air nous a permis de trouver les ressources nécessaires pour vivre cette période inédite. Le bouleversement brutal et durable des rythmes, des habitudes, des relations sociales, a nécessité une adaptabilité tant à l'échelle individuelle que collective. Le lien téléphonique avec les

animatrices mais aussi entre les adhérents a permis de rassurer les personnes et de garder les liens.

Certains ont été ébranlés par le déconfinement et ont redouté le moment de sortir de chez eux... « On ne savait toujours pas comment les choses allaient s'organiser au niveau des transports, des contacts, des activités. Là encore, l'incertitude a ravivé les angoisses des uns et des autres. » Certains adhérents n'ont pas souhaité revenir au GEM, dans ce cas l'équipe d'animation et les adhérents ont maintenu un contact téléphonique régulier avec eux. Mais la majorité d'entre eux sont revenus dès la réouverture, contents de retrouver leur quotidien.

Lors de la reprise, nous avons accueilli un petit groupe de quatre personnes, sur des temps plus restreints que d'habitude et sur inscription. Le fait de ne pouvoir venir que quelques heures par semaine alors qu'ils étaient présents tous les jours a été très compliqué à gérer pour les adhérents sur le long terme. Le fait de devoir s'inscrire, de choisir le jour est un peu à l'encontre du principe de libre venue habituellement.

La vie de l'association et du bureau a elle aussi été impactée et ralentie : lors de la reprise, les temps de réunions entre adhérents n'ont pas pu reprendre et la dynamique collective a été difficile à maintenir. Le bureau a cependant été très impliqué dans l'ensemble des décisions prises (protocole sanitaire, charte de fonctionnement...). Cette pandémie nous aura obligés à réinventer nos pratiques professionnelles, notre façon d'être aux autres, d'être au monde. Le GEM a malgré tout continué d'exister autrement et les étayages nécessaires ont permis à chacun de trouver les ressources pour vivre cette période le mieux possible.

38 L'animation du GEM : témoignage des professionnelles

L'équipe d'animation du GEM c'est Anne-Claire et Nadia, toutes deux diplômées, l'une dans la fonction sanitaire et sociale, l'autre dans l'animation sociale.

L'animation est comme « un moyen de donner vie, susciter ou activer un processus vital par lequel un sujet ou un groupe s'affirme et se met en marche ; c'est insuffler ou révéler un dynamisme qui est tout à la fois biologique et spirituel, individuel et social¹ ». La fonction d'animateur est diverse, passionnante et parfois complexe. Elle associe étayage, régulation et disponibilité.

Des ajustements sont en permanence nécessaires, il faut savoir rester actif sans devenir activiste, trouver la bonne distance entre évitement et envahissement, méfiance et familiarité...

Dans la vie quotidienne du GEM, les temps d'accueil et de discussions sont particulièrement importants. Ils permettent de retrouver des bases de la socialisation (se saluer, proposer un café à ceux qui arrivent...), de passer de chez soi (seul) au groupe et d'essayer d'échanger ensemble. Cela permet d'observer chacun, de prendre le temps d'échanger, de repérer si quelqu'un est en difficulté.

Au quotidien la présence de l'équipe d'animation du GEM de Béziers garantit un accueil dans de bonnes conditions avec pour seul objectif le bien-être des personnes. L'équipe facilite l'émergence du collectif par le tissage de liens sécurisants et soutenant afin que les adhérents développent leur confiance en eux, l'expérience du choix, la prise d'initiative et de responsabilité, par la libération de la parole, en permettant à chacun de s'exprimer en sollicitant tout le monde. Sa fonction tierce favorise une

dynamique collaborative et un processus démocratique. La question de la responsabilité du collectif est travaillée régulièrement. Chacun est responsable du GEM, de ce qui s'y passe, ce qui s'y dit, ce qui s'y vit. Chacun a des droits et des devoirs et se doit de respecter les règles, les autres...

Le GEM est un espace qui permet d'aller à la rencontre de l'autre, de cet être qui n'est pas moi, mais sans lequel je ne vais pouvoir me réaliser. L'essentiel n'est plus ce que je vais ou non pouvoir réaliser, mais ce que nous allons accomplir ensemble, avec la possibilité d'une invention collective. Agir ensemble en projetant des idées de sortie, d'activité, en participant à celles-ci, en proposant son aide à un pair, permet de dynamiser le groupe et favorise la création de lien social. On s'aperçoit que chacun se repositionne en tant qu'individu à part entière, retrouve une liberté de parole et d'action.

Au fil du temps, des relations se créent entre les adhérents : des amitiés, des conflits... Des personnes très isolées prennent petit à petit place au sein du collectif, elles retrouvent le plaisir de l'échange, mais éprouvent aussi parfois la difficulté d'être en groupe. Tout cela contribue à retrouver l'envie et la capacité de faire ensemble, et à plus long terme de défendre ses envies, ses opinions et sa place au sein de la société.

Tout est mis en œuvre pour que la vie du groupe permette à chacun d'y trouver sa place, d'être acteur et d'avoir des responsabilités s'il le souhaite. Ces expériences enrichissent la vie personnelle en renforçant un sentiment d'estime, la confiance en soi et dans les autres, et permettent également de retrouver une dynamique de vie.

C'est en fonction des envies des personnes accueillies que les activités et sorties sont proposées et mises en place : c'est en effet pour elles et par elles que le GEM existe. Le

collectif se construit ensemble par la pensée et la parole échangées.

**« Un GEM ne fonctionne pas seul » :
importance du réseau et du partenariat**

La dimension territoriale de l'action publique invite les professionnels du travail social à considérer leur intervention dans un environnement local et à considérer les ressources de celui-ci. Cette situation implique une recherche de complémentarité de compétences sur ce territoire, un travail avec d'autres acteurs locaux, le développement de dynamiques et de projets collectifs. Le réseau constitue avant tout un réservoir de ressources que l'on peut activer au gré des besoins. C'est également une source d'information continue qui permet d'exercer une veille concernant le territoire, la législation, les expérimentations...

Le GEM est en lien avec la communauté environnante, pour une ouverture et une participation réelle à la vie de la cité. Il établit des liens avec les institutions sociales et sanitaires, afin de constituer un réseau de services où les adhérents peuvent trouver des réponses à leurs divers besoins d'aide et de soins et des partenariats liés aux animations. Le travail fait au cœur du GEM est reconnu par les établissements et services du territoire et des échanges professionnels réciproques s'établissent régulièrement. Une fois par mois, nous nous réunissons avec les animateurs des GEM de Montpellier en comité technique et en analyse des pratiques. Ces temps permettent d'échanger sur ce qui se vit dans les GEM, de construire des projets communs, des rencontres inter-GEM, de confronter les situations de terrain vécues et d'avoir un éclairage pertinent.

Nombre de nos partenaires sont en lien avec les activités artistiques (musées...).

Ces activités permettent aux adhérents de pousser la porte d'espaces nouveaux. La découverte de disciplines artistiques offre à certains une occasion unique de dire quelque chose de leur façon d'être au monde et de le ressentir, quelque chose qui soit audible par les autres, alors que les troubles psychiques si souvent isolent et rendent la communication confiante si difficile – parfois impossible... Leur imaginaire est généralement très riche, leur sensibilité permet de produire des réalisations incroyables et de se réaliser. Les collaborations entre des médiateurs, des artistes, des adhérents sont souvent fécondes et riches de découvertes mutuelles...

Conclusion

L'espace de liberté, de découverte qu'offre le GEM permet d'ouvrir les possibles en chacun. Tout le monde a des compétences, parfois enfouies, parfois insoupçonnées. Pour les adhérents du GEM, la confiance est souvent altérée ou empêchée par quelque chose de leur passé, par le fait qu'ils se sentent incapables, nuls. L'expérimentation au sein du collectif leur permet de découvrir qu'ils sont capables de plein de choses, et aussi qu'on ne se définit pas par sa « maladie », sans pour autant nier qu'elle existe.

Le GEM n'est pas un lieu de soin, on n'est pas un lieu d'évaluation. On ne fait pas de bilans. On n'a pas de pression. Mais le fait que les GEM soient le plus souvent gérés par des structures médico-sociales peut être complexe : le GEM n'est pas un établissement médico-social mais le cadre institutionnel se pose aux animatrices, qui elles sont salariées de l'association gestionnaire. C'est là que la dimension associative des structures porteuses du travail social doit jouer pleinement son rôle dans la recherche

40 d'un juste équilibre et le maintien d'un espace de liberté : il faut sortir du cadre, des catégories, des habitudes, expérimenter et innover ; c'est depuis toujours le rôle des GEM dans le champ social.

Bibliographie

DUPIN, L. ; MALLAT, V. ; ROCHEGONDE, T. de. 2014. « Troubles psychiques et création artistique », *PSN*, vol. 12, n° 4, p. 67-79.

HARTWEG, C. ; ZEHNDER, G. 2007. « Aux origines de la profession », dans C. Hartweg et G. Zehnder (sous la direction de), *Animateurs et animation en établissements pour personnes âgées*, Toulouse, érès, p. 23-30.

JEANNE, Y. 2008. « Fernand Oury et la pédagogie institutionnelle », *Reliance*, vol. 28, n° 2, p. 113-117.

SCHALLER, J.-J. 2013. « Faire pour, faire avec ou faire ensemble : l'intelligence collective constitutive d'un monde commun », *Le sujet dans la cité*, vol. 2, n° 1, p. 172-198.

RÉSUMÉ

Cet article a été co-construit par les adhérents, l'équipe des animatrices et une représentante de l'association gestionnaire (Association vallée de l'Hérault) du GEM de Béziers, avec le soutien de l'IRTS de Montpellier. Les adhérents du GEM y témoignent de leur expérience du fonctionnement collectif. Ce texte met en évidence la force émancipatrice et créatrice du collectif, soutenant la capacité de ces personnes « en difficulté psychique » à prendre par elles-mêmes les décisions qui les concernent, à s'engager dans une vie associative et à exercer pleinement leur citoyenneté.

MOTS-CLÉS

GEM, groupe d'entraide mutuelle, pair-aidance, collectif, lien social.

Note

1. H. Théry, *Gérontologie et société*, n° 54, cité par G. Pujol, *Profession : animateur*, Toulouse, Privat, 1989, p. 22.

L'ASSOCIATION DES ADHÉRENTS



07

L'association des adhérents s'est officiellement créée le 7 juin 2008. Au 31 décembre 2022, l'association comptait **51 adhérents**.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

• Cartes d'adhésion

Les nouveaux adhérents qui sont là depuis moins d'un mois peuvent participer aux sorties sans avoir leur carte d'adhésion et ne cotiseront qu'au bout d'un mois dit « de découverte ».

Après cette période il faudra adhérer à l'association.

Cotisation Carte d'adhérent : 1 € l'année

• Vie quotidienne

Les adhérents participent les mois où ils fréquentent le GEM à hauteur de 4 €, cela permet de faire les courses pour la vie quotidienne, les anniversaires.

Rôles des membres du bureau et du CA

Le bureau est composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un vice-président, d'un vice-secrétaire, d'un vice trésorier :

- o Le président / co-président représentent l'association. Ils contrôlent ses activités et sont responsables juridiquement des actions qu'elle met en œuvre.

- o Le secrétaire / co-secrétaire assurent le bon fonctionnement administratif de l'association. Ils rédigent les convocations et comptes rendus, tiennent à jour les registres et les archives, s'occupent des courriers, etc.

- o Le trésorier / co-trésorier ont la responsabilité de la gestion et des finances de l'association (cotisations, factures...).

• La réunion de bureau

Les membres du bureau se réunissent chaque 6 semaine environ. La réunion permet de faire le point sur la vie de l'association, l'organisation du bureau... et permet de proposer des idées, de monter des projets... Le bureau rencontre ensuite l'équipe d'animation, le gestionnaire et le parrain en réunion de coordination afin de présenter ce qui a été proposé. Cela permet d'apporter des éclairages, des réponses qui permettent de parfaire l'organisation interne, d'élaborer des modes de fonctionnement et de mettre en place ensemble les activités/projets souhaités par les adhérents.

• Les élections

Suite à l'Assemblée Générale du 13 mai 2022 le conseil d'administration élu s'est réuni pour désigner les membres du bureau.

Président·e·s: Patricia Kwasniewski et Fernand Maurel

Trésoriers: Jean-Michel Jallais et Alain Ribera

Secrétaires: Ahmed Hachelouf et Stéphane Brisset

ORGANISATION

- **L'ouverture en autonomie** : nous nous retrouvons au GEM les samedis après-midi jusque-là, mais nous avons décidé d'ouvrir en plus le mercredi après-midi. Nous faisons des goûters, jeux, discussions... entre nous. Quand les animatrices sont en congés ou absentes, nous ouvrons le GEM.

- **Clés du GEM** : seuls les membres du bureau ont la clé du GEM et sont les seuls à pouvoir ouvrir.

- **Vie du GEM** :

Courses : les courses se font ensemble une à deux fois par mois.

Ménage : c'est un sujet sensible, le ménage. On essaie de s'organiser, de trouver des solutions pour permettre à tout le monde de participer et essayer d'avoir un local propre et agréable. Ce n'est pas toujours facile...

- **Subvention exceptionnelle de 1000 € du Pech Bleu**

Nous avons eu la surprise de recevoir un chèque au GEM. Nous avons décidé d'acheter un aspirateur robot, une chaîne Hi-fi et des tapis de relaxation.

- **Compte bancaire** : nous avons changé de banque et avons ouvert un compte pour le budget animation, un point comptable mensuel nous permettra de suivre l'état des comptes.



Assemblée Générale 2022
(10 personnes se sont présentées au CA)



LES MOMENTS FESTIFS

• Les repas au GEM

Cette année, nous avons organisé des repas à thème environ une fois par mois. Tout au long de l'été, nous avons fait des grillades. Ce fut l'occasion d'inviter les adhérents d'autres GEM et profiter de notre super jardin autour de moments de partage.

• Les anniversaires

Le dernier jour du mois nous fêtons les anniversaires des adhérents qui le souhaitent.

• Noël

Nous sommes allés en ville en soirée pour découvrir les illuminations de Noël ; nous nous sommes promenés et avons apprécié l'ambiance et les décorations.

Nous avons pu célébrer Noël au GEM autour d'un repas préparé par un traiteur.

Un petit groupe s'est rendu à la soirée festive organisé par notre gestionnaire à Florensac. Le 24, on s'est retrouvé pour partager un goûter et le 31, nous avons mangé un repas de fête au GEM.



LES ACTIVITÉS AU GEM

• Informatique

Les ordinateurs sont à disposition des adhérents pour aller sur internet, taper le journal, les réunions, faire les comptes, regarder des vidéos / musiques...

• Bricolage

On a acheté et monté un abri de jardin.

• Cuisine/ Maraudes

Tous les mardis en partenariat et en alternance avec le GEM des Beaux-Arts, nous préparons des repas qui sont distribués par les maraudes le soir aux personnes sans-abris, dans le besoin.

• Loto

A la demande des adhérents, nous avons fait un loto par trimestre.

• Relaxation

L'activité relaxation se déroule tous les lundis et plaît à beaucoup d'adhérents.

• Jardinage

Nous entretenons notre jardin et avons fait des plantations. L'été, nous profitons au maximum de notre jardin. Nous avons plusieurs espaces (jardin méditerranéen, japonais...).

• Jeux de société

On joue tous les vendredis et également quand nous faisons les ouvertures sans les animatrices.

• Couture

Cette activité nous permet de créer des choses pour le GEM ou pour nous. Les machines à coudre sont à disposition.

• Atelier d'écritures

Sylvie, en formation universitaire « animation d'ateliers d'écriture » a démarré au GEM au mois d'octobre son stage et vient une fois par semaine proposer des ateliers. C'est un rendez-vous que l'on apprécie et attend chaque semaine, c'est génial !

• Art

Le jeudi est consacré à l'art au GEM, soit nous faisons des ateliers sur place, ou en extérieur (ateliers / expositions). Cette année nous avons participé à la SISM, nous avons réalisé des œuvres autour de la thématique de l'environnement au GEM (maquette, globe, fresque) et avons profité pour organiser les journées Portes Ouvertes du GEM en invitant les partenaires, centre de jour, familles, amis pour le vernissage. On a partagé un goûter pour clôturer cette belle journée...

• Journal

On a repris la rédaction du journal, on sort un numéro par semestre environ.

LE SPORT

• Sport

Sabrina, le professeur de sport propose le mardi matin des séances de sport (renforcement musculaire, gym douce, fitness...).

• Marche / Course

Une fois par semaine nous allons marcher à la plage, aux 9 écluses...

• Billard

Nous rejoignons les adhérents du GEM des Beaux-Arts 2 lundis matin par mois pour faire du billard.

À L'EXTÉRIEUR DU GEM

• Musée de Béziers

Il s'organise avec Mylène des visites dans les musées de Béziers et des activités d'arts plastiques. Le musée ne désemplit pas le jeudi. On a la possibilité d'aller visiter des monuments biterrois, nous avons visité cette année le plateau des poètes et le stade de la Méditerranée.

• Domaine de Rouëire

Nous participons à des visites d'expositions et ateliers avec la communauté de communes de Capetang

• Spectacle à La Cigalière

Nous avons un partenariat qui nous permet d'accéder à des spectacles avec des tarifs préférentiels. Nous sommes allés voir un spectacle de théâtre.

• Cinéma solidaire

Le département propose une programmation de films en lien avec les ciné-clubs du biterrois. Ces séances sont gratuites et de qualité. Elles sont suivies d'un débat.

• Sorties d'été

Cet été, quelques sorties ont pu être organisées (restaurant, plages...)

• Tango

Coralie qui est chorégraphe nous a proposé des ateliers TANGO. Cela nous a permis d'apprendre les bases du tango, de danser, elle est venue au GEM mais nous avons aussi pu nous rendre à l'espace 13 (salle de danse en ville) pour danser. Nous avons retrouvé les adhérents du GEM des Beaux-Arts et les résidents de l'EAM.



• Tournage Clip vidéo

En partenariat avec les ciné-clubs de la ville, nous avons participé au tournage du clip « Ramène ta chaise » en ville et au GEM. Nous avons aussi participé aux sélections des courts métrages qui ont été diffusés dans le cadre du festival de cinéma « Ramène ta chaise » en plein air proposé en ville cet été.

• Intergem

Nous avons participé à plusieurs inter-GEM :

- Foot salle à Montpellier avec sport adapté et les GEM Rabelais et Lesseps.
- GEM le canal, nous avons rejoint les adhérents de Toulouse sur la péniche Carabosse en escale à Béziers, nous y avons passé la nuit. Le lendemain nous avons passé la journée avec eux, les adhérents de tous les GEM présents sont venus passer la journée au GEM, nous avons mangé ensemble et avons participé à une émission de radio.
- Rencontre régulière avec le GEM des Beaux-Arts de Béziers (tango, repas, cinéma...)



PRÉSENTATION DU GEM

Nous avons été sollicités pour aller présenter le GEM dans des centres de formation du travail social (IRTS, CEMEA). Nous avons pu aller également au Conseil Local de Santé Mental du Pays Cœur d'Hérault.

À chaque fois cela nous permet d'expliquer ce qu'est le GEM et de répondre aux questions pertinentes des élèves, professionnels, stagiaires. C'est toujours très intéressant d'échanger avec toutes ces personnes. Nous sommes toujours très bien accueillis.

PORTES OUVERTES AU GEM

Le vendredi 21 octobre, nous avons organisé une journée « Portes Ouvertes au GEM » dans le cadre de la semaine d'information à la santé mentale (SISM).

Nous avons pu accueillir beaucoup de monde (familles, SAVS, SAMSAH, Résidence Accueil, foyer, CDJ, la clinique de la Pergola, familles d'accueil, l'IRTS...). Nous avons pu présenter le GEM et à cette occasion nous avons fait une exposition.

Pour mettre en place ce projet, nous avons mené une réflexion autour de « ce qu'il y a autour de nous » qui a fait ressurgir bon nombre de notions clés qui nous ont ensuite aidés et permis de réaliser notre exposition.

À partir de tout ceci a émergé l'idée de faire une maquette, un globe et pourquoi pas des sculptures avec des matériaux tels que du bois, journal, carton, faire des collages, etc.



Après avoir mené la réflexion autour de l'environnement et comment l'on pourrait mettre en application nos idées, nous nous sommes tout d'abord lancés dans la réalisation de la maquette d'une ville.

Nous avons assemblé et découpé de différentes manières des cartons de sorte que cela fasse comme des maisons puis on les a montés pour faire une ville sous forme de maquettes.

À l'intérieur il y a des ampoules qui illuminent les habitations. Beaucoup de personnes ont pris des photos de notre ville de toutes les couleurs.

Nous avons également réalisé une fresque avec des images en lien avec la thématique de l'environnement prises de journaux et de magazines que nous avons superposés et collés. On a aussi réalisé sur des feuilles de papier le profil de chacun que nous avons pris soin de peindre et de coller sur la fresque.



La réalisation du globe, quant à elle, s'est faite à partir d'un ballon de gymnastique. Les adhérents ont découpé des morceaux de journaux pour venir les assembler, avec de la colle papier peint, sur le ballon pour effectuer une première couche. La deuxième couche était faite de cartes de la France, cartes du monde pour finaliser et avoir un joli rendu de ce globe.

Cette exposition réunit donc, en somme, toutes les notions évoquées par les adhérents leur rappelant « ce qu'il y a autour de nous » avec une once de nostalgie pour certains.

Il y a eu un apéritif et un discours du Bureau pour clôturer cette grande journée.

LES SÉJOURS

Ce que l'on préfère au GEM, ce sont les séjours parce que l'on voyage, nous voyons d'autres paysages. Ça dépayse et permet d'avoir une bonne ambiance au GEM. On apprend à mieux se connaître. Les vacances du GEM c'est la détente, la décompression. Ce qui est bien, c'est que l'on fait des séjours pas trop loin de Béziers car à proximité on a la mer et la montagne. On est dans une région très touristique : ça serait dommage de ne pas en profiter.

Cette année nous avons été à :

- La Canourgue en Lozère
- Nuit en Péniche sur le canal dans le cadre de GEM le canal
- Séjour à Vias sans animatrices pendant 5 jours dans un magnifique camping à Vias.

Voici quelques témoignages de ces séjours :

La Lozère

- On a passé quelques jours de rêve. Nous étions logés dans des chalets. Nous avons fait la fête de la musique au village d'à côté, pour certains, c'était la première fois. Nous avons pu voir un groupe de chanteurs. Nous avons partagé plusieurs repas au restaurant et visité plusieurs villages (La Canourgue...) ainsi que le parc des loups. C'était génial, on a pu participer à la visite guidée. On a pu y acheter des souvenirs et on gardera en mémoire cette belle rencontre avec les diverses meutes. Pendant le séjour, on en a profité pour faire des jeux, mieux se connaître et passer plein de beaux moments. On a pu discuter ensemble, se coucher tard, profiter des vacances !!!

Séjours sans animatrices

Projet Microsillon / Dans le cadre du projet « GEM Le canal »

- Nous étions 6 adhérents à passer une nuit sur la péniche « la Carabosse ». Nous avons partagé le repas avec les personnes qui étaient sur la péniche. Le lendemain, nous avons passé les écluses et sommes descendus à quai port neuf. Le midi nous en avons profité pour faire un inter-GEM dans notre jardin. Nous avons pique-niqué avec plusieurs GEM (Beaux-Arts, Lesseps, Rabelais, Janus, Lozère, Microsillon...) et l'après-midi, Microsillon nous a proposé un atelier radio.

Vias

- Le 19 septembre nous sommes partis à Vias pendant cinq jours au camping le Farret (5 étoiles). Le camping était très grand et magnifique. Nous avons beaucoup aimé les trois piscines du camping, les toboggans et la proximité avec la mer et les animations le soir. Nous avons adoré nos mobil-homes qui étaient très grands et bien équipés, nous avons également la télévision. Nous étions trois personnes par mobil-home, nous avons chacun notre chambre et nous nous sommes organisés par mobil-home pour les repas...

Quand les animatrices nous rendaient visite, nous avons également fait des repas au restaurant tous ensemble.

Les activités de toute la semaine étaient bien. Nous nous sommes également baladés sur Agde et nous avons été à la balnéo... c'était génial ! Le dernier jour nous avons été au Grau d'Agde, on a pu y acheter des souvenirs et manger dans un dernier restaurant. Le séjour était exceptionnel, le cadre magnifique. Ça nous a fait énormément de bien, nous pourrions y retourner l'année prochaine !



CONCLUSION ET PERSPECTIVE



09

Nous avons pu observer une dynamique associative très forte cette année. De nombreuses personnes ont eu envie d'intégrer le bureau du GEM et la majorité des adhérents étaient présents pour l'AG.

Les adhérents se mobilisent pour faire vivre le GEM, ils ouvrent 2 fois par semaines en l'absence des animatrices. Il y a une atmosphère d'entraide et de bienveillance qui règne entre eux. Les adhérents font en sorte que les nouveaux se sentent bien et intégrés dans le groupe.

L'implication des adhérents pour faire connaître le GEM dans les centres de formation, auprès des stagiaires a été forte cette année.

Une forme de militantisme, de fierté à exprimer ce qui se vit dans les GEM, de partager ces espaces d'inventions collectives en laquelle on croit.

Les séjours restent des moments forts de la vie du GEM. Cette année, un petit groupe a souhaité partir en notre absence. Nous les avons accompagnés dans l'élaboration et dans l'organisation en amont et sur place, mais ne sommes pas restées.

Ils ont passé une nuit sur la péniche dans le cadre du projet « GEM le Canal » et également passés une semaine à Vias.

Les adhérents nous ont remercié de leur faire confiance, c'est fort pour eux et pourtant si évident pour nous. Nous sommes toujours heureuses de permettre aux adhérents de réaliser leurs projets.

Le principal est l'épanouissement que cela leur apporte et cette joie qu'ils nous partagent.

Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.

Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup.



avh34.org

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

E.S.A.T.

**LES ATELIERS
DE LA VALLÉE
DE L'HÉRAULT**



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

5 chemin des Usines · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 01 39

avh.production@avh34.org

avh34.org · Siret : 775 997 463 000 10

Propos introductif

Comme chaque année, ce rapport d'activité est établi afin de rendre compte aux organismes de contrôle, des actions réalisées et liées à la commande sociale avec divers éléments sociaux et commerciaux communs aux 2 structures gérées par la Direction (L'E.S.A.T. et l'Entreprise Adaptée, ces 2 établissements étant identifiés comme Enseigne Les Ateliers Vallée de l'Hérault).

L'envoi de notre Projet d'Etablissement à l'ARS en date du 19 décembre 2013, de notre première Evaluation Interne et de l'Evaluation Externe réalisée par le cabinet Optis Conseils, constitue un point de repère pour l'interprétation des données proposées.

Ce projet qui aurait dû être réécrit en 2019 commencera en 2022 suite au changement de direction en 2019 et à la pandémie COVID qui n'a pas non plus permis de reprendre ce projet d'établissement plus tôt.

Des informations complémentaires peuvent être consultées via le site internet de l'Association gestionnaire www.avh34.org.

Didier LUCAS, Directeur

210

PRÉSENTATION
DE L'ÉTABLISSEMENT

211

ÉLÉMENTS
DU PROJET ASSOCIATIF

212

EFFECTIF

222

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA PSYCHOLOGUE

225

ATELIER ESPACES VERTS

231

ATELIER PEINTURE
VERNISSAGE

235

ATELIER MONTAGE
EMBALLAGE
ET ENTRETIEN
DES LOCAUX

239

ATELIER BOIS RABOTAGE

245

ATELIER ALUMINIUM





PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISME GESTIONNAIRE

- **Association Vallée de l'Hérault**

Adresse : 18, avenue de la Gardie, 34150 Florensac

Tél. : 04 67 77 00 65 Fax : 04 67 77 91 48

siege@avh34.org

Président du Conseil d'Administration : Jean-François CHATEL

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Directeur Général - Laurent MAITRE

Directeur du Pôle - Didier LUCAS

Identité de l'établissement :

- **ESAT Les Ateliers de la Vallée de l'Hérault**

5 chemin des Usines, 34510 Florensac

Tél. : 04 67 77 01 39 Fax : 04 67 77 01 98

avh.production@avh34.org

Établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :

PÔLE ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT

- Foyer de vie et d'accueil de jour Jean Piaget (*Frontignan*)
- SAVS (Agde, Béziers, Clermont-l'Hérault, Lodève, Pézenas, Sète)
- SAMSAH de Béziers
- Résidence Accueil de Béziers
- Accueil Familial
- GEM de Béziers

PÔLE TRAVAIL - HÉBERGEMENT

- ESAT « Ateliers de la Vallée de l'Hérault » (*Florensac*)
- Entreprise adaptée (EA) Ateliers Vallée de l'Hérault (*Paulhan*)
- Foyer « Ma résidence » (*Florensac*)

ÉLÉMENTS DU PROJET ASSOCIATIF

Les origines, les valeurs et engagements associatifs qui ont présidé à la création de l'établissement sont détaillés dans les statuts de l'Association ainsi que dans le Projet Associatif.

Au-delà du handicap et quel qu'en soit le degré, l'association s'adresse à la personne prise en charge, dans le respect de son intégrité. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement global fondé sur des valeurs associatives basées sur le respect de la personne, de sa dignité, de l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté.

L'article 2 des statuts de l'Association précise que :

« L'association a pour but d'accompagner les personnes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel arrivant à l'âge adulte, sans limite d'âge, dans leur vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé, et dans leur intégration sociale, dans la limite des critères de recrutement de ses structures de travail, d'accueil et d'accompagnement. »

Les valeurs associatives sont renforcées par la Charte de bientraitance officialisée en 2014 (cf. annexe).

Ainsi, « L'admission à l'ESAT Les Ateliers Vallée de l'Hérault n'est donc ni un échec, ni un "sous-travail". C'est une véritable insertion professionnelle. Elle identifie clairement l'Usager comme un acteur essentiel de la vie économique. Celui-ci est admis dans notre établissement et demeurera toujours acteur de son devenir, et non objet de notre prise en charge ! »

Malgré nos efforts pour faire des admissions, il y a eu une baisse de l'effectif durant l'année 2022. Nous restons sensibles aux admissions des travailleur-se-s peu importe leur âge ainsi, la moyenne d'âge pour les **6** admissions que nous avons fait sur l'année 2022 est de **33,5** ans. Aussi, nous traitons toutes les candidatures en commission de stage, nous mettons un point d'honneur à apporter une réponse à chaque demande. Nous favorisons l'expérience de stage afin de nous rendre compte des capacités d'intégration en ESAT des stagiaires mais aussi permettre aux stagiaires de vérifier leur projet.

Malgré le nombre de stage réalisé en 2022, nous n'avons pas pu augmenter notre effectif significativement. Nous pensons que d'autres critères sont en lien avec cette diminution des effectifs : l'accueil d'un public avec des troubles psychiques pour lequel une insertion dans le monde du travail à temps plein est difficile à mettre en place, notre situation géographique et le manque de transport en commun, l'accueil de jeunes pour qui le passage du monde des enfants au monde adulte prend du temps ou encore les activités professionnelles de notre ESAT qui nécessitent une bonne condition physique dans l'ensemble...

Néanmoins, soucieux de nous améliorer, nous avons des réflexions en cours comme le développement d'activités adaptées pour des personnes avec des difficultés physiques, autour des admissions à temps partiel mais aussi sur du covoiturage entre travailleur-se-s, salarié-e-s ou autre alternative.

En 2023, nous devrions aussi ouvrir notre SAESAT avec la spécificité d'accueil pour les jeunes.

Le nombre de démission pour l'année 2022 a été important. Ce chiffre est en lien avec plusieurs critères selon nous : l'accompagnement mis en place depuis quelques années concernant la préparation à la retraite, en favorisant la diminution du temps de travail au fur et à mesure, mais aussi l'accompagnement des travailleur.se.s dans la diminution du temps de travail pour favoriser des temps de repos, de prise en charge médicale, de prise de recul avec le travail.

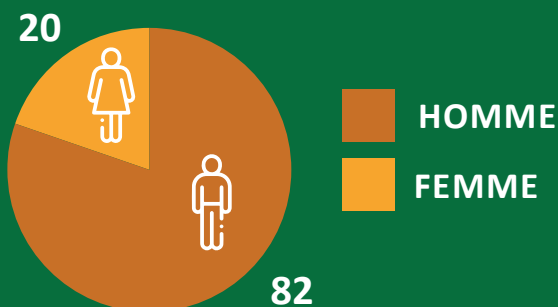
Il y a aussi la restructuration des ateliers qui a été annoncé fin 2021, avec une demande des organismes financeurs de séparer l'ESAT et l'EA, cela entraine donc des changements sur les ateliers actuels. Enfin, nous poursuivons au quotidien l'accompagnement des travailleur.se.s dans la réalisation des projets professionnels, qu'ils soient en lien avec une réorientation professionnel, de changement d'ESAT, d'inclusion en milieu ordinaire...

Finalement, ce nombre important de départ en 2022 est aussi le résultat d'un accompagnement au plus près des projets des travailleur.se.s par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

EFFECTIFS DE L'ANNÉE 2022 / MOIS

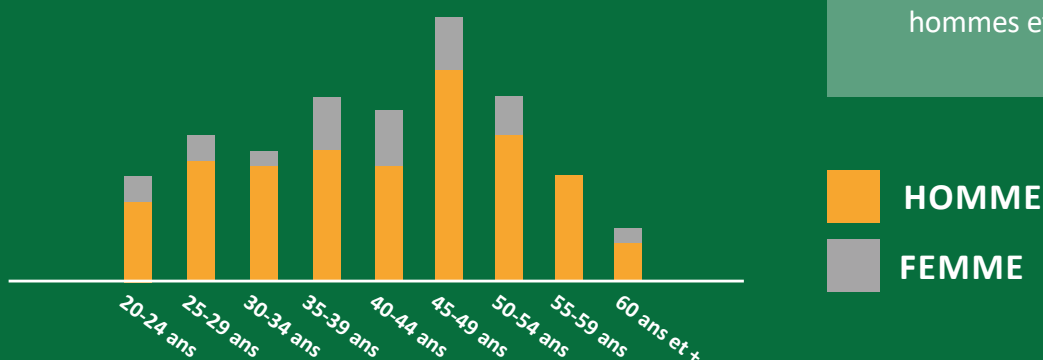
MOIS	EFFECTIF	ETP
JANVIER 2022	97	90,22
FÉVRIER 2022	97	88,72
MARS 2022	98	89,72
AVRIL 2022	95	87,16
MAI 2022	95	87,16
JUIN 2022	95	87,16
JUILLET 2022	94	85,91
AOÛT 2022	94	86,41
SEPTEMBRE 2022	94	86,55
OCTOBRE 2022	93	86,05
NOVEMBRE 2022	90	82,55
DÉCEMBRE 2022	90	82,55

RÉPARTITION PAR SEXE



Au cours de l'année 2022, nous avons accompagné **82** hommes et **20** femmes.

RÉPARTITION PAR ÂGE



Au cours de l'année 2022, nous avons accompagné **82** hommes et **20** femmes.

PROVENANCE DES TRAVAILLEUR·SE·S

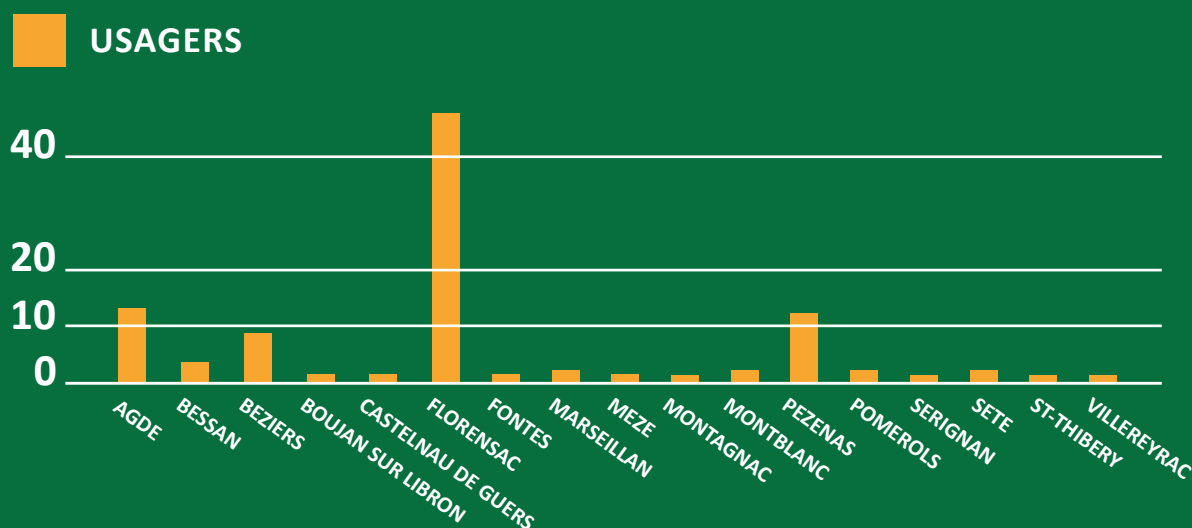
Concernant la provenance des travailleur·se·s avant leur admission, elle est la suivante :

ORIENTATION VERS L'INSTITUTION	EN 2022	AU 31/12/2022
SANS EMPLOI / ANPE CELLULE ORIENTATION DIVERSES	15	12
FAMILLE / DEMANDE PERSONNELLE	19	16
ESMS ADULTE ET ENFANT	37	34
MILIEU ORDINAIRE	4	3
E.A.	7	7
E.S.A.T	10	10
SERVICE DE SOINS	5	4
SAVS	5	4
TOTAL	102	90

RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION

La domiciliation des travailleur·se·s correspond au graphique suivant pour l'année 2022.

Certain·e·s se déplacent avec un véhicule personnel, d'autres viennent à pied lorsque l'hébergement est sur Florensac ou bien par navette. Nous avons une navette qui s'occupe des villes de Béziers, Pézenas et Saint-Thibéry. Pour la ville d'Agde, nous avons créé en 2022 un partenariat avec CAP Bus.



DATES D'ADMISSIONS	PROVENANCE
1 - 03.01.2022	ESAT
2 – 28.02.2022	EN RECHERCHE D'EMPLOI
3 – 28.02.2022	EN RECHERCHE D'EMPLOI / SAVS AVH
4 – 29.08.2022	EN RECHERCHE D'EMPLOI / ARESAT
5 – 29.08.2022	SUIVI DES 3 ANS IMPRO ST-HILAIRE
6 – 29.08.2022	IMPRO ST HILAIRE / MECS BALDY

Il y a eu **6** admissions durant l'année 2022.

Pour aller plus loin sur ces **6** admissions :

- La première admission correspond à un travailleur, exerçant déjà en ESAT (dans les Bouches du Rhône) depuis plusieurs années. Ses parents prenant leur retraite, ils ont pris la décision de venir vivre dans l'Hérault. Le travailleur a souhaité suivre ses parents dans leur projet de déménagement.
- La seconde admission correspond à un travailleur, sans emploi, qui nous a contacté lui-même pour intégrer l'ESAT. Il avait un parcours en milieu ordinaire, et a signé son CSAT à l'ESAT AVH à l'âge de 50 ans.
- La troisième admission correspond à un travailleur, sans emploi, accompagné par le SAVS de Sète faisant parti de notre Association. Ce Monsieur avait eu un parcours en milieu ordinaire et protégé, il ne travaillait plus depuis plusieurs années.
- La quatrième admission correspond à un travailleur, sans emploi, accompagné par le SAIP, faisant parti de l'ARESAT. Ce travailleur avait eu quelques courtes expériences dans le milieu ordinaire.
- La cinquième admission correspond à un travailleur, sans emploi, accompagné par l'IMPro Saint Hilaire dans le cadre du suivi des 3 ans. Ce Monsieur avait déjà fait des stages à l'ESAT AVH, nous lui avons proposé une admission, qu'il avait refusé pour pouvoir passer son CAPA Jardinier Paysagiste avec l'IMPro Saint Hilaire. A l'issue de sa scolarité, il nous a contactés pour nous demander une admission.
- Enfin, la sixième admission est en lien avec une travailleuse, accompagnée par l'IMPro Saint-Hilaire sur les temps scolaires et logeant à la MECS Baldy les soirs et week-end.

SORTIE

DATES DE SORTIES DES EFFECTIFS	MOTIFS
1 - 10.01.2022	DÉCÈS
2 - 07.03.2022	DÉMISSION
3 - 17.03.2022	DÉMISSION
4 - 31.03.2022	DÉMISSION
5 - 30.06.2022	DÉMISSION
6 - 09.07.2022	DÉMISSION
7 - 11.01.2022	DÉMISSION
8 - 31.08.2022	DÉMISSION
9 - 30.09.2022	RETRAITE
10 - 31.10.2022	DÉMISSION
11 - 31.10.2022	DÉMISSION
12 - 31.10.2022	DÉMISSION

Il y a eu **12** sorties des effectifs durant l'année 2022.

Pour aller plus loin sur les motifs des départs sur l'année 2022 :

- 1 travailleur est décédé, sur le lieu du travail, suite à des problèmes cardiaques depuis l'enfance.
- 1 démission est en lien avec le projet du travailleur d'arrêter de travailler et bénéficier de plus de temps personnel. Ce travailleur cumulait les arrêts maladies depuis de nombreuses années en lien avec sa pathologie psychique. Il avait plus de 17 ans d'ancienneté.
- 1 démission suite à une proposition d'intégration en EPHAD. La travailleuse avait 61 ans lors de sa sortie des effectifs. Son projet était

de se rapprocher de sa famille qui vit dans le Gard, en intégrant une maison de retraite à proximité.

- 1 démission en lien avec le projet d'un travailleur d'arrêter de travailler. Ce travailleur avait plus de 17 ans d'ancienneté sur l'ESAT AVH, et évoquait depuis plusieurs années son souhait de ne plus travailler, ne trouvant plus sens dans le travail.
- 1 démission suite à la signature d'un CDD d'un an à l'AGGLO de Saint Thibéry sur un poste de Jardinier Paysagiste. Il s'agissait du projet du travailleur d'intégrer le milieu ordinaire.
- 1 démission suite à un arrêt maladie pour hospitalisation pendant plusieurs mois. Plusieurs événements personnels et professionnels ont entraînés un mal être chez ce travailleur avant son arrêt maladie. Au niveau de l'ESAT, l'annonce de la fermeture de l'atelier Peinture/Dégraissage a été difficile à accepter. Il a d'ailleurs été en arrêt maladie 2 jours après cette annonce, et n'est plus revenu sur l'ESAT.
- 1 démission suite à un projet de déménager sur Béziers et intégrer la résidence accueil de l'Association en lien avec le GEM et le SAMSAH. Ce travailleur souhaitait se rapprocher d'une grande ville pour y vivre à la retraite. Il préparait ce projet depuis plusieurs années, en diminuant son temps de travail petit à petit. Il a quitté l'ESAT à l'âge de 59 ans.
- 1 démission suite à une proposition d'admission à l'ESAT Solidarité à Metz en lien avec le projet du travailleur de changer de région afin de se rapprocher de sa famille.
- 1 départ à la retraite à l'âge de 62 ans.
- 3 démissions pour une réorientation vers l'EA avec une offre de poste en CDI sur l'EA AVH : 1 en tant que Secrétaire Standardiste et 2 en tant que Jardinier Paysagiste.

• Il y a eu **10** commissions de stage durant l'année 2022. Les participant.e.s sont la CIP (qui présente les candidatures), le Chef de service de l'ESAT, la Psychologue de l'ESAT, le Directeur de l'ESAT/FH et les deux Coordinatrices du FH. Les commissions ont lieu une fois par mois et permettent l'étude de toutes les candidatures. Lors de cette commission, nous statuons sur la faisabilité d'une visite, nous faisons des retours sur les entretiens et programmons les stages.

Une commission d'admission a lieu toutes les semaines lors de la réunion de l'équipe pluridisciplinaire. Ce temps nous permet d'échanger sur les stages en cours et définir la suite à donner.

Il y a eu **33** stages réalisés sur l'année 2022, pour 28 stagiaires. Les provenances des demandes sont les suivantes :

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	13
EN ESMS POUR MINEURS/JEUNES ADULTES (ITEP, IMPRO...)	15
EN ESMS POUR MAJEUR (ESAT, SAVS...)	3
DANS LE CADRE D'UN CURSUS SCOLAIRE (LYCÉE)	0
DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE SOIN (CDJ...)	2

Les ateliers dans lesquels les stagiaires ont fait leur stage sont les suivants :

BOIS / RABOTAGE	4
RESTAURATION	6
ESPACES VERTS	11
MÉTALLERIE	3
MONTAGE / EMBALLAGE	0
PEINTURE / DÉGRAISSAGE	1
ENTRETIEN DES LOCAUX	3
SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE	2
RÉALISATION D'UN STAGE EN ESSAYANT PLUSIEURS ATELIERS	3

Concernant les types de stage, nous en avons **3** qui sont les suivants :

STAGE DE DÉCOUVERTE	24
STAGE DANS LE CADRE DU PASSAGE D'UN DIPLÔME (CAP...)	0
STAGE D'ADMISSION	9

Le stage de découverte dure 3 semaines tandis que le stage d'admission dure 1 mois.

Les stages en lien avec le passage d'un diplôme sont de 2 à 3 semaines, cela dépend des formations.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La CIP est disponible auprès des travailleur.se.s pour proposer des entretiens en lien avec leur projet personnalisé d'insertion professionnelle. Cela peut être une demande de changement d'ESAT, de recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, de création/modification de CV, d'ouverture et/ou recherche sur le compte CPF. Tout au long de l'année, elle a rencontré les travailleur.se.s qui l'ont sollicité directement dans le cadre de leur projet.

Le 17.11.2022, **5** travailleur.se.s ont participé au Duoday :

- 1 travailleur est allé à Lidl Servian pour découvrir le métier d'Equipier Polyvalent. Il a apprécié cette expérience.
- 1 travailleur est allé à la base logistique de Lidl Béziers pour découvrir le métier d'Opérateur logistique. Ce travailleur se questionnait sur son projet et cette expérience lui a permis de se mieux positionner pour la suite.
- 1 travailleur est allé à Intermarché Capestang sur un poste de Caissier. Il connaissait la mise en rayon mais voulait s'essayer sur la caisse, afin de se projeter sur une prestation de service. Cette expérience lui a permis de confirmer son projet.
- 1 travailleuse est allée à l'Ecole maternelle de Paulhan sur le poste d'Aide Maternelle. Elle souhaite travailler avec les enfants, cette expérience lui a permis de confirmer son projet, elle a décidé de faire une demande de stage dans une autre école maternelle.
- 1 travailleur est allé à Lidl Mèze sur le poste d'Equipier Polyvalent. Ce travailleur avait un projet de mise à disposition dans le secteur de la grande distribution, cette expérience a été intéressante selon lui. Pour autant, il n'a pas donné suite à son projet.

Nous avons commencé un dispositif Handiwork Découverte en septembre 2021, que nous avons poursuivis jusqu'en juin 2022. Ce dispositif s'est fait en partenariat avec Lidl Saint-Thibéry.

Nous n'avons pas souhaité poursuivre le partenariat pour une année supplémentaire car nous aimerions être en capacité de reproduire ce même fonctionnement avec les compétences que nous avons en interne et une entreprise du milieu ordinaire.

Aussi, nous avons trouvé regrettable que le magasin qui nous a accueillis n'accompagne pas les travailleur.se.s sur davantage de poste et avec plus d'échange avec les professionnel.le.s de l'enseigne.

Avant 2022, l'équipe pluridisciplinaire avait débuté un travail autour des mises à disposition. Ce travail s'est poursuivi sur l'année et est en attente de la validation de la direction. Durant cette commission, nous avons réfléchi à l'accompagnement, la tarification, les outils de communication, etc. Les membres de cette commission sont 2 Moniteur.ice.s d'atelier, 3 travailleur.se.s et la CIP.

En avril 2022, nous avons signé une convention de mise à disposition avec Super U Pomerols pour un travailleur de l'ESAT, sur un poste de Préparateur en produit carné. La CIP s'est chargé des démarches administratives, de l'organisation et l'accompagnement. Le contrat a été signé pour une durée d'un an, et pourra être renouvelée une fois si besoin.

En juin 2022, un travailleur de l'ESAT a signé un CDD d'un an avec l'AGGLO sur un poste de Jardinier Paysagiste. Ce travailleur avait d'abord effectué un stage dans cette structure et avait décidé de postuler au sein de celle-ci. Un CDD lui a donc été proposé à l'issue, ce travailleur a alors décidé de démissionner de l'ESAT pour intégrer l'AGGLO.

En octobre 2022, 3 travailleur.se.s de l'ESAT ont été embauchés sur l'EA après des stages et une mise à disposition. Là aussi, il s'agissait du projet professionnel de ces travailleur.se.s de se réorienter dans le milieu ordinaire de travail.

FORMATION

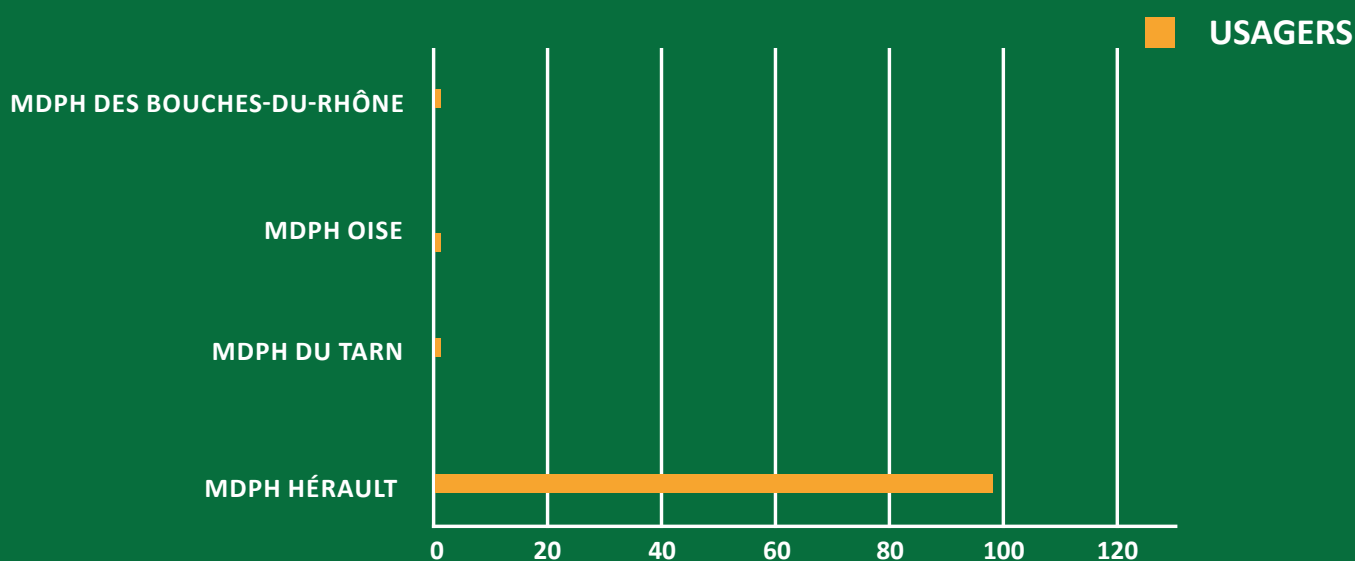
- Un projet VAE s'est mis en place sur l'année 2022 pour une travailleuse des espaces verts qui veut passer son CAPA Jardinière Paysagiste. Elle a bénéficié de la recevabilité de sa demande et fait la demande de financement via son CPF pour l'accompagnement qui a été accepté mi-décembre 2022.
- La CIP, la Coordinatrice et l'Encadrant Technique Bois ont participé durant l'année 2022 à une formation langue des signes, avec leur financement CPF sur le temps de travail. Tous les trois ont validés le niveau A2.4. Cette formation leur a permis de mieux communiquer avec deux personnes sourdes (1 sur l'ESAT et 1 sur l'EA). Tous les trois ont demandé de poursuivre cette formation sur l'année 2023 mais cela a été refusé.
- La CIP a poursuivi la formation diplômante qu'elle avait débuté en septembre 2021 pour obtenir le titre professionnel de CIP. Elle a obtenu ce diplôme en novembre 2022.
- Une formation CACES Engin de Chantier s'est déroulée sur l'année 2022 pour 4 travailleurs de l'ESAT.
- Une formation CACES Nacelle a eu lieu sur l'année 2022 pour un travailleur de l'ESAT.
- Une action de formation a débuté sur l'année 2022 et se poursuivra en 2023 pour tou.te.s les travailleur.se.s de l'ESAT sur la sensibilisation aux gestes et postures à adopter au travail.

MDPH

Nous avons demandé le renouvellement de **17** orientations auprès de la MDPH. 15 dossiers que nous avons envoyés directement, 1 rapport professionnel que nous avons envoyé au siège de l'Association pour constitution/envoi du dossier MDPH et 1 rapport professionnel à une Mandataire judiciaire pour constitution/envoi du dossier MDPH.

La majorité des dossiers des travailleur.se.s viennent de la MDPH de l'Hérault, mais quelques demandes sont encore basées sur d'autre département en lien avec la domiciliation de la personne au moment de son admission.

Répartition par MDPH



La CIP et la Secrétaire Standardiste s'occupe de la gestion des entrées et sorties sur la plateforme Via Trajectoire. Néanmoins, les renseignements concernant tous les contacts avant l'admission ne sont pas réalisés pour le moment.

ENTREPRISE ADAPTÉE

Sur l'année 2022, la CIP a poursuivi les permanences éducatives sur le site de Paulhan. Il y a eu **9** permanences dans l'année, **21** personnes ont été rencontrées en entretien. Le contenu des entretiens concerne plusieurs demandes :

- 5 en lien avec les renouvellements MDPH
- 4 en lien avec l'organisation de la restauration (commande, lien avec Florensac...)
- 12 en lien avec des démarches administratives (mutuelle, CAF, HLM, CPF)
- 2 en lien avec les PMSMP (bilan de stage, rencontre...)
- PMSMP : il y a eu 2 PMSMP sur l'année 2022, les deux se sont déroulées sur le site de Paulhan.

PARTENARIAT

- **IMPro Saint Hilaire** : nous sommes toujours partenaires dans le cadre des ateliers externalisés qui consistent à accueillir des jeunes un mardi sur deux sur des ateliers de l'ESAT, avec présence d'une Educatrice de l'IMPro. Ce partenariat a été renouvelé pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023. En dehors de ce partenariat, nous entretenons des relations quotidiennes avec cet établissement, en accueillant régulièrement des stagiaires, que ce soit pour des projets de découverte, d'évaluation et d'admission.

- **SAESAT CATAR** : l'ESAT AVH bénéficie de 4 ETP sur le SAESAT. Ainsi, une personne avait déjà intégré le SAESAT en 2021 et 3 autres travailleur·se·s en 2022, pour un ETP totale de 2,05. 1 travailleur est en attente de réalisation d'un stage après la visite de la structure. Néanmoins, la complexité de transport entre Florensac et Pézenas est un réel frein dans le parcours des travailleur.se.s : fatigabilité, horaire décalé...

- Sans avoir de convention de partenariat, nous avons poursuivi en 2022 nos relations avec d'autres structures du médico-social comme avec l'IMPro La Corniche, l'ITEP Mont-Lozère ou plus ponctuellement avec d'autres établissements.

- **Ô Cœur de Flo** : nous poursuivons notre partenariat avec cette Association Florensacoise pour de la remise à niveau en français et en math. Ces conventions sont signées par année scolaire soit 2021/2022 et 2022/2023. 8 travailleur·se·s participent à ces remises à niveau, tous les mercredis matins durant 1h30. 1 des travailleuses bénéficient de cet accompagnement dans le cadre de son projet VAE.



- **Orange Solidarité** : nous avons continué notre partenariat sur l'informatique. 4 travailleur-se-s participent à ces rencontres qui ont lieu tous les lundis après-midis (hors vacances scolaires) durant 2 heures. Ce partenariat se déroule aussi sur année scolaire 2021/2022 et 2022/2023.
- Plusieurs rencontres des Bidouilleurs ont eu lieu en 2022 mais la CIP n'a pas pu y participer en lien avec les formations qu'elle réalisait. Néanmoins, elle y participera dès que possible afin de favoriser les relations réseaux, découverte de dispositif, etc.
- **Famille** : cette année 2022 et le développement de l'insertion professionnelle a questionné certaines familles. La CIP est restée disponible pour les familles qui avaient des questions, tout en essayant de respecter le projet professionnel des travailleur-se-s concerné-e-s, en les accompagnants à aborder eux.elles-mêmes leur projet tel qu'il-elle-s le souhaitent.

CVS

Cette année 2022 était la dernière pour le bureau qui a œuvré de 2019-2022. Cette équipe dynamique a permis d'avancer sur différents sujets. L'équipe a effectué une liste récapitulative de tout ce qu'elle a fait durant son mandat, ce à quoi elle a permis d'avancer, et ce qu'elle n'a pas eu le temps de finir.



Quel que soit le dispositif, l'institution, il incombe au psychologue de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Le psychologue clinicien en ESAT vise ainsi la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée.

Du côté institutionnel, ses missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

Ainsi, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive. Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein de l'ESAT est formalisé autour du projet professionnel. Pour autant, ces projets, ces procédures sont pris dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et les professionnels qui l'accompagnent.

Le psychologue a pour fonction de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejours et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ».

Pour soutenir ce travail d'élaboration, le psychologue peut s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne se reconnaît, de pointer ce qui vient perturber la relation au travail. Ou bien lorsque le travail des professionnels bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. Le professionnel qui intervient dans la proximité a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.



Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes. Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir. Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'usager en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continument avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement de l'institution à l'endroit de l'usager⁴».

Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir. Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement. Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre.

Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire. C'est là où le psychologue accueille la parole, le témoignage et tente d'éclairer, de permettre un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne. *

« La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même⁵».

Corinne GAMBICCHIA
Psychologue clinicienne

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in *Bulletin de psychologie*, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² *Id*

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ *Id*

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p8.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ATELIERS ESPACES VERTS

LA VIE DE L'ÉQUIPE

BÉNÉFICIAIRES

L'atelier compte **31** travailleurs, dont 1 à 2/3 Temps et 1 autre à 3/4 Temps.

Nous avons enregistré **4 départs** durant l'année 2022 :

- 1 démission suite à la signature d'un CDD d'un an à l'Agglo Hérault-Méditerranée basée à St-Thibéry sur un poste de jardinier paysagiste. Il s'agissait du projet du travailleur d'intégrer le milieu ordinaire.
- 2 démissions pour une réorientation vers l'EA AVH en tant que jardinier paysagiste avec signature de CDI.
- 1 changement d'atelier pour une travailleuse qui est partie sur l'atelier cuisine en fin d'année.

Dans le même temps, nous avons pu bénéficier de **4 admissions** :

- En janvier, un travailleur en provenance d'un ESAT dans les Bouches-du-Rhône et souhaitant suivre ses parents dans leur projet de déménagement dans l'Hérault.
- En février, un travailleur sans emploi accompagné par le SAVS de Sète et ayant une expérience de travail en milieu ordinaire.
- Fin août, un travailleur sans emploi accompagné par le SAIP et ayant exercé dans le milieu ordinaire.
- Fin août, un travailleur sans emploi accompagné par l'IMPro St Hilaire dans le cadre du suivi des 3 ans.

Absentéisme en 2022 :

- Il y a eu **445** journées d'absence pour maladie, dont 155 journées concernant seulement 3 travailleurs en arrêt maladie longue durée.
- **63** journées d'absences autorisées en sans-soldes pour des RDV médicaux la plupart du temps.

- **64** journées d'absences injustifiées, dont 52 proviennent d'un seul travailleur.

- **324** heures d'absences autorisées « en lien avec la pathologie ». Nous notons la mise en place bénéfique de ces autorisations d'absence, qui permettent aux usagers de s'absenter, quand le motif est justifié, sans pertes de salaire.

STAGIAIRES

L'atelier espaces verts a reçu **11** stagiaires en 2022. Ils étaient principalement orientés par l'IMPro St Hilaire de Florensac, l'ITEP Le Mont-Lozère, d'autres ESMS, ou simplement à la recherche d'un emploi.

ENCADREMENT

C. Serrano a été embauché début mai en CDD sur le remplacement du moniteur d'atelier roulant D. Bellières, en arrêt maladie longue durée depuis avril. C. Serrano a tout d'abord remplacé les moniteurs espaces verts absents jusqu'à mi-juin. Puis, à partir du 20 juin, il a officiellement pris en charge l'ancienne équipe de B. Lesouquet, parti sur l'EA en tant que responsable de production depuis avril, et dont l'équipe était jusqu'alors encadrée à moyen constant par les autres moniteurs. En novembre, suite à l'arrêt maladie d'un moniteur, E. Manzini a été embauché en remplacement jusqu'à la fin de l'année.

FORMATION

T. Martin a obtenu son titre de coordinateur en avril, à l'IFOCAS de Montpellier. J.M. Satgé a également passé avec succès son diplôme de Moniteur d'Atelier en cours d'emploi à l'IRTS de Perpignan en octobre.



Des sessions de formation d'une journée sur le logiciel OGIRYS ont été organisées pour l'ensemble des moniteurs d'atelier, en fin d'année.

Absentéisme :

- **26** journées d'absences pour maladie.
- **61** journées d'absences pour formations.

LES SUPPORTS D'APPRENTISSAGES ET DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

FORMATIONS ESAT

- Remise à niveau Maths / Français avec l'association « Au Cœur de Flo » : 2 heures par semaine pour **4** bénéficiaires, de février à juin puis de septembre à décembre.
- CACES Engins de Chantier : **2** travailleurs pendant 3 jours en octobre.
- CACES Nacelle : **1** usager pendant 3 jours en octobre.
- VAECAPA de Jardinière-Paysagiste pour une travailleuse : démarrage en décembre avec l'accompagnement de l'Association « Au Cœur de Flo », du CFPPA de Pézenas, et de la CIP.

RSFP

Poursuite de la démarche RSFP, avec M. Winter comme référent pour les espaces verts. Deux travailleurs ont pu valider des modules.

PROJETS PERSONNALISÉS

Instruction et suivi des PAAIP en lien avec la coordinatrice, où chaque ouvrier a pu actualiser et faire avancer son projet dans l'année. Ce sont les moniteurs qui assurent l'élaboration des PAAIP sur le logiciel OGIRYS, avec J.M. Satgé en tant que référent de tous les projets des usagers en espaces verts.

En 2022, ce travail d'élaboration a représenté **6 journées**.

STAGES

5 bénéficiaires des espaces verts ont pu effectuer des stages :

- 1 travailleur dans une entreprise extérieure (Camping) du 07 au 25 février.
- 3 travailleurs sur l'Entreprise Adaptée d'AVH en espaces verts, du 29 mars au 28 avril
- 1 travailleuse a fait un stage en interne sur l'atelier cantine de l'ESAT AVH, du 12 septembre au 15 décembre.

MISES À DISPOSITION

- 1 travailleur est parti en avril sur un poste de Préparateur en produit carné au SUPER U de Pomerols. Le contrat a été signé pour une durée d'un an et pourra être renouvelé une fois si besoin.
- 2 travailleurs ont été mis à disposition sur l'EA AVH en espaces verts, de mai jusqu'à leur réorientation et leur embauche en CDI en octobre.

VIE INSTITUTIONNELLE

Il y a eu un engouement, de la part des bénéficiaires de l'atelier, pour s'impliquer dans les différentes commissions mises en place durant l'année 2022 : « Commission mise à disposition », « Commission Rémunération ». Nous avons également deux travailleurs qui ont été élus en novembre au CVS en tant que titulaires, lors du renouvellement de cette instance représentative des usagers de l'ESAT.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

ÉPIDÉMIE DE COVID 19

En janvier, le schéma vaccinal complet ou « Passe Sanitaire » continue d'être exigé aux salariés de l'ESAT, qui doivent se soumettre à la 3^e injection du vaccin contre le COVID 19. La vaccination est toujours fortement conseillée mais non-obligatoire pour les usagers de l'ESAT.

INCIDENTS

• **2** jours de pluie (x5 Equipes), ce qui représente **10** journées de production perdues.

• A partir du 20 juin, le poste du roulant, occupé par C. Serrano en remplacement de D. Bellière, a donc été utilisé pour remplacer le départ de B. Lesouquet sur l'EA. Le manque du roulant en tant que tel, a pesé sur le bon fonctionnement de l'atelier espaces verts.

Lors des absences de moniteurs, notamment de J.M. Satgé en formation de moniteur d'atelier, les équipes non-encadrées ont principalement été placées en « renfort », c'est à dire qu'elles ont suivi un autre moniteur et son équipe sur un chantier. Quand un moniteur doit se charger de deux équipes sur le même site, cela entraîne une surcharge de travail pour l'encadrant mais également une perte sur le chiffre d'affaire car cela conduit aussi parfois à l'annulation de certains chantiers.

En 2022, il y a eu **75** journées d'absences de moniteurs non remplacés qui ont données lieux à des travaux sur site, des chantiers extérieurs en autonomie, ou à des regroupements d'équipes encadrées par un seul moniteur.

• **Tenues de travail** : le contrat avec le prestataire **Kalhyge** n'est toujours pas honoré et l'atelier se retrouve en grande difficulté du fait de tenues sales,

déchirées ou manquantes. Ces tenues véhiculent également une mauvaise image auprès de nos partenaires et clients. Nous avons été contraints d'acheter provisoirement chez **ATS** à Pézenas, des pantalons et gilets de travail que les ouvriers doivent laver eux-mêmes et qui se révèlent également assez fragiles. La mise en place d'un atelier couture en interne a permis de marquer les vêtements achetés aux noms des bénéficiaires et de faire les ajustements (ourlets). Nous notons que faire laver ces tenues de travail à la lingère du foyer n'est pas adapté, car cela entraîne pour elle une surcharge de travail. Au final, en 2022 la plupart des travailleurs ont dû laver eux-mêmes leurs tenues.

• Séparation ESAT / EA et création d'une deuxième équipe EA. Cette réorganisation imposée par les organismes financeurs, a provoqué de nombreuses tensions et difficultés de fonctionnement tout au long de l'année : problèmes d'espace pour le stationnement des véhicules, locaux inadaptés et trop exigus, hangars inadaptés et trop exigus, parc machines « commun », suivi mécanique reposant uniquement sur l'ESAT...

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER

Travail de l'atelier :

Nous effectuons principalement des travaux d'entretien en espaces verts (tontes, fauchages, taille de haie et d'arbre) pour une clientèle variée :

- Collectivités territoriales
- Entreprises
- Campings ou Villages Vacances
- Clients particuliers
- Interne à l'association



Nous effectuons aussi des travaux de création : plantations, pose de clôtures et de terrasse, pose de géotextiles, gazons synthétiques...

A noter que nous n'intervenons plus sur les chantiers du Département de l'Hérault. En effet, il a été décidé qu'en 2022, les équipes EA récupéreraiènt l'intégralité des contrats avec cette collectivité, y compris l'arrosage des arbres et des plantations.

ATELIER MÉCANIQUE

Arrêt en janvier de l'atelier mécanique assuré par B. Lesouquet. Nous nous mettons en recherche d'une solution de remplacement ce qui entraîne une période transitoire compliquée où nous amenons les machines en panne à Santamaria Motoculture à St Thibéry, ce qui entraîne un surcoût financier. En septembre, nous sommes parvenus à mettre en place un partenariat avec **Jack Motoculture**, auto-entrepreneur fonctionnant en atelier mobile avec son camion, ce qui lui permet de se rendre directement chez ses clients. Nous planifions un atelier tous les 15 jours, de 14h à 17h, en laissant à M. Cathala deux bénéficiaires espaces verts qui ont dans leur projet l'objectif d'apprendre l'entretien et la réparation du matériel thermique. Cet atelier avec **Jack Motoculture**, a permis d'assurer de manière satisfaisante la maintenance et les réparations du parc machines espaces verts jusqu'à la fin de l'année, tout en impliquant positivement nos travailleurs.

NOUVEAUX CHANTIERS

- Des clients particuliers pour des travaux d'entretien et de création. Il faut noter qu'un certain nombre de chantiers ont dû être refusés, du fait d'une charge de travail trop importante.
- Reprise d'une partie des contrats et chantiers de l'EA (Collectivités, Entreprises et Particuliers) pendant la période estivale et sur des travaux de fauchage, taille et désherbage.

NOUVEAU MATÉRIEL

- Gyrobroyeur neuf pour le tracteur Kubota.
- Desherbeuse autotractée.
- Camion benne double cabine pour la 5^e équipe.

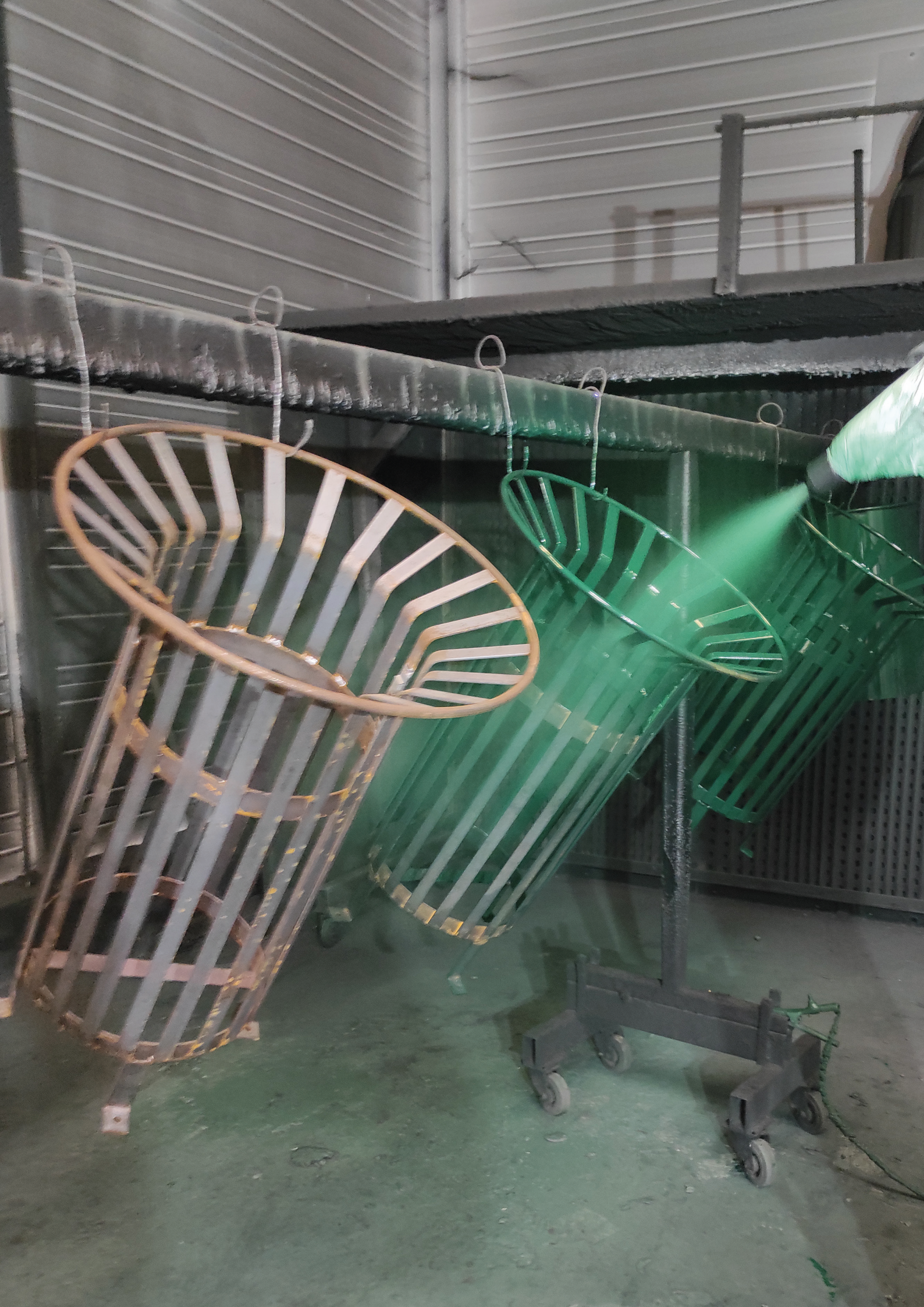
LES PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR

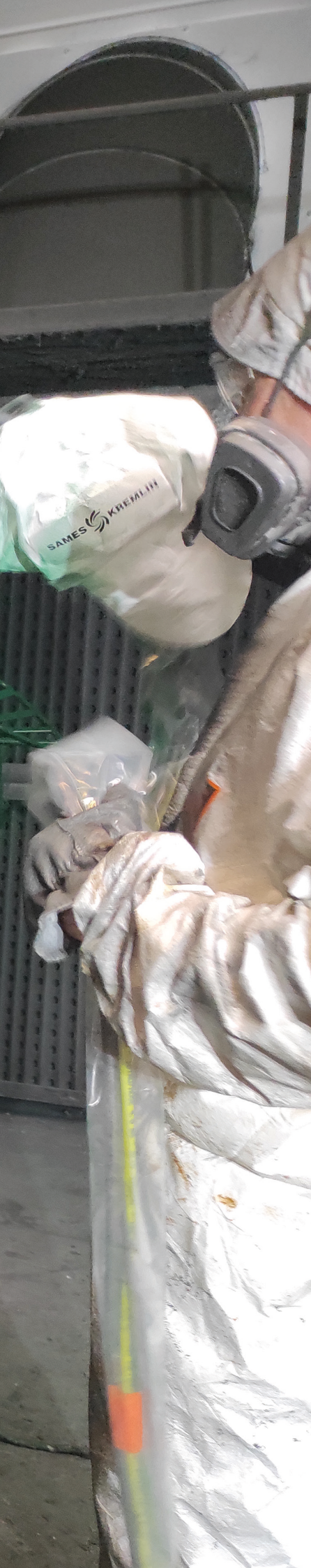
PROJET D'ATELIER

Pouvoir réaliser la sortie pédagogique pour laquelle un projet commun a été élaboré et remis à la direction en octobre 2022.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

- Réalisation d'une toiture au-dessus des deux conteneurs maritimes et installation d'un portail devant afin de pouvoir garer les gros engins à l'abri (tracteur, broyeur, aspirateur à feuilles...).
- Achat de nouvelles tenues de travail pour chaque ouvrier : 2 sweats et 4 tee-shirts, en plus de la parka et des pantalons.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ATELIER PEINTURE VERNISSAGE

LA VIE DE L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de **10** travailleurs, dont une intégration très récente en décembre 2022.

Un membre de l'équipe est en arrêt pour une affection de longue durée depuis un an.

Six travailleurs de l'équipe sont à temps plein.

Un travailleur est à mi-temps, le matin au SAESAT et l'après-midi à l'atelier.

Trois travailleurs sont à $\frac{3}{4}$ dans l'atelier peinture et $\frac{1}{4}$ temps dans l'atelier entretien des locaux.

Le travailleur intégré récemment à son temps de travail divisé (1/2 temps) entre l'atelier peinture/vernissage et le montage /emballage.

C'est une équipe assidue, où il n'y a pas d'absentéisme, bien organisée, qui travaille dans le respect et l'entraide.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

La direction a envisagé un nouveau remaniement des ateliers depuis un an et demi.

Certaines activités vont cesser et d'autres voient le jour. Il a été annoncé à l'ensemble des équipes et du personnel, que l'atelier peinture / vernissage allait fermer. Les travailleurs ont réalisé durant l'année 2022 des stages découvertes afin de se réorienter vers les autres ateliers de l'ESAT le moment venu.

Dans un même temps, un atelier Entretien des locaux a été créé. Trois travailleurs de l'atelier s'y sont positionnés pour l'intégrer. Dans une approche progressive et le temps de former les travailleurs à cette nouvelle activité, l'atelier Entretien des locaux ne fonctionne que le matin et uniquement sur l'ESAT (vestiaire, sanitaire, bureau, salle commune...).

Les personnes positionnées sur cet atelier ont donc un temps de travail partagé entre deux ateliers. Lorsque l'équipe sera formée et prête, les travailleurs intégreront cet atelier à plein temps, de nouveaux contrats de Prestation seront effectués à l'extérieur de l'ESAT.

Le matin, lorsque les 3 personnes de l'atelier peinture / vernissage basculent sur l'atelier entretien des locaux, cela engendre un manque d'effectif sur l'atelier peinture qui impacte l'organisation du travail et de la production. L'annonce de la fermeture de l'atelier peinture / vernissage a bouleversé les travailleurs. En effet, le travail dans cet atelier leur plait beaucoup ; ils ont développé de grandes compétences au cours des années. Avec le soutien des psychologues et de la monitrice d'atelier, les travailleurs ont pu se projeter vers d'autres activités. Ces changements d'atelier n'auront lieu que lorsque les remaniements par la direction seront bien définis et officialisés, ce qui peut prendre plusieurs mois.

En début d'année 2022, un triste évènement a touché l'ensemble des travailleurs et du personnel.

Un travailleur a subi une crise cardiaque pendant son travail sur le site. Les personnes présentes lui ont porté secours et ont effectué les premiers gestes jusqu'à l'arrivée des pompiers et du SAMU. Il a été pris en charge par le centre hospitalier qui nous a fait part de son décès le lendemain. Une cérémonie a été organisée sur l'ESAT en son hommage, sa famille a été conviée. Ce moment de recueillement a permis aux travailleurs de commencer leur deuil, ceux qui en ont éprouvé le besoin ont eu un accompagnement par les psychologues et des temps de paroles avec les moniteurs.

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER

L'atelier peinture Vernissage traite les surfaces fer et bois sur lesquelles sont appliquées des vernis, lasures, saturateurs, peinture fer, apprêt.

Les éléments fer doivent être dégraissés avant le passage en peinture pour permettre à la peinture d'adhérer. Cette tâche est fastidieuse, réalisée avec des chiffons adaptés, nécessite l'action de plusieurs opérateurs. Les applications de peinture fer se font au pistolet électrostatique en cabine. Là aussi, plusieurs personnes sont essentielles, certaines portent les pièces lourdes, les déposent en cabine sur des supports pour les peindre et les déchargent ensuite pour les placer sur les chariots de séchage. Il est important d'avoir des personnes bien formées afin d'obtenir des produits conformes. Le traitement des surfaces bois est exécuté sur une vernisseuse semi-automatique. Il y a plusieurs opérateurs. Certains sont positionnés à l'entrée de la machine pour introduire chaque lame dans la vernisseuse et d'autres en sortie pour recevoir les lames vernis et les déposer sur les chariots de séchage ; cette activité demande de la minutie et de l'habileté, car les vernis sont frais.

Les éléments traités sont remis à l'atelier Montage / emballage, qui les assemblera et les conditionnera pour les remettre ensuite au magasin pour les expéditions. Les produits sont vendus à des collectivités, des particuliers... A l'atelier, nous traitons essentiellement du mobilier urbain, comme les barrières, les potelets, les grilles d'expositions, les tribunes, les bancs, les poubelles, ainsi que des lames de terrasse, du bardage, des tables pique-nique...

LES FORMATIONS ET SUPPORTS D'APPRENTISSAGES

Des partenariats ont été réalisés avec l'association « O cœur de FLO ». Ce sont des temps de soutien scolaire (Français, math...) organisés par des bénévoles, pour permettre de maintenir les acquis des travailleurs ; deux travailleurs y ont participé.

Un autre partenariat a été réalisé avec le planning familial, afin de les sensibiliser sur la sexualité et répondre à leur interrogation, deux travailleurs de l'atelier y ont assisté. Une commission pour le tri sélectif des ordures a été mise en place avec le Sictom, constituée de travailleurs volontaire et de la Chargée d'insertion professionnelle. Des rencontres avec le Sictom sont organisées régulièrement. La direction souhaite créer un atelier FALC (facile à lire et à comprendre), composé de travailleurs et d'un moniteur, ce qui permettra de transformer tous les documents de l'ESAT, afin que les travailleurs aient plus de facilité à les comprendre seul. La monitrice peinture s'est positionnée sur cet atelier. Une demande de formation a été déposée et est en attente de réponse. Un partenariat avec des entreprises privées volontaires est mis en place pour permettre aux travailleurs qui le désirent de découvrir différents métiers du milieu ordinaire sur une journée appelée « Journées Duo Day », une personne de l'atelier y a participé (Intermarché Capestang- caissier). Dans le cadre des projets personnalisés, les personnes accompagnées peuvent solliciter des personnes de leurs entourage (tuteur, famille...) qui participeront aux validations de projets avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.


LES PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR.

L'année dernière, avec l'intervention d'un ergonome pour l'amélioration d'un poste de travail, la monitrice d'atelier et la CIP ont monté et présenté un dossier pour demander des subventions (achat de gerbeur électrique, achat de petit matériels). La direction nous a annoncé que le dossier est validé.

Toutes les roues des 9 chariots de transport pour le séchage du bois (500-700kg), ont été changées pour permettre une meilleure manipulation et réduire la fatigabilité des opérateurs à chaque déplacement.

La direction a annoncé la création prochaine d'une équipe destinée aux personnes fatigables, présentant des difficultés physiques (position debout), ou proche de la retraite. L'importance de cet atelier est de proposer des activités mieux adaptées aux besoins de ces personnes, et de préparer avec le plus grand soin leur retraite, accompagné de tous les acteurs sociaux.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**ATELIER MONTAGE
EMBALLAGE ET
ENTRETIEN
DES LOCAUX**

ATELIER MONTAGE / EMBALLAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

En 2022, l'atelier Montage Emballage a fonctionné normalement et nous avons poursuivi l'activité des entretiens locaux le matin en interne uniquement. Les règles sanitaires ont continué à être respectées par rapport à la covid_19. Le nettoyage des mains au gel hydro alcoolique et les masques ont été mis à disposition pour chaque usager de l'équipe.

LA VIE DE L'ÉQUIPE

J'ai 7 usagers dans l'atelier Montage Emballage dont 4 qui travaillent à temps partiel.

Deux à 0,87 et deux à 0,75 en janvier 2022, ETP 6,24.

Les trois autres usagers travaillent à temps plein. Dans l'équipe, il y a deux usagers qui travaillent le matin aux entretiens des locaux.

J'ai eu le départ d'un usager en juillet 2022, il avait effectué un stage à l'ESAT Solidarité à Metz du 4/01/2022 au 14/01/2022 et un autre stage à l'ESAT Varize du 5/09/2022 au 23/09/2022.

Une usagère avait le projet de passer EA et la direction lui a proposé un stage et mise à disposition à l'accueil en tant que standardiste téléphonique en date du 17/01 /2022. Ensuite elle a eu un stage en EA du 04/04/2022 au 29/07/2022. Elle a obtenu son contrat EA et son CDI le 2/11/2022 à l'accueil.

- Deux usagers ont fait la journée "Duo Day" une en informatique et l'autre dans une crèche.
- Trois usagers ont fait la remise à niveau mathématique / français.
- Deux usagers sont venus de l'extérieur en stage découverte aux entretiens des locaux et montage / emballage.
- Deux usagers sont venus de l'établissement St Hilaire aux entretiens des locaux et montage / emballage.

Suite à deux stages rapprochés, l'une a été embauchée aux entretiens locaux pendant une courte période d'un mois et demi puis a voulu découvrir la restauration.

- Suite à un PAAIP, un usager de la restauration a voulu intégrer les entretiens locaux fin octobre.
- Un usager de l'équipe fait parti du CVS et d'un groupe de travail pour de la mise à disposition.
- Deux usagers sont partis tous les lundis après-midis en dispositif "Handiwork Découverte" au Lidl Saint-Thibéry et ont fini leur stage en juin 2022.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Le 10/01/2022, nous avons eu le décès d'un usager qui a fait une crise cardiaque sur le chariot élévateur. Nous lui avons porté secours de suite en lui faisant le massage cardiaque et l'installation du défibrillateur. Les pompiers sont intervenus rapidement et il a été transporté en hélicoptère à Montpellier. Il est décédé le lendemain matin. Nous avons vécu un drame sur le lieu du travail. Une cellule psychologique a été mise en place pour les usagers.
- Nous avons eu un nouveau chef de service qui avait pris ses fonctions en septembre 2021 et qui a démissionné en février 2022.
- Le chef de service qui travaillait sur Paulhan est venu à l'ESAT A.V.H à partir du mois de mars 2022.
- Le départ en retraite du directeur de l'ESAT en fin d'année 2022.

Début d'année 2021, le directeur nous a annoncé la fermeture des ateliers Montage / Emballage et Peinture / Dégraissage. D'importants travaux devaient se faire dans l'année 2022. Pour ma part, on m'a



sollicité pour que je m'occupe des entretiens locaux en interne uniquement le matin avec une équipe entre six et huit usagers et l'après-midi, continuer l'atelier montage/emballage. Le travail du ménage s'effectue avec trois usagers qui font parti de l'atelier peinture et trois qui sont à l'emballage. Cette nouvelle activité devrait se développer au printemps 2023 en externe avec des nouveaux contrats.

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER

Pour l'entretien des locaux, les deux équipes viennent chercher les clefs du local ainsi que leur support de travail le matin. Ils vont au local afin de préparer leur chariot et s'assurer qu'il ne manque rien pour commencer le nettoyage. Les équipes se divisent en deux afin de nettoyer l'établissement tous les jours : toilettes hommes, toilettes femmes des ateliers et des bureaux ainsi que les espaces verts. Le nettoyage du sol est fait ainsi qu'un programme vitres. En fin de matinée, ils ramènent le chariot au local et le nettoie pour le lendemain. Ils récupèrent le linge propre au foyer le mardi et amène le sale le mercredi.

Pour l'atelier Montage / Emballage, nous montons des tribunes, des escaliers. Nous emballons des corbeilles Iris, des barrières, des grilles, des potelets, des tréteaux, des marche-pacs et des chariots. Nous montons des jardinières, des poubelles à partir d'un gabarit adapté à chaque modèle différent. Nous travaillons avec du petit matériel telles que perceuse, visseuse, riveteuse et scie radiale. L'ensemble du mobilier urbain est vendu par la société Altrad avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années. Tous ces matériaux sont livrés dans les collectivités ou dans les municipalités.

FORMATIONS ET SUPPORTS D'APPRENTISSAGES

Nous avons eu la formation Ergonomie pour l'équipe montage emballage le 28/11/2022 sur une demi-journée pour la théorie et la pratique.

Pour l'équipe des entretiens locaux, la direction a financé une autolaveuse qui servira pour les prestations à l'extérieur où dans l'établissement d'A.V.H.

Pour l'équipe Montage / Emballage, nous avons renouvelé les perceuses car cela est nécessaire pour un travail de qualité.

L'apprentissage et l'utilisation des différents outils se fait en interne en accompagnant les usagers. Cela leur permet une meilleure polyvalence et une bonne visualisation. Cela me permet une attention particulière pour leur sécurité.

Les projets personnalisés sont réalisés une fois par an pour chaque usager de l'équipe accompagné de la coordinatrice de l'ESAT. En fonction du souhait de chacun, c'est la personne chargée d'insertion professionnelle qui s'occupe des démarches à suivre afin de faire aboutir leur projet à terme.

Nous avons respecté les règles sanitaires en mettant à l'entrée de l'atelier du gel hydro alcoolique et les masques. La désinfection des sanitaires se fait fait au quotidien.

La monitrice des ateliers fait maintenir au sein de son équipe le respect et la politesse. Elle reste à l'écoute pour son équipe et communique pour le bien-être de tous.

Florence Arnaud
Monitrice d'atelier Montage/Emballage et Entretiens Locaux.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ATELIER « BOIS RABOTAGE »

LA VIE DE L'ÉQUIPE

L'atelier bois rabotage est placé sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier.

L'effectif est constitué de **9** travailleurs dont une femme, pour une moyenne d'âge de 42 ans. La moitié de l'effectif travaille en temps partiel correspondant à 7.42 ETP.

Pour expliquer la raison de ces aménagements d'horaires de travail, il faut prendre en compte l'âge de certains qui sont en fin de carrière, avec généralement une fatigue physique. Celle-ci étant due en partie à l'environnement contraignant de l'atelier en termes de bruit mais aussi au niveau de la pénibilité liée à la manipulation de la matière qui se fait beaucoup à bout de bras.

Tout ceci nécessite une gestion d'équipe et de production adéquate pour répondre aux différents besoins.

Chaque matin, les travailleurs sont accueillis avec une petite réunion afin de prendre la mesure de leur état de forme, de motivation ainsi que permettre la distribution des postes de chacun pour la journée à venir.

Une fois par semaine est organisée une réunion d'atelier durant laquelle la parole est donnée aux travailleurs afin qu'ils expriment leurs ressentis sur la semaine écoulée, qu'ils soient positifs ou négatifs. Mais aussi d'amener des idées dans le but d'améliorer leurs conditions de travail au sein de l'atelier et de ce fait, leur implication dans la vie de ce dernier.

STAGE / STAGIAIRE

Cette année, l'atelier a été moins demandé concernant les stagiaires venant de l'extérieur accueillis au nombre de **6**. Je ne peux pas apporter d'éléments expliquant la raison de ce manque d'engouement pour cet atelier bien que des places soient disponibles pour d'éventuelles admissions, suite aux départs de plusieurs travailleurs.

Des stages en interne ont été organisés afin que les travailleurs de la Peinture et du Montage / Emballage, dont les ateliers vont fermer, puissent découvrir et se tester dans notre atelier avec s'ils le souhaitent, une éventuelle future intégration. Six d'entre eux ont été ainsi reçus.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

- **Départs** : deux travailleurs nous ont quittés courant Mars, la notion de travail perdant son sens pour eux.
- **Arrivées** : aucune

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Un travailleur de l'atelier attendant au Bois Rabotage est décédé pendant ses heures de travail. Ce malheur a fortement impacté certains travailleurs
- Quelques épisodes de COVID n'ont pas favorisé la présence à l'atelier de certains travailleurs sur le début de l'année. Le second semestre a été plus stable avec un faible taux d'absentéisme.
- Réaménagement de l'atelier suite au départ de la déligneuse et de la raboteuse remplacées par une seconde corroyeuse à quatre arbres, ainsi que le déplacement du banc de perçage dans un autre hangar.



- L'activité a connu une certaine difficulté quant à l'approvisionnement en bois du fait de la situation sanitaire et de l'augmentation du coût de la matière brute.
- Départ du directeur de l'ESAT en fin d'année
- Départ en congé maternité pour l'unique travailleuse de l'atelier.
- Casse de la raboteuse qui a dû partir en réparation pendant un certain temps.
- Retour du repas de l'Association juste avant les vacances d'hiver. Ces deux dernières années, celui-ci n'avait pu avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID.

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER

Cette année la production a connu une baisse d'activité importante et relativement fluctuante notamment en ce qui concerne le bois bâtiment. Elle s'est surtout articulée autour de 3 types de produits de mobilier urbain :

- lame de banc soit 4039 unités
- lame de table pique-nique soit 17000 mètres linéaires
- lame de poubelles soit 2551 unités

Certains produits ont continué à être fabriqués mais de manière moins importante que par le passé, car là aussi le nombre de professionnels du bois venant passer commande chez nous a diminué.

Il s'agit d'une année relativement difficile pour l'atelier avec des variations de production. En effet, des périodes d'inactivités rencontrées mettaient à mal la volonté du moniteur de maintenir les travailleurs dans une certaine dynamique. Pour autant des solutions ont été trouvées comme le renforcement d'autres ateliers.

Par contre, beaucoup d'angoisse et inquiétude ont été exprimés par un certain nombre de travailleurs quant au devenir de l'atelier au vu de cette production amoindrie.

Sur la fin du second semestre, plusieurs travailleurs ont eu l'occasion d'être renfort d'une équipe afin d'assurer une prestation de service pour une société d'engrais située à Sète. En effet, il y avait des besoins de caristes et d'opérateurs. Cela leur a permis de pouvoir se confronter au travail hors les murs et dans le milieu ordinaire.

À l'approche des fêtes de fin d'année, le moniteur a mis en place des moments où les travailleurs ont eu l'occasion de tester leurs capacités pour faire des créations de décoration de Noël, dont certaines ont été utilisées lors du repas de l'Association prévu avant les vacances. Ces moments ont été propices à l'utilisation de machines portatives qu'ils n'ont pas l'habitude de manier comme une défonceuse, une scie sauteuse ou encore faire de la peinture.

FORMATIONS ET SUPPORTS D'APPRENTISSAGES

- Remise à niveau des CACES 3 ET 5 pour 3 travailleurs ainsi que le moniteur avec une délivrance des autorisations de conduite interne à notre structure.
- Deux travailleurs se sont inscrits à une formation en informatique, qu'ils suivent depuis Septembre 2022 et qui se finira en Juin 2023.
- Création d'un tableau de conversion accessible à tous les travailleurs afin de parfaire la conversion des unités de mesure utilisées dans la fabrication de nos produits et dans l'objectif que toute l'équipe puisse mieux communiquer avec un vocabulaire commun. Des supports papiers ont été faits afin de pouvoir suivre leur évolution et travailler de manière personnelle pour ceux qui ont plus de difficultés.
- Un travailleur de l'atelier a pu participer au dispositif DUO DAY en tant qu'opérateur logistique dans une base de LIDL.

LES PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR

Une sortie éducative sera organisée courant 2023 consistant en la visite d'un ESAT à Marvejols. Le but étant de pouvoir découvrir une manière différente de travailler le bois ainsi que de consolider l'esprit d'équipe de l'atelier.

Une formation sur les gestes et postures est mise en place et sera suivie en février 2023 dans l'atelier. Elle permettra de repérer et nous améliorer sur la manière de travailler ainsi que les outils nous permettant de mieux adapter les postes, toujours dans le but de lutter contre les troubles musculo-squelettiques des travailleurs.

La future restructuration de l'établissement amènera à la création d'un pôle bois qui absorbera la production du vernissage et du montage emballage ainsi que celle de l'entreprise adaptée « bois panneaux ».

Des discussions devront être menées entre les différents protagonistes afin de mener à bien ce projet, qui nécessiterait un renouvellement de gamme de nos produits, des investissements ainsi qu'une meilleure communication commerciale pour agrandir notre portefeuille clients et partenaires.





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ATELIER « ALUMINIUM »

LA VIE DE L'ÉQUIPE

La nouvelle année démarre et me voilà responsable de l'atelier Aluminium / Bois après le départ de l'ancien moniteur. Je suis très motivé par ce nouveau challenge qui s'offre à moi.

D.D..., même à mi-temps avait des difficultés physiques, il a donc demandé à se mettre en pré-retraite ; en attendant il s'adonne à son plaisir favori qui est la pratique des échecs et il est allé s'inscrire également à un club pour apprendre le Bridge. Son départ a eu lieu avant les congés d'été pour ne pas subir les fortes chaleurs.

J. L. D... quant à lui, l'heure de la retraite a sonné pour ses 62 ans et c'est un peu à contre-cœur qu'il nous a laissé 15 jours avant son anniversaire car il avait des congés à solder. Il est revenu nous voir quelques semaines plus tard pour son pôt de départ car nous n'avions pas pu nous organiser avant. Il nous a dit combien il se sentait bien et profitait pleinement de sa retraite à son grand étonnement. En effet, c'était un travailleur assidu, compétent et travailleur.

N.B..., après deux stages réalisés dans l'atelier au cours de l'année écoulée a pu intégrer l'E.S.A.T en fin Février pour pouvoir palier aux deux départs annoncés.

Les absences de P.F.D..., les mercredis et de N.B... les jeudis se font bien souvent sentir par un ralentissement du rythme dans le travail. Par contre, eux le vivent très bien. En effet N. suis même des cours de couture les jeudis après-midi pour se perfectionner avec une association du village.

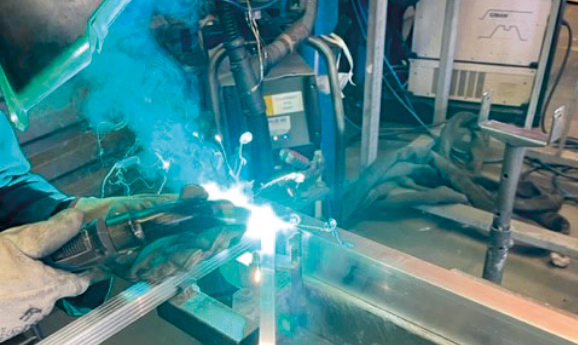
Les trois plus jeunes de l'équipe se démobilisent très rapidement et il me faut être constamment derrière eux pour les remotiver et qu'ils se remettent au travail. La plupart des composants de l'équipe sont rarement absents à l'exception de N.B... qui souffre souvent de douleurs au dos et également aux genoux même si elle a tendance à rallonger les arrêts de travail. Ils sont également ponctuels même si la plupart utilise les navettes mises à leurs dispositions par l'association.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

J'ai eu une prise de poste assez mouvementée ; en effet, le dix janvier 2022, l'un des usagers de l'atelier est décédé subitement d'une crise cardiaque foudroyante alors qu'il était sur l'élévateur en train de ranger la livraison de matière reçue dans la matinée. Je lui avais confié cette tâche car début décembre, il avait obtenu le CACES (ce dont il était très fier) et me demandait sans cesse de faire les manutentions pour acquérir plus de maîtrise avec l'appareil.

La quinzaine qui s'en suivit fut la plus calme et silencieuse de toute l'année 2022. Ces camarades soudeurs m'en parlent encore de temps en temps ; il nous manque ! Me disent-ils d'une voix calme et sereine. En effet, c'était un boute-en-train qui plaisantait avec tout le monde.

Le technicien de maintenance qui nous avait rejoint en septembre 2021 a donné sa démission à la fin de l'année 2022 et j'espère que son remplaçant arrivera bientôt et qu'il sera aussi efficace car le parc de machines-outils est vieillissant et a souvent besoin de mains compétentes pour les faire redémarrer.



Le nouveau chef de service et responsable de l'atelier E.A de PAULHAN arrivé en début d'année est déjà parti en début décembre pour un poste plus « attractif ». En attendant son remplacement, la vacance est assurée par le Directeur-adjoint qui a transféré son bureau sur le site, ce qui désorganise un peu le travail sur l'ESAT car nous n'avons plus également de Directeur qui est parti en retraite et son successeur nous rejoindra pour le seize janvier.

Les commentaires des usagers vont bon train au vu de tous ces changements au cours des dernières années.

Un Moniteur d'Atelier espace vert a été remercié en fin d'année 2022 et remplacé dès la troisième semaine de cette nouvelle année.

On n'a pas de nouvelles du Moniteur Tournant qui a dû nous quitter pour se soigner d'une longue maladie. Je souhaite qu'il soit en rémission car j'ai appris à le connaître tout au long de l'année de formation au titre de MA que nous avons fait ensemble.

Au cours de discussions informelles avec l'ensemble de l'équipe les demandes suivantes reviennent inmanquablement :

- Remettre en état et déplacer le chauffage dans le local soudure.
- Possibilité de faire une fenêtre dans la partie vitrée pour créer un courant d'air en été et ventiler les vapeurs d'huiles de coupe que dégage la commande numérique.
- Créer un deuxième W-C pour les filles
- Faire un vestiaire réservé aux dames.

- Envisager le remplacement des machines les plus vétustes qui tombent souvent en panne.

Celles-ci sont les principales et les plus sérieuses que j'ai pu relever.

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER

L'atelier Métallerie / Aluminium travaille principalement pour deux clients.

Nous fabriquons plusieurs modèles de podium pour les collectivités en sous-traitance pour le groupe ALTRAD et nous débitons et usinons des pièces de plancher d'échafaudage que nous faisons livrer à notre Entreprise Adaptée pour le montage-assemblage.

Pour la fabrication des podiums nous faisons toute la chaîne de production.

- Débits avec une scie double tête de la quasi-totalité des éléments
- Poinçonnage des différents trous de réglage de hauteur avec une poinçonneuse pneumatique
- Perçages pour la pose de goupilles servant de butée
- Fraisage des angles sur les longerons longs et courts avec la fraiseuse à reproduire, manuelle.
- Poinçonnage des éléments d'assemblage sur la poinçonneuse hydraulique.
- Les jambages pour la confection des pieds sont usinés sur une commande numérique.
- Les « bracons » sont assemblés et soudés sur le robot de soudure.
- L'ensemble des divers éléments nécessaires au montage d'un pied sont positionnés sur un gabarit et soudés manuellement à l'aide d'un poste semi-automatique.
- La mise en place des différents accessoires des pieds se fait manuellement.

LES ACTIVITÉS DE L'ATELIER (SUITE)

- Montage par vissage de l'ensemble de tous les éléments constituant un module scénique
- Pose de la couverture bois (il existe trois finitions au choix du client : plancher brut, plancher antidérapant et plancher peint en noir) avec une fixation par vis auto-foreuse

L'atelier a aussi œuvré pour l'Entreprise Adaptée de PAULHAN pour laquelle nous débitons et usinons divers profils servant à fabriquer des planchers d'échafaudage.

- Nous débitons l'ensemble des barreaux des différents modèles
- Nous scions, repérons et perçons les divers crochets et accessoires nécessaires à la confection des planchers d'échafaudage

Les commandes ont encore baissé, nous avons fabriqué **1869** PAC et **460** plateaux SCENIC malgré la bonne volonté de l'équipe des travailleurs.

FORMATIONS ET SUPPORTS D'APPRENTISSAGES

Pour parfaire ou acquérir les connaissances utiles dans l'atelier, j'ai demandé à chacun de me dire sur quelles machines ils étaient les plus à l'aise afin d'enrichir leurs connaissances pour les rendre plus autonome. En effet, pour un travail demandé en poinçonnage, je souhaite que chacun soit en capacité de monter le bon outillage (poinçon et matrice) et mettre la butée au bon endroit en fonction de la série demandée.

Pour la scie double tête, il semblerait que chacun en maîtrise le fonctionnement mais aucun ne veut prendre la responsabilité de régler les butées et contrôler ensuite les pièces au pied à coulisse.

Leur manque de confiance en eux est extrême, il faut travailler ce point, pas seulement pour le professionnel mais également pour le bien-être personnel.

Durant l'année, j'ai formé un usager à la soudure, il voulait juste essayer et au final il est devenu soudeur, il monte les pieds et fait de la soudure aluminium.

LES PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR

Je souhaite vivement que grâce à l'arrivée du nouveau directeur les projets en instance se concrétisent et que nous soyons impliqués dans les divers aménagements qui seront fait.

Le robot de soudure est maintenant opérationnel et je souhaite avoir des volontaires à former pour avoir un peu de choix pour déterminer l'opérateur suivant le moment.

Peut-être envisager le remplacement de la scie double-tête et une remise en état de la scie automatique pour le débit et la base de notre « productivité ». Pas de débit, pas de travail...

Nous sommes toujours en attente de l'évolution du projet permettant d'avoir les E.A. sur site pour avoir une meilleure coordination et un atelier refait avec les améliorations souhaitées.

Manuel LOPEZ

Moniteur de l'atelier métallurgie/alu





avh34.org